THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1715.

13

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *l. Journaux de Verdun depuis leur commence- ment jusqu'à present, & tous les mois l debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1715.

ARTICLE XCV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1712. *Avec les Mémoires de Mathématiques & de Physique pour la même année, tirez des Régistres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1714. *In* 4°. 106. *pages pour l'histoire*, 342 *pour les Mémoires.*

Physique Générale.

COMME la mer change continuellement de hauteur dans la plûpart des ports de l'Ocean, il est d'une extrême importance aux Pilotes d'être ins-

truits de ces varietez. Mr. Caſſini les avoit réduites en regles pour Dunkerque & le Havre, comme on a pû voir dans les Mémoires de l'Academie 1710. En éxaminant un journal d'obſervations faites à Breſt par Mr. de Longchamp, il a eû le plaiſir de voir que ſes regles peuvent de même s'appliquer à ce port. Une dès principales eſt pour ajuſter les grandes marées avec le tems précis de la nouvelle & de la pleine lune, auquel elles ne ſont pas tellement attachées, que quelquefois elles n'avancent, & quelquefois elles ne retardent. Or ſelon les obſervations faites à Breſt, le tems moyen entre ces inégalitez eſt 3^h 45′ : auquel il faut ajouter ou ôter deux minutes pour chaque heure, que la nouvelle ou pleine lune anticipe ou ſuit ce tems moyen de la haute mer.

Par éxemple, le 28 d'Août 1711 la pleine lune fut à 5^h. 8′. du matin, & la haute mer à 4^h. 6′. du ſoir; la différence eſt 10^h. 37′ : prenant deux minutes pour chaque heure, c'eſt 21′; qui ajoutées au tems moyen 3^h 45′, donnent 4^h. 6′, tems véritable

Juille 1715.

de la marée. Au contraire le 9. de Decembre de la même année, la haute mer fut obſervée à $3^h.29'.30''$. du ſoir, la nouvelle lune fut à $11^h.15'$. du ſoir, la différence eſt $7^h.30'$. en prenant deux minutes pour chaque heure c'eſt 15', qui retranchées du tems moyen $3^h.45'$. laiſſent $3^h.30'$. pour le tems véritable de la marée. C'eſt le mémoire de M. Caſſini qu'il faut conſulter pour ces ſortes de détails.

On remarquera encore ici ce qu'on remarqua dans ces Mémoires au mois de Juin 1713. art. 93. que les marées des équinoxes, non plus que celles des ſolſtices, n'ont rien qui les diſtingue. Les marées dans le cours de l'année s'élevent plus ou moins, ſelon que la lune approche ou s'éloigne de la terre : & pour s'en convaincre, ſuppoſons la moyenne diſtance de la lune à la terre de 100000 parties. Le 10. de novembre 1711. jour de la nouvelle lune la diſtance de la lune étant de 93600 parties, c'eſt à dire, une des plus petites, la mer monta à 19 pieds 3 pouces. Le 25 du même mois, jour de la pleine lune, la diſtance de la lune étant de 106540

qui est une des plus grandes, la mer ne monta qu'à seize pieds 9 pouces. Suivant cette regle de la distance de la lune à la terre, le 26. de Septembre, jour de la pleine lune qui suivoit immédiatement l'équinoxe, la hauteur de la mer fut de 17 pieds 5 pouces, & le lendemain de 17 pieds six pouces : alors la distance de la lune étoit de 103971. Mais le 12. d'Octobre, jour de la nouvelle lune, qui n'étoit distante que de 94680, la mer monta à 19 pieds 5 pouces, & le lendemain à un pouce plus haut. Il est donc constant que les grandes marées arrivent, quand la lune est dans le périgée : c'est ce que M. Childrey avoit aussi observé, comme il est marqué dans les Actes Philosophiques du mois d'Octobre 1670.

Mr. de la Hire le fils rapporte des éxpériences du barométre faites en Suéde par Mr. Vallerius, sçavant Suedois, qui sur le bord des mines qu'il appelle *Falhunenses*, observa le mercure à 27 pouces 9 lignes & $\frac{52}{500}$ de ligne ; au fond de la mine profonde de 82 toises 2 pieds 4 pouces 3 lignes, à 27 pouces 5 lignes ; au sommet de

la montagne *Grufriis berget* haute de 47 toiſes 3 pieds 2 pouces 10 lignes & $\frac{8}{10}$, à 26 pouces 4 lignes & $\frac{446}{500}$. Ce qui donne 1 pouce 1 ligne & $\frac{446}{500}$ de différence dans la hauteur du mercure pour 129 toiſes 5 pieds 7 pouces 1 lignes & $\frac{8}{10}$ entre le fond de la mine & le ſommet de la montagne : c'eſt moins de 10 toiſes de hauteur pour une ligne de variation du mercure. Quoiqu'il en ſoit de cette ſcrupuleuſe éxactitude de Mr. Vellerius, plus capable de cauſer du ſoupçon, que de donner de l'aſſurance, quand on le voit compter juſqu'aux lignes & aux fractions de lignes en meſurant la hauteur d'une montagne & la profondeur d'une mine, en ce païs-ci une ligne de mercure répond à une plus grande hauteur, ſelon les éxpériences de Mr. Caſſini à 10 toiſes 5 pieds, ſelon celles de Mr. Picart à plus de 14 toiſes, ſelon celles de Mr. de la Hire à 12 toiſes. D'où il s'enſuit que l'air eſt plus preſſé en Suéde, & chargé d'une plus haute atmoſphere, qui y cauſe auſſi une plus grande réfraction. Au contraire il paroît par les éxpériences faites à Caienne que l'at-

mosphére y est plus basse qu'ici.

Mr. Maraldi, dans un Mémoire très-curieux & très-détaillé sur les abeilles dit, que la nature, qui partout ailleurs est environnée d'obscuritez, est encore ici armée contre ceux qui veulent la considerer, les aiguillons des abeilles les rendant intraitables. Il ne paroît pas néanmoins que le danger l'ait étonné; & ses observations peuvent nous dédommager de la perte de celles d'Aristomachus, qui en en fit pendant trente-huit ans, & de celles d'Hilliscus, qui ne s'y étoit pas appliqué avec moins de soin. Aristote en rapporte de fort curieuses, que Virgile a ornées de ses beaux vers, & auxquelles Pline a encore ajouté. Entre les Modernes, le Prince Frederic Cési, Instituteur & Chef de l'Académie Romaine des Sciences, en avoit composé un Traité qu'il présenta à Urbain VIII. & qui n'a pas éte publié, non plus que celui que Mr. Sowammerdan avoit promis sur l'anatomie des abeilles.

Selon les observations de Mr. Maraldi on a compté huit ou dix mille abeilles dans les petites ruches, &

jusqu'à dix-huit mille dans les grandes. L'essain est composé de mouches de trois espéces différentes, dont la premiére, & sans comparaison la plus nombreuse, est des abeilles ordinaires, la seconde des bourdons qui sont plus gros & n'ont point d'aiguillon, la troisiéme est réduite à trois mouches, & ordinairement à une seule pour chaque ruche, elle est plus allongée que les bourdons & plus menuë à proportion de sa longueur, d'une couleur plus vive & portant un aiguillon, d'une démarche grave & posée. C'est la Reine des abeilles; elle en a été appellée le Roi, & elle en est véritablement la mere.

C'est d'elle en effet que naissent toutes les abeilles & tous les bourdons, avec une fécondité si étonnante que dans l'année elle en produit huit ou dix mille. Elle entre dans une alveole qu'elle trouve vuide, & y depose un œuf, & passe aussi-tôt dans l'alveole voisin, où elle laisse aussi un œuf: pendant la ponte elle est accompagnée de dix ou douze des plus grosses abeilles, qui semblent la caresser avec leur trompe & leurs pat-

tes. L'œuf eſt long d'une demie ligne, ou au plus de deux tiers de ligne, plus menu par un bout, ſur lequel il demeure planté pendant quatre jours, après leſquels il ſe change en maniére de chenille diviſée en pluſieurs anneaux, & environnée d'une liqueur blanchâtre que les abeilles ont eû ſoin d'y porter auparavant, & elles ont ſoin auſſi pendant quatre autres jours de fournir du miel pour la nourriture de la nouvelle chenille, qu'elles enferment enſuite dans ſon alveole en bouchant le deſſus avec de la cire. Là le ver ſe transforme en aurelie, ou en nymphe, & douze jours après il en ſort une abeille, qui ſe fait paſſage au travers de la cire. D'abord elle paroît un peu endormie; mais bientôt après prenant ſon agilité naturelle, dès le même jour elle vole aux champs, & retourne chargée de cire comme les autres.

Pour les bourdons, tandis que les abeilles travaillent avec une diligence ſurprenante, ils ſe tiennent à rien faire, & ne ſortent gueres de la ruche que vers les trois heures de l'après dinée, quand le jour eſt beau,

Mais enfin ſur la fin de Juillet les abeilles leur déclarent une rude guerre ; & ſe mettant pluſieurs contre un, les tirent avec violence , juſqu'à ce qu'elles les ayent mis hors de la ruche : l'animoſité va juſqu'à crever les œufs & tuer les vers , dont il doit ſe former des bourdons ; en ſorte qu'au mois d'Octobre il n'en reſte aucun.

Mr. Maraldi conjecture qu'ils ne ſont pas tout à fait inutiles , qu'ils ſont les mâles , & rendent les œufs féconds par une liqueur qu'ils y répandent à la maniere des poiſſons.

On omet ce qu'il dit de la conformation du corps des abeilles , de la maniére dont elles recueïllent la cire le miel , de leur habileté à conſtruire leurs alveoles & leurs rayons.

Entre pluſieurs autres coquillages dont Mr. de Reaumur décrit le mouvement progreſſif, celui qui ſe nomme heriſſon , ou ourſin , ou chataigne de mer , ſemble mériter une attention particuliére , en ce que ſon écorce eſt heriſſée de 2100 épines , & percée de 1300 petit trous , pour autant de cornes ſemblables à celles des limaçons : les épines ſont mobi-

les, & l'ourſin s'en ſert pour avancer ou reculer, comme il ſe ſert de ſes cornes pour ſe conduire. Combien faut-il de muſcles pour faire joüer tout cela ?

Quoique dans les caves & les ſouterrains on ſente l'air froid en été, & chaud en hyver, il y eſt pourtant plus chaud en été qu'en hyver. Mais il y a en Franche-Comté une caverne, où il eſt réellement plus froid ; elle eſt à cinq lieuës de Beſançon auprès du village de Chaux au pied d'un roc, & profonde de 80 pieds. Mr. Billerez, Profeſſeur d'Anatomie & de Botanique à Beſançon, y étant deſſcendu pour l'examiner au mois de Septembre 1711, trouva que le fond étoit encore couvert de trois pieds de glace, & il vit trois piramides de glace haute de 15. ou 20. pieds. Encore que la glace commençât alors à fondre, & un brouïllard à ſortir par le haut de la caverne, ce qui continuë pendant tout l'hyver, toutefois le froid étoit ſi grand que le thermometre, qui hors de la caverne étoit à 60 degrez, y deſcendit à 10, c'eſt à dire, à 10 au deſſous du très-grand froid. Mr.

Billerez a trouvé la cause de ce phénoméne, en observant que les terres du voisinage, & sur tout celles du dessus de la caverne, sont pleines d'un sel nitreux, ou d'un sel armoniac naturel. Ces sels mis en mouvement par la chaleur de l'été se mêlent avec les eaux qui tombent dans la caverne, & les congele, de même qu'il arrive dans les glaces artificielles. La glace de la caverne est plus dure que celle des riviéres, moins mêlée de bulles d'air, & se fond plus difficilement.

Selon les observations de Mr. de la Hire la quantité d'eau de pluye & de neige fonduë qui est tombée à l'Observatoire, est de 25 pouces 2 lignes : ce qui est beaucoup plus que les années moyennes, qui ne donnent qu'environ dix-neuf pouces. Le thermometre monta au plus haut à 62 parties ½ le 16 de Juin au lever du Soleil, & après midi à 73 ½ il descendit au plus bas à 20 parties le 15. de Février : l'état moyen de ce Thermométre est à 48 parties. Monsieur Scheuchzer a mandé de Zuric, que la hauteur de l'eau de pluye & de neige fonduë y a été de 45 pouces & une ligne.

Anatomie.

Sous le nom de Bezoard Monsieur Geoffroy le jeune comprend toutes les matiéres qui se forment par couches dans le corps des animaux, & même les perles ; & à ce propos il fait mention d'une espece de grande Moule nommé *Pinna marina*, qui se pêche sur les côtes de Provence aux mois d'Avril & de Mai. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à la pointe du côté opposé à la charniére elle porte une houppe longue d'environ six pouces : cette houppe est composée de filamens d'une soye fort déliée & brune qui se peigne, se file, se met en ouvrages qui pourroient paroître précieux, s'il n'y avoit pas de véritable soye. Aristote donne le nom de *Byssus* à la houppe de ce coquillage.

M. Mery a fait voir à l'Académie, que le nerf optique est d'une construction entiérement différente de tous les autres nerfs qui sont composez de fibres. Celui-là avant que d'entrer dans l'orbite de l'œil, n'est qu'une

enveloppe formée par la pie mere, & qui contient un allongement de la moëlle du cerveau qu'il eſt facile d'en faire ſortir. En entrant dans l'orbite de l'œil il prend une ſeconde enveloppe de la dure mere, & ces deux enveloppes, ou membranes, ſont liées enſemble par des filamens très déliez; celle qui vient de la pie mere eſt continuë avec la choroïde, & celle qui vient de la dure mere l'eſt avec la cornée. Sous ces deux enveloppes depuis l'entrée de l'orbite de l'œil juſqu'au globe de l'œil, eſt encore renfermé de la moëlle, mais ſéparée en beaucoup de petites cellules qui répondent les unes aux autres, & qui empêchent de faire ſortir la moëlle ſi aiſément. La rétine, ſelon Mr. Mery, & comme il s'enſuit de cette conſtruction, n'eſt formée que de cette moëlle, & partant elle ne ſçauroit être l'organe de la viſion. Mais ſi c'eſt la choroïde qui reçoit l'impreſſion de la lumiére; comme elle n'eſt continuë qu'avec la pie mere, où portera t'elle cette impreſſion pour exciter le ſentiment de la vûë? La difficulté eſt grande.

Juillet 1715.

Chymie.

Les effets de la Chymie ſont viſibles, éxcitent la curioſité & l'admiration : les cauſes de ces effets ſont cachées, & à leur défaut chacun ſubſtituë ſes conjectures. En voici une de Mr. Lemery le fils, pour expliquer les diverſes couleurs des précipitez de mercure. Lorſque le mercure a été diſſout par l'eſprit de nitre, de ſorte qu'il eſt devenu entiérement inviſible dans la liqueur qui eſt claire & limpide, ſi l'on y verſe quelque alkali ou abſorbant, la liqueur devient blanche, ou ſe colore, ſelon la différence des alkalis, & le précipité prend la même couleur. Comme ils ont paſſé ces alkalis par le feu, ſoit qu'ils ſoient volatils ou fixes, ils demeurent pénétrez de parties de feu, leſquelles s'inſinuent dans le mercure à meſure que les acides qui l'ont diſſout & le ſoutiennent, l'abandonnent pour ſe joindre aux alkalis. Selon que les alkalis ſont ou forts, ou foibles, ils contiennent plus ou moins de parties de feu, & par conſéquent

en communiquent plus ou moins au mercure : plus de parties de feu rendent le précipité rouge, peu de parties de feu lui laiſſent ſa couleur naturelle, qui eſt le blanc, une médiocre quantité de parties de feu le fait jaune. Mr. Lemery ſuppoſe que le feu n'eſt pas feu ſeulement par le mouvement, mais de ſa nature.

M. Homberg expoſe en deux mémoires la méthode dont il s'eſt ſervi, pour examiner ſi le ſang & les autres parties des animaux contiennent un acide. Le ſang des agneaux & des veaux lui a fourni un acide plus fort que celui des moutons & des bœufs. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que la liqueur étoit acide & alkali, rougiſſant la teinture de tourneſol, & faiſant efferveſcence avec l'eſprit de ſel. Il eſt encore remarquable que dans l'analyſe du lait de vache & de chévre, la liqueur aqueuſe a une odeur agréable, même la liqueur rouſſe ne ſent pas mauvais, mais comme un gâteau frais & un peu grillé, au lieu que le lait d'âneſſe dès le commencement de la diſtillation a rendu une odeur fade & déſa-

gréable, qui a augmenté de plus en plus, comme de la vieille graiſſe ou du vieux oing. Différence, qui ſemble venir de ce que le lait de vache & de chévre contient à peu près autant de matiére butireuſe que de caſéeuſe, ou de crême que de fromage, & que le lait d'âneſſe contient trois ou quatre fois plus de fromage que de crême. Or l'odeur de la crême ſur le feu eſt douce & agréable; celle du fromage frais eſt fade & déſagréable.

Maniere de copier ſur le verre coloré les pierres gravées.

On ſçait combien ſont eſtimées les pierres gravées qui reſtent de l'antiquité, à cauſe de la délicateſſe des figures qui y ſont repréſentées en creux, & quelquefois elles apprennent quelque choſe. Mais elles ſont enfermées dans les cabinets des Princes, ou d'autres perſonnes de conſidération curieuſes, où il n'eſt pas toujours aiſé d'avoir accès pour les conſidérer à loiſir. Quelques ouvriers en verre ont trouvé le ſecret

de les modéler, & l'ont caché pour en tirer du profit. M. Homberg s'étant par curiosité appliqué à le chercher, & y ayant mis trois mois, rend publique la maniére qui lui a réüssi, & elle mérite certainement d'être rapportée ici.

De toutes les terres qu'il a essayées, cette espece de craye que nous appellons Tripoli, est celle qu'il a trouvée contenir moins de sels, & qui par conséquent étant moins sujette à se fondre, & plus propre à faire les moules que l'on va décrire. Il faut piler le tripoli de France dans un mortier de fer, & le passer par un tamis de crin : celui de Venise doit être gratté finement avec un couteau, ou avec un éclat de verre, passé par un tamis de soye très-déliée, & puis broyé dans un mortier de verre avec un pilon de verre. Plus il sera fin, mieux il prendra les empreintes.

Il faut ensuite humecter le tripoli de France, en sorte qu'il se réduise entre les doigts en une pâte, à peu-près comme il s'en fait une de la mie de pain frais pressée de même entre

les doigts. On remplit de ce tripoli humecté un petit creuſet plat de la profondeur de ſept ou huit lignes environ, & du diamétre qui convient à la grandeur de la pierre que l'on veut mouler : on preſſe légérement le tripoli dans le creuſet, puis on met par deſſus un peu de la poudre ſéche du tripoli de Veniſe, ſur quoi on poſe la pierre, & on l'imprime en la preſſant dans le tripoli auſſi fortement qu'on le peut avec les pouces; puis on aplatit bien avec les doigts ou avec un morceau d'yvoire tout le tripoli qui ſe trouve à l'entour de la pierre. On le laiſſe repoſer un moment, juſqu'à ce que l'humidité du tripoli de France ait pénétré celui de Veniſe qui avoit été mis en poudre ſéche : après quoi l'on ſépare la pierre du tripoli, en l'élevant un peu avec la pointe d'une aiguille enchaſſée dans un petit manche de bois, pour lors en renverſant le creuſet, la pierre tombera, & laiſſera ſon impreſſion ſur le tripoli, dont on réparera les bords. S'il reſte du tripoli dans la pierre, la figure dans le moule eſt gâtée, & elle le ſera dans le verre.

On laiſſera le creuſet ſécher, & quand il ſera parfaitement ſec, on prendra un morceau de verre de quelle couleur on voudra, & taillé de la grandeur convenable à la figure imprimée ; on le poſera deſſus, en ſorte qu'il ne le touche pas, car il l'écraſeroit. On approchera du fourneau le creuſet ainſi couvert du morceau de verre, afin qu'il s'échauffe peu à peu, & juſqu'à ce qu'on ne puiſſe plus le toucher des doigts ſans ſe brûler. Alors il eſt en état d'être mis dans le fourneau, qui doit être un petit four à vent, garni au milieu d'une mouffle, où il y aura grand feu de charbon deſſus, deſſous, & à l'entour du mouffle. On mettra un ou pluſieurs creuſets ſous la mouffle ſelon ſa grandeur, on bouchera l'embouchûre de la mouffle avec un gros charbon rouge, & l'on obſervera le morceau de verre.

Quand il commencera à devenir luiſant, c'eſt la marque qu'il eſt aſſez amolli pour ſouffrir l'impreſſion : il faudra pour lors retirer le creuſet du fourneau, & preſſer incontinent le verre avec un morceau de fer, pour

lui imprimer la figure moulée dans le creuſet. Tout auſſitôt que l'impreſſion ſera faite, il faut remettre le creuſet auprès du fourneau dans un endroit un peu chaud & à l'abri du vent, où il puiſſe refroidir peu àpeu ſans ſe caſſer. Etant froid on ôtera le verre, & avec des pincettes on égrugera les bords , ce qui empêche qu'il ne caſſe quelque tems après avoir été imprimé, particuliérement quand le verre eſt un peu revéche. Les verres les plus durs à fondre ſont les meilleurs à uſer, ils portent un plus beau poli,& ne ſe rayent pas ſi aiſément que les tendres.

Un verre ainſi copié d'après une pierre gravée, pourra ſervir de modéle pour une infinité d'autres verres qui porteront la même figure. Si l'on veut copier en relief une pierre travaillée en creux, ou au contraire mouler en creux une pierre travaillée en relief, il faut prendre éxactement l'empreinte de la pierre en cire d'Eſpagne, laquelle ſera enſuite appliquée ſur le tripoli, comme on l'a dit de la pierre; en obſervant que la cire d'Eſpagne ſoit ſur du bois ou

ſur un carton fort, afin de ne pas plier quand on preſſera ſur le tripoli.

Ces pierres gravées ſont des agates, des jaſpes, des cornalines, des onyx, des ſardoines, des ametiſtes, des grenads : quand pour les copier on employe des verres d'une compoſition reſſemblante à ces pierres, les copies imitent ſi bien leurs originaux, que tous les jours les connoiſſeurs y ſont trompez.

Botanique.

Ce qui paroît dans la Botanique n'être de nul uſage par rapport à la vie & à la ſanté des hommes, ſert au moins à ſatisfaire leur curioſité, ce ſont des connoiſſances qui plaiſent à l'eſprit. Telles ſont les deſcriptions éxactes des diverſes eſpeces de *Fucus*, qui eſt une herbe marine, par Mr. de Reaumur ; des figues & du Dracocephalon, par Mr. de la Hire le cadet ; du coryſpermum, par Mr. Juſſieu.

Si l'opium a de bons effets dans la Médecine, il en a auſſi de très-ſâ-

cheux : trouver donc une plante narcotique, dont il n'y ait à eſperer que les bons, & à ne point craindre les mauvais, c'eſt un grand avantage. Mr. Bolduc l'a trouvée, cette plante, & c'eſt le Pavot rouge, ou le Coquelicot. Quatre onces des têtes & non des fleurs de ce pavot, vertes & récentes, lui donnent cinq gros d'un extrait ſolide, dont il ne faut prendre que deux, ou trois, ou quatre grains.

Géometrie.

Cet article conſiſte en l'application des regles de Diophante à la Géometrie, & en quelques réflexions ſur la méthode de Mr. Deſcartes pour les tangentes, en de nouvelles réflexions de Mr. Varignon ſur les développées, des remarques de Mr. de la Hire ſur la Géometrie de Mr. Deſcartes, & une explication des propriétez de la Tactrice par M. Bomie. Tous ces différens mémoires ſont aſſez à la portée de ceux qui ſont initiez à la Géometrie ; mais ils demandent une longue expoſition.

ſans laquelle on ne ſe feroit pas entendre.

Aſtronomie.

Si c'étoit de Jupiter même, qu'on obſervât le cours de ſes ſatellites, il ſeroit ſans doute plus aiſé de déterminer leurs nœuds & les inclinaiſons de leurs orbites. Mr. Maraldi crut avoir trouvé l'occaſion de faire à cet égard une obſervation très utile le 1. de Septembre 1702. au tems d'une conjonction rare du quatriéme ſatellite qui devoit paſſer ſi près de l'ombre de Jupiter, qu'il étoit difficile de s'aſſûrer s'il y entroit ou non. Mr. Bianchini fit la même obſervation à Rome, où étoit auſſi M. Maraldi, & M. Manfredi à Bologne. Il rapporte ces obſervations, qui furent conformes entre elles ; & il en conclut une inclinaiſon de 52′ du ſatellite à l'égard de l'orbite de Jupiter ; Mr. Caſſini l'a faite de 55′. A voir les différentes apparences du même ſatellite, il y a lieu de croire qu'il a ſes taches, ou paſſagéres, ou permanentes : & ſi elles ſont perma-

nentes, il tourne ſur ſon axe, & ſe montre à nous ſous diverſes faces.

L'éclipſe de lune du 13ᵉ de Janvier 1712. fut obſervée à l'Obſervatoire par Mr. de la Hire, & par Meſſieurs Caſſini & Maraldi. Il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe trouve quelque petite différence entre les obſervations.

Méchanique.

Les Mémoires compris ſous le nom de Méchanique, ne portent pas moins de Géométrie que ceux même de Géométrie ; & on eſt contraint d'y renvoyer. On avouë que la raiſon qu'on a d'en uſer ainſi, c'eſt ſa propre éxpérience : on entend Meſſieurs les Académiciens dans leurs propres Mémoires, & on ne les entend point hors de là. Il s'agit ici de pouſſées des voutes, & Mr. de la Hire détermine la force qu'il convient donner aux pieds-droits pour les ſoutenir : Mr. Saulmon éxamine le mouvement d'un ſolide plongé dans un fluide, & cela pour parvenir à expliquer le mouvement des Planétes

dans la matiére céleste : Mr. Parent donne un calcul des puissances nécessaires pour vaincre les frottemens des essieux dans les machines : Mr. de la Hire le fils éxplique une invention pour arrêter un carrosse dont les chevaux ont pris le mors aux dens.

L'histoire finit par les éloges de deux Académiciens, de Mr. Berger, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris & Professeur de Chymie au Jardin Royal, & de Mr. Cassini.

Jean Dominique Cassini naquit à Perinaldo dans le Comté de Nice le 8e Juin 1625, de Jacques Cassini Gentilhomme Italien & de Julie Crovesi. Il fit ses premieres études sous les Jésuites à Genes, & quelques-unes de ses poësies Latines furent imprimées avec celles de ses maitres dans un recueïl en 1646. Il s'appliqua ensuite avec ardeur à l'Astronomie, où il fit des progrès si rapides, qu'en 1650. il fut choisi par le Sénat de Boulogne pour remplir la premiere Chaire de Professeur d'Astronomie. Il fut reçu en cette ville par le Marquis Cornelio Malvasia, Senateur en sa patrie, Général des

troupes du Duc de Modene, & Sçavant.

Ils observerent ensemble une Cométe qui parut en 1652. & Mr. Cassini conçut l'idée d'un systême pour le mouvement des Cométes, que l'éxpérience a vérifié. En 1653. il traça sur le pavé de l'Eglise de S. Petrone de Bologne cette fameuse Méridienne qui supplée si heureusement à la petitesse des instrumens pour observer le mouvement du soleil. Il publia sur cette matiere un écrit en 1655. & le dédia à la Reine Christine de Suede. Il détermina que la moindre vîtesse du soleil dans l'apogée n'est pas seulement apparente, mais encore réelle. Il découvrit que les réfractions s'étendoient jusqu'au zenit. Et sur ses observations il composa des tables du soleil.

Les differens qui arriverent entre les villes de Bologne & de Ferrare, à l'occasion des inondations du Po, détournerent Mr. Cassini de ses occupations astronomiques : il fut envoyé à Rome avec le Marquis Tanara, Ambassadeur de Bologne ; & le Sénat de Bologne crut devoir ré-

compenſer ſes ſoins par la charge de Surintendant des eaux de l'Etat. Le Pape Aléxandre VII. l'employa auſſi dans un différend qu'il avoit avec le Duc de Toſcane, ſur les eaux de la Chiana, & lui donna la Surintendance des eaux de l'Etat Eccléſiaſtique, il s'entretenoit volontiers avec lui ſur les ſciences, & dans le deſſein de ſe l'attacher, il lui promit des avantages conſiderables, s'il vouloit embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique. Mr. Caſſini fut encore employé aux fortifitions de quelques places.

Etant à Rome il obſerva & calcula deux cometes qui parurent en 1664. & 1665. En 1665. il remarqua ſur le diſque de Jupiter l'ombre qu'y font les ſatellites, & en 1668. il donna les Ephémérides de ces ſatellites.

Ce fut en 1669. que Mr. Caſſini quitta l'Italie, appellé par le Roi, qui le reçut comme un homme rare : il fallut avoir l'agrément du Pape, qui étoit alors Clement IX. & du Sénat de Bologne, qui ne le donnerent que pour quelques années ; & qui en effet le redemanderent avec chaleur. Mais Mr. Colbert n'en eut

pas moins à le retenir, & en 1673. il lui fit expedier des lettres de naturalité. La même année il épousa Geneviéve Delaitre, fille de Mr. Delaitre, Lieutenant General de Clermont en Beauvoisis.

Tout le monde sçait que Mr. Cassini a enrichi l'Astronomie de découvertes & de méthodes très-fines & très-ingénieuses : le détail iroit à une grande longueur.

Dans les derniéres années de sa vie il perdit la vûë, malheur qui lui a été commun avec Galilée, & peut-être par la même raison ; car les observations subtiles demandent un grand effort des yeux. Il mourut le 14^e^ Septembre 1712. âgé de 87 ans & demi, sans maladie, sans douleur, & par la seule nécessité de mourir. Il avoit l'esprit égal, tranquille ; & son aveuglement même ne lui avoit rien ôté de sa gayeté ordinaire. Un grand fonds de religion, & la pratique de la religion, aidoit beaucoup à ce calme perpétuel. Les cieux qui racontent la gloire de leur Créateur, n'en avoient jamais plus parlé à personne qu'à lui, & n'avoient jamais mieux

persuadé. On sentoit en lui cette modestie, cette candeur, cette simplicité, que l'on aime tant dans les grands hommes : il communiquoit sans peine ses découvertes & ses vûës, faisant part de ses connoissances, plus dans le dessein de les faire servir au progrès des Sciences, qu'à sa propre gloire.

ARTICLE XCVI.

DISCOURS PRONONCE' *dans l'Eglise Cathedrale de Strasbourg le 3ᵉ Mai 1715. par Jean Sigismond Nester de Dresde en Saxe, ci-devant Ministre Luthérien, aujourd'hui Novice Jésuite, dans lequel il expose les motifs de son retour à l'Eglise; traduit de l'Allemand.* A Strasbourg 1715. *in 4°. pages 17.*

On ne soupçonnera pas que l'interêt ait eû part au changement de Monsieur Nester, quand on ne cherche dans l'Eglise Romaine que la pauvreté, que l'obéïssance religieuse. On ne s'est converti, ni par ambition, ni par avarice, & nous

répondons ſans crainte, que les honnêtes gens des ſectes Proteſtantes eſtimeront plus ce Proteſtant, qui ſe fait Catholique pour embraſſer l'état religieux, que ces Catholiques qui ſe font Proteſtans pour quitter l'état religieux. Son changement n'eſt pas ſubit, il a déliberé deux années entieres. Enfin, trois motifs l'ont déterminé. 1°. L'unité perpétuelle des membres de l'Egliſe Romaine dans la même foi, opposée aux variations continuelles des Miniſtres; variations qui naiſſent de la conſtitution de leur fauſſe Egliſe & de leur pretenduë regle de foi, l'interprétation arbitraire de l'Ecriture ſainte. 2°. La viſibilité non interrompuë de l'Egliſe. 3°. Enfin, l'infaillible ſûreté du ſalut dans cette ſeule Egliſe. Les Catholiques nient qu'on puiſſe ſe ſauver dans la ſecte Proteſtante: les Proteſtans avoüent qu'on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Catholique; Luther l'a dit très clairement, au quatrieme tome de ſes ouvrages de l'édition d'Iena page 320. *Nous avoüons que dans le Papiſme ſe trouve la vraye Ecriture ſainte, le vrai Baptême, les vrais*

Sacremens, le vrai pouvoir des Clefs pour remettre les pechez, le vrai ministere de la parole, la vraye mission pour l'annoncer, le vrai Catéchisme, le vrai Christianisme; bien plus, le noyau même du Christianisme. Ces Protestans zelez qui ont fait tant de bruit, & qui ont employé les puissances les plus redoutables pour faire désavoüer aux Théologiens d'Helmstad une déclaration semblable, la condamneront-ils dans leur Chef, & pourront-ils se défendre d'admirer la force de la vérité, qui a fait parler ainsi le plus furieux ennemi de l'Eglise Romaine?

ARTICLE XCVII.

LETTRES EDIFIANTES *& curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XI^e recueïl.* A Paris, chez Nicolas le Clerc ruë S. Jacques, 1715. *In* 12. *pages* 428, *sans la table.*

CE recueïl que le P. Duhalde vient de publier, est aussi curieux, aussi édifiant, écrit avec la

même pureté & la même élégance que les précédens. Il eſt composé de ſept lettres. On admire dans la premiere, adreſſée par le P. Bouchet à Mr. le Préſident Cochet de S. Valier, la fermeté des nouveaux Chrétiens de Tarcolan pendant une perſécution fort vive.

Dans la ſeconde Dom Joſeph Somera rend compte de la troiſieme tentative faite par les Eſpagnols des Philippines pour aborder aux Iſles Palaos, qu'on appelle communément les nouvelles Philippines. Le navire deſtiné pour cette expédition partit des Philippines le 14. de Novembre de l'année 1710. le trentiéme de Novembre de la même année on découvrit la terre qui reſtoit au nord-eſt trois degrez nord à environ trois lieuës, ayant obſervé la variation de quatre ou cinq degrez de variation nord-eſt dans cette route : on revira de bord pour approcher la terre de plus près, & on reconnut qu'il y avoit deux Iſles que le P. du Beron Miſſionnaire Jéſuite nomma les Iſles de S. André, parce qu'on célébroit la fête de ce grand Apôtre. On ap-

prit peu après de quelques Insulaires qu'elles s'appelloient Sonsorol. Le P. du Beron s'étoit embarqué sur le vaisseau avec le Pere Courtil & le frere Baudin, dans le dessein de porter la foi dans ces Isles. Ils menoient avec eux un Palaos baptisé à Manile, sa femme & ses enfans. Deux bateaux venus d'une des Isles s'approcherent du navire, les Insulaires qui les conduisoient crioient *mapia*, *mapia*, c'est-à-dire, bonnes gens. Le Palaos baptisé leur parla, & aussitôt ils vinrent à bord & caresserent fort les Espagnols. Ce peuple est bien fait de corps, & d'une complexion robuste: ils vont nuds, excepté vers la ceinture, où ils se couvrent d'un morceau de natte. Leurs cheveux sont presque crépus: ils ont fort peu de barbe, & pour se garentir de la pluye, ils portent sur les épaules un petit manteau fait de fil de patates, & sur la tête une espece de chapeau de nate autour duquel ils attachent des plumes d'oiseaux toutes droites. Ils parurent surpris de voir fumer du tabac: ils volent sans scrupule sur tout le fer dont ils

font grand cas : leurs bateaux ſont faits avec aſſez d'art, ils ſe ſervent de voiles Latines. Il ne fut pas poſſible d'aborder, ni de ſe mettre à l'ancre, on trouva partout autour de l'Iſle grand fond de roche.

Ces Inſulaires dirent que la principale de leurs Iſles, nommée *Panloq*, étoit au nord nord-eſt ; qu'au ſud-quart ſud-oüeſt, & au ſud quart ſud-eſt étoient ſituées deux autres Iſles *Mericres* & *Poulo*. Les Miſſionaires tâcherent en vain d'engager un de ces ſauvages à demeurer ſur le navire, ils l'inſtruiſirent autant que le tems le permit, & ils lui firent prononcer les noms de Jeſus & de Marie, il dit que l'iſle avoit environ deux lieuës & demie de tour, & huit cens habitans. Les deux Peres Miſſionaires voulurent abſolument, contre l'avis du Capitaine & du Pilote, aller à terre planter une Croix. Ils monterent dans la chaloupe avec le Palaos baptiſé, ſa femme & ſes enfans, le contre maitre du vaiſſeau & l'Enſeigne des troupes. On n'en a point eû de nouvelles, & le navire après les avoir attendus inutilement

eſt retourné ſans eux à Manille. Un Palaos débarqué à Givan le jour de l'Aſcenſion 1710. a dit que le Palaos qui s'étoit fait baptiſer à Manille étoit un ſcélérat, qu'il avoit trompé les Eſpagnols, & qu'il ſeroit leur plus grand ennemi dans ſon païs. Une quatriéme entrepriſe a un ſuccès encore plus malheureux, le navire qui portoit le P. Serrano a fait naufrage.

La ſeconde lettre fait connoître des païs preſque inconnus. Le Pere Taillandier Jeſuite y décrit ſon voyage de S. Malo au Mexique, du Mexique aux Philippines, & des Philippines au Maduré. Il avertit qu'on débite beaucoup de fables dans les relations que nous avons des Iſles Canaries. Le fameux Pic de Teneriffe n'a qu'environ treize cens toiſes de hauteur, & on y monte en ſept heures. C'eſt de cette iſle que vient le fameux vin de Malvoiſie : pour le faire, on choiſit avec beaucoup d'attention les raiſins les plus mûrs, quand le vin eſt tiré on y mêle de la chaux vive, afin qu'il ſe conſerve lorſqu'on le tranſporte. On trouve

dans la même iſle des pierres poreuſes à travers leſquelles on filtre l'eau qu'on veut boire, l'arbre de l'iſle de fer dont les feüilles ſont autant de ſources, eſt un conte inventé par les voyageurs. Le P. Le Breton montra au P. Taillandier du Thé de S. Domingue auſſi bon que celui de la Chine.

Le Miſſionaire partit de la *Vera-Crus* le troiſiéme de Février de l'an 1708. pour continuer par terre ſon voyage juſqu'au Mexique. Le Lecteur verra ici avec plaiſir le Journal de ce voyage : on n'a point ailleurs la deſcription des païs par où l'Auteur paſſa.

„ A une grande lieüe de la *Vera-* „ *Crus*, on voit à la droite du che- „ min un petit village nommé *Buena* „ *Viſta*; trois lieuës après on paſſe la „ riviere *Xamaca*, qui entre dans la „ mer à huit lieuës de la *Vera-Crus*. „ La journée eſt enſuite de dix lieuës, „ qu'on fait dans des terres incultes, „ quoique le terroir paroiſſe aſſez „ bon en pluſieurs endroits, & on „ arrive au village de *Cotaſta*, ſitué „ auprès d'une riviere du même

„ nom. Nous marchâmes le lende-
„ main ſur des collines qui ne ſont
„ point cultivées. Après cinq lieuës
„ de chemin, nous trouvâmes quel-
„ ques cabanes d'Indiens, & nous
„ entrâmes dans une plaine où eſt le
„ village de S. Jean, à huit lieuës de
„ *Cotaſta*.

„ Le 5[e] Février nous nous trouvâ-
„ mes dans un païs plus temperé &
„ plus agréable à la vûë : nous paſſâ-
„ mes dans des vallons fertiles, char-
„ gez d'arbres fruitiers, & enſemen-
„ cez de mays * : on voyoit de toutes
„ parts une infinité d'oiſeaux de tou-
„ te eſpéces, & tout-à-fait différens
„ de ceux d'Europe. Il y a ſurtout
„ quantité de Perruches bleuës plus
„ petites que des grives, & d'une
„ couleur fort vive.

„ Après deux lieuës de chemin,
„ on trouve le village de S. Laurent.
„ Ce ſont des Noirs qui l'habitent :
„ ils deſcendent de pluſieurs familles
„ des Noirs d'Afrique, qui s'étant
„ enfuis de la maiſon de leurs maî-
„ tres, obtinrent leur liberté à con-
„ dition qu'ils peupleroient ce païs.

* *Blé d'Inde.*

„ A trois lieuës au delà de ce vil-
„ lage, nous nous arrêtâmes à la ville
„ de Cordua, où il y a pluſieurs fa-
„ milles Eſpagnoles : les maiſons y
„ ſont bâties à l'Européane, & on
„ pourroit la comparer à un de nos
„ plus grands Bourgs de France. Cet-
„ te journée, qui eſt de neuf gran-
„ des lieuës, ſe termine en arrivant
„ à la ville d'*Oriſſava* : elle eſt un peu
„ plus grande que *Cordua*. On ſe trou-
„ ve alors auprès de cette fameuſe
„ montagne d'*Oriſſava*, que nous
„ avions apperçûë de 25 lieuës en
„ mer, & dont le ſommet eſt toû-
„ jours couvert de neiges, quoi-
„ qu'elle ſoit ſituée ſous la zone tor-
„ ride. Elle eſt beaucoup plus haute
„ que le Pic de Tereniffe.

„ Le 6^e^ Février après deux lieuës
„ de marche dans la plaine d'*Oriſſava*,
„ qui étoit toute couverte d'orge
„ qu'on alloit moiſſonner, nous grin-
„ pâmes une montagne, ou plutôt
„ une forêt de chênes fort touffus :
„ nous deſcendîmes enſuite dans une
„ vallée entourée de montagnes ex-
„ trêmement hautes. Au milieu de
„ cette plaine, qui a bien une lieuë

» de diametre, eſt ſitué le village de
» *Maltrata*, qui n'eſt habité que par
» des Indiens. Le ſoir nous mîmes
» deux heures & demie à gagner une
» montagne toute couverte de Pins
» de deux eſpeces, & nous finîmes
» cette journée, qui fut de dix lieuës,
» en traverſant une plaine de ſables,
» où l'on trouve beaucoup de pal-
„ miers ſauvages, de la même eſpe-
„ ce que ceux qui croiſſent dans les
„ ſables de Pontichery.

„ Le 7. nous découvrîmes un des
„ plus fertiles païs de l'Amérique :
„ je ne crois pas qu'il y ait ſous le
„ Ciel un climat plus doux & plus
„ tempéré ; tous les fruits de l'Euro-
„ pe & de l'Amerique y croiſſent, &
„ s'il y a peu de vignes & d'oliviers,
„ il faut l'attribuer à l'indolence de
„ ſes habitans, ou aux ſages loix de
„ la Monarchie Eſpagnole, dont le
„ deſſein eſt de conſerver ce nouveau
„ monde dans la dépendance de l'Eſ-
„ pagne. On y voit de très-belles
„ plaines remplies de Villages, dont
„ les Maiſons ſont bâties de briques
„ cuites au ſoleil. On ſeme tous les
„ ans du blé dans ces terres, qui ſont

„ arroſées par des canaux pratiquez „ exprès, ou bien par l'eau qui deſ- „ cend des collines voiſines, où il ſe „ trouve beaucoup de ſources.

„ Le 8. nous arrivâmes à la *Puebla* „ *de los Angeles*, ville la plus conſidé- „ rable de ce Royaume après la Ca- „ pitale : elle eſt à peu près de la gran- „ deur d'Orleans. Les ruës en ſont „ fort droites, & les maiſons aſſez „ belles, elle eſt partagée en quatre „ Parroiſſes : on y compte neuf Mo- „ naſteres de Religieuſes, & un plus „ grand nombre de Communautez „ d'hommes : les Égliſes y ſont ma- „ gnifiques, & principalement la Ca- „ thédrale.

„ En ſortant de la *Puebla de los An-* „ *geles* on marche pendant huit lieuës „ dans une très-belle plaine, fort „ peuplée, & très-fertile. A une lieuë „ à la droite du chemin eſt le bourg „ de *Cholula*, où Fernand Cortés pen- „ ſa périr par la trahiſon des habitans. „ A quatre lieuës ſur la gauche eſt la „ Ville & la République de *Tlaſcala*, „ qui fut d'un grand ſecours au mê- „ me Cortés, pour s'emparer de la „ ville de Mexico. Là on voit trois

„ montagnes couvertes de neiges.
„ Une de ces montagnes eſt un Vol-
„ can, qui pendant neuf ans avoit
„ diſcontinué de jetter de la fumée;
„ mais il avoit recommencé depuis
„ trois mois, & la fumée qu'il pouſ-
„ ſoit en l'air, étoit ſi épaiſſe, qu'on
„ l'appercevoit même de la ville de
„ *Mexico.*

„ Le lendemain nous entrâmes
„ dans une forêt de Pins, où l'on trou-
„ ve quantité de Faiſans, de Cocs
„ d'Inde, & toute ſorte de gibier. Dès
„ que nous commençâmes à deſcen-
„ dre, nous découvrimes le lac du
„ Mexique, & le troiſiéme jour de-
„ puis nôtre depart de la *Puebla de*
„ *los Angeles*, nous arrivâmes ſur le
„ midi à la ville de *Mexico* éloignée
„ de 22 lieuës de la *Puebla*, & de 80.
„ de la *Vera Crus.*

„ Cette fameuſe ville, la plus belle
„ & la plus conſidérable du nouveau
„ monde, eſt ſituée dans une grande
„ plaine environnée d'un cercle de
„ montagnes de plus de 40 lieuës.
„ Dans la ſaiſon des pluyes qui com-
„ mencent vers le mois de Mai,
„ on ne peut y entrer que par trois

„ chaussées, dont la plus petite a une
„ grande demie lieuë de longueur ;
„ les deux autres sont d'une lieuë &
„ d'une lieuë & demie. Mais dans
„ le tems de secheresse le lac au mi-
„ lieu duquel la Ville est située, di-
„ minuë considérablement. Les Es-
„ pagnols se sont efforcez de faire
„ écouler les eaux à travers les mon-
„ tagnes qui environnent cette gran-
„ de plaine : mais après bien des frais
„ & des travaux immenses, ils n'ont
„ réüssi qu'en partie dans l'exécution
„ de leur projet : néanmoins ils ont
„ remédié par là aux grandes inon-
„ dations dont la ville étoit souvent
„ menacée.

„ La ville de Mexico est bâtie fort
„ réguliérement. Elle est traversée
„ de quelques canaux, lesquels se
„ remplissent des eaux qui viennent
„ du Lac : on en pourroit creuser
„ dans toutes les ruës. Elle est beau-
„ coup plus grande que la *Puebla*.
„ Quelques Espagnols y comptent
„ deux cens mille ames ; mais si l'on
„ veut examiner les choses sans pré-
„ jugé, on n'y en trouvera pas plus
„ de soixante mille.

Juillet 1715.

„ Il y a dix mille Blancs dans *Mexi-*
„ *co* : le reſte des Habitans eſt com-
„ poſé d'Indiens, de Noirs d'Afri-
„ que, de Mulatres, de Meſtis, &
„ d'autres peuples qui deſcendent du
„ mélange de ces diverſes nations
„ entre elles, & avec les Européans:
„ ce qui a formé des hommes de cou-
„ leur ſi différente depuis le blanc
„ juſqu'au noir, que parmi cent vi-
„ ſages, à peine en trouve-t'on deux
„ qui ſoient de la même couleur.

„ Les maiſons y ſont belles, & les
„ Egliſes magnifiques. Il y a un grand
„ nombre de Communautez Reli-
„ gieuſes : on y voit rouler beaucoup
„ plus de carroſſes qu'en aucune ville
„ de France, ſi l'on en excepte Paris.
„ Le climat y eſt charmant. On peut
„ être toute l'année habillé de drap
„ d'Eſpagne, quoïqu'on ſoit environ
„ à 20 degrez de latitude du Nord.
„ Dans le fort de l'Eté on n'a qu'à ſe
„ tenir à l'ombre, pour ſe garentir
„ de l'incommodité que cauſe la
„ chaleur. C'eſt ce qui donna lieu à
„ la réponſe que fit autrefois à Char-
„ les V. un Eſpagnol nouvellement
„ arrivé du Mexique. Ce Prince lui

„ ayant demandé combien de tems
„ il y avoit au Mexique entre l'Eté
„ & l'Hyver ; autant de tems, Sire,
„ lui répondit-il, qu'il en faut pour
„ paſſer du ſoleil à l'ombre. Les
„ pluyes qui commencent au mois
„ de Mai, & qui ne finiſſent qu'après
„ l'Eté, contribuent beaucoup à mo-
„ derer les grandes chaleurs.

„ Enfin, ſi l'on conſidere la quan-
„ tité d'argent qu'on apporte chaque
„ jour des mines dans cette Ville, la
„ magnificence des Egliſes & des au-
„ tres édifices, le grand nombre de
„ Carroſſes qui roulent continuelle-
„ ment dans les ruës, & les richeſſes
„ immenſes de pluſieurs Eſpagnols,
„ on ſe formera l'idée d'une des pre-
„ mieres & des plus riches villes du
„ monde. Mais d'un autre côté quand
„ on voit que les Indiens, qui font la
„ plus grande partie du peuple, ſont
„ mal vétus, qu'ils vont ſans linge
„ & nuds pieds on a de la peine à ſe
„ perſuader que cette Ville ſoit ef-
„ ctivement ſi opulente.

„ Le 11. de Mars nous commençâ-
„ mes un nouveau voyage pour nous
„ rendre à la mer du Sud.

„ En prenant la route d'*Acapulco*
„ on fait d'abord quatre lieuës dans
„ une plaine bien cultivée, après
„ quoi on monte pendant une heure
„ sur une montagne, que les Espa-
„ gnols appellent *la subida del arenal*, à
„ cause des sables qu'on y trouve :
„ on passe dans une forêt de Pins qui
„ dure cinq lieuës, & on descend pen-
„ dant trois lieuës pour se rendre à
„ *Cornavacca*, petit Bourg situé dans
„ un terroir fertile, & dont le climat
„ est beaucoup plus ardent que celui
„ des environs du Mexique.

„ Le païs qu'on rencontre après ce Bourg est rempli de Villages d'Indiens, & coupé de rivieres & de ruisseaux qu'on passe à gué dans des tems de secheresse. On ne trouve que de petites plaines, des collines, des vallons, jusqu'à la *subida del passarito*, qu'on descend par un fort mauvais chemin qui est de plus d'une lieuë. Demi lieuë après on s'arrête à *Pueblo nuevo*, village d'Indiens situé sur les bords d'un lac qui a une lieuë de longueur & trois quarts de lieuë de largeur. Ce village est éloigné de 21. lieuës de *Cor-*

„ *navacca.* Nous n'en partîmes qu'à
„ quatre heures du ſoir, pour évi-
„ ter la grande chaleur, & après ſix
„ lieuës de marche nous nous arrêta-
„ mes à un autre village nommé *Pa-*
„ *lula.*

„ Le lendemain nous fîmes encore
„ ſix lieuës entre des collines char-
„ gées de ces arbriſſeaux, que les Eſpa-
„ gnols nomment *organum*, & que les
„ François appellent *cierges épineux.*
„ On diroit à les voir de loin, que
„ ce ſont une infinité de flambeaux
„ de cire verte. Nous paſſâmes la ri-
„ viere de *las Balſas*, de la même ma-
„ niere qu'on la paſſoit avant la con-
„ quête du Mexique : un quarré de
„ foibles roſeaux d'environ 10 pieds,
„ ſous lequel on attache des callebaſ-
„ ſes, ſert de batteau : on vous fait
„ aſſeoir ſur la ſelle d'une mule, ou
„ ſur un balot qu'on place au milieu
„ de cette machine, afin que le poids
„ l'empêche de tourner. Un Indien
„ tenant un des angles d'une main, &
„ nageant de l'autre, vous conduit
„ à l'autre bord de la riviere. C'eſt
„ du nom de *Balſas* que les Eſpagnols
„ donnent à cette eſpece de radeau,
„ que la riviere a pris ſon nom ; ils

„ devroient plutôt l'appeller la ri-
„ viere des mosquites ; car on est
„ comme environné d'une nuée de
„ ces insectes, qui ne sont pas plus
„ gros que nos plus petits mouche-
„ rons ; & dont les piquures laissent
„ des marques qui durent souvent
„ un mois entier. C'est pour éviter
„ leur persécution qu'on prend le
„ tems de la nuit, pour faire les neuf
„ lieuës de chemin qu'il y a jusqu'au
„ Village de *Sompango*.

„ Tout ce païs est desert, on n'y
„ trouve qu'une misérable cabane
„ qu'on a bâtie sur le chemin pour la
„ commodité des Voyageurs : mais
„ comme elle étoit inhabitée, nous
„ ne jugeâmes pas à propos d'y en-
„ trer, dans la crainte d'y être mor-
„ dus des serpens ou des scorpions :
„ nous aimâmes mieux prendre nôtre
„ repos sur la terre, pendant les deux
„ ou trois heures que nous avions à
„ donner au sommeil. Les mauvaises
„ hôtelleries où on longe dans tout
„ le Mexique, nous avoient accoû-
„ tumez à nous passer de lit, & de
„ toutes les autres douceurs qu'on a
„ dans les voyages de France.

„ Deux lieuës après *Sompango*, on
„ passe dans un Bourg de 400 famil-
„ les, dont plusieurs sont Espagnoles;
„ il se nomme *Cilpacingo*. Ce Bourg
„ est situé dans une plaine de deux
„ lieuës de largeur, assez fertile & en-
„ vironnée de collines. Elle est ter-
„ minée par un gros village d'In-
„ diens. A une lieuë au delà on passe
„ par un autre village, après lequel
„ on fait huit lieuës sur des monta-
„ gnes fort escarpées, & toutes semées
„ de rochers. Il faut continuellement
„ monter & descendre. Deux che-
„ vaux ne sçauroient passer de front
„ dans certains endroits, où le chemin
„ est creusé entre les rochers. Nous
„ couchâmes dans un petit village
„ qu'on nomme *los dos caminos*.

„ Le lendemain, qui étoit Diman-
„ che, nous y dîmes la sainte Messe:
„ ces bons Indiens vinrent l'enten-
„ dre; il n'avoient pas eû ce bonheur
„ depuis un mois, parceque leur Cu-
„ ré demeuroit à douze lieuës de leur
„ village, & avoit à visiter plusieurs
„ hameaux fort écartez. Pour nous
„ remercier, ils nous apporterent
„ quelques oranges, & des guirlan-

„ des de fleurs. Depuis *los dos cami-*
„ *nos* juſqu'à *Acapulco*, on fait 21.
„ lieuës ſans trouver aucun village :
„ on a bâti de trois en trois lieuës de
„ méchantes cabanes qui ſervent
„ d'hôtellerie.

„ A quatre lieuës de *los dos caminos*
„ nous paſſâmes la riviere de *los Papa-*
„ *gaios*, c'eſt à dire, des Perroquets.
„ C'eſt après celle de *las Balſas* la
„ plus conſidérable qu'il y ait depuis
„ *Mexico* juſqu'à la mer. Nous mon-
„ tâmes enſuite pendant une heure &
„ demie ſur une montagne fort eſ-
„ carpée, à laquelle on a donné,
„ comme à la riviere, le nom de *Pa-*
„ *pagaios*, apparemment à cauſe des
„ gros Perroquets qu'on y voit. Ils
„ ſont de la groſſeur d'une poule, ils
„ ont le haut de la tête jaune, tout le
„ reſte du corps eſt verd : ils appren-
„ nent facilement à parler.

„ Parmi les différentes ſortes d'ar-
„ bres qui croiſſent ſur cette monta-
„ gne, on y trouve celui dont on ſe
„ ſert en France pour les teintures,
„ & qu'on appelle bois de Campe-
„ che : il ne croît pas fort haut, les

„ feuïlles en ſont petites, & reſſem-
„ blent aſſez à celles du trefle.

„ Le 10^e^. jour de nôtre voya-
„ ge nous arrivâmes à *Acapulco.* Ce
„ Bourg eſt à 87 lieuës de *Mexico*, &
„ à 16 degrez 45 minutes de lati-
„ tude du Nord, ſelon les obſerva-
„ tions des Pilotes. Les marchands de
„ *Mexico* y ont des maiſons où ils met-
„ tent les marchandiſes qu'on appor-
„ te de Manile. Tandis que le vaiſ-
„ ſeau des Philippines eſt dans le
„ Port, on y voit quantité de mar-
„ chands; mais à peine eſt-il parti que
„ chacun ſe retire. Les habitans mê-
„ me les plus riches vont paſſer l'été
„ plus avant dans les terres, pour
„ éviter le mauvais air d'*Acapulco*
„ pendant les chaleurs, qui y ſont
„ éxceſſives.

„ Le Port eſt bon & ſûr, mais le
„ Château n'eſt pas fort : il y a pour-
„ tant une belle artillerie de fonte.
„ Les vaiſſeaux des Philippines y ar-
„ rivent d'ordinaire vers le mois de
„ Decembre, ou de Janvier, & ils en
„ partent depuis le commencement
„ de Mars juſqu'aux premiers jours

Juillet 1715.

„ d'Avril : s'ils partoient plus tard, ils „ ne trouveroient pas les brises * as- „ sez fortes pour leurs pesans Ga- „ lions ; & audelà des Isles Mariannes, ils auroient infailliblement à „ essuyer des vents d'oüest, qui „ commencent à la fin de Juin, & qui „ leur sont entierement contraires. „ Il arrive souvent des tremblemens „ de terre à *Acapulco* : pendant le „ peu de séjour que nous y fîmes, „ nous en ressentîmes deux, mais ils „ ne furent pas violens.

„ Le 30. Mars nous mîmes à la voi- „ le. Le vaisseau étoit de 260 hom- „ mes d'équipage, de toutes les dif- „ ferentes Nations du monde. Le „ plus grand nombre des Matelots „ étoit des Philippines. Le Duc d'Al- „ buquerque, Viceroi du Mexique, „ avoit nommé le P. Bonnet pour „ Aumônier du vaisseau. La langue „ Espagnole nous servit à entendre les „ confessions, & à instruire tout l'é- „ quipage. Nous eûmes d'abord des „ vents foibles, & des calmes qui du- „ rerent pendant douze jours ; ils ne

* *Nom qui se donne en Amérique à un vent qui vient du côté de la mer.*

„ cesserent que quand nous fûmes à „ cent lieuës de terre. On fait le „ sud oüest jusqu'à ce que l'on soit „ par les 13 degrez de latitude nord. „ Alors on a des *brises* très fortes jusqu'aux Isles Marianes.

„ Cette navigation est très-douce : „ on n'a point à craindre de vents „ contraires, & le vent qui souffle „ étant toujours frais tempere la cha-„ leur. Mais autant que le voyage „ est facile depuis Acapulco jusqu'à „ Manile, autant le retour d'Aca-„ pulco à Manile est-il dégoûtant & „ dangereux. Il faut s'élever jusqu'au „ delà de 30 degrez, & quelque-„ fois jusqu'au 39e. degré de latitu-„ de nord, pour éviter les *brises* qui „ regnent toujours auprès des Tro-„ piques.

„ Comme c'est dans l'hyver que „ se fait cette derniere navigation, „ on a de rudes tempêtes à essuyer, „ sans pouvoir relâcher dans la rou-„ te. Le navire qui nous porta aux „ Philippines, avoit demeuré sept „ mois dans cette traversée. L'Ami-„ ral fut obligé de relâcher à l'en-„ trée des Philippines, après avoir

„ reçû un coup de mer qui mit tout
„ le navire ſous l'eau. Une partie de
„ ſes vivres fut gâtée, & ſept hom-
„ mes furent emportez dans la mer.
„ Nous vîmes chaque jour des oi-
„ ſeaux, ce qui ne nous étoit pas ar-
„ rivé dans la traverſée des Canaries
„ juſqu'à St. Domingue, quoiqu'elle
„ ſoit beaucoup plus courte.

„ Le 13. Juin nous moüillâmes à
„ l'Iſle de *Guhan*, la principale des
„ Iſles Marianes, après avoir fait en
„ 75 jours 2175 lieuës qu'on compte
„ depuis *Acapulco*. Cette Iſle s'étend
„ du ſud-oüeſt au nord-eſt, depuis,
„ 13 degrez & 5 minutes, juſqu'à 13
„ degrez 35 minutes. Le lendemain
„ j'eus le bonheur de dire la Meſſe
„ dans cette terre arroſée du ſang de
„ pluſieurs de nos Peres, qui ont bap-
„ tiſé tous ces Infidelles. On les a
„ raſſemblez dans les trois Iſles prin-
„ cipales de *Guhan*, de *Sarpan*, & de
„ *Saïpan*.

„ Je ſaluai Dom Joſeph de Quiro-
„ ga, Sergent Major des Iſles, dont
„ la vertu & le zéle ont beaucoup
„ contribué à l'entiere converſion
„ des Idolâtres. Le même zéle l'a

„ porté à établir une bonne discipli-
„ ne parmi les soldats : ils vivent en
„ commun, la priere se fait réguliè-
„ rement soir & matin, & ils parti-
„ cipent souvent aux Sacremens de
„ la Pénitence & de l'Eucharistie. Je
„ trouvai parmi ces soldats un Fran-
„ çois d'Oleron. Le Gouverneur
„ nous envoya, selon sa coutume,
„ des rafraichissemens. Je m'enbar-
„ quai sur un Canot du païs pour al-
„ ler à terre, & pour revenir à bord ;
„ je n'ai point vû de bâtiment si le-
„ ger, ni qui aille mieux au plus près
„ du vent : je les ai vû pincer le vent
„ à deux quarts de rumb ; un vent
„ arriére leur est moins favorable
„ qu'un vent au plus près.

„ Nous appareillâmes le 14. & le
„ 1. Juillet nous découvrîmes les Phi-
„ lippines, qui sont à 336 lieuës des
„ Isles Marianes. Nous eûmes quel-
„ ques grains assez violens, mais ex-
„ cepté une fois qu'on se laissa sur-
„ prendre, on se tint toûjours sur ses
„ gardes, pour amener les voiles à
„ propos. Le détroit entre les Isles
„ Philippines jusqu'à Manile, a en-
„ viron 100 lieuës de longueur. La

„ navigation y eſt difficile, ſoit à cau-
„ ſe des courans rapides, ſoit parce-
„ qu'il y a très-peu d'endroits où
„ l'on puiſſe moüiller. On a au Nord
„ la grande Iſle de Luçon, où eſt la
„ ville de Manile ; & au Sud plu-
„ ſieurs Iſles de différente grandeur.
„ Le 2. Juillet nous entrâmes dans
„ le détroit. Bien qu'un vent frais
„ nous fît faire une lieuë & demie
„ par heure, nous eûmes beaucoup
„ de peine à nous ſoutenir contre la
„ marée qui nous étoit contraire ;
„ mais auſſitôt qu'elle nous fut deve-
„ nuë favorable, nous en profitâmes
„ dans le calme même. On mit la
„ chaloupe au devant du navire pour
„ le faire gouverner : en cinq ou ſix
„ heures nous fîmes huit lieuës ſans
„ aucun vent. Nôtre Manœuvre pen-
„ ſa nous coûter cher ; car le courant
„ nous ayant porté au milieu de plu-
„ ſieurs petites Iſles, que les Eſpa-
„ gnols appellent *los Naranios*, à cau-
„ ſe des Orangers dont elles ſont cou-
„ vertes ; nôtre vergue de civadie-
„ re toucha un rocher fort eſcarpé
„ d'une de ces Iſles : par bonheur il
„ y avoit aſſez de fond pour ne pas

,, échoüer, & le courant nous ayant
,, fait pirouëtter, nous jetta au mi-
,, lieu de cette espece de Port, où
,, nous mouïllames, pour attendre le
,, vent, qui nous tira enfin d'un si
,, mauvais pas.

,, Nous employâmes quinze jours
,, à passer ce détroit, appréhendant
,, sans cesse d'avoir un vent d'oüest,
,, qui peutêtre nous eût obligé à dé-
,, bouquer. Le 17. Juillet nous arri-
,, vâmes à *Cabite* : c'est un port qui
,, se trouve dans la baye de Manile,
,, à trois lieuës de cette ville. Deux
,, jours après s'éleva un vent d'oüest
,, qui dura 12 jours. Il y eut pendant
,, 18 jours une pluye continuelle qui
,, ne cessoit que par intervalle, &
,, pour peu de tems. Ces pluyes re-
,, commencent ainsi à plusieurs re-
,, prises jusqu'au mois de Novembre,
,, & quelquefois jusqu'en Decem-
,, bre. Alors toutes les plaines sont
,, inondées: on se promene en Canot
,, dans des campagnes semées de ris,
,, lesquelles de loin paroissent des prai-
,, ries agréables. Ce sont ces pluyes
,, abondantes qui moderent la cha-
,, leur, & qui étant causées par le vent

„ d'oüeſt, rendent le climat de Ma-
„ nile fort humide. L'acier le mieux
„ poli ſe couvre de roüille en une
„ nuit.

„ Les forêts de ces Iſles ſont plei-
„ nes de buffles ſauvages, de cerfs,
„ & de ſangliers d'une eſpece parti-
„ culiere. Les Eſpagnols y font venir
„ d'Amérique des vaches, des che-
„ vaux & des brebis : mais ces ani-
„ maux ne peuvent y vivre à cauſe
„ de l'humidité & des inondations.
„ Il y a de la cire en quantité, & du
„ coton de différente ſorte. Le ris y
„ eſt éxcellent : le froment croît en
„ quelques endroits ; on y trouve
„ auſſi de l'ébene, du bois de cam-
„ peche, de l'indigo, une eſpece de
„ canelle ſauvage, des noix muſca-
„ des, des figuiers, & des bananiers
„ de pluſieurs eſpeces, qui ne ſont
„ point en Amérique. Enfin, on y
„ voit quantité d'arbres différens, &
„ dont le fruit eſt particulier. Il y a
„ ſurtout un grand nombre d'arbres
„ propres à la conſtruction & à la
„ maſture des vaiſſeaux.

„ Les rivieres ſont pleines de Caï-
„ mans, qui dévorent les animaux,

„ & les hommes même. On en prit „ un auprès de nos terres qui avoit „ dévoré treize personnes. Il avoit „ 18 pieds de longueur , & la seule „ machoire avoit cinq pieds. Ces „ Isles sont entre le 19^e^. & 5^e^. degré „ de latitude Nord.

„ Outre la grande Isle de Luçon , „ les Espagnols possedent neuf Isles „ considerables , & plusieurs autres „ petites Isles , avec une partie du „ Mindanao. Le gouvernement est „ divisé en vingt Alcadies dont il y en „ a douze dans la seule Isle de Luçon. „ L'Archevêque de Manile à trois „ Evêques suffragans : celui de *Cagaïan* dans le Nord de l'Isle de Lu- „ çon , celui de *Camarinez* dans la „ partie de l'Est de la même Isle , & „ celui de *Cebu* dans une Isle du mê- „ me nom, dont dépendent les autres „ Isles voisines. C'est dans l'Isle de „ *Cebu* que Magellan fut tué.

» Il y a dans ces quatre Diocéses » 700 Parroisses, & plus d'un million » de Chrétiens , beaucoup mieux » instruits qu'on ne l'est communé- » ment dans plusieurs Parroisses de » l'Europe. Ces Parroisses sont desser-

„ vies la plupart par des Auguſtins, „ par des Religieux de Saint François & par des Jéſuites, qui ont converti tous ces peuples à la foi de „ JESUS-CHRIST, & qui les „ ont ſoumis à la Monarchie Eſpa„ gnole.

„ On trouve encore dans les mon„ tagnes & dans les forêts un Peuple „ barbare, noir, & d'une taille fort „ petite, qu'on attire peu à peu à la „ connoiſſance du vrai Dieu. Outre „ la langue de ces Noirs, qu'on croit „ être les anciens habitans de ces „ Iſles, ceux qui ſont convertis, dont „ le nombre eſt bien plus grand, par„ lent trois langues principales, la „ *Tagale*, celle de la *Pampanga*, & cel„ le de *Biſſaïas*. La Tagale, dont on „ ſe ſert à Manile, & aux environs, „ eſt la plus polie.

„ Ces langues ont un grand rap„ port entres-elles, & avec la langue „ Malaïe, qu'on parle à Borneo, Ja„ va, Sumatra, & dans la Péninſuie „ de Malaque : ce qui fait juger que „ ce ſont des Malais qui ont conquis „ ces Iſles, & qui ont obligé les an„ ciens Inſulaires à ſe réfugier dans les

„ montagnes. D'ailleurs, tout ce qui
„ les distingue si fort des Europeans,
„ les rend tout à fait semblables
„ aux Malais : ils ont le même tour
„ de visage, le nez petit, les yeux
„ grands, & la couleur du corps d'un
„ jaune olivâtre, comme les Malais.
„ Enfin, ils s'habillent de la même
„ façon, & bâtissent comme eux leurs
„ cabanes de Bamboux sur le bord
„ des rivieres. Ils ont le naturel fort
„ doux, & c'est en cela uniquement
„ qu'ils different des Malais, dont le
„ génie est cruel & féroce.

„ Tous ces Insulaires sont fort affectionnez aux Espagnols, & mettent volontiers leurs enfans à leur service, en quoi ils sont bien différens des Américains, qui n'ont pû s'accoutumer jusqu'ici à la domination de leurs conquérans. Il est vrai que les Philippinois se sont soumis d'eux mêmes à l'Evangile & au gouvernement Espagnol, la force des armes ayant eû très peu de part à la conquête de ces Isles.

„ Bien que Magellan les ait découvertes en 1521. & que depuis ce tems là on ait fait diverses ten-

tatives pour les conquérir, on ne s'y établit pourtant qu'en 1565. Ce fut Dom Miguel Lopes de Legaspi Biscayen, qui fonda la ville de Cebu. Manile ne fut fondée qu'en 1571.

„ Lorsque Magellan débarqua dans une Isle voisine de *Cebu*, un Indien envoyé pour éxaminer les Espagnols, s'étant caché derriere des Bamboux, & les ayant vû de loin prendre leur repas ; rapporta aux principaux du païs que ces nouveaux venus étoient d'étranges hommes ; qu'ils étoient blancs, qu'ils avoient le nez fort long, qu'ils couvroient d'habits blancs les tables sur lesquelles ils servoient leurs mets, qu'ils mangeoint des pierres, & qu'ils terminoient leur repas en mangeant du feu. C'étoit ainsi qu'il s'étoit représenté le biscuit de mer, & le tabac qui se prend en fumée.

„ Un autre Indien député de la petite province de *Pampanga*, vers l'Isle de Luçon, pour engager ses Compatriotes à se soumettre à la domination Espagnole, voulant

„ leur exprimer l'effet & le bruit du
„ canon : ces gens-là, leur dit-il, on
„ des armes semblables à la foudre
„ elles vomissent avec la flamme un
„ boulet de fer fort pesant ; ce bou-
„ let étant une fois sorti avec impé-
„ tuosité, ne cesse de voler de mon-
„ tagne en montagne, jusqu'à ce
„ qu'il ait trouvé quelqu'un, à qui
„ il puisse porter le coup de la mort

„ Il y a dans les Philippines plu
„ de sept mille Chinois qui y son
„ venus des Provinces de *Canton* &
„ de *Fokien*. Ils demeurent la plûpar
„ dans un fauxbourg de Manile
„ qu'on appelle le *Parian*. Les Es
„ pagnols sont environ quatre mille
„ il y a beaucoup plus de Mestisnes
„ d'Europeans, d'Indiens & de Chi
„ nois.

„ La ville de Manile, Capitale de
„ toutes les Isles, est sur une grande
„ Baye de l'Isle de Luçon : elle est
„ fortifiée de dix bastions, avec une
„ petite citadelle qu'on nomme *San*
„ *Yago*. Elle a au nord une riviere, &
„ la mer à l'ouest ; elle est entourée
„ de plusieurs gros fauxbourgs d'In-
„ diens, où l'on assûre qu'il y a cin

quante mille ames. En remontant jusqu'à quatre lieuës la riviere, on trouve une si grande quantité de hameaux & de villages sur ses bords & sur les divers canaux qu'elle forme, ou qui viennent s'y rendre après avoir arrosé cette belle plaine, qu'on s'imagineroit presque que cet amas de maisons répanduës dans ce vaste espace ne fait qu'une seule ville.

„ Il y a dans Manile 14 Eglises „ très-propres, dont plusieurs se„ roient admirées dans les premieres „ villes de France. Les Eglises des „ villages sont bien ornées, & le ser„ vice Divin s'y fait avec beaucoup „ de majesté. Il n'y a point de Par„ roisse à la campagne qui n'ait au „ moins huit ou dix Musiciens : le „ Roi d'Espagne les exempte du tri„ bu que les Indiens sont tenus de „ payer.

„ On ne peut dire jusqu'où va la li„ beralité des Rois Catholiques, „ quand il s'agit d'établir l'empire „ de Jesus-Christ dans les lieux de „ leur domination : le zele dont ils „ sont animez pour le progrès de la

» Religion Chrétienne, leur inspire
» toute sorte de moyens pour faire
» adorer le vrai Dieu à leurs nou-
» veaux sujets. On envoye chaque
» année du Mexique cent mille écus,
» dont soixante-dix mille sont desti-
» nez à l'entretien des Autels & des
» Missionnaires. Les autres sommes
» qu'on fournit pour une si sainte
» œuvre sont encore plus considera-
» bles. Mais aussi quelle consolation
» pour ces pieux Monarques, de
» voir par leurs soins l'idolatrie dé-
» truite dans ces vastes contrées, où
» il n'y a pas 200 ans qu'on sacrifioit
» au Démon un nombre infini de
» victimes humaines.

» Après avoir demeuré sept mois
» dans ces Isles, qui sont le plus beau
» païs, le mieux boisé, & le plus
» agréable à la vûë que j'aye encore
» trouvé, nous nous embarquâmes
» sur un bâtiment Espagnol qui al-
» loit à Malaque, dans l'esperance
» d'y trouver quelque vaisseau qui
» fît voile vers la côte de Coro-
» mandel.

Nous passons à regret la pénible navigation des Missionnaires depuis

es Philippines jusqu'au Royaume
e Queda ; l'épreuve qu'ils firent
lus d'une fois que la Providence ne
nanque point à ceux qui se confient
n Dieu ; la description du Royau-
ne de Queda tributaire du Roi de
iam, & le martyre d'un François.
es bornes d'un extrait nous con-
raignent d'omettre des faits si cu-
ieux & si édifiants. Nous ne pou-
ons cependant omettre des obser-
ations importantes qu'a fait le Pere
Caillandier dans cette longue course.
„ La déclinaison de l'aiguille ai-
, mantée qui est du côté du nord-
ouest en France, diminuë peu à
, peu jusqu'à ce qu'on se trouve en-
, tre les Isles Canaries & les pre-
mieres Isles de l'Amerique. Dans
, ce parage il n'y a point de décli-
naison. Mais en avançant vers l'A-
, merique, l'aiguille décline vers le
, nord-est, & cette déclinaison aug-
, mente jusqu'à la *Vera-crus*, où elle
, est de six degrez.
„ A Acapulco sur la mer pacifi-
, que, elle n'est que de trois degrez
, & cinq minutes nord-est : elle aug-
, mente jusqu'à ce qu'on se trouve

„ auprès des bancs de S. Barthele„ mi, qui ſont à 17 degrez de longi„ tude, avant que d'arriver aux Iſle„ Marianes. Nous la trouvâmes e„ cet endroit de 14 degrez, elle a ét„ de 16 degrez 7 ou 8 années aupa„ ravant, quoiqu'en diſe M. Dam„ pierre dans ſon voyage autour d„ monde, où il aſſure qu'il n'y „ point de déclinaiſon conſidérabl„ depuis Acapulco juſqu'aux Philip„ pines. Depuis ces bancs de S. Bar„ thelemy elle diminuë conſidera„ blement en avançant vers les Phi„ lippines. Aux Iſles Marianes elle „ étoit l'année 1708. de 8 degrez & „ 40 minutes. A *Lembocadero de San* „ *Bernardino*, qui eſt à 17 degrez „ & quelques minutes de longitude „ plus à l'oueſt que les Iſles Maria„ nes, la déclinaiſon n'eſt plus que „ de deux degrez nord-eſt. A Mani„ le, qui eſt à 14 degrez 30 minutes „ de latitude nord, & à 8 heures 4 „ minutes de différence du méridien „ de Paris, je ne crois pas qu'elle ſoit „ conſidérable. Lorſqu'on va de Ma„ nile à Malaca, la déclinaiſon de„ vient nord-oüeſt.

Juillet 1715.

» Dans toutes les grandes mers
» qui ſont vers la zone torride, au-
» près des tropiques, les vents ne
» viennent jamais de l'oüeſt : ils ſouf-
» flent toujours depuis le nord &
» nord-eſt, juſqu'au ſud-eſt & ſud. Les
» courans portent auſſi à l'oüeſt. Dans
» les mers des Indes orientales de la
» Cochinchine, de la Chine, des
» Philippines juſqu'aux Iſles Maria-
» nes, ils changent réguliérement
» ſelon les différentes ſaiſons de l'an-
» née : c'eſt ce qu'on appelle mouſ-
» ſon.

» On ſçait que dans les plus fortes
» tempêtes, comme dans les vents
» médiocres, il y a toujours après
» un certain nombre de vagues, trois
» lames plus élevées que les autres :
» elles reviennent ainſi de tems en
» tems ; & je ne me ſouviens point
» d'avoir lû nulle part quelque rai-
» ſon préciſe de ce phénoméne. Dans
» les tempêtes lorſqu'on eſt obligé
» de courir vent arriere, quoiqu'on
» faſſe ſouvent avec une ſeule voile
» plus de deux lieuës par heure, les
» lames qui pourſuivent, pour ainſi
» dire, le navire, frappent, & le

» devancent : on les voit paſſer au
» delà avec une grande vîteſſe, &
» cependant ſi l'on jette dans la mer
» une piece de bois, elle reſtera bien
» loin derriere le vaiſſeau. Je ne ſçai
» ſi l'on ne pourroit pas expliquer
» ceci par l'éxemple des ondulations
» que produit une pierre jettée dans
» un baſſin. Ces ondulations s'avan-
» cent vers le bord ſans emporter
» avec elles ce qui ſurnage dans le
» baſſin. Ainſi l'on voit à 40 & 50
» lieuës des côtes, des débris de
» mâts qui ſont dans la mer peutêtre
» depuis plus de vingt ans, ſans que
» les vents violens de pluſieurs jours
» les ayent portez à la côte.

» J'ai remarqué, dit le Miſſionai-
» re, que les chaleurs de la zone
» torride ne ſont pas exceſſives au
» point qu'on nous les repréſente
» dans pluſieurs relations ; quoi-
» qu'elles ſoient fort grandes, on s'y
» accoutume aiſément. Il y a même
» ſous la zone torride des païs aſſez
» tempérez, comme, par exemple,
» le Breſil, le Perou, Siam, la Pe-
» ninſule de Malaca, & principale-
» ment les environs de la ville de

 » Mexico.

» Mexico. Generalement parlant,
» plus on eſt près de la ligne, moins
» on ſouffre de la chaleur, à cauſe des
» pluyes fréquentes, & parceque le
» ſoleil paſſe fort vîte auprès du ze-
» nith. Au contraire ſous le tropi-
» que, il eſt deux mois ſans s'éloi-
» gner de plus de trois degrez & demi
» du zenith.

Le Pere Taillandier parvint au Royaume de Carnate; il y a fait beaucoup de fruit, & a voulu pénétrer plus avant. Il partit au mois de Juin de l'année 1712. pour aller du côté de Golcoende. Depuis ce tems-là, quelque ſoin qu'on ſe ſoit donné pour apprendre de ſes nouvelles, on n'a pû ſçavoir ce qu'il eſt devenu.

La lettre du P. Dentrecolles, écrite de la Chine l'an 1712. détrompera ceux qui ſe ſeroient laiſſé impoſer par des calomnies que des paſſions viſibles ont fait publier contre la Chrétienté de la Chine. Des faits qu'il ſera aiſé d'éclaircir, ſi on oſe en conteſter la vérité, donnent une grande idée de la ferveur de ces nouveaux Chrétiens. On apprend encore dans cette lettre les graces ſingu-

lieres dont Dieu a favoriſé ces fidel-les, leur conſtance dans la perſécu-tion, & le grand fruit que font par-mi eux les éxercices de S. Ignace.

Une deſcription agréable & fort détaillée de l'Iſle de Tſon-ming rem-plit la quatriéme lettre. Cette Iſle, qui s'étend vingt lieuës en longueur, ſur cinq ou ſix lieuës de largeur, s'eſt formée peu à peu des terres que le fleuve Kiang entraîne. On lit avec plaiſir ce que le Pere Jacquemin, témoin oculaire, rapporte des mœurs de ſes habitans, de leur civilité gê-nante & peu ſincere, de leur induſ-trie, de leur grand commerce, qui fait ſubſiſter aiſément toute une famille avec cinquante ſols ou un écu de fonds, des fruits qui croiſſent dans l'Iſle, des poiſſons qu'on y ap-porte, de la terre ferme, d'un vin & d'une eau de vie qu'on tire du ris, de la maniere de tirer de bon ſel d'u-ne terre griſe, & de travailler le co-ton. Ce qu'on lit de plus ſingulier dans cette lettre, c'eſt le plan de cer-taines ſocietez qui ſe forment dans cette Iſle pour payer les dettes d'un ami ruiné, ſans qu'aucun des aſſo-

ciez perde ce qu'il avance, dont il eſt rembourſé au bout de ſept ans, & dont il reçoit l'interêt chaque année, quoique celui en faveur de qui la ſocieté eſt faite ne rende point la ſomme qu'on lui a avancée.

Le Pere Gabriel Mareſt fait connoître dans ſa lettre au Pere Germon le païs des Ilinois & les nations ſauvages voiſines de ce païs. On ſent dans le récit naïf de ſes travaux combien les Miſſions du Canada ſont pénibles, on y voit la foi portée juſqu'aux bords du Miſſiſipi; on eſt touché de la bizarre idolatrie de ces malheureux peuples. Le Pere avertit qu'on a tort dans nos cartes de donner au lac de Michigan le nom de lac des Ilinois, qui ne lui convient pas.

La derniere lettre du recueïl eſt écrite du Paraguay par le Pere Antoine Sepp, Jéſuite Alleman. On ſçait que les Jéſuites en raſſemblant les Sauvages de cette partie de l'Amérique dénuée de tout ce qui excite l'avarice, ont formé une Chrétienté comparable à la primitive Egliſe. Les travaux du P. Sepp feront

juger combien il en a coûté aux Miſſionnaires pour la former ; il raconte la maniere dont il a établi une nouvelle Colonie. Les peuples du Paraguay, ſtupides pour tout ce qui demande quelque étude, ont une adreſſe inconcevable pour tous les ouvrages de la main, & un grand goût pour la Muſique. La découverte que le Pere a faite d'un fer caché dans certaine eſpece de pierres fort communes dans le païs leur ſera d'une grande utilité.

L'Epitre dédicatoire finit l'inquiétude où l'on étoit ſur les Peres Bonnet & Faure. On a lû dans le dixiéme recueïl avec quelle generoſité ces deux Miſſionaires ſe ſont jettez dans les Iſles de Nicobar, malgré toutes les apparences d'un peril évident pour leur vie, qui n'étoit balancé que par une foible eſperance de la converſion des habitans de ces Iſles, où la foi n'avoit point encore été portée. Un Capitaine Anglois a dit à M. l'Evêque de Saint Thome, qu'ayant rangé les Iſles de Nicobar plusieurs de ces Inſulaires ſe jetterent dans des canots, & vinrent au

devant de lui, qu'en l'abordant ils firent le ſigne de la Croix, & qu'ils lui firent entendre qu'ils étoient Chrétiens, & que dans une des Iſles qu'ils montroient du doigt il y avoit deux étrangers qui leur enſeignoient la véritable Religion.

ARTICLE XCVIII.

CONCILIATION DE MOYSE avec S. Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob. Gen. c. 46. Act. 7. 14.

CEux qui croyent que pour concilier ici le Texte de la Geneſe avec le texte des Actes, il ſuffit de dire que S. Etienne a cité le Texte de la Geneſe ſelon la verſion des Septante, ne font pas, ce ſemble, aſſez d'attention à l'embarras qui reſte encore à concilier cette verſion avec elle-même, dans l'énumeration qu'elle fait des deſcendans de Jacob & des perſonnes qui entrerent en Egypte. C'eſt pourquoi pluſieurs Interpretes ont crû devoir chercher ailleurs la ſolution à cette difficulté.

On a fait là dessus quantité de dissertations; celle de Schmidius n'est pas la moins ingénieuse, non plus que le denouëment que propose Langius dans son ouvrage *de annis Christi.* Après avoir lû une partie de ce qui s'est écrit là dessus, voici le systême auquel on a jugé devoir s'attacher.

Dans l'énumeration que fait Moyse Gen. 46. des personnes qui composoient la famille de Jacob lorsqu'il passa en Egypte, il faut distinguer trois sortes de dénombremens différens.

Le premier dénombrement comprend les douze fils de Jacob, c'est-à-dire, les douze Patriarches avec leurs descendans. Comme c'étoit d'eux que descendoit le peuple de Dieu, qu'ils en étoient les Chefs & les Peres, Moyse les a voulu d'abord nommer, eux, leurs fils & leurs petit-fils. Genese c. 46. depuis le v. 9. jusqu'au v. 25. inclusivement.

1. Ruben & ses quatre fils 5.
2. Simeon & ses six fils 7.
3. Levi & ses trois fils 4.
4. Juda & ses sept fils ou petit-fils 8.

5. Issachar & ses quatre fils 5.
6. Zabulon & ses trois fils 4.
Nombre total des descendans de Jacob & de Lia 33.
7. Gad, & ses sept fils 8.
8. Aser & ses sept fils ou petits fils 8.
Nombre total des descendans de Jacob & de Zelpha 16.
9. Joseph & ses deux fils 3.
10. Benjamin & ses dix fils 11.
Nombre total des descendans de Jacob & de Rachel 14.
11. Dan & un fils 2.
12. Nephtali & quatre fils 5.
Nombre total des descendans de Jacob & de Bala 7.
Nombre total. 70.

Tel est le nombre des douze Patriarches, & de leurs fils ou petits-fils. Sur quoi il faut remarquer,

Premierement, que Jacob ne sçauroit être compris dans ce premier dénombrement. Pour en être convaincu il n'y a qu'à faire reflexion à la maniere dont Moyse s'exprime.

v. 15. *Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia omnes animæ* 33.

v. 18. *Hi filii Zelphæ, & hos genuit Jacob, animas* 16.
v. 22. *Hi filii Rachel quos genuit Jacob, omnes animæ* 14.
v. 25. *Hi filii Balæ, & hos genuit Jacob, omnes animæ* 7.

En second lieu dans le dénombrement des enfans de Juda, il faut compter Her & Onan. Cela est évident, parceque sans cela on ne trouveroit pas les 33 enfans de Lia. Il est vrai qu'ils étoient déja morts avant la transmigration en Egypte; mais ce n'est pas à quoi Moyse a eû égard ici. Il a voulu faire un dénombrement parfait des douze Patriarches & de tous leurs enfans; & dans ce dénombrement il a dû faire entrer Her & Onan, de même qu'il y a fait entrer Joseph & ses deux fils, quoique Joseph fût déja en Egypte, & que ses deux fils n'eussent jamais été dans la terre de Chanaan.

Troisiémement dans le dénombrement des 33 enfans de Lia, Dina n'y doit point être comprise, quoiqu'elle se trouve nommée indirectement au v. 15. La raison en est

1°. parce que ces paroles du v. 15. *Animæ triginta tres*, tombent ſur *hi filii Liæ*, c'eſt-à-dire, ſur les perſonnes nommées dans les verſets précédens; ainſi qu'il paroît par les autres endroits, où l'on ramaſſe le nombre total, comme au v. 18. au v. 22. & au v. 25. 2°. Si on comprenoit Dina dans ce nombre, il faudroit en exclure Her & Onan; & alors il n'y auroit plus que trente deux perſonnes; ou les y comprendre avec Dina, & on trouveroit 34 perſonnes. 3°. Moyſe dans cette énumération ayant ſeulement prétendu faire la Généalogie des douze Patriarches de qui deſcendoient les Juifs, Dina ne pouvoit entrer dans cette généalogie, quoi qu'elle fût fille de Jacob, & quoi qu'elle ſoit enſuite compriſe dans le nombre des perſonnes qui entrerent avec Jacob en Egypte.

Si on lit au v. 15. *hi filii Liæ quos genuit in Meſopotamia Syriæ cum Dinâ filia ſuâ : omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres*; le nombre *triginta tres* ne comprend que *hi filii Liæ*, c'eſt-à-dire, les trente trois per-

ſonnes nommées dans les verſets précédens, ainſi qu'il paroît par la ſeule lecture : Moyſe n'a ajouté le mot *filiarum* qu'à cauſe de Dina, qu'il venoit de nommer hors de rang. Mais comme elle n'appartenoit à aucune des 12 Tribus, elle ne doit être compriſe ni dans le nombre des 33 fils de Lia, ni dans toute cette prémiere énumeration que fait Moyſe des chefs des 12 Tribus. Le nombre des 33 autres enfans de Lia ſi poſitivement marquez & ſi clairement diſtinguez ôte l'équivoque que le ſtyle concis & abrégé de l'Ecriture pourroit faire. Ce verſet doit s'expliquer ainſi : *Voilà les 33 fils de Lia : elle les eut en Meſopotamie avec Dina, & c'eſt tout ce qu'elle eût de fils & de filles*

Le ſecond dénombrement que fait Moyſe eſt compris dans ces paroles du verſet 26. *Cunctæ animæ quæ ingreſſæ ſunt cum Jacob in Ægyptum, & egreſſæ ſunt de femore illius abſque uxoribus filiorum ejus, ſexaginta ſex.* Ces paroles demandent néceſſairement qu'on retranche du premier dénombrement dont on vient de parler Her & Onan, Joſeph & ſes deux

fils, *qui non ingressi sunt cum Jacob in Ægyptum*, & qu'on y ajoute Dina, *quæ ingreßa est cum Jacob in Ægyptum & egreßa est de femore illius.* Qui de 70 retranche 5 & ajoute 1, reste 66.

Enfin dans le troisiéme dénombrement Moyse comprend toutes les personnes qui composoient la famille de Jacob, lorsqu'il fut entré en Egypte, & il les réduit à soixante & dix, *omnes animæ domûs Jacob, quæ ingreßæ sunt in Ægyptum fuere septuaginta*, v. 27. & dans ce nombre il faut comprendre Jacob lui même, Joseph & ses deux fils. Ce nombre joint aux 66 du second dénombrement fait justement soixante & dix. Et c'est par rapport à ce troisiéme denombrement qu'il faut expliquer le v. 5. du ch. 1. de l'Exode, & le v. 22. du ch. 10. du Deuteronome.

Pour ce qui est du passage de S. Etienne Act. 7. 14. *Mittens autem Joseph accersivit patrem suum Jacob, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque*, il faut d'abord remarquer que ces soixante & quinze personnes sont celles qui composoient la parenté de Joseph, *cogna-*

tionem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque, & qu'ainſi on ne doit renfermer dans ce nombre ni Jacob, qui avoit été nommé ſéparément ; ni Joſeph & ſes deux fils, de qui on ne peut pas dire que Joſeph les fit venir en Egypte, *mittens Joſeph accerſivit in Ægyptum*. Remarquons encore que le but de S. Etienne eſt de repréſenter aux Juifs, à qui il parloit, la conduite que Dieu a gardée à l'égard de leurs peres, & les graces dont il a comblé leurs ancêtres en faveur de toute la nation. Ainſi Saint Etienne ne peut & ne doit parler que des perſonnes de qui deſcendoient les Juifs de ſon tems. Il n'a donc pas dû comprendre dans le nombre de 75 Dina, de qui les Juifs ne deſcendoient point, qui n'étoit ni du nombre des douze Patriarches, ni du nombre de leurs deſcendans, non plus que Moyſe ne l'avoit point compriſe dans le premier dénombrement des douze Patriarches & de leurs deſcendans.

Pour trouver donc le nombre de 75, remontons encore juſqu'à ce prémier dénombrement de Moyſe;

que S. Etienne avoit en vûë. Otons en Her & Onan, Joſeph & ſes deux fils, *quos non accerſivit Joſeph in Ægyptum*, il reſtera 65 perſonnes. Auxquelles ſi on joint les femmes de dix Patriarches qui entrerent en Egypte, on aura le nombre de 75, marqué par S. Etienne. Je dis les femmes de dix Patriarches, parce que celle de Juda étoit morte dans le païs de Chanaan, avant la tranſmigration en Egypte, Gen. 38. 12.

Qu'on ne ſoit pas au reſte ſurpris que S. Etienne ait compris les femmes des Patriarches que Moyſe n'avoit pas voulu comprendre dans ſon dénombrement. Moyſe en avertiſſant qu'elles paſſerent auſſi en Egypte, *tulerunt eum filii cum uxoribus ſuis.* Gen. c. 46. v. 5. & en faiſant remarquer qu'il ne les comprenoit pas, *abſque uxoribus filiorum ejus*, v. 26. ſuppoſoit ſans doute qu'on pouvoit indifféremment les comprendre ou les exclurre. Et il ſemble que le S. Eſprit ait voulu nous faire trouver dans le texte même de Moyſe la ſolution à la difficulté que peuvent faire d'abord les paroles de S. Etienne.

Juillet 1715.

Si on objecte que quelques-uns des petits-fils de Jacob étoient aussi mariez, je répons que Moyse n'ayant fait mention que des femmes des fils de Jacob, S. Etienne n'a pû parler que de celles-ci. Il n'a dû exprimer que le nombre des personnes que Moyse avoit marquées, ou directement en les nommant, ou indirectement en avertissant qu'il ne les nommoit pas.

Mais si on veut comprendre les femmes de quelques-uns des petits-fils de Jacob, cela ne changera rien à l'explication qu'on donne ici; car comme on ne sçait pas si tous les fils de Jacob avoient alors leurs femmes; puisque S. Etienne n'ajoute que dix personnes, sans rien déterminer davantage, il est indifférent que ces dix personnes soient ou les femmes des dix fils de Jacob, ou que quelques-unes d'elles soient les femmes de quelques-uns de ses petits-fils, pourvû qu'on n'en suppose que dix, qui est le nombre exprimé par S. Etienne, en quoi sans doute ce S. Martyr suivoit la tradition constante & connuë de tous les Juifs.

Juillet 1715.

Si on objecte encore que Jacob pouvoit avoir quelques-unes de ses femmes, & peutêtre deux, sçavoir Zelpha & Bala, & que Simeon paroît aussi avoir eû deux femmes, je réponds que Zelpha & Bala, qui étoient des concubines & des esclaves, n'ont pû être comprises dans la parenté de Joseph, non plus que la Chananéenne dont Simeon avoit eû un fils, & que l'Ecriture semble avoir voulu distinguer exprès.

ARTICLE XCIX.

TRAITE' DE LA RELIGION *naturelle. Par M. Martin Pasteur de l'Eglise d'Utrecht.* A Amsterdam, chez Pierre Brunel, 1713. *In* 12. *pages* 465.

COmme on sçavoit que M. Martin est d'une grande distinction entre les Ministres de Hollande, on s'est mis à lire son ouvrage avec une prévention favorable, & avec une espece d'avidité. Mais il vient après de célébres Auteurs qui ont traité le même sujet, & il les suit d'un pas

qui n'eſt pas égal au leur, *ſequitur non paſſibus æquis.* Ce n'eſt pas que ſes preuves conſidérées en leur propre fond, ne ſoient ſolides pour démontrer l'éxiſtence de Dieu, & que l'homme eſt obligé d'adorer Dieu & de lui obéïr ; elles ne ſçauroient manquer à quiconque fait attention à ces grandes & importantes veritez : mais M. Martin n'atteint pas à la pureté & à la nobleſſe d'expreſſions, aux tours vifs & naturels de ceux qui ont marché avant lui dans la même voye.

On en jugera par la maniére dont il expoſe ſon deſſein. « Nous donne» rons à ce traité deux parties, qui en » feront tout le ſujet, la prémiere » traitera de la connoiſſance de Dieu, » telle que nous pouvons l'avoir par » les lumieres de la nature ; & la ſe» conde ſera employée à nous faire » connoître nous-mêmes à nous-mê» mes, & à faire voir qu'il y a dans » nôtre nature un fond deſtiné pour » la religion, lequel eſt inſéparable » de nôtre être ; que ce fond eſt la ré» lation qui ſe trouve eſſentielle» ment entre la créature raiſonnable » & Dieu, comme le prémier & le

» plus digne objet de nôtre intelli-
» gence, de nôtre amour & de nôtre
» adoration.

La premiere partie contient quinze chapitres, où l'Auteur traite de l'éxiſtence & des attributs de Dieu. » Si je puis, dit-il au ch. 2ᵉ, me for-
» mer l'idée de Dieu, il y a néceſſai-
» rement un Dieu. C'eſt ſimplement en ces termes que M. Martin propoſe une démonſtration métaphyſique. Afin de la développer il ajoute, qu'il n'y a point d'homme qui ne trouve en ſon ame l'idée de Dieu, c'eſt-à-dire, d'un Etre ſouverainement parfait, & qu'il ne faut que de l'attention pour la démêler des préjugez qui l'obſcurciſſent. Laiſſant néanmoins cette idée que les Philoſophes appelleroient *innée*, & qui ne s'accorderoit pas avec ſa propoſition, *ſi je puis me former l'idée de Dieu*, il s'applique à prouver que tout homme peut ſe former cette idée. 1°. On ne peut, dit-il, diſconvenir que nôtre ame n'ait la faculté de ſe former toutes ſortes d'idées qui ne renferment point de contradiction. 2°. Nôtre ame ne voit point & ne ſçauroit

voir de contradiction dans l'idée de l'Etre ſouverainement parfait : il n'y a nulle contradiction, ni dans chacune de ſes perfections, ni dans l'aſſemblage de toutes, ni dans leur étenduë. Or ce ne ſeroit plus un Etre ſouverainement parfait, s'il n'éxiſtoit pas ; donc il éxiſte. A cette démonſtration propoſée d'une maniére aſſez ſéche, il enjoint une autre priſe de ce que la matiére ne ſçauroit être éternelle ; & par conſéquent c'eſt Dieu qui l'a créée. Enſuite il paſſe dans les deux chapitres ſuivans à des démonſtrations Phyſiques & morales, auxquelles il ne donne pas plus d'éclat qu'aux précédentes.

Au Ch. 8^{e}. il parle de la ſcience de Dieu, & s'explique ſur ce qui s'appelle *ſcience moyenne*, comme un homme qui n'en a nulle notion. Au chap. ſuivant, qui eſt de la Toute-puiſſance de Dieu, il fait un écart beaucoup plus conſidérable, ſe jettant ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

La ſeconde partie diſtinguée en treize chapitres, eſt du culte que nous devons rendre à Dieu. Le ſujet

ſur lequel l'Auteur s'étend le plus, eſt la ſpiritualité & l'immortalité de nos ames; les autres ſont la différence de la vertu & du vice, la loi naturelle; la conſcience.

Dans le ch. 12[e] il avertit que la Religion naturelle ne ſuffit pas dans cet état de la nature corrompuë par le peché. Mais " Adâm, pourſuit-il, „ n'en avoit point d'autre, quand il „ ſortit des mains de ſon Créateur, „ & pendant tout le tems que dura „ ſon innocence; Dieu & la nature „ ſe touchoient, pour ainſi dire, de „ près; & le peché n'y ayant pas en„ core mis de ſéparation, l'amour „ réciproque de Dieu pour l'hom„ me & de l'homme pour Dieu, for„ moit entre Dieu & l'homme une „ union parfaite. Sans doute M. Martin n'a pas penſé à ce qui faiſoit ſans comparaiſon la plus grande gloire d'Adam. Dans l'état d'innocence Adam étoit élevé à l'adoption divine, en laquelle Jesus-Chrst nous a rétablis; & ſon amour pour Dieu étoit la charité qu'inſpire le S. Eſprit. Sa Religion n'étoit pas donc reglée par les ſeules lumieres de la rai-

ſon, quelque pure qu'elle fût en lui ; mais elle étoit fondée ſur la révélation du Myſtere de la Trinité. Enſorte qu'il ne faut pas le conſiderer comme un Philoſophe & un Déïſte, mais comme ayant reçû les précieux dons de la foi, de l'eſperance & de la charité.

Mr. Martin ne paroît pas plus Théologien dans le ch. 13[e] où il attribuë à S. Juſtin & à quelques autres Peres d'avoir enſeigné que les Philoſophes qui ſe ſont conduits ſelon la raiſon & la loi naturelle, ont été ſauvez ſans la foi. Car les mêmes Peres déclarent que JESUS-CHRIST eſt deſcendu aux enfers pour annoncer ſa venuë aux ames qui y étoient renfermées, & pour en tirer celles qui croiroient en lui. S. Clement d'Alexandrie a pouſſé la choſe plus loin, & dit que les Apôtres y ſont deſcendus après JESUS-CHRIST, & qu'il y va actuellement des Prédicateurs annoncer l'Evangile aux ames qui n'ont pû l'entendre en cette vie. Ce qui réſulte de cette opinion des Peres, c'eſt qu'ils n'ont jamais penſé que la raiſon ſeule & la loi natu-

relle fût suffisante pour le salut. Il y auroit encore quelques autres fautes à remarquer ; comme de dire que dans l'ancienne loi c'étoit un peché de toucher un mort ; d'attribuer à Origene de n'avoir pas crû l'éternité des peines de l'enfer, comme si cet Auteur, plus Platonicien que Chrétien, n'avoit pas crû de même que la béatitude du ciel ne sera pas éternelle.

Après tout, bien des gens ne s'appercevront pas de ces fautes ; & d'ailleurs l'ouvrage se fait lire avec plaisir. Voici un endroit du ch. 4. de la 2e partie. " L'immortalite de l'ame „ est une de ces premiéres notions „ que nous trouvons en nous, & „ que nous y apportons en venant au „ monde. Nous en avons les semences „ cachées dans le fond de l'ame dès „ nôtre plus tendre enfance ; elles „ se développent & se manifestent „ avec le tems. A mesure que la rai- „ son se tire de la bassesse & de l'ig- „ norance du premier âge, elle ame- „ ne avec soi le sentiment & la créan- „ ce de l'immortalité de cette ame, „ qui est le siege de la raison & la „ source de toutes connoissances. Il

„ eſt un tems que l'impreſſion que
„ cette grande vérité a faite ſur
„ nous, s'y maintient dans toute ſa
„ force, & ne ſouffre pas même l'ap-
„ proche du moindre ſoupçon : on
„ s'effraye lorſqu'on entend dire,
„ qu'il y ait des gens qui ne ſoient
„ pas perſuadez que leur ame eſt
„ immortelle, & il s'en faut peu
„ qu'on ne ſe demande à ſoi-même,
„ ſi l'on doit les mettre au rang des
„ hommes. Cet endroit eſt beau; mais il confirme auſſi ce qu'on a remarqué du ſtyle de l'Auteur. Il ajoute, que trois ſortes de perſonnes viennent par les inſinuations de leur cœur corrompu à étouffer, s'il ſe peut, en eux la perſuaſion de l'immortalité de l'ame; les riches, qui aiment mieux n'être plus, que de demeurer privez de leur opulence & de leurs plaiſirs; les méchans & les ſcélérats, qui veulent ſe ſouſtraire à la juſte peine de leurs crimes; les prétendus eſprits forts, qui ſe font un honneur d'être ſinguliers dans leurs opinions, & de ne penſer pas comme le reſte des hommes.

ARTICLE C.

ETHICA AMORIS, SIVE Theologia Sanctorum, magni præsertim Augustini, & Thomæ Aquinatis, circà universam amoris & morum doctrinam adversus novitias opiniones strenuè propugnata, & in materiis principaliter hodie controversis fundamentaliter discussa per Fr. Henricum à Sancto Ignatio Athensem.. Ordinis Fratrum Beatæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo Exprovincialem, nuper Commissarium Generalem, Sacræ Theologiæ emeritum Professorem. C'est à dire, *Morale de l'amour, ou Théologie des Saints, principalement de St. Augustin & de St. Thomas, où l'on éxamine à fond toute la doctrine de l'amour & des mœurs, & où l'on combat les nouvelles opinions sur les matieres dont on dispute le plus aujourd'hui : ouvrage du Pere Henry de St. Ignace natif d'Ath, Exprovincial & Commissaire des Reverends Peres Carmes, & ancien Professeur en Théologie.* A Liege, chez Jean Fran-

çois Broncart 1709. *Trois tomes*
Tome prémier pag. 936. *Tome secon*
pages... Tome troisiéme pages 740.

LE livre dont on vient de lire le titre fut déferé au saint Sieg presque aussitôt qu'il parut. Nou crûmes devoir attendre que le sain Siege eût prononcé, & nous ne dou tâmes pas que les Magistrats ne pu nissent de leur côté les excès de l'Au teur ; nous croyons même encore à present devoir plûtôt rapporter su ce livre le sentiment d'autrui que le nôtre. Un Théologien distingué pa son érudition nous a communiqué le jugement qu'il porte de cet ouvra ge, dans *l'Examen critique des Théolo giens les plus célébres*, auquel il tra vaille. Nous croyons que les Lecteurs nous sçauront gré de leur donner ce jugement à la place d'un extrait.

Jugement sur la Théologie intitulée Ethica Amoris.

Je n'aurois rien dit de cette Théo logie, qui a été défenduë par un ar rêt du Parlement, & qui a été censu

rée à Rome depuis peu, mais comme j'ai entendu quelques Théologiens en faire de très-grands éloges, & en conseiller la lecture comme d'un excellent ouvrage, je ne me puis dispenser d'en dire mon sentiment.

Cette Théologie est divisée en trois tomes *in folio*. Le premier traite des Actes humains & des péchez. Le second des loix, des vertus théologales & morales, & du décalogue. Le troisiéme des Sacremens.

L'ouvrage commence par sept prolégomenes. Le prémier traite des sources de la morale relâchée. Le second des remedes de la morale relâchée. Le troisiéme de la sublimité de la morale Chrétienne. Le quatriéme des plaintes contre la morale relâchée. Le cinquiéme des plaintes contre la morale severe. Le sixiéme des propositions vulgairement dites de Baïus, *de propositionibus vulgo Baianis*. Le septiéme de la liberté de censurer.

Voilà une idée generale de l'ouvrage. Il est à propos d'y faire quelques remarques. 1°. Sur le titre. 2°

Sur les motifs que l'Auteur a eûs d'écrire. 3°. Sur ſa doctrine touchant le dogme. 4°. Sur la morale. 5°. Sur ſes opinions touchant la diſcipline. 6°. Sur les preuves.

Titre de l'ouvrage.

La premiere choſe que je trouve à reprendre dans cette Théologie, c'eſt le titre qu'elle porte, *Ethica amoris*. Il paroit tant d'aigreur & d'amertume dans tout le corps de l'ouvrage, que je ne ſçai s'il ne feroit pas mieux intitulé *Ethica odii.*

Ce n'eſt point, ſi nous en croyons l'Auteur, le dépit ni la jalouſie, qui le font parler ; c'eſt la ſeule charité, *non ſtudio diſſentionis, ſed Charitatis* *, & il n'y a perſonne qui ne le penſe en jettant les yeux ſur ſon livre, dont chaque partie eſt intitulée du nom d'amour, *amor voluntarius*, *amor liber*, *amor gratioſus*, *amor moralis*, *amor conſcientioſus*, *&c.* Mais on en eſt bientôt déſabuſé par la ſeule lecture. Le langage de la charité eſt doux, tranquille & paiſible, auſſi bien que cet-

* *Chap.* 1. *nomb.* 10. 1. *proleg.*

te vertu. *Charitas patiens est, benigna est.* Si elle reprend, c'eſt en eſprit de douceur, *in ſpiritu lenitatis.* Que le ſtile de cet Ecrivain eſt éloigné de cet eſprit de douceur & de moderation! Que de paſſion & d'emportement! Que de traits mordans & injurieux d'une ſatyre outrée & groſſiere! Il proteſte n'avoir aucun mauvais deſſein contre qui que ce ſoit, *non ex malevolo animo* [a]. Il n'a aucune envie de taxer, ni les perſonnes, ni leurs intentions, *non ad taxandas perſonas vel intentiones Authorum* [b]. Il regarde ceux dont il entreprend de réfuter les opinions comme des gens recommandables par leur ſcience, leur intégrité, & leur pieté, & dont il n'a garde d'avoir le moindre ſoupçon déſavantageux, bien éloigné de les regarder comme des corrupteurs de morale. *Abſit ut id ſuſpicarer de doctiſſimis, integerrimis, religioſiſſimiſque viris* [c]. Il eſt plein de reſpect & de veneration pour eux. *Aliàs proteſtor me illos omnes venerari* [d]. Il conſerve cherement dans ſon cœur cette eſtime

a *Lib.* 11. *n.*665. b *Proleg.* 1. *cap.*9. *n.* 98. c *Ibid.* d *Proleg.* 1. *n.*11.

& cet amour dès ſes plus tendres années. *Amo & veneror, amavi & veneratus ſum ab incunabulis : iſtum quippe amorem veluti cum lacte ſuxi* [a]. Voilà de beaux ſentimens.

Cependant ſi nous l'en croyons, ceux dont il vient de faire de ſi beaux éloges, & pour qui il témoigne tant de conſidération, ſont des Docteurs qui ne travaillent par leur relâchement & leur doctrine flatteuſe qu'à acquerir l'eſtime & l'amitié de la populace. *Apud vulgus imperitum gratiam populari ſuâ indulgentiâ abblandientique doctrinâ conciliare ſibi ſatagunt* [b]. Ce ſont des maîtres qui entretiennent les pécheurs dans leurs mauvaiſes habitudes. Ce ſont des Caſuiſtes & des Directeurs, qui par leurs careſſes & par leur mauvaiſe condeſcendance ſont aux ames foibles une occaſion de pécher, & un ſujet de ſcandale. *Facti ſunt Magiſtri ſervientes auribus conſueruntque punillos ſub omni cubito manus. . . . . ſicque peccantes adulantibus blandimentis palpando peccati fomitem ſubminiſtraverunt* [c].

a Lib. 11. num. 665. b Proleg. 1. v. 10. c Cap. 1. v. 2.

Tout l'ouvrage de ce Carme eſt rempli de pareilles invectives & reproches. Bel effet ſans doute de ſon amour & de ſa tendreſſe envers ceux qu'il déchire de la ſorte ! Ces reproches, ces reflexions, ces apoſtrophes, ces comparaiſons odieuſes , pleines de fiel & d'amertume , qu'on trouve preſque à chaque page de ſon livre , ſont une preuve manifeſte & ſenſible de ſa reconnoiſſance envers des perſonnes à qui il proteſte être redevable de ſon éducation & de ſon progrès dans la pieté, auſſi bien que dans les ſciences [a].

Motif de l'Auteur en écrivant.

Il commence par des plaintes & des lamentations, qu'il fait retentir inceſſamment. L'Egliſe , ſi on l'en croit, eſt ſur le point de périr , tant la corruption de ſes Miniſtres eſt grande. Il s'écrie à Dieu dans l'amertume de ſon cœur avec le Prophete , *Salvum me fac Deus quoniam defecit Sanctus* [b]. Emporté d'une ſain-

[a] Lib. 11. cap. 53. [b] Num. 10. cap. 1. Proleg. 1.

te indignation, il éleve ſa voix au Seigneur, & le conjure de ſe lever, & de juger lui-même ſa cauſe. Il invoque le Ciel & la terre, les Evêques, & les Paſteurs; il les preſſe de s'oppoſer comme un mur d'airain pour la maiſon d'Iſraël [a]. Brulé du zele de la maiſon du Seigneur, & pouſſé par la charité de JESUS-CHRIST, il ſe ſent éxciter à donner une morale plus pure & plus ſaine [b]. Ce n'eſt pas ſans un mouvement particulier du Saint Eſprit qu'il entreprend cet ouvrage. Comme un nouveau Jéremie, dont il imite les triſtes & lugubres éxpreſſions, il ſe croit établi pour arracher & planter, pour édifier & détruire.

Il prévoit les contradictions auxquelles il s'expoſe; les traverſes & les perſécutions qu'il va ſouffrir. On ne manquera pas de le traiter de rigoriſte & de Janſéniſte; mais la conduite des Bernards, des Charles & des Ignaces l'encourage & le fortifie; il ſe regarde par avance comme bienheureux; il eſt déja en cela ſemblable aux Apôtres, puiſqu'il s'expoſe pour la juſtice, fidelle imitateur de

a *Num.* 17. b *Ibid.*

JESUS-CHRIST. Il treſſaille de joye par avance, & il ſe glorifie dans les tribulations qui lui ſont préparées. Ceux qu'il aura pour adverſaires ſont auſſi à plaindre que ces Phariſiens aveugles qui ſe ſcandaliſoient autrefois des paroles de verité.

C'eſt ſur ce ton que continuë nôtre nouveau réformateur, ni les paſſages de l'Ecriture, ni les exemples des plus grands Saints de l'Egliſe, ni ceux mêmes du Saint des Saints, auquel par une imprudence outrée il oſe ſe comparer, ne lui manquent pas, & ils ſont comme autant de motifs preſſants pour le ſoutenir dans ſon entrepriſe.

Encore ſes lamentations ſeroient-elles tolérables, ſi du moins elles étoient bien écrites, & ſi l'agrément du ſtyle dédommageoit le Lecteur du vuide des choſes & de la fauſſeté des penſées; mais la phraſe en eſt ſi peu élegante, la diction ſi platte, les déclamations ſi froides, qu'on n'y voit que de la paſſion ſans aucun ornement. En voici un échantillon *, repréſentant les premiers Peres, com-

* *Lib.8. tom.1. v.246.*

me se plaignant des reproches qu'on leur fait d'avoir favorisé Baïus & Jansénius ; il les fait ainsi parler : *Itane filij nos Baiani sumus, qui lumina fuimus civitatis Dei, qui vitâ ad divinas regulas optimè gestâ, debellatisque temporum nostrorum erroribus de iis Ecclesiam fecimus triumphare?* Quel début magnifique ! Quelle riche prosopopée ! Mais enfin, sans nous arrêter à la pureté du langage & aux beautez de l'éxpression, écoutons ce prétendu réformateur, & voyons la doctrine qu'il va nous enseigner.

Doctrine de l'Auteur sur le Dogme.

Dans ses Prolégomenes, aussi bien que dans tout le reste de l'ouvrage, il a pour but d'éluder les définitions de l'Eglise, & de renouveller les erreurs de Baïus & de Jansenius. 1°. Il éxplique presque toutes les propositions de Baïus, il tâche d'y trouver un sens Catholique, d'en faire voir la prétenduë conformité avec la doctrine des Peres, & il y cherche des significations étrangeres & éloignées sur lesquelles il fait tomber la con-

damnation des ſouverains Pontifes.

Si on l'en croit [a], il y a pluſieurs de ces propoſitions qui contiennent un ſens veritable, *licet verum ſenſum contineant.* Il faut donc une regle pour diſtinguer le ſens Catholique du ſens hérétique, ce n'eſt pas des écrits de Baïus, ni des Auteurs des propoſitions que l'on tirera ce ſens condamné [b], *ſenſus damnatus non ſemper petendus eſt ex Libris Baii ſeu aliorum aſſertorum*; parce que dit-il, on en peut ſoutenir quelques-unes de l'aveu même des ſouverains Pontifes, dans le ſens de Baïus, & telles qu'elles ſont conçuës, [c] *Quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſunt in rigore & proprio verborum ſenſu ab aſſertoribus intento.* C'eſt ainſi, ſelon lui, qu'il faut lire. Suivant cela il entreprend l'explication des propoſitions.

Le chap. 8e. eſt employé à juſtifier la ſeiziéme propoſition, *qu'il n'y a point de veritable obéiſſance de la loy ſans charité. Non eſt vera legis obedientia ſine Charitate.*

Le 9e. pour juſtifier la 38e. qui aſ-

a *Proleg. 6. cap. 2. v. 7.* b *Proleg. 6. cap. 4.*
c *Lib. 2. Proleg. 7.*

ſure, *que tout amour de la créature eſt ou une cupidité vitieuſe, ou une charité loüable & ſainte. Omnis amor Creaturæ aut vitioſa eſt Cupiditas quâ mundus diligitur, quæ prohibetur à Joanne, aut laudabilis illa charitas, quâ per Spiritum ſanctum in corde diffuſâ Deus amatur.* Il ſoutient que la propoſition eſt veritable, ſi par charité on entend quelque acte d'amour pour le bien en vûë de Dieu, & ſi par cupidité on entend l'amour du bien ſans rapport à Dieu.

Le 10^e^. ch. eſt pour juſtifier la 32^e^. & 33^e^. ſçavoir, *que la Charité qui eſt la plenitude de la loi, n'eſt pas toujours jointe avec la remiſſion des pechez, & qu'elle ſe trouve dans le Cathécumene avant la juſtification. Charitas illa quæ eſt plenitudo legis non eſt ſemper conjuncta cum remiſſione peccatorum.* 32. *Cathecumenus juſtè, rectè & ſanctè vivit, & mandata dei obſervat ac legem implet per charitatem antè obtentam remiſſionem peccatorum quæ in Baptiſmi lavacro demùm percipitur.* 33.

Le 11^e^. pour juſtifier la 34^e^. & 36^e^. qui rejettent l'amour naturel de Dieu. Henry de Saint Ignace n'agit pas de bonne foi, & il péche contre

la regle qu'il avoit établie lui même plus haut, pour entendre le ſens condamné des propoſitions, qu'il faut les comparer les unes avec les autres, *afin de juger par là ce qu'elles peuvent contenir digne de cenſure. Regulâ rectâ, planâ & expeditâ, quâ damnatarum à Pio quinto propoſitionum ſenſus damnatus à nondamnato optimè diſcernitur.....eſt ut propoſitiones, quæ damnatæ ſunt, quoad doctrinam cenſendæ ſunt damnatæ in ſenſu naturali & obvio quem propoſitiones illæ reddunt, vel ſecundùm ſe ſpectatæ.... vel ſaltem ad invicem collatæ.* Suivant cette regle on doit dire, que le ſens condamné de la propoſition 34[e]. *Diſtinctio illa duplicis amoris, naturalis videlicet, quo Deus amatur ut author naturæ; & gratuiti, quo amatur ut beatificator, vana eſt & commentitia, & ad illudendum ſacris litteris excogitata*, c'eſt celui-ci, qu'il n'y a aucun amour de Dieu naturel dans ſon principe : car outre que la propoſition inſinüe aſſez ce ſens là, puiſqu'on n'a jamais douté qu'il n'y ait un amour de Dieu qui eſt naturel objectivement, c'eſt à dire, que Dieu ne pût & n'a dû être aimé comme Auteur de la nature ;

de plus la 33^e^. qui ſelon la regle doit faire juger du ſens condamné de la 34^e^. ſuppoſé qu'il fût douteux, marque aſſez ce ſens ; car elle parle de l'amour naturel, non point préciſément dans ſon objet, mais dans ſon principe. *Amor naturalis, qui ex viribus naturæ exoritur, ex ſolâ philoſophiâ per elationem præſumptionis humanæ cum injuriâ Crucis Chriſti deffenditur à nonnullis Catholicis, prop.* 36.

Dans le 12^e^. on juſtifie la 27^e^. propoſition, *Le libre-arbitre ſans la grace ne peut que pécher. Liberum arbitrium ſine gratiæ Dei adjutorio non niſi ad peccandum valet.*

Dans le 13^e^. la 30^e^. & 31^e^. ſont défenduës. *L'homme ſans la grace ne peut réſiſter à aucune tentation.*

Dans le 14^e^. l'Auteur ſoutient la 27^e^. Dans le 15^e^. la 35^e^. ſçavoir, que toutes les actions des infidelles ſont des péchez, & que les vertus des Philoſophes ſont des vices. *Omnia infidelium opera ſunt peccata, & Philoſophorum virtutes ſunt vitia.* Voyez ce qu'on en a dit dans le chapitre 2.

La 39^e^. propoſition de Baïus eſt celle-ci : *Ce qui ſe fait volontairement,*

quoiqu'il se fasse necessairement, se fait néanmoins librement. Quod voluntariè fit, etiam si necessariò fiat liberè tamen fit. Et la 66e. est celle-ci. *La seule contrainte est opposée à la liberté naturelle de l'homme. Sola violentia repugnat libertati hominis naturali.* L'Eglise dans la condamnation de ces deux propositions a eû en vûë de proscrire le sentiment erroné de Baïus, qui fait consister le libre-arbitre dans le volontaire, & d'enseigner que l'indifférence active est absolument nécessaire pour la liberté. Comme cette doctrine est bien differente de celle de Henri de St. Ignace, qui n'éxige autre chose pour le libre-arbitre que le seul volontaire, ainsi que nous l'allons voir, il s'objecte cette censure comme opposée à son opinion, & il répond que le but des souverains Pontifes a été de déclarer seulement, que la liberté de pécher est une veritable liberté, & que les mouvemens indéliberez ne sont point libres *. *Respondeo propositiones illas, salvâ doctrinâ sancti Augustini, aliorumque sanctorum Doctorum ac primariorum scho-*

* Lib. 2. amor liber. v. 52.

lasticorum superioribus capitibus probatâ, meritissimò ab Ecclesiâ damnatas esse, vel quatenus ad liberum ampliùs non requirunt quàm esse voluntarium & sine violentiâ, cum tamen improvisi motus voluntatis, tametsi voluntarii & sine violentia, non tamen ideò liberi sunt; vel damnatæ sunt quatenus procedunt ex falso supposito quod sola libertas à peccato sit libertas propriè dicta; libertas verò à necessitate non sit libertas impropriè & secundùm analogiam.

2°. Henri de St. Ignace favorise en tout Jansénius; on voit chez lui une affectation à taire le nom de cet Evêque quand il rapporte les propositions. *Ce sont les cinq propositions, les fameuses propositions*; mais ce ne sont point les propositions de Jansenius; s'il eût osé, il en auroit dit *propositiones vulgò Jansenianæ*, comme il a dit de celles de Baïus, *propositiones vulgò Baïanæ* *. Ainsi quelque protestation qu'il fasse de condamner les cinq propositions, dans la maniere, dans la forme, & dans le sens que l'Eglise les a condamnées, il se donne bien

* *Proleg.6. 2. v.2. lib.2. amor liber. v. 53. lib.9. amor gratiosus v.35. 536.*

le garde de dire qu'il les condamne purement & ſimplement dans le ſens de Janſénius*. Et comment l'auroit-il pû dire ; puis qu'il ſuit Janſenius pas à pas, & s'il n'avance pas en termes formels les cinq propoſitions, du moins il en approche fort ; il en inſinuë les principes, & il ſe ſert de tous les faux-fuyans des Janſéniſtes.

Les faux-fuyans des Janſéniſtes ſur la 1e. & 2e. propoſition ſont 1°. De dire que les préceptes ſont poſſibles aux juſtes qui tombent, non pas relativement à l'état & aux forces préſentes dans leſquelles ils ſe trouvent, mais abſolument en ce ſens, que Dieu peut leur donner des forces plus grandes que celles qu'ils ont. 2°. De n'admettre d'autre poſſibilité que celle qui vient du libre arbitre, de la foi, de la grace habituelle, & de la grace efficace. 3°. De ne reconnoître de grace ſuffiſante, outre l'efficace, que celle qui donne un commencement de bonne volonté qui meut, qui excite, & qui pourroit avoir ſon effet, ſi la concupiſcence étoit moins forte. 4°. D'entendre par réſiſtance à la grace l'éffort de la cu-

* *Proleg. 6. v. 3.*

pidité, qui est supérieure à la grace.

Or Henry de Saint Ignace se sert de tous ces subterfuges. 1°. Il prétend que la grace suffisante n'est pas absolument necessaire pour la possibilité des préceptes [a]. *Gratia sufficiens..... necessaria non est ad salvandam absolutam præceptorum possibilitatem.* Il employe tout le chapitre pour cela. Il suffit que l'homme puisse avoir la grace [b]. *Illud dici non debet homini simpliciter & absolute impossibile ad quod pervenire potest aliquo auxilio.* C'est la doctrine de Saint Augustin [c]. *Sanctus August. docet homini non esse impossibilia Dei præcepta, quia potest natura vitiata ipsius sanari per gratiam.* Il dit la même chose lorsqu'il compare la possibilité de l'homme pour accomplir les commandemens, à celle d'une homme qui peut avoir telle forme, parce qu'on peut la lui donner [d]. *Ad verificandum quod Petrus potest esse albus necesse non est quod de facto habeat albedinem, sed satis est quod habere possit per quam fiat albus; similiter ergò ut esse posset mandatorum observator non est ne-*

[a] Chap. 25. [b] V. 538. & 539. [c] V. 540. 541. [d] Num. 554.

eſſe quod de facto habeat gratiam per quam ea ſervet, ſed ſatis eſt quod eam habere poſſit.

La grace eſt à la vérité néceſſaire pour vouloir, pour agir ; mais elle n'eſt pas néceſſaire pour pouvoir. *Nec refert quod plenam iſtam mandata ſervandi voluntatem habere non poſſit ſine gratiâ, quia gratia equidem neceſſaria non eſt ad poſſe habere illam, ſed ad habere* [a]. Or il ne dépend pas de l'homme d'avoir cette grace actuelle ; il ſera toûjours vrai de dire que les préceptes ſont poſſibles aux Juſtes, quoiqu'ils ne puiſſent les obſerver ſans cette grace : l'homme eſt capable de recevoir les ſecours du Ciel, c'en eſt aſſez pour que les Commandemens lui ſoient poſſibles. *Neque homini præcepta dici poſſunt impoſſibilia* [b] ..... *quia homo naturaliter capax eſt gratiæ* [c]. Si le Juſte n'a point ce ſecours, il ne pourra pas accomplir le précepte ; mais on aura tort de dire qu'il lui eſt impoſſible.

2°. Il ne reconnoit que quatre poſſibilitez. La premiere qui vient du

a *Num.* 559. b *Num.* 540. c *Num.* 614. *cap.* 25.

libre-arbitre. La 2^e^.de la foi. La 3^e^. de la grace sanctifiante. La 4^e^. de la grace efficace. Il embrasse sur ce point l'opinion d'Estius [a], & de Jansénius. Il est inutile de recourir à la grace suffisante pour cela [b]; *Ad salvandam, exponendamque mandatorum possibilitatem, ad gratiam sufficientem nunquam Augustinus, nunquam sanctus Thomas recurrit.* Il adopte ce que dit Sylvius sur cette matiere. *Concludam perindè cum Sylvio, sive detur aliqua gratia quæ tantum est sufficiens non efficax, sive non detur; cum secundum rei veritatem est impertinens ad salvandum quod homo possit divina mandata servare.* Il se fonde sur les deux raisons de Sylvius. La premiere que la grace suffisante n'est pas toujours donnée à tous. La 2^e^. c'est qu'outre cette grace il en faut encore une efficace pour agir [c]. Il parle à peu près des justes comme des pécheurs. Il est vrai que les prémiers ont un pouvoir plus prochain pour accomplir les préceptes; mais ce pouvoir est bien foible, & ne leur sert de guere; car si ils sont tiédes & négligens, ils n'ont d'autre possi-

a *V.* 536. b *C.* 557. c *V.* 558.

bilité que celle qui vient de la grace habituelle [a]. *Sed ne justis quidem velle & conari negligentibus, deseque non nihil præsumentibus quamdiù justi sunt, gratia deest, quâ mandata ipsis possibilia sint per gratiam quippe & charitatem habitualem .... virtutem habent in suo genere sufficientem ad ea servanda.* Que si ils travaillent & s'efforcent, ils n'ont outre la grace habituelle que le secours foible & imparfait, avec lequel ils ne peuvent tout au plus que former quelques désirs & quelques velléïtez, sans pouvoir exécuter ce que Dieu demande d'eux [b]. *Justi vero volentes & conantes secundum præsentes quas habent vires neutrâ gratiâ destituuntur; imò ipsis adest utraque, gratia dans posse magis proximum; adest imprimis gratia habitualis..... præter gratiam habitualem adest etiam justis volentibus & conantibus gratia actualis, per quam volunt & conantur operari bonum.* Jansénius & les Jansénistes en disent autant. Il s'agit de sçavoir si cette grace suffit véritablement pour l'accomplissement des préceptes, & c'est ce que Henri de St. Ignace ne reconnoit point.

a *V.* 577. b *Num.* 570.

3°. S'expliquant ſur la grace ſuffiſante actuelle, il prétend qu'il n'y en a point d'autre qui le ſoit à proprement parler, que la grace efficace.[a] *Ingenuè fateor quod dum Auguſtinus, aliique Patres de gratiâ loquentes utuntur verbo, ſufficit, eo non deſignare ſufficientiam ad poſſe, ſed ad agere; ſolum illud auxilium ſufficere dicentes præter quod, nullum aliud neceſſarium ſit ad actualem operationem; nec de Patribus unus afferri poteſt*[b] *à quo vel ea gratia ad agendum ſufficere dicatur præter quam alia ad agendum requiritur, vel aliqua gratia ſufficere dicatur ad poſſe quæ non ſufficit ad agere.* Les autres ne ſont que des commencemens & des ébauches de graces; la moindre petite complaiſance dans le bien eſt une grace ſuffiſante[c], *Prima tenuiſſimaque boni complacentia*; elles peuvent exciter, mouvoir, faire vouloir, foiblement & imparfaitement, mais jamais elles ne feront ſuffiſantes pour convertir[d], *Gratia actualis* (*ſufficiens*) ..... *dat aliquid poſſe per mo-*

a Num. 22. b Num. 28. c Num. 40. d Num. 33.

dum gratiæ excitantis, dando non quidem voluntatem plenam & perfectam, sed tamen aliquod initium ipsius licet imperfectum & perfectum ad plenè velle & agere. L'homme juste avec elle est dans une veritable impuissance*. *Illa gratia*, dit-il, *sensu sanctorum Patrum non est sufficiens ad posse, cum quâ sensu ipsorum benè velle non possumus nec benè agere : atqui benè velle, & benè agere, sensu SS. Patrum non possumus cum solâ gratiâ* Thomisticè *sufficiente, sed cum solâ efficaci.* Remarquez en passant, qu'il rejette aussi la grace suffisante, autrement son systeme ne renfermeroit rien que de Catholique sur ce point.

Il soutient comme véritable la proposition de Mr. Arnauld, condamnée par la Sorbonne l'an 1650. Les Saints Peres vous font voir en la personne de saint Pierre un juste à qui la grace sans laquelle nous ne pouvons rien a manqué, dans une occasion dans laquelle on ne peut pas dire qu'il n'ait point peché; il en rejette la Censure comme contraire à l'Ecriture, aux Conciles, & aux déci-

* *Num.* 26.

ſions des Souverains Pontifes [a]. *Reſpondeo Cenſuram illam eſſe Scripturæ, Conciliis, & pontificiis definitionibus adverſam.* Faut-il s'en étonner, puiſque la grace ſuffiſante ſans l'efficace eſt auſſi inutile pour l'accompliſſement du précepte, que la loi ſans la grace [b]? *Reſpondeo* 8°. *de gratiâ ſufficiente abſque efficaci dici poſſe quod Apoſtolus dicit de lege abſque gratiâ, aliquo utique ſenſu nihil prodeſſe quatenus non dat potentiam conſequentem ad obſervantiam ſui.*

Quoiqu'une grace de cette eſpece ne ſoit pas de grande conſéquence, Henri de S. Ignace n'en fait pas Dieu plus libéral à l'accorder. Elle eſt refuſée, ſi nous l'en croyons, aux infidelles & aux endurcis : vouloir en étendre la diſtribution à tous les adultes, lorſque le précepte preſſe, c'eſt donner dans le ſémipélagianiſme, & il n'y a que le reſpect dû à l'autorité de l'Egliſe qui empêche nôtre Auteur d'établir cette Concluſion [c]. *In ſtatu naturæ lapſæ non datur etiam adultis omnibus gratia ſufficiens etiam urgenti præcepto, ſed eâ ali-*

[a] Num. 617. [b] Num. 65. [c] Num. 20.

qui justo Dei judicio ad aliquod vitæ tempus privantur; nec istud est dogma novum, vel Jansenianum, imò oppositum, potiori jure videri posset Semipelagianum, nisi à censura abstinendum suaderet obedientia ergà Pauli V. Decretum. Pour ce qui est des Justes, ils n'y ont pas plus de droit que les pécheurs, & Dieu la leur refuse quand il lui plaît, dans les occasions mêmes dans lesquelles elle est nécessaire pour pouvoir, ou agir, ou s'abstenir de pecher *. *Gratia habitualis justi non tribuit ipsi jus ad gratiam actualem sive efficacem, sive sufficientem, tametsi necessaria ad peccatum vitandum...... Enim verò cum gratia efficax ad peccatum vitandum necessaria sit, si gratia habitualis ipsi tribueret jus ad gratiam actualem necessariam, jus tribueret ad efficacem..... Cum ergò certum sit quod gratia habitualis jus non tribuat ad actualem efficacem, consentaneum videtur quod nec ad sufficientem, nulla quippe ratio vel auctoritas magis evincit jus istud quàm illud.* Enseigner le contraire, c'est démentir l'expérience, & l'humble confession que les justes font des

* *Num.* 603.

fautes qui leur ſont échappées ſans attention, ni reflexion [a]. *An non humillimè iſti ſanctorum confeſſioni, experientiæque contradicere videntur Moliniſtæ, dùm dicunt juſtis omnibus ſemper adeſſe gratiam actualem ſufficientem.*

Mais de crainte qu'on ne s'imaginât que la ſouſtraction de la grace viendroit peutêtre de la négligence du Juſte qui ne recourroit pas à l'oraiſon, & qui par ſa faute manqueroit des ſecours ſuffiſans, Henry de S. Ignace rejette bien loin cette réponſe, & l'explication que les Docteurs Catholiques donnent à ces paroles du Concile de Trente, *Deus jubendo movet & facere quod poſſis & petere quod non poſſis.* La grace de la priere n'eſt, ni moins efficace, ni moins gratuite que celle de l'action, & Dieu donne l'une & l'autre à qui il lui plaît, ſans qu'on ait ſujet de ſe plaindre [b]. C'eſt donc en vain qu'on chercheroit quelque autre cauſe de la ſouſtraction des graces neceſſaires que la pure volonté de Dieu, ou le peché originel.

[a] *Num.* 605. [b] *Chap.* 30. *num.* 633. 634.

Quant à ce que disent les Peres du Concile de Trente sess. 6. c. 11. que Dieu n'abandonne jamais les justes, à moins qu'ils n'ayent les prémiers abandonné Dieu par leur peché, il explique ces paroles de la soustraction de la grace habituelle. *Respondeo sensum Tridentini esse quod Deus Justos per gratiæ habitualis, seu justificantis substractionem non deserat, nisi priùs ab ipsis deseratur per mortale peccatum.*

4°. Il explique la résistance à la grace d'une maniere captieuse ; résister à la grace, selon les Catholiques, c'est la priver de l'effet qu'elle peut avoir dans les circonstances presentes ; c'est ne pas faire le bien qu'elle donne actuellement le pouvoir de faire. Selon Henry de Saint Ignace résister à la grace, c'est consentir à la concupiscence, c'est ne pas faire le bien auquel la grace éxcite, & dont elle nous inspire le désir. *Interiori gratiæ ad conversionem perfectam nos invitanti heu frequenter nimis in hoc statu naturæ corruptæ resistitur..... toties namque ipsi resistitur quoties bonum opus ad quod excitat re ipsa non impletur, concupiscentiæque validiori deles-*

tatione..... voluntatem à bono opere retrahenti consentitur. C'est ceder & être vaincu par le poids le plus fort, *Et hujusmodi est gratia interior cui sæpe resistitur, quia ejusmodi voluntas bona (imperfecta) cœlitùs inspirata fortiori in contrarium concupiscentiâ superatur.*

Henry de S. Ignace s'explique sur la liberté de la même maniere que Jansénius. Le principe de la 3ᵉ & 4ᵉ proposition consiste, comme on sçait, à dire que le libre arbitre n'exclut de sa nature que la coaction, & la simple nécessité de nature. 1°. Henry de S. Ignace tient la même doctrine, il employe tout son second livre intitulé, *Amor liber*, à prouver la compatibilité de la nécessité volontaire avec le libre arbitre. Un acte est libre dès qu'il est pleinement volontaire [a]. *Omne voluntarium perfectum Augustino liberum est, à liberoque proindè necessario proficiscitur arbitrio, nec ab eo potest non proficisci.* Car pour lors il est dans nôtre pouvoir [b], *actum eo ipso esse in nostra potestate quo fit quia volumus vel quando volumus.* Ce seroit à tort qu'on demanderoit autre chose

a *Num.* 18. b *Num.* 17.

pour le libre arbitre, puiſque ni les Peres, ni les anciens Théologiens, n'en demandent pas davantage. Le chap. 3[e] a pour titre *Ad hoc ut voluntas actus ſuos in ſuo habeat dominio & poteſtate, nec ſancti Doctores, nec primarii ſcholaſtici univerſim poſtulant ut ſic illos velit, ut poſſit non velle vel oppoſitum velle.* Il prouve ſa Theſe par le témoignage des Peres, & dit *, *Probatur 1°. ex SS. Patrum teſtimoniis infrà referendis, quibus aſſerunt omnem actum perfectè voluntarium eſſe liberum, atque adeo in poteſtate dominioque agentis, tametſi certiſſimum ſit aliquos eſſe actus perfectè voluntarios quos voluntas non poteſt non velle, multò minùs oppoſitum velle, ut conſtat ex amore Dei quo Deus ſe ipſum amat.* Là deſſus il diſtingue deux ſortes de neceſſité, l'une ennemie de la liberté, & c'eſt celle de contrainte; l'autre amie de la liberté, & c'eſt celle qui eſt éxempte de contrainte. Il croit cette doctrine ſi ſûre & ſi bien fondée dans S. Auguſtin, qu'il ne faut qu'avoir des yeux pour s'y voir. Après avoir rapporté un paſſage de ce S. Docteur tiré du li-

* *Num.* 16.

vre 5[e] de la Cité de Dieu Chap. 11. il ajoute [a], *Ex eodem quoque principio concludit Augustinus quod necessitas voluntaria, seu rationalis, de quâ infrà, non sit inimica libertati, sed sola necessitas involuntaria, sive quæ etiamsi nolumus efficit quod potest.* Et plus bas [b], *Quisquis oculos habet non potest non videre distinctam hîc ab Augustino necessitatem in duas species, quarum una sit amica, altera inimica libertatis.* Il seroit inutile d'apporter un plus grand nombre d'extraits de cet Auteur sur ce point ; qu'on lise les chapitres 3. 4. 5. 6. 7. &c.

2°. Parlant en particulier de la liberté de cet état il conclud de ce qu'il a dit sur la liberté de Jesus-Christ, que la nécessité n'est pas absolument opposée au merite de l'homme voyageur. *Ex hoc vero quod possibile sit actum necessarium necessitate rationali & voluntariâ fuisse meritorium in Christo, conficitur possibilitas opinionis quæ ponit necessitatem rationalem actûs ex naturâ rei non obstare merito hominis lapsi, sed ex positivo Dei Decreto duntaxat.* Ce n'est donc que par acci-

a *Num* 18. b *Ibid.*

dent, & parce que Dieu l'a ainsi établi, que l'indifférence est une condition necessaire pour meriter dans cette vie [a]. *In quo statu naturæ lapsæ indifferentia non est conditio ad meritum ex parte actûs essentialiter requisita, sed accidentaliter ex solâ extrinsecâ Dei voluntate.* C'est ainsi que nôtre Auteur ôte aux décisions autant qu'il peut leur force & leur sens.

3°. Mais si l'on éxamine de près quelle est l'indifférence qu'il admet dans cet état-ci pour sauver les apparences, on verra que ce n'est qu'une indifférence Jansénienne, c'est à dire, une flexibilité du libre arbitre, qui sous l'impression de la grace conserve encore un penchant naturel pour le peché, & qui peut être dominé par l'une des deux délectations. C'est ainsi qu'il explique le sens composé & divisé [b]. *Et per hunc modum Deus sic omnia disponit, sic voluntatem ad agendum movet, ut quamvis eam à defectu infallibiliter præservet, non tamen indefectibilis reddatur, sed relictâ ipsi suâ intrinsecâ & absolutâ defectibilitate, solum impedit ne ipsa in actum*

a Ibid. b Lib. 2. num. 66.

ſive in actualem deficientiam prorumpat. Il dit la même choſe plus bas.[a] *Libertas verò electiva viatorum ſub decreto Dei per ſe arridet efficaci, cum non ſit impeccabilis, nec moraliter indefectibilis, eſt quidem cum potentiâ deficiendi, ſeu omittendi actum.* C'eſt ce fond de corruption qui eſt dans l'homme lorſqu'il eſt dominé par la grace qui fait proprement ſon indifférence [b]. *Illa porrò Dei protectio ut pote externa nullam internam infert neceſſitatem.... Homo ex eo efficere in ſe poteſt ut in fundo naturæ ſuæ corruptæ aliquid cœleſti ſuavitati contrarium exurgat quo magis delectet.* Mais tandis que la délèctation celeſte eſt plus forte que la terreſtre on ne peut point pour cet inſtant faire le mal [c]. *Quamvis bona illa voluntas ſuavitaſque ſecundum ſe præcisè conſiderata per fortiores in contrarium delectationes concupiſcentiaſque, quas homo in fundo naturæ ſuæ corruptæ excitare poteſt, ſuperari poſſint, alias actus ſupprimi, ſuperari tamen hîc & nunc non poſſint.* Il donne la même raiſon de cette impuiſſance que Janſénius [d]. *Id quod magis delec-*

a *Num.* 72. b *Lib.* 9. *v.* 37. c *Num.* 378. d *Num.* 379.

tat, illud sequamur necesse est, quandiù scilicet magis delectat. Si au contraire la volonté est dominée par la cupidité, elle est toujours libre pour faire le bien, quoiqu'elle n'ait aucun secours suffisant, parce qu'elle peut recevoir de Dieu les graces dont elle a besoin. Voyez ce que nous avons dit ci-dessus.

Il se fait une gloire de prendre le parti de tous les livres suspects de Jansénisme. Il cite avec éloge les Reflexions du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, il fait valoir toutes les approbations données autrefois à ce livre; il en regarde la dénonciation faite au S. Siege comme d'une caballe, la calomnie la plus noire, puisque selon le témoignage de Jauscus Elinga, dont il embrasse le sentiment, cet ouvrage est infiniment éloigné de la doctrine des cinq propositions, & entierement conforme à l'esprit de Saint Augustin, & de S. Thomas[b]. *Tantum abest ut aliquam istarum quinque propositionum imò vel oleant, quod ex opposito diametraliter iisdem opponantur, sintque planè con-*

[a] v. 653. [b] 564.

formes doctrinæ & phrasi præclarissimorum Ecclesiæ doctorum sanctorum Augustini & Thomæ, eorumque omnium Discipulorum.

Sentiment de l'Auteur sur la Morale.

L'Auteur est outré dans sa Morale, & il y avance plusieurs sentimens qui retombent dans des opinions condamnées. Il ne reconnoit point de milieu entre la charité, c'est à dire, une action faite par un mouvement de la grace, & la cupidité, c'est à dire, une action dans laquelle il y a quelque peché *. *Itaque charitas, & cupiditas, generatim sumptæ, non sunt aliud quàm bona & mala voluntas, sunt bona & mala radix, quarum hæc solos malos, illa proferre poßet solos bonos fructus.* Il parle ici de la charité & de la cupidité actuelle ; elles n'admettent aucun milieu, comme il s'en éxplique plus bas ; toute action qui n'est pas faite par un mouvement de cette charité, qui ne peut venir que de la Grace (car il n'en reconnoit point d'autre) ne sera point exempte de

* *Proleg.* 4. *v.*39.

péché [a]. *Omne opus ut planè bonum ſit, & ne venialiter quidem in eo peccetur, debet ex tali charitate (actuali) procedere, & per ipſum referri in Deum.* Ces deux propoſitions ne ſont point de nôtre Auteur ; cependant il en ſoutient la doctrine comme orthodoxe. Il n'y a aucun acte ſtérile [b], *Nullus eſt actus ſteriliter bonus.* L'homme eſt obligé ſous peine de peché de rapporter toutes ſes actions déliberées à Dieu. Cette propoſition eſt tout le ſujet de ſon 8[e]. Livre. *Amor ordinandus. Homo ſub præcepto adeoque ſub peccato tenetur omnes actus ſuos deliberatos in Deum propter ſe dilectum referre.* Qui ne voit que ces propoſitions, & ſur tout la derniere, ne ſont differentes, que dans les termes de celles que condamna Alexandre VIII. le 7. Decembre 1690. La 7. Que toute action déliberée eſt un amour de Dieu, ou du monde. La 9. Que quiconque haït le péché préciſément à cauſe de ſa difformité avec la droite raiſon, commet un nouveau peché. *Omnis humana actio deliberata eſt Dei dilectio vel*

a Proleg. 6. v. 97. 98. 99. b Lib. 3. de amore Morali cap. 15.

mundi, si Dei, charitas patris est, si mundi, concupiscentia carnis, hoc est, mala : re vera peccat qui odio habet peccatum merè ob ejus turpitudinem, & disconvenientiam cum naturâ sine ullo ad Deum offensum respectu. Henri de St. Ignace ayant senti la difficulté, & voyant que sa doctrine est à peu près la même, il s'objecte cette derniere proposition ; mais sa réponse établit encore davantage la doctrine condamnée, il y soutient, que l'homme peche dans ce cas là par défaut de relation. *Nec odium istud*, dit-il [a], *ob defectum relationis fit in se malum (secundùm substantiam) sed & in individuo pingitur circumstantia mala, ratione cujus complexum ex utroque malum est.* Or cette mauvaise circonstance n'est autre chose que le défaut de relation *In Deum propter se dilectum.* Sans amour actuel de Dieu on ne peut produire aucun acte de vertu [b]. *Sine Dei propter se amore (actuali) non habetur actus virtutis.* En parlant de la pénitence, il soutient qu'on ne peut concevoir aucune veritable douleur de ses pechez, par le seul motif de la peine ;

[a] *Lib.* 8. *c.* 25. *v.* 277. [b] *Num.* 1846. *Juillet* 1715.

& de la crainte de l'Enfer [a]. *Quiſquis de peccato dolet ob ſolam pœnam, ille propriè non dolet de peccato. Pius animi dolor de Deo offenſo procedere non poteſt ex ſolo ſervili timore gehennæ.* Tout amour de Dieu, ou tout acte de douleur conçu par un motif de charité, ne ſuffit pas pour la juſtification de toute ſorte de pécheur dans la réception actuelle du Sacrement [b]. *Non omnis Dei propter ſe amor, vel ex amore dolor, cum ſacramento ſufficiens ad juſtificationem unius peccatoris, ſufficit ad juſtificationem cujuſcumque peccatoris.* Il faut que la grandeur de la douleur égale la grandeur de la malice. *Ratio eſt tum quia quantitas diſplacentiæ de aliquâ re dicitur eſſe ſecundum quantitatem malitiæ ipſius.* Quoi donc? Eſt-ce qu'un pénitent qui s'approchera du ſacrement de pénitence avec foi & humilité, le cœur contrit & briſé de douleur, dans une ferme confiance d'obtenir pardon de ſes pechez, ſera néanmoins rejetté de la face de Dieu, ſi le regret ſincere & amoureux qu'il a de ſes péchez eſt de quelque degré moindre que la malice de ſon offen-

[a] *V.* 1830. *v.* 1833. [b] *V.* 2202.

se ? Opinion désesperante pour les pécheurs, & qui les éloigne de la pénitence. Mais cet Auteur porte tout à l'excès. Tout ce qui se fait avec délibération contre le droit naturel est péché [a]. *Omne quod deliberatè fit contra jus naturale peccatum est.* Quelque précaution qu'on ait prise, quelque attention qu'on ait apportée pour connoître la vérité, quelque témoignage que la confiance puisse rendre, si cependant on a le malheur de s'égarer dans le choix qu'on fait en matiere de loi naturelle, une action revétuë de toutes ces circonstances ne laisse pas que d'être imputée à péché [b]. *Nulla opinio falsa, legi naturali contraria, ipsius in praxi sequacem ex toto excusat à peccato contra legem, dum post debitum examen apparet ipsi adeò vera ut opposita non videatur probabilis.* De quelle dureté n'est pas cette regle ? N'est-ce pas dire que l'ignorance invincible n'excuse pas ? Henri de St. Ignace n'avoit osé avancer la proposition ; mais on voit assez par les maximes qu'il établit, & par l'explication qu'il donne de l'igno-

a *Cap.* 16. b *Lib.* 10. *c.* 83. *n.* 988. *reg.* 14.

rance invincible, que dans le fond il eſt d'accord avec Janſénius ſur ce point ; car il appelle ignorance vincible celle que Janſénius regarde comme invincible. Il ſuffit que l'ignorance puiſſe être ſurmontée par la grace, afin qu'elle ceſſe d'être invincible, & que les actions dont elle eſt la cauſe ſoient inexcuſables devant Dieu [a]. *Hinc amplius oſtenditur omnem ignorantiam juris naturalis eſſe vincibilem, quia ut verè talis ſit, ſufficit quod ſit vincibilis per gratiam.* S'expliquant ſur l'obligation d'éxercer des actes d'amour de Dieu [b], il avance pluſieurs maximes, qui auroient beſoin de preuves. Il rapporte & paroit approuver le ſentiment de Steyaert, qui eſt qu'on ne peut ſans péché paſſer aucun jour ſans produire quelque acte d'amour de Dieu dominant [c]. *Amoris prædominantis actum nullâ die ſine peccato omitti poſſe.* Il poſe dans tout ce livre les principes de cette propoſition.

Parlant de l'obligation de réciter

[a] *Lib.* 10. *p.* 679. *v.* 19. [b] *Tom.* 2. *lib.* 4. *Amor charitativus.* [c] *Lib.* 6. *amor Dei ordinatus n.* 143.

le Bréviaire, il avance que tous les Bénéficiers y ſont obligez ſous peine de péché mortel, ſans diſtinguer ſi le Bénéfice eſt conſidérable, ou s'il ne l'eſt pas, ſi le Bénéficier en retire quelque fruit, ou s'il n'en retire point. Cela néanmoins mériteroit quelque attention. *Ad eas (horas) tenentur ſub mortali Beneficiarii omnes.* Je laiſſe ſes ſentimens ſur la diſtribution des offices, & des bénéfices, ſur la néceſſité de la foi actuelle & éxplicite, ſans laquelle il ſuppoſe qu'un adulte ne peut être ſauvé.

Sentiment de l'Auteur ſur la Diſcipline.

Il favoriſe en tout ce qu'il peut les Ecléſiaſtiques, & les Religieux. On ne pourroit que le loüer en cela, s'il fût reſté dans de juſtes bornes; mais il ſemble qu'il va trop loin, & qu'il étend les privileges des uns & des autres au préjudice des droits & de la puiſſance des Princes, qu'il reſſerre trop.

Il ſuppoſe comme une vérité inconteſtable, que les Clercs & les Religieux ſont exempts, tant dans le ci-

vil que dans le criminel, de la juriſdiction des Magiſtrats laïques. Voici le titre du Chapitre 43[e]. *Religiosi mendicantes, ſicut & cœteri Eccleſiaſtici, tàm in civilibus quàm in criminalibus, exempti ſunt à Judicum laïcorum poteſtate, ſicut & à tributis vectigalibus & gabellis per Laïcos impoſitis.* Ceci ne s'accommode gueres avec nos maximes. Quand il n'y auroit aucun texte de l'Ecriture pour établir cette exemption, la Tradition ſeule eſt plus que ſuffiſante pour faire connoître qu'elle eſt de droit divin [a]. *Tametſi nullum foret expreſſum Scripturæ teſtimonium pro aſertâ Clericorum exemptione, Traditio ſufficeret ad probandum quod exemptio illa ſit de jure divino.*

Mais les paſſages ne manquent point à Henri de St. Ignace pour appuyer ſon ſentiment, il en trouve, tant dans l'ancien que dans le nouveau Teſtament, beaucoup plus qu'il ne lui en faut. Il rapporte les endroits des Nombres & du Lévitique dans leſquels il eſt marqué, que les Lévites ſont conſacrez à Dieu [b]. *Dabis dono Levitas Aaron & filiis ejus*

a Num. 418. b Num. 9. c. 8.

quibus traditi sunt à filiis Israel, eruntque Levitæ mei, statuesque Levitas & consecrabis oblatos Deo &c. Comme si par cette sanctification ils eussent été exempts de la jurisdiction des Magistrats. Que veulent dire ces paroles du Pseaume 81. *Deus stetit in synagogâ Deorum, in medio autem Deos dijudicat*, qui sont appliquez à ce sujet? Que peut-on conclure de ces paroles du Pseaume 104. *Nolite tangere Christos meos & in Prophetis meis nolite malignari*, pour l'exemption de la puissance séculiere, si ce n'est que l'Auteur prend mal le passage, comme s'il s'agissoit de Moines & de Prêtres? Mais quand il en seroit question, est-ce que si quelques-uns d'entre eux commettoient des crimes il faudroit les laisser impunis?

Qu'on parcoure les reflexions qu'il fait à l'occasion de ces textes, & de plusieurs témoignages tirez des ouvrages supposez & apocryphes, on verra combien il avance de choses douteuses: le Commandement, que l'Apôtre fait à tous les fidelles sans exception, d'être soumis à leur Prince légitime, auroit dû lui faire ou-

vrir les yeux ſur ſon opinion ; mais il croit ſe relâcher beaucoup, en diſant que cette éxemption ne paroît pas être rigoureuſement de droit divin [a]. *Non videtur tamen eſſe ſtrictè de jure divino præceptivo.*

Il étend fort au long tous ces privileges, & ce n'eſt qu'un abus qui devroit être entierement reprouvé, que de lever des impôts ſur des Religieux qui en ſont éxempts. Il prétend que les Princes ne ſçauroient révoquer les éxemptions accordées aux Prêtres, ni aux Religieux [b]. *Exceptiones*, dit-il, *& immunitates Eccleſiis lociſque & perſonis ſacris conceſſas Principes revocare non poſſunt.* Les argumens les plus forts ſont tirez de prétenduës hiſtoires, dans leſquelles on lit les terribles châtimens éxercez ſur les Princes qui ont oſé entreprendre de retirer les privileges que les Rois leurs prédéceſſeurs avoient accordez aux Religieux. C'eſt pour cela, dit-il, que Charle Martel eſt miſérablement péri, & a été damné. *Si quidem & Carolum Martellum propterea periiſſe atque in inferos damnatum à S.Eu-*

a Num. 421. c. 43. b Ibid. par. 6.

cherio Aurelianensi Episcopo visum esse legitur in vitâ ipsius. C'est en punition de cette soustraction de privilege, que Clotaire a été précipité aux Enfers. *Clotarium Regem ad inferos raptum eo quod Ecclesiasticos coegerit ad contributionem.* C'est pour le même sujet que Guillaume Roi d'Angleterre, Louïs second Roi de Sicile, & que le fils de Louïs le Gros ont fait une malheureuse fin ; c'est par un effet de la colere divine, & en vengeance du même péché, que Charle le Chauve vit son Royaume éxposé à la fureur des Normands, & en proye à ses ennemis. De telles histoires ne sont-elles pas bien dignes de croyance? Ne font elles pas bien de l'honneur à nos Princes ? Et le Parlement n'a-t'il pas eû grand tort de condamner cet ouvrage ?

Sur les preuves que cet Auteur employe.

La plûpart des preuves que l'Auteur apporte pour confirmer des opinions aussi nouvelles sont sans choix; il s'embarrasse moins de leur bonté, que de leur multitude *. *lib.* 6. *de*

* *p.* 150.

Amore Dei ordinato, il confond partout l'habitude de la charité avec l'acte, l'amour ne doit point être oisif, d'où il conclud, qu'il doit produire à chaque instant des actes. Il employe 36. chapitres à prouver que nous devons rapporter toutes nos actions à Dieu *. Le 15. argument dont il se sert mérite d'être remarqué ; il est tiré de l'autorité des Philosophes payens, & surtout des Epicuriens. *Sed & obligationem illam agnoverunt Ethnici Philosophi, videlicet Platonici cum Platone, Peripatetici cum Aristotele, Stoici, Cynici, Megarici, Pythagorici, imò ipsi etiam Epicurei uno ore velut tradunt.* Qui ne voit le ridicule de cette preuve, de dire que des Epicuriens ayent prétendu que nous dûssions rapporter toutes nos actions à Dieu? Ces argumens sont encore plus pitoyables que ceux que l'Auteur de la prémotion physique prétend tirer d'Homere.

Tout ce que l'on peut dire de plus odieux contre un systeme, & de plus éloigné du bon sens, se trouve ramassé contre le systeme des disciples de

* *Chap.* 18. *v.* 207.

Molina ; il conduit au déſeſpoir, ſi nous écoutons cet Auteur [a]. *Doctrina de gratiâ per ſe efficaci ducit ad ſpem, de gratiâ verò Moliniſticè ſufficienti potiùs ad deſperationem.* Il étouffe en nous tous les ſentimens de reconnoiſſance envers Dieu pour ſes graces [b]. *Doctrina de gratiâ per ſe efficaci excitat ad orationem & gratitudinem, de Moliniſticè ſufficienti ad orationis neglectum & ingratitudinem.* Il éteint en nous l'ardeur de la charité. *Doctrina de gratiâ per ſe efficaci accendit charitatem ergà Deum, eam verò frigidiorem reddit doctrina de gratiâ Moliniſticè ſufficienti.* L'une éxcite la pieté, l'autre l'étouffe, l'une nous porte à l'amour du prochain, l'autre nous en éloigne [c]. La premiere nous éxcite à la fuite du peché, & à l'amour de la pénitence, la ſeconde nous en détourne [d]. Celle-ci nous porte à nôtre devoir, & celle-là nous en divertit [e]. Quoi donc? ferons nous le mal, parceque Dieu nous comble de ſes graces [f]? Ne craindrons-nous point cette menace

[a] *Chap.* 17. *parag.* 2. *n.* 382. [b] *Parag.* 4. [c] *Parag.* 5. [d] *Parag.* 6. [e] *Parag.* 7. [f] *Parag.* 8.

de nôtre Seigneur, *An oculus tuus nequam eſt, quia ego bonus ſum?* & ces autres de l'Apôtre, *Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit*[a]? Ce n'eſt pas ici le lieu de faire voir combien ces preuves ſont bizarres; l'abſurdité en ſaute aux yeux.

Que doit-on penſer des argumens qu'il apporte pour réfuter la probabilité? Ils ſont aſſez particuliers, car il ne ſera plus neceſſaire d'étudier la Théologie, il ne ſera plus neceſſaire de prier pour être éclairé du Seigneur, elle remplit l'univers de guerres, elle revolte les ſujets contre leurs Princes[a]. Il en eſt de même des éxemples dont il ſe ſert pour confirmer ſa regle 12. ſur les opinions probables; ſçavoir, qu'on ne peut pas les ſuivre comme on voudroit, *Ne probabiliorum quidem opinionum uſus indiſtinctè licitus eſt.* En voici un, *S. Simeon Stylites probabilius exiſtimavit non eſſe Dæmonem, ſed Chriſtum, vel Angelum lucis, qui ſibi apparebat, ipſi tamen credendo culpabilis fuit, & multò magis Va-*

a Parag. 9. b Cap. 67. v. 800. amor conſcientioſus. cap. 68. v. 809. & ſeq. cap. 69. v. 812. cap. 81. v. 950.

lens Monachus, qui Dæmonem ſub figurâ Chriſti ſibi apparentem pro Chriſto adoravit. Peut-on rien voir d'un plus grand poids ? Ces hiſtoires apocryphes n'ont pas moins de force contre la probabilité, que la prétendüe tradition des 2500 ans ſur laquelle il établit l'Immaculée Conception depuis un ſi long eſpace de tems dans l'Ordre des Carmes. Le Myſtere fut revelé au Prophete Elie ſous la figure d'une nuë qui montoit de la mer, & il en fit part à ſes chers enfans, qui la tiennent d'origine. *Non palam omnibus ſed ſecretò ſuis conſortibus* *.

En voilà aſſez pour faire connoître le génie & le caractere de l'Auteur. On le connoit encore par la condamnation que Monſeigneur l'Electeur de Cologne fit de ſon livre ſitôt qu'il parut ; on y voit qu'il a été imprimé ſur une approbation fauſſe.

On auroit grand tort d'imputer au ſaint Ordre dont il a l'honneur d'être, ni ſes erreurs, ni ſes excès. Nous avons en main des preuves qu'ils l'ont vû paroître *avec horreur* ;

* *Lib.* 10. *cap.* 8. *v.* 92.

ce ſont leurs termes, & des Reverends Peres Carmes du grand Couvent de Paris en ont été les prémiers dénonciateurs.

ARTICLE CI.

LES NOTES DE MAITRE CHARLES Du-Moulin ſur les coutumes de France, miſes par matiéres. A Paris, chez Noël Piſſot, quay des Auguſtins, à la Croix d'or 1715. *in* 4°. *pp.*430.

VOici enfin ce qu'avoit ſouhaité l'illuſtre Jérôme Bignon, qu'un habile homme mît par ordre des matiéres les Notes de Charles Du Moulin ſur les coûtumes de France, afin qu'il fût aiſé de les conſulter. Mais pour faciliter ainſi l'uſage de ces ſçavantes & judicieuſes Notes, il en a coûté bien de l'application & du travail à Mr. de Merville : ſi toutefois c'eſt bien s'exprimer, de dire qu'un travail a coûté, lorſqu'il a été prévû devoir être utile au public & glorieux à celui qui s'y engage.

Peu de Juriſconſultes ont atteint

à la réputation de Charles Du-Moulin, qui passe pour un oracle, & ses sentimens sont comme autant de décisions & de regles. Un de ses premiers ouvrages furent ses notes sur la coûtume de Paris; & le dernier, ses notes sur les coûtumes du Royaume. Celles-ci méritent donc d'être considérées comme la production d'un éxcellent Jurisconsulte, consommé dans la science du Droit Civil & coûtumier. C'est aussi l'éloge qu'en fait Mr. de Thou. *Carolus Molinæus juris Antiqui & Gallici consultissimus, cujus notæ in jus consuetudinarium nostrum, apud nos pro ratis juris decisionibus habentur.* Mr. de Sainte Marthe dit encore plus; qu'il est comme une vive source, d'où sortent avec abondance des ruisseaux de Jurisprudence qui coulent dans toutes les nations.

Mr. de Merville a rangé les matieres par ordre alphabétique; ce qui donne une grande facilité à les trouver, selon qu'on en a besoin. Il n'est pas possible de suivre ces détails, & il faut les consulter dans le livre. On a parlé dans ces Mémoires au mois de *Juillet* 1715.

Mars

Mars dernier de deux autres ouvrages très-utiles de Mr. de Merville.

On croit, puiſque l'occaſion s'en préſente, devoir à la mémoire d'un homme auſſi illuſtre que Charles Du Moulin, de le faire connoître. Il nâquit à Paris l'an 1500. d'une famille noble & établie en Brie, que la Reine Elizabeth d'Angleterre voulut bien reconnoître comme lui étant liée de parenté, apparemment par Anne de Boulen ſa mere. Il fut reçu Avocat au Parlement en 1522, & en 1539 il publia ſes Commentaires ſur la coûtume de Paris. Il eut bientôt après le malheur de ſe laiſſer ſéduire aux nouveautez de Calvin; & poſſédé de cet eſprit de vertige, il compoſa quelques ouvrages, qui lui attirerent des affaires. En 1552 il fut contraint de s'enfuir de Paris, où ſa maiſon fut pillée; & s'étant retiré en Allemagne, il enſeigna avec une grande réputation à Tubinge, à Bâle, & enſuite à Dole & à Bezançon, d'où il revint à Paris en 1557. Ne s'y croyant pas encore en ſûreté, il alla à Orleans en 1562, & y demeura deux ans. De retour à Paris trois de ſes

consultations dont la derniére concernoit le Concile de Trente, lui susciterent de nouvelles affaires, & il fut mis en prison, d'où néanmoins il sortit peu de tems après. Dieu lui fit la grace de reconnoître ses égaremens : il se réconcilia à l'Eglise, & mourut en sa Communion à Paris l'an 1566. Il fut assisté à la mort par le célébre Claude Despence, & enterré au cimetiére de Saint André des Arcs. Ces mots de son épitaphe sont remarquables. *Qui moriens catholicus, Christianus factus est.* „ Mourant Catholi-„ que, il a montré qu'il étoit Chré-„ tien. “ Sa vie a été écrite par Brodeau.

ARTICLE CII.

DEUX QUESTIONS DE MEDECINE proposées par Mr. Gastaldy, Docteur & premier Professeur de Médecine à Avignon, pour des actes publics; *la premiere touchant la salive, si elle est la liqueur qui contribuë le plus à la digestion des alimens?*

LA salive, dit Mr. Gastaldy, tire son nom du sel qu'elle contient;

& ce ſel n'eſt pas d'une ſeule eſpece, il eſt partie alkali, partie acide volatil : elle contient auſſi des parties oléagineuſes, & en a peu de terre. Composée de tant de différentes parties, elle devient un diſſolvant propre à cette variété d'alimens dont nous nous nourriſſons. L'état naturel & loüable de la ſalive, c'eſt qu'elle ſoit un peu plus viſqueuſe que l'eau commune, & beaucoup moins que le lait ; & elle ſe maintient en cet état par le moyen des eſprits & des particules d'air qui s'y inſinuent.

C'eſt la ſalive, continuë-t'il, qui nous fait ſentir la ſaveur des alimens, par une douce fermentation qu'elle cauſe avec eux dans la bouche, & par laquelle elle dégage leurs ſels qui pénetrant la langue éxcitent le ſentiment du goût. C'eſt elle qui coulant imperceptiblement dans l'eſtomac, & s'y fermentant, donne de l'appétit. D'où il conclut, que la fermentation des alimens dans l'eſtomac, c'eſt à dire, la digeſtion, ſe fait auſſi par la ſalive. On a vû dans ces Mémoires au mois de Février de l'année

derniere art. 17 , que Mr. Gaſtaldy tient pour la fermentation.

A quelle autre liqueur attribuer cette fermentation qu'à la ſalive deſcenduë avec les alimens & qui les pénétre ? Ce ne ſçauroit être à un ferment particulier & filtré par les glandes qui ont été découvertes dans les membranes de l'eſtomac : car outre que c'eſt encore une choſe aſſez douteuſe qu'il y ait un tel ferment , & que les Anatomiſtes ne le trouvent point, il faut au moins convenir qu'il eſt en petite quantité , & qu'il n'a nulle proportion avec la maſſe des alimens qui ſont reçus dans l'eſtomac. Tout ce qu'on peut donc lui attribuer, c'eſt que ſe mêlant avec la ſalive, il lui en augmente l'agitation & l'activité.

Quant à la bile & au ſuc pancréatique, ces liqueurs ne ſe mêlent aux alimens que hors de l'eſtomac & après la digeſtion faite, & par conſéquent n'en ſont point la cauſe. D'ailleurs l'une par ſon âcreté , l'autre par ſon acidité, ne ſont propres qu'à cauſer une fermentation tumultueuſe, qui

troubleroit plus la digeſtion, qu'elle ne la favoriſeroit. C'eſt pour obvier au déſordre qu'elles feroient, qu'elles coulent en petite quantité par rapport aux alimens.

Ce qui acheve, ſelon Mr. Gaſtaldy, de mettre ſon ſentiment en évidence, c'eſt qu'une ſalive vicieuſe rend la digeſtion vicieuſe. Elle péche ou dans la quantité ou dans la qualité, ſi elle abonde en phlegme qui diſſout & affoiblit les ſels qu'elle contient, s'enſuivent le manque d'appetit & l'indigeſtion : ſi elle diminuë notablement, ou vient à manquer tout à fait, comme dans les fiévres ardentes ; alors c'eſt un dégoût de la nourriture, & il ne reſte de digeſtion que pour les nourritures liquides. Si elle devient âcre, trop ſalée, aigre, amére, douce, maligne ; le goût en eſt dépravé & la digeſtion ne ſe fait pas bien. Il arrive pourtant quelquefois en ces différents cas, que les autres humeurs du corps ſe conſervent en leur état naturel ; ce qui prouve qu'il faut recourir à la ſalive pour la digeſtion.

Mais les oiſeaux qui ſe nourriſſent

de grains, s'objecte Mr. Gastaldy, & d'autres animaux n'ont point de salive ; il faut donc chercher une autre cause de la digestion. Il répond que ces animaux ont des glandes dans l'œsophage & dans l'estomac, qui répandent une liqueur analogue à la salive, & qui produit le même effet.

L'Autre question est curieuse : il s'agit de ce qui s'appelle *la maladie du païs*, qui est un regret de l'avoir quitté & un désir inquiet d'y retourner. On a vû par une triste expérience dans ces dernieres guerres, combien cette maladie du païs est pernicieuse.

L'occasion qu'a eûë Mr. Gastaldy d'en traiter, fut un jeune homme de condition & d'environ vingt ans, envoyé à Avignon pour étudier. Il n'y eut pas été un mois, que sans aucune cause visible il demeura sans appetit ; il souffrit des insomnies, une lassitude dans tout le corps, la respiration embarrassée, une tristesse si grande qu'à peine proferoit-il une parole, si non en secret qu'il lui échappoit de dire en soupirant ô mon

païs, ô ma mere. On lui fit prendre des cordiaux qui ne le ſoulagerent point. Le conſeil de Mr. Gaſtaldy eut ſon effet, ce fut de retourner en ſon païs. A la nouvelle ſeule du retour le jeune homme ſe ſentit mieux, & ſe remit en parfaite ſanté auprès de ſa chere mere.

Mr. Gaſtaldy s'étant appliqué à rechercher les cauſes de cette maladie, en a trouvé d'éloignées & de prochaines. Les éloignées ſon différentes entre-elles. 1°. Une maladie dangereuſe & longue, ſur tout ſi les ſecours manquent, reveille dans un étranger l'amour & le déſir de ſon païs. 2°. La différence d'air, qui fait une grande impreſſion ſur les corps. Quand d'un air pur, leger, agité par les vents, on paſſe dans un autre groſſier, peſant chargé de vapeurs, le premier reſſort des eſprits & du ſang eſt trop preſſé & ne. ſuffit plus; par conſéquent le mouvement du ſang devient plus lent & la maſſe s'épaiſſit, d'où naiſſent les peſanteurs & les laſſitudes. 3°. Le changement de nourriture, la diverſité de manieres & de coutumes, quelquefois

des railleries à essuyer, & mille circonstances, chacune petite en soi, & qui toutes ensemble font de la peine. Ainsi Mr. Gastaldy remarque que les Suisses sont plus sujets que les autres nations à la maladie du païs, parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs l'air de leurs montagnes & leurs laitages.

Les causes prochaines sont dans les esprits & dans les fibres du cerveau. Les esprits tiennent de la grossiéreté du sang & sont moins subtils, en sorte que le souvenir de la chere patrie revenant souvent à l'esprit, ils font par leurs masses de profondes traces dans les fibres du cerveau; c'est donc par là qu'ils continuent de couler, & qu'ils détournent l'ame de toute autre pensée que de celle de la patrie.

Ces causes Physiques sont bonnes à l'égard de ceux qui passent d'un air subtil à un air grossier; mais il faudra les changer à l'égard de ceux qui au contraire passent d'un air grossier à un air subtil.

Quel reméde à cette maladie? Il y en a un assûré pour le prévenir:

c'eſt d'être mieux & plus agréablement dans le païs où l'on eſt que dans le ſien propre, d'y faire mieux ſes affaires, d'y trouver de plus grands avantages chacun ſelon ſon goût.

Si le mal a gagné, le promt remède eſt de retourner en ſon païs. Mais ſi le retour eſt impoſſible, il convient de convaincre le malade de l'impoſſibilité préſente, & lui faire eſpérer qu'elle ne durera pas longtems, & cependant lui procurer des divertiſſemens, comme de petits voyages, afin de détourner ſon imagination; enſuite uſer de remédes apéritifs & émollients, propres à rendre au ſang ſa fluidité, aux eſprits leur volatilité, & aux fibres du cerveau leur flexibilité; recommander le bain, appliquer des cataplâmes. Si les forces ſont diminuées, il faut tâcher de les rétablir par les cordiaux, & par une bonne nourriture légére & ſucculente.

ARTICLE CIII.

LETTRE DE MONSIEUR RIGORD, ſubdelegué de l'Intendance de Provence à Marſeille, écrite à Mr. Bon, Premier Preſident de la Cour des Aydes de Montpellier, ſur des monumens antiques dont il eſt parlé dans ces Mémoires.

MONSIEUR,

J'étois fort tranquille ſur les inſcriptions, & ſur les monumens antiques, lorſque vous m'avez averti de la lettre de Mr. de la Roque, qui eſt inſerée dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Octobre dernier.

Il m'avoit fait l'honneur de m'écrire là-deſſus il y a quelque tems, & ſur le ſentiment de Mr. Hearne, & de Mr. le Moine, au ſujet des coins antiques que le premier avoit trouvé en Angleterre; & de ceux qu'il avoit découvert lui-même en Normandie.

Il m'avoit auſſi parlé de l'inſcription Grecque que vous vîtes chez

moi dans le mois d'Octobre paſſé.

Je trouve quelque difficulté dans l'explication qu'en donne Monſieur de la Roque : cette difficulté vient de la conſtruction à laquelle ſon explication ne paroît pas aſſez bien convenir : il a crû qu'il y avoit quelque défaut dans les lettres , mais vous avez vû que l'inſcription eſt très-entiere, très-nette , & très-liſible. La voici tout comme elle eſt,

Κ. ΛΗΦΕΝΗ
ΠΟΣΙΔΩΝΑΧΤΟΣ.
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΟΥΛΙΟΣ.
ΟΣ. ΚΑΙ. ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ
ΤΗ ΜΗΤΡΙ. ΜΝΗΜΗΣ.
ΧΑΡΙΝ.

Mr. de la Roque l'explique ainſi : *Caïa Lephena Poſſidonactis* filia *Dionyſius Julius qui & Dias nicûs* filius *matri memoriæ gratia.*

Pour que cette explication convint avec la conſtruction, il faudroit qu'il y eut ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΣ, ſuppoſant que ces neuf lettres ne , forment qu'un ſeulmot , & non pas ΔΙΑΣ

ΝΙΚΟΥΣ, comme elle porte bien visiblement : je vous en laisse le juge, vous, Monsieur, qui êtes Grec en cela, & en toute autre chose.

Cependant comme Mr. de la Roque pense bien en tout, & que d'ailleurs son explication est la plus naturelle qu'on ait donnée à cette inscription, on pourroit peut-être rejetter la faute sur l'ouvrier qui l'a gravée, ce qui n'est pas sans exemple.

Je vais cependant, Monsieur, vous proposer les vûës d'un homme, qui n'a pas à la vérité beaucoup d'habitude avec le stile des inscriptions, mais qui hazarde des conjectures, & comme il n'est pas bien aise qu'on le nomme, il compte qu'il ne risque rien. Il dit que le ΠΟΣΙΔΟΝΑΚΤΟΣ de l'inscription pourroit bien n'être pas un nom propre, mais un nom de dignité, auquel cas il feroit volontiers du Dionysius Ulius de l'inscription un Commandant du Port & Mers de Marseille ; car, dit-il, puisque ce mot signifie litteralement *Neptunus Littoralis* ce terme pourroit bien avoir étéun terme d'usage en ce tems-là, & avoir été donné aux

Commandans des Mers, & Port de Marſeille, qui s'étendoient depuis Genes juſqu'au port de Vendre.

Il ne s'arrête pas à la difficulté qu'on peut lui faire, que dans une inſcription le nom de dignité doit ſuivre le nom propre, & non pas le préceder, comme il arriveroit ici, au cas que le ΠΟΣΙΔΟΝΑΚΤΟΣ ne fût pas un nom propre; & en effet, dit-il, le terme IMPERATOR ſignifioit originairement l'emploi du General des armées, & cependant on n'a pas laiſſé de voir ce terme avant le nom propre des Empereurs, dans le tems même où il n'étoit point encore affecté au ſouverain, ainſi qu'on voit dans quelques medailles de Jules Ceſar & d'Antoine. Du reſte il eſt obligé de s'en rapporter à la penſée de Mr. de la Roque ſur le ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ, ne pouvant mieux l'expliquer.

Il ajoute que Dionyſius Ulius a dreſſé ce monument à la mémoire de ſa mere *Caïa Lephena.* La colonne de pierre ſur laquelle eſt l'inſcription, eſt, comme vous avez vû, Monſieur, de cinq pieds de hauteur,

& nous en voyons de semblables dans l'Eglise de Saint Victor, qui soutiennent des tombeaux de pierre, en sorte qu'on peut croire que le tombeau de cette Dame de Marseille étoit posé sur cette colonne.

Mr. de Ruffi, dans son Histoire de Marseille, rapporte la même inscription, mais comme la colonne étoit renfermée dans un muraille, il n'avoit pas pû la lire toute entiere.

Quant à l'inscription Arabe, qui est sur le coffret dont parle Mr. de la Roque, je sçai que les Mahométans mêlent beaucoup de loüanges de Dieu dans leurs inscriptions, & j'ai vû une médaille d'or que feu Mr. le Chevalier d'Arvieux m'avoit aussi éxpliquée, qui est remplie de loüanges du Seigneur en langue Arabe, qu'il appelloit Couphi. Couphi n'est pas un dialecte Arabe, mais une maniere d'écrire l'Arabe.

Vous l'avez, Monsieur, remarqué en Hollande, nous le voyons ici dans l'inscription Arabe que cite Mr. de la Roque, & qui est dans l'Eglise Cathédrale de cette ville ; vous le voyez dans l'inscription qui est sur

le coffret dont il parle, & vous avez pû le voir, Monsieur, dans ma médaille.

Il n'est pas surprenant que Mahomet ait mêlé les loüanges de Dieu dans tous ses écrits : dans le siécle où vivoit cet imposteur, tout le monde étoit Chrétien, ou Juif. Le Paganisme étoit presque entiérement détruit, la prévention générale étoit en faveur de la vérité, il falloit que l'Auteur d'une nouvelle religion détruisît ces sentimens, ou qu'il les suivît sans préjudice des plaisirs des sens qu'il vouloit faire servir à l'établissement de la Religion : ainsi Mahomet a mêlé les loüanges de Dieu dans toutes ses rêveries : il ne coûte rien de loüer Dieu, mais il en coûte pour regler nos actions sur les loix qu'il a données.

Il n'est pas surprenant non plus, Mr, que dans l'Evêché de Bayeux on fixe le tems de cette inscription au quatriéme siécle, quoi qu'elle soit effectivement du septiéme. Il y a eû tant de siécles d'ignorance entre le septiéme siécle & le nôtre, qu'un pareil anachronisme est pardonnable.

Scimus & hanc veniam petimus que damusque vicissim.

La vanité des peuples a toujours mêlé du fabuleux dans toutes les origines anciennes. Au reste, les Journalistes de Trevoux me paroissent avoir assez bien débroüillé d'où vient cette cassette.

Quant à l'instrument de cuivre dont a parlé Mr. Hearne, & à ceux que Mr. de la Roque a trouvez en Normandie, après que d'aussi habiles gens se sont mêlez de découvrir ce que ce peut être, je n'oserois presque avanturer mes conjectures, outre que les leurs me paroissent bonnes.

Mr. de la Roque m'écrivit là dessus, je crûs tout aussi tôt que ces pieces ainsi percées, pour être emmanchées, pourroient être des manieres de haches d'armes que les soldats pouvoient pendre à leur côté par le crochet, ou anneau qu'on y voit. La petite largeur de cet instrument m'embarrassoit à la vérité un peu, & m'embarrasse encore; car pour ce qui est de la longueur, il y a toute

ous me faites l'honneur de me par-
ler, & qui est dans vôtre Cabinet, n'est pas de ce genre. Vous lui don-

[illegible]
m'embarrasse encore ; car pour ce
qui est de la longueur, il y a toute

celle qu'il lui faut pour une hache d'armes,néanmoins comme ce ne ſont ici que des conjectures, je crois que celle des denticules de rouës d'une baliſte propoſée par Mr. le Moine, pourroit être ſoutenuë, auſſi bien que celle des piquets pour monter à l'eſcalade; mais je n'oſerois décider que ces machines fûſſent en uſage du tems des Romains.

Pour ce qui eſt du *prefericule*: dont on parle dans cette occaſion, comme on ne nous en donne point le deſſein, on ne peut pas ſe déterminer. La figure naturelle d'un *préfericule* eſt celle d'une aiguiere; ce qu'on y trouve de gravé deſſus eſt de l'invention des ouvriers, qui pourtant n'y gravoient rien que d'aſſortiſſant à l'uſage auquel le préfericule étoit deſtiné; que s'il n'avoit point de deſtination fixe, l'ouvrier pouvoit, comme on fait aujourd'hui, ſuivre ſon caprice, & par là préparer des tortures aux Antiquaires à venir.

Je ne ſçai, Monſieur, ſi celui dont vous me faites l'honneur de me parler, & qui eſt dans vôtre Cabinet, n'eſt pas de ce genre. Vous lui don-

nez à la vérité des explications qui peuvent le rendre d'uſage au ſacrifice de Bachus, mais peut-être auſſi n'eſt-ce qu'un vaſe en forme d'aiguiere ſur lequel l'ouvrier a voulu s'égayer, comme vous voyez que de très-habiles Graveurs anciens ont fait ſur de très-belles pierres, & que les Sculpteurs font encore aujourd'hui pour des figures ſervant à l'architecture.

Le métier d'un Antiquaire ſeroit bien pénible, ſi, parcequ'il eſt Antiquaire, on vouloit l'obliger de donner raiſon de certains deſſeins que l'ouvrier a faits ſans raiſon & par caprice.

Quant à la figure qui eſt ſur le prétendu préfericule dont on parle dans le Journal, je ne ſçai, Monſieur, ſi vous approuverez ma conjecture; je n'en ai point vû le deſſein, & on ne peut gueres juger de ces ſortes d'ouvrages ſans les voir; cependant je me ſuis imaginé que le Genethliaque qu'on croit y trouver, n'eſt autre choſe qu'une figure Panthée ſemblable à celle que j'ai dans mon Cabinet, & dont je vous envoye un

deſſein; c'eſt un amour par ſa figure & par ſes aîles, un Harpocrate par la ſituation de ſon doigt qu'il met ſur ſa bouche, une Minerve par la choüette, un Mercure par le chien, la Déeſſe de la ſanté par le ſerpent, celle de l'abondance par la corne, la fermeté par la colonne, la Pudeur par la tortüe, & le Dieu Orus par la fleur de Latus qu'on voit ſur la tête de cette figure : ainſi il pourroit fort bien être que la Déïté marquée ſur le prétendu préfericule, eſt l'Amour, Mercure & Minerve.

Au reſte, Monſieur, je ne compte pas beaucoup qu'on ait voulu repréſenter l'oiſeau qu'on appelle de Paradis. La penſée que j'ai eûë, que c'eſt ici une figure Panthée, me diſpenſe d'avoir recours ni aux luſtrations, ni aux Genethliaques, pour l'explication de cette figure ; en tout cas, ſi le vaſe eſt veritablement un préfericule, ce pourroit être un préfericule deſtiné aux ſacrifices qu'on faiſoit à Mercure, à l'Amour & à Minerve. Mais il me paroît plûtôt une lampe antique qu'autre choſe.

Il pourroit paroître ſurprenant ;

Monſieur, qu'on eût joint Minerve, qui eſt la Déeſſe de la ſageſſe, avec deux Déïtez d'une reputation auſſi équivoque que l'Amour & Mercure; mais les Auteurs de la Religion payenne vous donneront de ſi beaux motifs pour cette ſorte d'union, que vous ceſſerez de la croire monſtrueuſe, lors qu'ils vous auront dit leurs raiſons, ou qu'ils vous auront fait leur raiſonnement.

Cependant ſi c'eſt ici un veritable préfericule, y auroit-il de l'inconvénient, Monſieur, de dire que les ouvriers de ces ſortes d'inſtrumens les faiſoient differens, ſelon les differens Dieux aux ſacrifices deſquels ces inſtrumens devoient ſervir?

Quant à la penſée que vous avez, Monſieur, qu'on a emprunté des payens beaucoup de cérémonies dont on ſe ſert dans la veritable religion, vous penſez en cela, Monſieur, comme en tout, c'eſt à dire, fort ſçavamment & fort juſte, mais auſſi il faut avouër que c'eſt plûtôt une *revendication* qu'un emprunt, que la Religion Chrétienne a fait du paganiſme, car les Payens avoient pris des

Juifs la plûpart de leurs cérémonies, & nous ſommes les ſucceſſeurs de ceux-ci. C'eſt une matiere ſur laquelle il y auroit de très-belles choſes à dire.

On peut & on doit ſeulement ajouter que ſi Dieu eût voulu faire une religion pour les Anges, elle auroit été dépoüillée de tout ce qu'il y a d'éxtérieur dans la religion, mais il a fait autrement, quand il s'eſt agi d'une religion faite pour des hommes, qui étant compoſez d'eſprit & de corps doivent avoir un culte mêlé d'éxtérieur & d'intérieur, & il ſeroit fort à craindre qu'une religion qui ne ſeroit qu'eſprit ne fût bientôt réduite à rien.

Le raiſonnement que vous faites, Monſieur, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ſur la miſere du cœur humain, eſt très-juſte; mais il ne ſçauroit vous regarder; vous êtes connu par le cœur comme par l'eſprit, & par le ſçavoir. Cependant permettez moi de vous dire que le point de morale par lequel vous finiſſez vôtre lettre a été très ſouvent débattu, & toujours très inutilement.

L'homme n'est pas homme pour rien, & c'est une faute où nous tombons tous les jours, lorſque nous voulons éxiger de l'homme la perfection qui n'eſt que dans les Anges. L'idée d'un homme parfait, & l'idée de l'homme qui ne ſe trouve point, & qui ne ſe trouvera que lorſque l'homme ſera ſans corps, & que dénué de toute ſorte de paſſion & d'intérêt, il aura la perfection que nous penſons; mais que nous ne ſentons pas en nous, & que nous ne trouvons point dans les autres; il faut ſouffrir l'homme tel qu'il eſt, ſes défauts ſont l'objet de la patience Chrétienne, & ſouvent ces mêmes défauts que nous découvrons en nous, quand nous nous éxaminons avec éxactitude, ſont l'objet de la patience que nous nous devons à nous mêmes; heureux ſi ces défauts ſont balancez par quelque vertu qui ait un peu de réel.

C'eſt une matiere ſur laquelle bien des gens ont fait des reflexions, ſur laquelle il y en aura toujours à faire, & qui ſont plûtôt la matiere d'un livre, que celle d'une lettre; celle-ci n'eſt déja, Monſieur, que trop lon-

gue ; il n'eſt pas juſte qu'elle ſoit plus longtems l'objet de vôtre patience.

Je finirai, Monſieur, en vous aſſûrant &c.

A Marſeille le 9. Decembre 1714.

ARTICLE CIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE VIENNE.

LA deſcription hiſtorique de Vienne que le Seigneur Bormaſtino a fait imprimer en Italien & en Alleman eſt éxacte. Il eſt entré dans le détail des curioſitez que les Cabinets renferment.

Relazione ſtorica della citta Imperiale di Vienna, E dei ſuoi ſobborghi, circa di loro primiera fondazione; conſecutivo accreſcimento; odierna ampiezza; popolazione, Chieſe, Colonne, Fabbriche, publiche è private, Giardini, Botteghe; Arti, Tribunali; Miniſtero; Teſoro Ceſareo; é Galleria &c. Il tuto ricarato da alcuni autori é Chroniche; ed á forma di dialogo accinctamente eſpreſſo in Italia.

no, ed in Todesco per lutilità d'impetrari nel medesimo tempo dette due Linguaggi : é datto in luce da Antonio Bormastino, Maestro di lingue de Cesarei paggi delle tré August. Corti. Anno 1715. In Vienna d'Austria, fatto stampore da Gio Michele Cristofforo.

D'INGOLSTAD.

Le Pere Christophle Raster a mis dans un nouveau jour la fameuse question de la probabilité des opinions en matiere de Morale. Il croit que l'on peut suivre l'opinion la moins sûre, non seulement quand elle est plus probable que l'opinion plus sûre, mais encore quand les deux opinions sont également probables ; mais il ne croit pas qu'on puisse suivre l'opinion qui paroît moins sûre que l'autre, quand elle paroît beaucoup moins probable.

Norma recti, seu Tractatus Theologicus in quo tum de objectione tum etiam de formali regulâ honestatis, ac præcipuè de recto usu opinionum probabilium magna accuratione ita dissertus ut & vigore lenitas, & lenitate rigor salubriter temperetur

peretur, ostendendo scilicet, quod in concursu opinionum utrinque probabilium circa honestatem vel licentiam alicujus actionis partem minùs tutam seu faventem libertati fas sit in operando sequi non tunc solum cum eadem operanti magis probabilis apparet; sed etiam quando æqualem præ se fert probabilitatem cum oppositâ tutiore, stante pro lege: non tamen etiam quando habere videtur notabiliter minorem.

DE FRANCFORT.

Jean Philippe André vend une nouvelle édition de la Bible Hébraïque dont Mr. Burklin a eû soin, & dont Mr. Maïus a fait la préface.

Biblia Hebraïca ad optimorum tam impressorum, quàm manuscriptorum aliquot codicum fidem collata, direxit opus, novas capitum inscriptiones præfationemque ad posuit D. Joh. Henr. Maius: collationem verò sedulam instituit, annotationem ac interpretationem ἅπαξ ἤδη πεγομένων, Cætera denique emendatæ Editionis sive requisita, sive ornamenta, quanto potuit accurato studio addidit. M.

Georg. Christus Burklinus 4. 8. *ibid. apud eundem.* La Geneſe a paru ſéparément.

Geneſis Hebraicè ex collatione antiquarum triumque noviſſimarum Hebraïcorum bibliorum éditionum cum nonnullis manuſcriptis accuratè edita à M. Georg. Chriſt. Buklino 4. *Ibid. apud eundem.*

M. Pritius a recueïlli & fait imprimer de nouveau les œuvres de feu M. Rhenford, Profeſſeur de Francker ſi ſçavant dans les langues Orientales.

Rhenfordii Joannis Jacobi opera in quibus varia ad explicationem ſacræ Scripturæ & antiquitatum Judaïcarum evolutionem pertinentia continentur, & cum præfatione edidit Joh. Georg. Pritius Dr. 8 *Francof. apud Joh. Philip. Andreæ.*

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. l'Abbé Maielli Sous-Bibliothécaire du Vatican prépare une nouvelle édition des ouvrages de Saint Ephrem. Il ne remplira pas toute l'attente du public s'il ſe contente de nous donner les traductions Grecques & Latines faites ſur

le Grec qui ont paru, ou qui ſont encore cachées dans les manuſcrits : il peut & il doit chercher en Syrie les originaux Syriaques, s'il veut rendre ſon édition complete.

DE NAPLES.

Le Pere Baſile, Dominicain, a fabriqué un Teleſcope avec lequel on trouve géometriquement les minutes, ſecondes, tierces & quartes, & le demi-diametre des planetes.

D'ECOSSE.

Je vous envoye un Mémoire qu'a publié M. Fribarn ſur l'édition de Buchanan qu'il prépare.

ROBERTUS FRIBARNUS, Regius apud Scotos *Typographus ; omnibus bonarum literarum cultoribus.*

S. P. D.

QUum primum novam operum omnium GEORGII BUCHANANI *Scoti* Editionem adornare aggreſſus ſum,

id unicè in votis habui, ut ea omnibus suis numeris absoluta, & celeberrimo Auctore digna prodiret. Quo autem hunc, quem animo proposueram, pleniùs meliùsque assequerer finem, duo mihi summo studio curanda existimavi. Primùm, ut non modò varia ejus opera hactenùs impressa in unum colligerem, sed si qua etiam in publicis privatisve Bibliothecis delitescerent ejus scripta typis nondùm vulgata, ea possidentium benignitate fretus in lucem eruerem: deinde, ut omnia quàm fieri posset emendatissima ederentur. Non est cur hoc in loco totius operis laborisque suscepti rationes exponam, de quibus alibi commodiùs sum dicturus; satis hîc arbitror monuisse, me, postquam permultas variorum GEORGII BUCHANANI operum editiones, & nonnulla etiam eorum exemplaria manuscripta vel prece vel pretio undique conquisivissem, aliaque instituto nostro necessaria subsidia comparassem, huic jampridem editioni diligenter incubuisse, tantosque jam (favente numine) progressus fecisse, ut ea ad umbilicum propemodùm sit perducta. Priùs verò quàm suprema ei manus imponeretur, ne quid à nobilissimo Scriptore profectum mea culpa intercidisse quispiam jure queratur, omnes, qui rei litterariæ bene cupiunt, hâc publicâ chartâ compellandos, & quàm possum obnixè rogandos

censui, ut si quas alias, præter infrà memoratas, habeant editiones, aut exemplar aliquod manuscriptum Carmenve, aut Epistolam ab eo vel ad eum scriptam, vel aliud quidquam, cujus GEORGIUS BUCHANANUS sit Auctor, quascunque demùm doctorum virorum in ejus opera notas & anidmadversiones, ea benignè mecum velint communicare. Qui verò huic operi ornando vel perficiendo symbolum ejusmodi aliquod contulerit, me non solùm sedulò curaturum polliceor, ut ei libri chartæve cum fide restituantur, sed operam insuper daturum, ne beneficii memoria exolescat.

CATALOGUS

Variarum Editionum operum Georgii Buchanani Scoti, *ut & Codicum manuscriptorum, quibus in nova sua operum ejus omnium editione usus est* Robertus Fribarnus, *Regius apud* Scotos *Typographus.*

RERUM SCOTICARUM HISTORIA, Ms. autograph. *Ex Bibliotheca Academiæ Edimburgenæ*, in fol.

— *Edinburgi, apud Alexandrum Arbuthnetum*, 1582. in fol.

* Adscripta sunt in margine summa rerum capita & animadversiones quædam autograph. *And. Melvini.*

— *Genevæ, ad exemplar Alex. Arbuthneti,* 1583. in fol.

— *Francofurti ad Mœnum*, 1594. in 8°.

— *Lugduni Batavorum, ad exemplar Alex. Arbuthneti*, 1643, in 8°.

— *Vltrajecti, apud Petrum Elzevirium*, 1668. in 8°.

— *Ibidem*, 1697. in 8°.

— *Edimburgi, è Typographæo Georgii Mosmam*, 1700. in 12.

DE JURE REGNI APUD SCOTOS DIALOGUS. *Edinburgi, apud Joan. Rossæum pro Henrico Charteris*, 1579. in 4°.

— *Ibidem*, 1580. in 4°.

* Item cum præcedentibus Editionibus, præter primam Alexandri Arbuthneti.

PSALMORUM DAVIDIS PARAPHRASIS POETICA. *Apud Henricum Stephanum & ejus fratrem Robertum Stephanum Typographum Regium*, in 8°.

— cum ejusdem JEPHTHE Tragœdia. *Apud eosdem*, 1566. in 12.

— cum JEPHTHE. *Antuerpiæ, ex Officina Christ. Plantini*, 1566. in 12.

— cum Psalmis aliquot in versus Græcos translatis. *Argentorati, excudebat Jos.*

Ribelius, 1566. in 12.

— cum JEPHTHE & Psalmis aliquot Græcis. *Antuerpiæ*, *ex offic. Christophori Plantini*, 1567. in 8°.

— cum ornamentis marginalibus, & argumentis Antonii Flaminii in singulos Psalmos. *Argentorati*, 1572. in 8.

— cum JEPHTHE. *Lutetiæ ex officina Rob. Stephani*, 1575. in 12.

— cum JEPHTHE. *Ibid. ex officina Rob. Stephani*, 1580. in 12.

— cum JEPHTHE. *Lond. excudebat Thomas Vautrollerius*, 1580. in 12.

— cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE. *Morgiis*, *excudebat Joann. Le Preux*, *illust. Dominorum Bernensium Typographus*, 1581, in 8.

— cum argumentis ac melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Herborniæ Nassoviorum*, 1590. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Typis Jacobi Stoer*, 1591. in 12.

— cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE & BAPTISTE. *Genevæ*, *apud Franciscum Le Preux*, 1594. in 8°.

— cum JEPHTHE. *Lug. Bat. apud Fr. Raphelengium*, 1595. in 12.

— cum argumentis & melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Hernbornæ Nassoviorum*, 1600. in 12.

— cum JEPHTHE. *Ex officina Planti-*

niana Raphelengii, 1603. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Ex officina Plant. Raphelengii*, 1609. in 24.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Sumptibus Henrici Lauzentii*, 1618. in 12.

— cum argumentis, melodiis & collectaneis Nath. Chytræi. *Herb. Nass.* 1619. in 12.

— cum Ecphrasi Alexandri Julii. *Lond. apud Geo. Eld.* 1620. in 8°.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud And. Hart*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Lug. Bat. typis Isaaci Elzevirii, jurati Academiæ Typographi, sumptibus Henrici Laurentii*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud Gid. Lithgo*, 1660. in 8°.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud Geo. Mosman*, 1694. in 12.

— cum Ecphrasi Alexandri Julii. *Edinburgi*, 1694. in 12

PSALMUS CIV, cum Judicio Gul. Barclaii de certamine G. Eglisemmii cum Buchanano pro dignitate Paraphraseos ejus Psalmi. *Londini, apud Georgium Eldum*, 1620. in 8°.

PSALMUS CIV, cum judicio Gul. Barclaii, &c. *Edinburgi apud Hæredes Andreæ Anderson*, 1696. in 8°.

PSALMUS CXX, cum Analysi organica Joan. Jacobi Beureri, & aliis aliorum ejusdem Psalmi Paraphrasibus. *Basileæ per Sebastianum Henrici Petri*, 1586. in 4°.

BAPTISTES, sive Calumnia. *Francofurti, apud. And. Wechelum*, 1578. in 8°.

ALCESTIS Tragœdia. *Lutetiæ, apud Mich. Vascosanum*, 1557. in 4°.

TRAGŒDIÆ sacræ & exteræ. *Apud Petrum Sanctandreanum*, 1597. in 8°.

De CALETO recepta carmen. *Lut. apud Robertum Stephanum*, 1558. in 8°.

FRANCISCANUS ET FRATRES, quibus accesserunt varia ejusdem & aliorum Poemata. *Basileæ*, 1568. in 8°.

Th. Bezæ poemata. Item *Geo. Buchanani* FRANCISCANUS ELEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, IAMBI & EPIGRAMMATA, &c. *Apud Hen. Stephanum*, 1569. in 8°.

ELEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, & BAPTISTES. *Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in offic. Rob. Stephani*, 1579. in 12.

De SPHÆRA libri quinque, cum Supple-

mentis Joan. Pincieri. *Herbornæ, ex officina Christophori Corvini*, 1587. in 8°.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, &c. & Libri de SPHÆRA. *Anno* 1594. in 8°.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, SILVÆ, &c. Libri de SPHÆRA, & TRAGŒDIÆ ſacræ & exteræ, 2 partibus. *In Bibliopolio Commeliniano*, 1609. in 8°.

DE SPHÆRA libri quinque, cum Commentariis, Supplementis & Argumentis Adami Regii Scoti, *Ms. in Bibliotheca Academiæ Edinburgenæ*, in fol.

POEMATA omnia [præter Medeam & Alceſtin.] *Edinb. apud A. Hart*, 1615. in 24.

— cum Medea & Alceſtide. *Apud Abr. Elzevirium*, 1521. in 24.

— *Ex officina Elzeviriana*, 1628. in 24.

— *Amſtelodami apud Joan. Janſonium*, 1640. in 24.

— *Amſt. apud Waeſberge*, 1665. in 24.

— *Amſt. apud Dan. Elzevirium*, 1665. in 24.

— *Edimburgi, apud Joannem Cairns*, 1677. in 12.

— *Londini, apud B. Griffin*, 1686. in 8°.

— *Amſtel. apud Henricum Wetſtenium*, 1687. in 24.

Juillet 1715.

SATYRA IN CARDINALEM LOTHARINGUM, (quæ in nulla alia ejus operum Editione reperitur) cum aliis ejus & aliorum carminibus. *Apud Israelem Taurinum.* 1590. in 8°.

VITA ab ipſo ſcripta biennio ante mortem, cum Commentario D. Roberti Sibbaldi Equitis Aurati. Acceſſit *Satyra* in Cardinalem Lotharingum cum ejuſdem Notis. *Edinburgi*, 1702. in 8o.

RUDIMENTA GRAMMATICES Thomæ Linacri, ex Anglico Sermone in Latinum verſa. *Lutetiæ ex Offic. Rob. Stephani*, 1546. in 8o.

— *Ibidem*, 1550. in 8o.

Ad viros ſui ſæculi clariſſimos, eorumque ad eundem EPISTOLÆ, ex Mss. accuratè deſcriptæ. *Londini*, 1711. in 8o.

Eædem EPISTOLÆ cum aliis nonnullis nondum editis, Mss. autograph. *E Bibliotheca Juridica Edinburgenſi*, in fol.

Ad Jacobum VI. Scotorum Regem EPISTOLA Mss. autograph. *E Bibliotheca Academiæ Edinburgenæ*, in fol.

DE HOLLANDE.

On a commencé de réïmprimer le *Chef-d'œuvre de l'Inconnu*, avec quantité d'ad-

ditions, mais l'Auteur en a retranché la lettre à M. l'Evêque de Langres, qui n'auroit jamais dû paroître, & quelques autres endroits.

Le Virgile avec le Commentaire de Servius, que le Sieur Halma imprime depuis longtems *in folio*, ne paroîtra que vers la fin de l'année.

L'Histoire Ecclésiastique de Mr. le Clerc est bien avancée, il y en a plus de vingt feuïlles d'imprimées.

D'AMIENS.

On mande d'Amiens que Mr. Rohaut, Docteur en Médecine, a une réponse toute prête, & qu'il va incessamment publier, contre le livre de Mr. Chambon, dont on a donné l'extrait au mois de Janvier dernier, *Principes Physiques rapportez à la Médecine pratique.* L'Auteur de cette réponse, ou de cette réfutation, est cousin du celebre Rohaut, & on assûre qu'il lui ressemble parfaitement pour l'esprit, que c'est la même netteté & la même élégance.

DE PARIS.

On trouve chez Giffart tous les ouvrages du Pere Bernou, Jésuite.

La conduite à l'Eternité.

Le Manuel de l'Ecolier Chrétien.

Le Jeu hiſtorique ſur l'ancien Teſtament, avec un livre qui ſert d'explication. (Il en a été fait mention dans un des Journaux de Trevoux.)

Les Cantiques des familles Chrétiennes miſes en muſique.

Les Paraboles de l'Evangile miſes en vers François, avec un abregé de la vie de JESUS-CHRIST.

Le Pere Bernou eſt mort à Nîmes Miſſionnaire du Roi, où il prêchoit la controverſe avec un grand concours de toute ſorte de perſonnes. Son zele, joint à de grands travaux, l'emporta en fort peu de tems.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1715.

ARTICLE XCV. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1712. avec les mémoires de Mathématiques & de Phyſique pour la même année.* Page 1103

ART. XCVI. *Diſcours prononcé dans l'Egliſe Cathedrale de Straſbourg le 3^e. Mai 1715. par Jean Neſter, ci-devant Miniſtre Lutherien, aujourd'hui novice Jéſuite, dans lequel il expoſe les motifs de ſon retour à l'Egliſe.* p. 1131.

ART. XCVII. *Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus.* p. 1133

ART. XCVIII. *Conciliation de Moyſe avec S. Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob.* p. 1175

ART. XCIX. *Traité de la Religion naturelle, par Mr. Martin Paſteur de*

l'Eglise d'Utrecht. p. 1185

ART. C. Ethica amoris, ſive Theologia Sanctorum, magni præſertim Auguſtini & Thomæ Aquinatis &c. *Morale de l'amour, ou Théologie des Saints, principalement de S. Auguſtin & de S. Thomas &c. Ouvrage du P. Henri de S. Ignace Exprovincial & Commiſſaire des RR. PP. Carmes.* p. 1193

ART. CI. *Les Notes de Maitre Charles du Moulin ſur les Coutumes de France, miſes par ordre des matieres.* page 1241

ART. CII. *Deux queſtions de Medecine propoſées par Mr. Gaſtaldy, Docteur & premier Profeßeur en Medecine, à Avignon pour des actes publics, la premiere touchant la ſalive, ſi elle eſt la liqueur qui contribuë le plus à la digeſtion des alimens.* p. 1244

ART. CIII. *Lettre de Mr. Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marſeille, écrite à Mr. Bon, premier Préſident de la Cour des Aydes de Montpellier, ſur des monumens antiques dont il eſt parlé dans ces Memoires.* p. 1252

ART. CIV. *Nouvelles Literaires*,
D'Allemagne, de Vienne. p. 1265
D'Ingolstat. p. 1266
De Francfort. p. 1267
D'Italie, de Rome. p. 1268
De Naples. p. 1269
D'Ecosse. ibid.
De Hollande. p. 1277
D'Amiens. p. 1278
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU,
Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1715.

ARTICLE CV.

LETTRE A UNE DAME DE *qualité, où l'on éxamine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matiéres de Religion.* A Paris, chez Loüis Coignard, ruë du plâtre, à l'aigle d'or, 1715. *In 8°. pages 269.*

IL y a apparence que cette lettre n'est pas écrite à quelque Dame en particulier, mais à chacune de celles qui avec la considération que leur donne dans le monde leur naiss-

ſance & leur rang, croyent ſe faire un nouveau mérite d'employer ce qu'elles ont d'eſprit à raiſonner ſur les matiéres de Religion, & à ſoutenir un parti ſi ſouvent & ſi ſolemnellement condamné. Dans les converſations elles frondent les Conſtitutions, elles ſçavent la diſtinction du Droit & du Fait, & avancent que Janſénius n'a fait qu'expoſer la doctrine de S. Auguſtin. Elles ne ſçauroient s'offenſer d'une lettre qui ne leur épargne pas les complimens; mais qui en même tems eſt pleine de réflexions judicieuſes, dont non ſeulement les Dames, mais auſſi quantité de Meſſieurs, peuvent faire leur profit.

La Dame, touchée de quelque ſcrupule, avoit demandé, ſi c'eſt un ſi grand mal d'avoir ſoutenu quelquefois un peu vivement ce qui s'appelle le Parti? L'Auteur de la lettre, avant que de répondre directement à ſon Cas de conſcience, la raméne au tems où Calvin & ſes Diſciples entreprirent de répandre l'erreur en France. Les nouveaux Docteurs trouverent de la protection au-

près des prémiéres Dames de la Cour. Renée de France, fille de Loüis XII. & Duchesse de Ferrare, la Reine Marguerite sœur de François I. la Reine de Navarre mere de Henri IV. la Princesse de Condé, les favoriserent ; & des exemples si illustres furent bientôt suivis par un grand nombre de Dames de la Cour & de la ville. « Vous vous imaginez » aisément de quoi s'entretenoient » ces dévotes de la nouvelle secte ; » quand elles se trouvoient ensem- » ble, de quelles couleurs elles peig- » noient l'Eglise Romaine ; combien » elles gémissoient sur les désordres » & sur l'ignorance des Moines & » des autres Ecclésiastiques de ce » tems-là ; les comparaisons qu'elles » en faisoient avec l'érudition & la » modestie des nouveaux Réforma- » teurs, leurs railleries sur les supers- » titions populaires, ... la liberté » qu'elles se donnoient de décider » sur les dogmes dont on disputoit ; » avec quelle application elles rete- » noient & faisoient valoir les passa- » ges de l'Ecriture, des Peres, & » surtout de S. Augustin, qu'elles

„ avoient appris de leurs Docteurs ;
„ leur zéle pour leur faire des Prosé-
„ lytes, pour leur donner de la répu-
„ tation, pour répandre leurs ouvra-
„ ges, où avec l'esprit & la beauté
„ du langage, tout, disoit-on, res-
„ piroit la piété & la sainteté du sié-
„ cle d'or de l'Eglise.

Après cette vive peinture de ce qui se passoit alors, l'Auteur reprend. " Où j'en veux venir, c'est à
„ vous demander ce que vous pensez
„ de la conduite de ces Dames, & si
„ elles pouvoient en conscience en
„ user de la sorte ?... Hé, direz-
„ vous, c'est bien là de quoi il s'agit ;
„ la belle comparaison entre Calvin
„ & Monsieur Jansénius, entre les
„ Calvinistes & les Jansénistes, entre
„ des gens séparez de l'Eglise, &
„ des personnes qui y demeurent
„ constamment unis, & qui font
„ honneur en tous lieux par leur
„ doctrine & par leur vertu. L'Auteur se réservant à montrer dans la suite la justesse de la comparaison, continuë. " Vous connoissant Dame
„ de la morale severe, je suis certain
„ que pour le fond de la chose, vous

„ me répondrez comme vous le de-
„ vez, que toutes ces Dames zéla-
„ trices du parti de Calvin commet-
„ toient un péché grief contre la pru-
„ dence Chrétienne, de preferer les
„ ſentimens particuliers d'un nou-
„ veau Docteur aux déciſions de l'E-
„ gliſe, de ſe conſtituer Juges entre
„ lui & l'Egliſe, de l'abſoudre en
„ condamnant l'Egliſe ; qu'elles
„ commettoient un peché de ſcan-
„ dale, & des plus atroces, en don-
„ nant vogue & réputation à l'er-
„ reur, en ſe faiſant les panégyriſ-
„ tes de ceux qui la ſoutenoient, &
„ en ſéduiſant par là une infinité
„ d'autres perſonnes, à qui l'eſtime
„ qu'on leur inſpire pour un Here-
„ ſiarque, ſuffit ſouvent pour les en-
„ gager dans l'hereſie.

L'Auteur vient enfin à la déciſion du Cas de conſcience. " Je vous ré-
„ ponds nettement & préciſément,
„ dit-il à la Dame, que vous ne pou-
„ vez pas en conſcience vous com-
„ porter comme vous faites depuis
„ longtems ſur l'article du Janſéniſ-
„ me, & que vous n'êtes pas plus
„ excuſable, ni moins coupable de-

„ vant Dieu, que l'étoient autrefois „ ces Dames qui commencerent à „ donner vogue au Calviniſme.

Enſuite il lui demande, ſi elle penſe que le Janſéniſme eſt une héréſie, c'eſt-à dire, qu'il ſoit condamné par l'Egliſe; & alors y adhérer, c'eſt ne ſe diſtinguer pas des Calviniſtes: n'y adhérer pas intérieurement, & néanmoins ſe faire un honneur de le ſoutenir, de le faire valoir, d'en protéger les ſectateurs, de prôner leur vertu, de faire l'éloge de leurs ouvrages, de les répandre, de décrier ceux qui défendent l'Egliſe contre eux & qui s'oppoſent au progrès de l'erreur; c'eſt certainement un ſcandale très-criminel.

„ Mais n'eſt-ce point peut-être, „ pourſuit-il, que vous croyez que „ le Janſéniſme n'eſt point une he„ reſie, & que les cinq propoſitions „ condamnées de Janſénius ſont des „ dogmes véritablement Catholi„ ques? Si cela eſt ainſi, Madame, „ je vous plains encore beaucoup „ plus; & vous me permettrez de „ vous le dire nettement, c'eſt vous „ déclarer par là même manifeſte-

„ ment heretique. Il ne tire pas ſa preuve de loin, l'Egliſe, dit-il, a prononcé ſur le Janſéniſme, comme ſur le Calviniſme, ſur le Pelagianiſme, ſur l'Arianiſme. “ Vous me di-
„ rez peut être, continue-t'il, que
„ vous n'entrez point ſi avant, que
„ vous laiſſez les choſes comme elles
„ ſont, & que vous ſuſpendez vôtre
„ jugement. Cependant, répond-il,
„ vous agiſſez, vous décidez dans
„ les occaſions avec une liberté &
„ une apparence de conviction,
„ comme ſi vous étiez aſſûrée que
„ l'Egliſe s'eſt trompée en condam-
„ nant la doctrine Janſéniſte. Appel-
„ lez-vous cela ſuſpendre vôtre ju-
„ jement ? Mais vous eſt-il même
„ permis de ſuſpendre vôtre juge-
„ ment? Vos Paſteurs légitimes vous
„ diſent que l'Egliſe a condamné les
„ cinq propoſitions de Janſénius;
„ vous ne l'ignorez pas, & vous ſça-
„ vez parfaitement qu'il y a des
„ Conſtitutions des Papes reçuës de
„ toute l'Egliſe, qui les ont decla-
„ rées hérétiques ; & vous croyez
„ après cela qu'il vous eſt permis
„ de ſuſpendre vôtre jugement là-

„ deſſus? Et vous ſeroit-il permis de
„ le ſuſpendre ainſi ſur toutes les au-
„ tres héréſies, ſans être hérétique?

Il répond à la legere objection qu'il n'y a point eû de Concile general; & il paſſe à celle du Droit & du Fait, qu'il dit avoir été décidée par l'Egliſe. Eſt-il rien de plus fanatique, qu'une perſonne qui n'ayant jamais lû le livre de Janſénius, s'opiniâtre à ſe dire à ſoi même, l'Egliſe m'oblige à croire que les cinq propoſitions ſont condamnées au ſens de Janſenius, elle en exige un ſerment; mais un Docteur me dit que les cinq propoſitions ne ſont point la doctrine de Janſénius; & moi, j'aime mieux en croire ce Docteur que l'Egliſe. L'Auteur appelle ſur cela la Dame à l'article de la mort, & au jugement de Dieu: là il s'agira de ſçavoir ſi l'autorité que Dieu lui même a établie pour nôtre conduite, n'aura pas dû infiniment prévaloir à celle de l'homme qui s'éleve contre. Il l'avertit du compte qu'elle aura à rendre du peché de ſcandale dont il a été parlé, & dont il retrace une image fort vive.

Août 1715.

Le Janſéniſme rebelle à l'Egliſe ne donne-t'il pas auſſi de juſtes ſujets de craindre pour le repos de l'Etat? L'Auteur rapporte ce qu'en penſe-rent autrefois le Cardinal de Riche-lieu & le Maréchal de Villeroi : ils préſageoient d'un Parti naiſſant & qui commençoit à ſe fortifier, des troubles ſemblables à ceux que la France a ſoufferts du Calviniſme; & le Cardinal de Richelieu, ſollicité par la Ducheſſe d'Eguillon de remettre en liberté l'Abbé de S. Cyran qu'il avoit fait enfermer à la Baſtille, répondit que ſi Calvin avoit été tenu renfermé, il n'auroit pas cauſé tant de maux. Eſt-ce aujourd'hui ſur l'expérience funeſte du paſſé que ſont uniquement fondez ces juſtes ſujets de crainte? Et ne voit-on pas dans les piéces originales du procès fait au P. Queſnel par l'Archevêque de Malines, un Parti tout formé? Le Parti Calviniſte avant que d'éclater ne s'étoit pas fait un plan ſi étudié & ſi reglé.

L'Auteur expoſe d'une maniere à faire impreſſion les intrigues de la cabale Janſénienne, comme elles

ont été découvertes par les pieces de ce procès. Il n'oublie pas l'insolente lettre dictée par Mr. Arnaud, copiée par Mr. Ernest, & apostillée par le P. Quesnel, pour être présentée à M. le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire pour la tréve faite avec l'Espagne après le siége de Luxembourg en 1684. les Jansénistes se qualifiant de disciples de S. Augustin, demandoient d'être compris dans le Traité à certaines conditions. Cela ressemble fort aux Requêtes que les Huguenots présentoient à la Cour sous les regnes de François I. & de Charles IX.

Au reste, si les Jansenistes se font ici un point de politique de ne se pas faire regarder comme des gens séparez de l'Eglise; & que pour cela ils passent par dessus le parjure en souscrivant le Formulaire & les Constitutions, en Hollande, où ils sont en liberté, ils ne gardent pas les mêmes apparences; ennuyez de se voir en butte à tant de Constitutions, ils ont rompu ouvertement avec l'Eglise, & ont fait schisme.
» Durant les Conférences d'Utrecht,

„ les François cherchant à entendre „ la Messe, les Bourgeois leur de- „ mandoient bonnement & naturel- „ lement, si c'étoit l'Eglise des Ca- „ tholiques, ou celle des Jansénistes, „ où ils vouloient aller. Ce fut sans doute pour se procurer la même liberté qu'ils projetterent de se retirer dans l'isle de Nostrand. L'Auteur décrit l'histoire de ce projet. Après tout, c'eût été un grand bien qu'ils y fûssent tous allé, & nous eussent laissez ici en repos.

L'Auteur après le long chemin que nous lui avons vû faire, & qu'il n'a pas fait inutilement, revient à la question; s'il est permis aux Dames de raisonner sur les matiéres de Religion, & en particulier sur le Jansenisme, car c'est du Jansenisme dont il s'agit? Il y répond d'une maniére également solide & agréable. Le mieux seroit de s'en tenir à une pure soumission à l'Eglise; & c'est comme se conduisent beaucoup de Dames d'une grande sagesse & d'un bon esprit; mais puisque l'envie de raisonner a prévalu, & que le mal semble être sans remede, il le leur

permet, en ne leur demandant que ce qu'il demanderoit à tout homme équitable, à un Ecclésiastique, à un Magistrat; & c'est de ne point précipiter leur jugement. Afin d'éclaircir sa réponse, il fait d'abord la supposition d'une Princesse, bonne Catholique, qui viendroit en France, que d'une part les Jansenistes s'efforceroient de séduire & de gagner à leur parti, & que de l'autre les Catholiques tâcheroient de se conserver: & il prie la Dame à laquelle il écrit, de se mettre en la disposition d'esprit où devroit être cette Princesse. Sur quoi, demande-t'il, formera-t'elle son jugement? Sera-ce sur le fond de la doctrine dont elle n'est pas en état de juger, ou plûtôt sur certains faits qui ne demandent que du bon sens pour prendre ensuite une résolution prudente?

„ Dites-moi, je vous prie, Madame; croyez-vous qu'une femme „ sage, & qui n'est pas un peu folle, „ puisse entreprendre de soutenir „ these pour Jansenius d'une certaine maniére: de soutenir, par exemple, que la doctrine de Jansenius

» eſt toute la même que celle de S.
» Auguſtin, & que les cinq propo-
» ſitions n'ont point été condamnées
» dans le ſens de Janſenius ? Mais
» pourquoi cela ſeroit il ridicule &
» contre le bon ſens ? Il n'y a qu'un
» mot à dire pour répondre à cette
» queſtion : c'eſt que pour défendre
» cette theſe, pour pouvoir diſpu-
» ter & raiſonner là deſſus, il fau-
» droit que cette Dame eût lû Jan-
» ſenius & S. Auguſtin, qu'elle eût
» étudié à fond leur doctrine, qu'el-
» le eût comparé l'un avec l'autre ;
» & que de toutes ces Dames qui dé-
» cident dans les compagnies, &
» qu'on y voit inſulter là-deſſus
» aux plus habiles Théologiens, il
» n'y en a pas une ſeule qui ait lû
» Janſenius & Saint Auguſtin. C'eſt
» qu'elles parlent ſur l'autorité de
» leur Directeur, qui ſouvent ne
» s'eſt pas mis plus au fait ſur la ma-
» tiére, qu'elles y ſont elles-mêmes :
» c'eſt qu'elles ont lû les livres de
» quelque Docteur Janſeniſte, &
» qu'elles prononcent ſur le Factum
» d'une des parties... Se ſont-elles
» jamais bien éxaminées ſur ce point

„ au pied de leur Crucifix ? Non cer-
„ tainement ; car si elles le faisoient,
„ leur imprudence, leur témérité,
„ & le scandale qu'elles causent dans
„ l'Eglise, leur sauteroient aux yeux,
„ à moins que leur vanité & leur en-
„ têtement ne les aveuglât. Il ajoute
par forme de raillerie dans une chose si sérieuse qu'il faudroit un Moliére pour joüer une Dame tenant tête à un Docteur, & lui prouvant par S. Augustin, qu'on ne résiste jamais à la grace ni à la concupiscence dominante.

„ Mais pour les consoler, ces Da-
„ mes, poursuit-il, de la rigueur de
„ ma sentence, elles ne seront pas
„ les seules à qui j'interdirai la liber-
„ té de raisonner sur cette matiere.
„ Je soumettrai au même interdit
„ une infinité d'hommes de tout état
„ & de toute condition, bien des
„ Ecclésiastiques, quantité de Re-
„ ligieux & de bons solitaires, qui
„ ne sont guéres plus habiles & plus
„ profonds sur ce point en particu-
„ lier ; qui n'ont jamais lû non plus
„ qu'elles, ou qui n'ont jamais lû
„ que fort superficiellement Jansé-

„ niùs & S. Auguſtin, & qui pour-
„ roient me dire avec vérité, ce que
„ me dit une fois bonnement un Cu-
„ ré du Dioceſe de Beauvais, à qui
„ je demandai ſur quelle autorité il
„ appuyoit certaines propoſitions
„ Janſéniſtes qu'il m'avançoit : *Je les*
„ *appuye*, me dit-il, *& je les crois, ſur*
„ *l'autorité de ces Meßieurs.*

Puiſque l'Auteur a la complaiſance pour les Dames de leur permettre de raiſonner, & qu'il accorde la même permiſſion à une infinité d'hommes qui ne ſont pas plus habiles qu'elles, quelle matiere laiſſe-t'il à toutes ces perſonnes pour éxercer leur raiſonnement? C'eſt, dit-il, les faits hiſtoriques qui ſont de leur compétence. Sur cela il entre dans l'hiſtoire du Janſeniſme, & le prend dès ſon origine. Il fait le portrait des principaux Acteurs, ſoit de ceux qui en ont été les Auteurs, ou les plus hardis défenſeurs : il découvre l'illuſion affectée & la malignité, ou pour mieux dire, l'extravagance de ceux qui en font l'affaire des Jeſuites. On eſt obligé de renvoyer à la lettre; mais on ne ſçauroit omettre

ce qui eſt rapporté d'une Dame de la Cour de Charles IX. au tems que le Calviniſme s'introduiſoit par les charmes de la nouveauté & par l'attrait du bel eſprit. C'eſt Madame de Curton, Gouvernante de la Princeſſe, ſœur cadette de ce Roi, & connuë dans l'hiſtoire ſous le nom de la Reine Marguerite. La Reine s'en explique ainſi dans ſes Memoires. » Toute la Cour étoit infectée d'he- » reſie, aux perſuaſions impérieuſes » de pluſieurs Dames & Seigneurs » de la Cour, & méme de mon fre- » re d'Anjou, depuis Roi de France, » de qui l'enfance n'avoit pû éviter » les impreſſions de la malheureuſe » huguenoterie, qui ſans ceſſe me » crioit de changer de Religion, jet- » tant ſouvent mes Heures dans le » feu, & au lieu me donnant des » Pſalmes & des prieres huguenotes, » me contraignant les porter, leſ- » quelles ſoudain que je les avois, je » les baillois à Madame de Curton » ma Gouvernante, que Dieu m'a- » voit fait la grace de conſerver Ca- » tholique, laquelle me menoit ſou- » vent chez le bon-homme Mr. le

» Cardinal de Tournon, qui me
» conſeilloit & me fortifioit à ſouf-
» frir toutes choſes pour maintenir
» ma Religion, & me redonnoit des
» Heures & des chapelets.

» Voilà, Madame, dit l'Auteur,
» un bel éxemple pour vous. La mo-
» de, la vanité, l'envie de paſſer
» pour bel eſprit, ſont de dange-
» reuſes tentations pour les Dames
» en ces ſortes de conjonctures. Cet-
» te Dame ſage, d'un caractére ſolide
» & digne de la place qu'elle occu-
» poit auprès de la Princeſſe, ſçut
» s'en défendre & ſe mettre au deſſus
» de ces frivoles conſidérations, par-
» cequ'elle étoit véritablement Chré-
» tienne, & qu'elle penſoit, ce qui
» eſt vrai, qu'en matiére de Reli-
» gion, on ne peut s'écarter le moins
» du monde de ce que l'Egliſe nous
» enſeigne.

La lettre finit par quelques piéces originales du procès du P. Queſnel, la lettre qui devoit être préſentée à M. le Comte d'Avaux, les perſonnes les plus intriguées, la bourſe commune, le Calendrier des Saints de Port-Royal, l'hiſtoire de l'Arche-

vêque de Sébaſte. On a parlé de cet Archevêque dans ces Mémoires.

ARTICLE CVI.

DIATRIBA DE ANNO & menſe Natali Jeſu - Chriſti. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur l'année & le mois de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, où tout ce qui peut ſe tirer de l'hiſtoire pour éclaircir ce fait, eſt diligemment examiné, & les principales erreurs, tant des Anciens que des Modernes, ſont réfutées. Par Pierre Allix Profeſſeur de Théologie.* A Londres, aux frais de David Mortier, 1710. *in* 8°. *pages* 149.

MIlle Auteurs, eſtimez très-ſçavans, ont cherché avec toute l'application dont ils étoient capables, à déterminer le tems de la naiſſance de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST. Mr. Allix a honte d'avoir à leur reprocher, ou de n'avoir pas fait attention aux caracteres évidens qui ſont marquez dans l'Evangile, ou s'ils y ont fait attention, de ne s'y être pas arrêtez, en quoi ils ſont en-

Période Julienne.	*Années de Rome.*	*Julienne.*	*De l'Empire.*	*D'Hérodes.*	*D'Antioche, ou d'Actium.*	*Avant l'Ere vulgaire.*
4671	711	3	1			47
4674	714	6	4	1		40 { Hérodes déclaré Roi par le Sénat au mois d'Oct.
4676	716	8	6	3		38 { Commence à régner selon Dion.
4677	717	9	7	4		37 { Commence à régner selon Ioseph
4683	723	15	13	10	1	31 { Bataille d'Actium le 2 de Septembre.
4708	748	40	38	35	26	6
4709	749	41	39	36	27	5
4710	750	42	40	37	28	4 { Hérodes meurt.
4713	753	45	43		31	1
4714	754	46	44		32	1 { De l'Ere vulgaire.

core plus blâmables. En un mot, dit-il, ce point de l'hiſtoire Evangélique eſt clair en ſoi ; mais les Interpretes & les Faiſeurs de chronologie l'ont couvert d'épaiſſes ténébres. Apparemment Mr. Allix, qui juge ſi ſévérement des autres, eſt bien ſûr de lui même. On tâchera d'expoſer fidellement ſon ſentiment & ſes raiſons ; & afin de ſoulager l'attention des Lecteurs dans cette diſcuſſion de chronologie, on mettra ici une table * de diverſes époques liées enſemble.

L'Auteur diviſe ſon ouvrage en ſeize chapitres, dont le premier eſt employé à rapporter les diverſes opinions qu'il n'approuve pas, & à former quelques préjugez contre elles. Comme ce mélange ne feroit qu'embarraſſer, on l'omet : & ſi l'on croit qu'il ſoit neceſſaire d'indiquer ce que les autres ont penſé, on le fera à la fin de l'Extrait. Il ſe propoſe deux choſes ; de fixer au juſte le tems de la mort d'Herodes, & de déterminer la ſaiſon en laquelle JESUS-CHRIST a pris naiſſance.

* *La table eſt à la fin de ces Mémoires.*

Il commence par celle-ci. ch. 2d. i juge invincibles les foibles preuve de Scaliger, contre l'hyver ; sçavoir que ce n'étoit pas une saison propr à mettre toute la Judée en mouvement, non plus qu'à faire parque les troupeaux dans les champs. D'ailleurs, il ne lui paroît pas vraisemblable que l'enfant Jesus eût dû être porté en Egypte, vû le peu de tem qu'il y auroit eû entre cette fuite & la mort d'Herodes arrivée avant Pâques de la même année. Enfin, dit-il, les anciens Chrétiens, selon le témoignage de Clément d'Alexandrie *, croyoient que Jesus-Christ étoit né au mois d'Avril, ou de Mai, & l'opinion qui tient pour le 25e. de Decembre ne vient que de la fausse persuasion que Zacharie pere de S. Jean Baptiste étoit Grand-Prêtre ; & elle broüille tout dans l'histoire de la fin d'Herodes.

Dans les quatre chapitres suivans il s'agit de marquer le tems où Quirinus, ou Cyrinus, fit le dénombrement ou le cens de la Judée ; & voici comment Mr. Allix s'y prend.

* *L. 1. Stromat.*

C'est

C'eſt, dit-il, le même cens, & le prémier qui ait été fait en Judée, dont parlent Saint Luc ch. 2d. & Joſephe l. 17e. des Antiquitez ch. 3. cet Hiſtorien raconte que ſix mille Phariſiens ayant refuſé de s'y ſoumettre, le regardant comme une nouveauté & comme une atteinte à la liberté de la nation, furent condamnez par Herode à une amende, que la femme de Pheroras frere d'Herodes paya pour eux.

Sentius Saturninus étoit alors Gouverneur de Syrie; Tertulien * le dit éxpréſſement, ſur l'autorité des Regiſtres conſervez à Rome dans les Archives. Toutefois Sulpitius Quirinus, qui après avoir ſubjugué les Homonades, peuple audelà de la Cilicie, retournoit à Rome recevoir les honneurs du triomphe, eut ordre d'Auguſte de faire le cens de la Judée, avant que de quitter l'Orient. Comme la Province étoit petite, & que d'ailleurs Herodes préſſoit l'éxécution, ce fut bientôt une affaire finie.

Le point capital, & ſur lequel ſeul

* *L. 4. adv. Marcion. c.19.*

l'Auteur semble principalement insister, c'est que le cens avoit été achevé avant une conférence ou un Conseil qu'Herodes assembla à Berythe l'an 749 de la fondation de Rome vers la mi-Mai. L'occasion fut qu'Herodes outré de colere contre Alexandre & Aristobule, deux fils qu'il avoit de Marianne, & qu'Antipater leur frere d'une autre mere avoit calomniez auprès de lui, comme s'ils avoient conjuré contre sa vie, Herodes, dis-je, porta ses plaintes à Auguste, qui lui répondit de ne rien précipiter, mais d'assembler à Beryte les Commandans de Syrie, Archelaüs Roi de Cappadoce, & ses amis, pour déliberer sur une affaire de cette importance. Herodes obéït, éxcepté qu'il n'invita pas le Roi de Cappadoce, qui étoit beau-pere d'Alexandre, Saturninus Gouverneur de Syrie & Volumnius Général des Troupes Romaines s'y trouverent. Le succès fut funeste aux deux Princes, & la cruauté du Pere prévalut sur les conseils modérez que lui donna Saturninus.

Or puisque Volumnius, qui ne partit de Syrie pour faire un voyage

à Rome qu'en 748 pendant l'Automne, porta les lettres d'Herode à Auguste, & rapporta la réponse ; il est manifeste, conclut M. Allix, que l'Assemblée de Beryte où se traita l'affaire d'Alexandre & d'Aristobule, ne put se tenir avant l'année suivante 749 de la fondation de Rome. Elle ne sçauroit aussi être différée plus tard, puisque peu de tems après, & en la même année, Saturninus quitta la Syrie à Quintilius Varus qui fut son successeur. De plus, Quirinus ne fut point un de ceux qu'Herodes invita de se trouver à Beryte : il faut donc dire qu'il n'étoit plus en ces quartiers là, & qu'ayant executé sa commission de faire le Cens de la Judée, il s'étoit hâté de retourner à Rome. Son prompt retour se confirme encore, en ce qu'étant arrivé à Rome, & après avoir triomphé, il fut marié par Auguste à une Coquette, avec laquelle il eut des affaires qui ne se terminent pas en peu de jours, & dont il ne se délivra qu'en la répudiant sur la fin de 751, ou au commencement de 752, comme on l'apprend de Tacite.

Reprenons le raiſonnement de l'Auteur. Au tems du Cens de la Judée Sentius Saturninus étoit encore Gouverneur de Syrie ; P. Sulpitius Quirinus, revenant de ſubjuguer les Homonades, éxécuta l'ordre qu'il avoit d'Auguſte, de faire le Cens ; en 749 à la mi-Mai Herode tint un grand Conſeil à Beryte, touchant deux de ſes fils accuſez d'avoir attenté à ſa vie, Saturninus y aſſiſta, & non pas Quirinus. De tout cela M. Allix conclut avec aſſurance, Donc le Cens de la Judée fut fait dans les premiers mois du Printems, de l'année 749^e. de Rome, qui eſt la 41^e. Julienne, & qu'il fut fini avant la mi-Mai. On ne voit pas, en lui accordant même ce qu'il veut, que ſa conſéquence ſoit évidente pour la ſaiſon, & pourquoi le Cens ne ſçauroit être transferé à l'hyver precedent.

On croit même qu'il entaſſe beaucoup de choſes, les unes inutiles, les autres douteuſes, ou abſolument fauſſes. 1°. Que fait ici l'Aſſemblée de Beryte ? 2°. Quelle raiſon a-t'il de fixer à l'an 748. le voyage de Volumnius à Rome ? 3°. Dès la même

année Quintilius Varus avoit ſuccédé à Saturninus, & pris poſſeſſion du gouvernement de Syrie. C'eſt un fait atteſté par deux medailles citées par le P. Pagi *, & frappées par les habitans d'Antioche à l'honneur de Varus avec l'an 25^e de leur ére, lequel répond à la plus grande partie de l'an 748. de la fondation de Rome. M. Allix ſe trompe, quand il prétend faire reculer d'une année l'ére d'Antioche ; & ſon erreur eſt beaucoup plus grande, quand il dit que peutêtre ces medailles ont été frappées au mois d'Août de l'an 25^e. d'Antioche, & partant l'an 749 ; car ce mois d'Août appartient à l'an 748. 4°. D'où ſçait-il le tems de l'expedition de Quirinus contre les Homonades ? Ce fut certainement après ſon Conſulat ; mais il fut Conſul en 742. 5°. Quelle raiſon a-t'il de reſſerrer dans la Judée la commiſſion de ce Magiſtrat Romain pour faire le Cens, S. Luc diſant poſitivement qu'il commandoit en Syrie ? 6°. C'eſt au moins une conjecture frivole, & peut être contraire à la narration

* *Apparat. ad crit. Baron. n.* 36.

de S. Luc, qu'Auguste pour un mécontentement qu'il eut d'Herodes vers ces tems-là, & pour le mortifier, ordonna le Cens de son Royaume.

Dans le ch. 7^e^. il trouve fort mauvais que les Catholiques celebrent la fête de la Purification de la Sainte Vierge le 40^e^. jour après qu'elle eut mis son fils au monde ; & il prétend que pour observer la loi elle passa tous les quarante jours sans aller au Temple. Il n'approuve pas non plus ceux qui font venir les Mages à Jerusalem & à Bethléem avant ce terme expiré. Il rapporte à la mort d'Alexandre & d'Aristobule, non pas à celle d'Antipater, la parole d'Auguste, qui apprenant la barbarie d'Herodes, qui avoit fait perir un grand nombre d'enfants & parmi eux son propre fils, s'écria, * *Qu'il valoit mieux être le porc d'Herode, que son fils.*

Comme les familles sacerdotales rouloient entre elles par semaines pour le service du Temple, & que Zacharie pere de S. Jean Baptiste servoit actuellement au rang de la fa-

* *Macrob. l. 2. Saturnal. c. 5.*

mille d'Abia, quand l'Ange lui annonça qu'il auroit un fils, Scaliger & d'autres ont cru, que de là ils pouvoient s'assurer du tems de la Naissance de S. Jean Baptiste, & ensuite de celle de JESUS-CHRIST. M. Allix montre au ch. 8. qu'il n'y a nul fond à faire là dessus ; le premier ordre établi par David, entre les vingt-quatre familles Sacerdotales, ayant été interrompu par la Captivité de Babylone & par la persecution d'Antiochus, ensorte qu'il est impossible de sçavoir comment elles reprirent leur rang ; d'autant plus que Nehemias ch. 12[e]. ne compte que vingt-deux de ces familles qui fûssent retournées de Babylone, & qu'il met les deux de Miamin & de Moadas sous un seul chef Phelti. Ce qui est particulier, c'est qu'afin de faire naître JESUS-CHRIST au mois d'Avril, il interprete du sixiéme mois de l'année Juive ou du mois Elul répondant à celui d'Août, ce que dit S. Luc ch. 1. v. 26. *Au sixiéme mois Dieu envoya l'Ange Gabriel dans une ville de Galilée nommée Nazareth.* Il est aussi inutile de chercher l'année de la Nais-

ſance de JESUS-CHRIST par celle de ſon baptême ; puis qu'il eſt incertain à quel âge préciſément il fut baptiſé.

Selon M. Allix, comme il s'explique au ch. 10e, JESUS CHRIST naquit au mois d'Avril de l'année 749e. de Rome, & la 41e. Julienne : il fut preſenté au Temple le 41e. jour après ſa Naiſſance, & pendant qu'Herodes étoit à Beryte. Peu après les Mages arriverent à Jeruſalem, où Herodes étoit de retour. Le maſſacre des Innocens ſuivit de près, & en même tems ce Roi cruel fit étrangler Alexandre & Ariſtobule ſes fils. Differer, dit-il, de deux ans le voyage des Mages, c'eſt vouloir contredire en face Saint Matthieu, qui dit expreſſément, *Jeſus étant donc né à Bethléem*, τοῦ δὲ Ἰησοῦ γεννηθέντος ἐν τῇ Βεθλέεμ ; & qui fait dire aux Mages, *Où eſt le Roi des Juifs qui vient de naître?* ποῦ ἐστιν ὁ τεχθεὶς βασιλέος ?

Les cinq chapitres ſuivants ſont employez à déterminer les années de la naiſſance d'Herodes, du commencement de ſon regne, & de ſa mort. Il naquit l'an 680e. de Rome, ou aux premiers mois de 681, fut déclaré

Roi par le Senat en 714. au mois d'Octobre, il se mit en possession du Royaume de Judée par la prise de Jerusalem en 717, & mourut en 750 vers la fête de Pâques. M. Allix montre que le témoignage de Joseph est préferable à celui de Dion touchant cette prise de Jerusalem; qui arriva, dit-il, au tems de la fête de l'expiation, & au commencement d'une année sabbatique.

Cette époque d'une année sabbatique a fait conclurre au Cardinal Noris en faveur de Dion ; parce qu'en effet selon le calendrier dont usent présentement les Juifs, l'année 716 est sabbatique. Mr. Allix répond, que les Juifs ont anticipé d'un an les années sabbatiques, il s'étonne que Scaliger, le P. Petau, Usser, le Cardinal Noris, le P. Pagi s'y soient laissez tromper : & il ne voit pas que c'est lui qui est dans l'erreur. Pour le calcul des années sabbatiques il s'en rapporte à deux qui sont marquées au l. 1. des Maccabées ch. 6^e^. & 16^e^. L'une est la 150. année des Grecs, & la 4551^e^. de la Période Julienne. L'autre la 177^e^. des Grecs, & la 4579.

de la Période Julienne, & elles commencent à l'Automne, ou avec le mois *Tisri* des années précédentes : d'où il s'ensuit, en faisant des divisions de sept en sept, qu'une année sabbatique commence en 4676 au mois *Tisri*, & qu'au même mois de l'année suivante elle étoit finie. Puis donc qu'il soutient, & ce qu'on croit vrai, qu'Herodes se rendit maître de Jérusalem en 4677. de la Période Julienne, & 717. de Rome, le 10e. de *Tisri*, ce n'est plus pendant l'année sabbatique.

A cette occasion il fait une digression qui semble meriter ici sa place. Au livre second d'Esdras chapitre huitiéme il est écrit, qu'Esdras au septiéme mois, qu'il faut entendre de *Tisri*, lut publiquement la Loi pendant la fête des Tabernacles, au chapitre 5. que le peuple murmura de n'être pas affranchi de ses debtes, & au 10e. que tous promirent d'observer ce qui étoit prescrit pour les années sabbatiques : ce sont autant de marques d'une année sabbatique. Or, reprend Mr. Allix, soit que la 20e. année d'Artaxerxes, surnommé Longimanus, soit comptée depuis la

mort de Xerxes ſon pere, & ſoit la 303. de Nabonnaſſar, & la 4268. de la Période Julienne, ou qu'elle ſoit comptée d'environ dix-ans avant la mort de ſon pere, comme le penſe le P. Petau, & qu'ainſi elle tombe environ en 4260. de la Période Julienne, elle n'eſt point ſabbatique, & elle eſt même éloignée de l'être. Mais pourſuit-il, la vingtiéme année d'Artaxerxes Mnémon eſt la 363^e. de Nabonnaſſar, la 4328. de la Période Julienne; & elle eſt ſabbattique. D'où il conclut que ce fut Artaxerxes Mnémon qui permit le rétabliſſement de Jéruſalem. On convient aſſez en Chronologie qu'Artaxerxes Mnemon commença à regner en 4309. de la Période Julienne; & par conſéquent la 20^e. année de ſon regne fut la 364^e de Nabonnaſſar & la 4329^e. de la Période Julienne, en laquelle au mois Tiſri commença pour les Juifs une année ſabbatique. C'eſt un an plus tard que ne dit Mr. Allix.

Joſephe met la mort d'Herodes au moi de Mars, & dit qu'elle fut précedée d'une écliпſe de lune que le calcul aſtronomique démontre être

arrivé le 13^e. de Mars environ à trois heures après minuit. Josephe, dit Mr. Allix au ch. 16^e. ne sçauroit être recusé sur un point si important qu'il ne pouvoit pas ignorer : car non seulement il étoit voisin des tems dont il écrivoit & dont la mémoire étoit encore fraiche, mais il avoit devant les yeux la vie d'Herodes composée par Nicolas de Damas. Aimer mieux, continuë-t'il, croire l'Auteur Juif du *megilla Taanith*, qui différe la mort d'Herodes jusqu'au 7^e. du mois *Kisleu* ou au 25^e. de Novembre, c'est donner la préférence à un diseur de fables & récent, sur un Historien du tems & bien instruit. Si la mort d'Herodes s'est glissée dans le Calendrier moderne des Juifs, elle n'est point dans celui que Munster a traduit & fait imprimer.

Mr. Allix ajoute des preuves de Chronologie 1°. C'est une chose constante par le témoignage de Dion, qu'Archelaüs fils d'Herodes & son successeur dans la Judée fut depossédé & envoyé en exil l'an 759. de Rome, après avoir joüi de son Royaume, selon l'expression de Josephe pendant

dix moiſſons : il faut donc neceſſairement compter pour l'une de ces moiſſons celle de 750 ; & reconnoître qu'Herodes étoit mort avant la moiſſon de 750, & avant le mois de Novembre. 2°. Philippe, autre fils d'Herodes & qui eut pour ſon partage l'Ithurée, s'y maintint trente ſept ans, & mourut la 20^e^. année de Tibere, & la 786^e^. de Rome avant le 19^e^. jour d'Août. Or, ſuppoſé la mort d'Herodes le 25^e^. de Novembre, Philippe n'a poſſédé l'Ithurée que trente ſix ans, & il eſt mort la 21^e^. année de Tibére dont les années ſe comptent depuis la mort d'Auguſte en 767 de Rome le 19^e^. d'Août.

ARTICLE CVII.

BERNARDI MALLINKROT Decani Monaſterienſis de Archi-Cancellariis S. Romani Imperii, ac Cancellariis Imperialis Aulæ &c. C'eſt-à-dire, *Des Archi-Chanceliers du S. Empire Romain, & des Chanceliers de la Cour Impériale, avec une addition des Souverains Pontifes & des Cardinaux Allemans, &* Août 1715.

d'autres choses. Par Bernard Mallinkrot Doyen de l'Eglise Cathédrale de Munster. Troisiéme édition, avec une préface touchant la vie & les ouvrages de l'Auteur, par Burcard-Gottelff Struve. A Iéne, chez Jean-Felix Bielck, 1715.

LA premiere édition de cet ouvrage fut faite à Munster en 1640, & la seconde à Iéne en 1665. Cette troisiéme est augmentée d'une préface utile, en ce qu'elle apprend par l'exemple d'un homme d'un mérite rare, qu'un esprit ambitieux & dur est un mauvais guide.

M. Mallinkrot étoit distingué par sa naissance & par son érudition : il avoit beaucoup lû, & avoit tout retenu, & un sçavoir si étendu en lui surprenoit d'autant plus, qu'il passoit les jours à régaler ses amis, & à se divertir avec eux, & qu'il ne donnoit à l'étude qu'une partie des nuits. Il se vit plus d'une fois au moment d'être honoré d'un Evêché. Il fut nommé à celui de Ratzebourg par l'Empereur Ferdinand II. qui ayant dompté les Protestans, avoit ordon-

né la restitution des biens Ecclésiastiques par un Edit, dont l'éxécution fut empêchée par l'irruption de Gustave-Adolphe Roi de Suede. Il fut ensuite élû Evêque de Minden, & obligé de céder à un competiteur plus puissant, qui étoit déja Evêque d'Osnabruc, & il ne retint que le vain titre de Coadjuteur de Minden. Enfin, il fit les derniers efforts pour se faire élire Evêque de Munster après Ferdinand de Baviere Archevêque de Cologne & Evêque de Munster mort en 1650. mais les Chanoines qui appréhendoient le génie fier & hautain de leur Doyen, élûrent unanimement Christophle-Bernard de Galen, qui étoit Trésorier; & c'est ce célébre Evêque de Munster qui fit la guerre aux Hollandois.

Mallinkrot, qui avoit fait des oppositions à l'élection, en fit encore de plus grandes & d'aussi vaines à la Cour de Rome & à celle de Vienne pour empêcher qu'elle ne fût confirmée. Cependant le nouvel Evêque demanda réparation des calomnies qu'il avoit répanduës contre lui; &

le trouvant toujours rebelle, il lui interdit l'entrée du Chœur & du Chapitre, le ſuſpendit de toutes ſes fonctions, & arrêta tous ſes revenus Eccléſiaſtiques & autres. Quoique Mallinkrot ſe vît rejetté par tous les Tribunaux, avec défenſe de s'y adreſſer davantage, & qu'il vît la conduite de l'Evêque à ſon égard approuvée par les Univerſitez qui avoient été conſultées, il ne ceſſa pas de crier contre l'élection, & de prétendre qu'elle étoit nulle; il refuſa tous les accommodemens qui lui furent propoſez, & tourna ſes penſées à ſe gagner le peuple, & à exciter une ſédition contre l'Evêque.

Il crut en avoir trouvé l'occaſion en 1654, que le Prélat avoit aliéné les eſprits, en propoſant une capitation aux Etats du Diocéſe: la veille de S. Jacques, fête célébre de l'Egliſe de Munſter, il paroît au Chœur en ſa place de Doyen, & continuë d'y retourner. L'Evêque & le Chapitre ſe plaignent de ce qu'il a violé la ſuſpenſe: il eſt déclaré irregulier, & avoir encouru l'excommunication, s'il ne s'abſtient pas du Chœur.

Iallinkrot ſema des écrits dans le
ublic, où il tâchoit de montrer
injuſtice & la nullité des procedu-
es faites contre lui. Sa fermeté,
omme on l'appelloit, au lieu de di-
e ſon obſtination ; ſa réputation,
ont on ne pouvoit diſconvenir,
murent les eſprits, non ſeulement
u peuple, mais des Eccléſiaſtiques
: des Religieux : l'Evêque, les
hanoines, ne paſſerent plus que
our des perſécuteurs, & devinrent
dieux ; les Jéſuites, qui ſeuls leur
emeuroient attachez, & ne ſe dé-
artoient point de leur devoir, eu-
:nt part à la haine publique, & fu-
:nt inſultez dans leur College. Mal-
nkrot, afin d'augmenter le trou-
le, alloit toujours au Chœur : &
ſon arrivée le ſervice divin ceſſoit,
s Chanoines & les Chantres ſe tai-
ient, & s'enfuyoient de l'Egliſe,
hargez des malédictions d'une gran-
e foule de gens qui ne manquoient
as d'y accourir.

L'unique moyen de faire ceſſer le
éſordre étoit de s'aſſûrer de la per-
nne qui l'excitoit : au refus du Ma-
ſtrat, qui proteſta que c'étoit une

affaire Ecclésiaſtique & hors de ſ
compétence, & qu'il y avoit à crain
dre une ſédition ouverte, l'Evêqu
envoya ſes Gardes, qui furent re
pouſſez par le peuple, & le Doyen
mené en triomphe par la ville : mai
ſur le ſoir il en ſortit, diſant qu'i
ne vouloit pas qu'elle ſouffrît de ſo
affection pour lui, & ſe retira à Han
au Comté de la Mark. Cela ſe paſſa a
mois de Fevrier 1655. Enſuite ayan
été cité, & n'ayant pas comparu
ni par lui même, ni par Procureur
il fut déclaré déchû de ſa dignité d
Doyen, qui fut conferée à un au
tre.

Dans cette diſgrace, qu'il s'étoi
attirée, ſoit qu'il fût invité par de
avis ſecrets, ou qu'il fût preſſé pa
la neceſſité, il prit la reſolution har
die de retourner à Munſter, & l
veille de S. Jacques 1657. pendant l
nuit il ſe preſenta à la porte : n'ayan
pû obtenir de ſe la faire ouvrir, i
alla chez un Chanoine de S. Mauri
ce hors des murs, où il fut arrêt
par les Gardes de l'Evêque, qu
avoit été informé de ſa demarche
Mallinkrot but à la ſanté de l'Evê

que, & dit à ſon hôte, que ce ſe-roit un point marqué dans l'hiſtoire de Munſter, que le Doyen de la Cathedrale avoit été arrêté chez lui. Il fut conduit au Château d'Ottenſtein, où il reçut les meilleurs traitemens, ayant la liberté de recevoir ſes amis, de les aller viſiter, pourvû qu'il fût accompagné, de manger & de ſe divertir avec eux. Il paſſa ainſi près de ſept ans, & mourut ſubitement le 7[e] de Mars 1664.

Ses autres ouvrages, ſont un Traité de l'invention & du progrès de l'Imprimerie, imprimé à Cologne en 1639; un autre de la nature & de l'uſage des lettres; divers endroits remarquables des Hiſtoriens Grecs, avec un diſcours préliminaire du vrai bonheur de l'homme en cette malheureuſe vie, à Cologne en 1656.

Celui-ci, dont on a maintenant à rendre compte, à l'occaſion de cette nouvelle édition, eſt diviſé en deux parties, comme le porte le titre, des Archi-Chanceliers, & des Chanceliers.

Ce nom compoſé, *Archi-Chance-*

lier, ne ſignifie pas ſeulement un premier Chancelier, mais le Chef de la Chancellerie du Prince. Nous n'uſons point de ce terme, ni de celui de Grand-Chancelier, parcequ'il n'y a qu'un Chancelier de France, mais avec un pouvoir beaucoup ſupérieur à ce qu'en ont ceux qui ſe parent de ces titres magnifiques. Referendaire & Archi-Chapelain ont la même ſignification qu'Archi-Chancelier. Mr. Mallinkrot attribuë à nos Rois d'avoir été les premiers à faire viſer & ſouſcrire leurs Lettres Patentes par ce premier Officier, & en ſon abſence par un Officier inférieur ; d'où viennent ces formules ordinaires à la fin des diplomes, *Ego Referendarius*, ou *Archi-Capellanus*, ou *Archi-Cancellarius*, *recognovi & ſubſcripſi* ; *Ego Cancellarius vice Archi-Capellani*, ou *Archi-Cancellarii recognovi & ſubſcripſi.*

Mr. Mallinkrot dans la premiere partie rapporte le nom & ce que l'hiſtoire a pû lui apprendre de ceux qui ont exercé la fonction d'Archi-Chanceliers ſous les Empereurs François & Allemans, à commencer

par Charle-Magne. Il tire leur nom des chartes & des diplomes, dont divers Auteurs font mention, & dont une partie n'eſt pas éxempte du ſoupçon de falſification. Auſſi on le voit héſiter quelquefois ſur des dattes & des circonſtances qui ne conviennent pas. Quant à ce qui concerne les Empereurs François, nous avons des Auteurs qui ſur cette matiere paroiſſent préferables à celui-ci : c'eſt Du Cheſne, Le Feron, Godefroy. Les Annales de l'Ordre de S. Benoît par le P. Mabillon peuvent donner de grands éclairciſſemens, vû la grande quantité de Chartes qui y ſont citées.

D'ailleurs M. Mallinkrot, quelque habileté qu'il ait eû, n'a pû éviter de s'égarer en des tems très obſcurs, & dont il faut chercher la connoiſſance dans des mémoires informes, des Auteurs peu exacts, & des chartes diſperſées en diverſes archives. Par exemple, il ne connoît point d'autre Archi-Chancelier de l'Empereur Lothaire I. que Hilduin Abbé, dit-il, de S. Denys, qui avoit eû le même emploi ſous Loüis

le Débonnaire, & fut enſuite Evê-
que de Verdun : il cite deux diplo-
mes, l'un rapporté par Le Mire &
datté de 844, l'autre de 848. par
Guillimann dans le catalogue des
Evêques de Straſbourg.

En cela il fait deux fautes ; car
Hilduin Abbé de S. Denys, de S.
Germain des Prez, & de S. Medard
de Soiſſons, fut privé de l'emploi
d'Archi-Chancelier par Loüis le De-
bonnaire, pour ſa rébellion, & n'y
fut point rétabli, quand il obtint ſon
pardon : il mourut Abbé en 840, &
n'a jamais été Evêque. Hilduin, qui
fut Archi-Chancelier, ou ſelon un
diplome*, Archi-Notaire ſous Lo-
thaire, étoit de l'Ordre des Cha-
noines, & néanmoins Abbé de S.
Germain des Prez, de S. Martin de
Tours, & de S. Bertin à S. Omer.
On trouve au 12e tome du Spicilé-
ge deux diplomes de Lothaire en
853, où il eſt fait mention de ce ſe-
cond Hilduin.

Ce qui peut faire une nouvelle
difficulté, c'eſt que le P. Le Cointe
dans les Annales des François l'an

* *Spicileg. tom.* 12. *p.* 114.

343 rapporte, d'après Ughelle, un diplome de Lothaire pour le Monastere de Bobio en Italie avec cette clause, *Ego Picbardus ad vicem Agilmari recognovi.* Agilmar étoit Archevêque de Vienne & Abbé de Saint Oyan, *Sancti Eugenii*, ou de S. Claude, & Archichancelier. Remi Archevêque de Lyon lui succeda en l'Abbaye de S. Claude & en l'emploi d'Archichancelier. Voilà donc trois Archichanceliers de Lothaire, & selon les dattes des diplomes Hilduin & Agilmar l'étoient en même tems. On peut consulter les Annales du P. Mabillon pour un plus grand éclaircissement.

Guillaume Archevêque de Mayence, & fils de l'Empereur Othon I. succeda l'an 966. à S. Brunon Archevêque de Cologne, & frere du même Empereur, en la dignité d'Archichapelain, ou d'Archichancelier, laquelle depuis est demeurée attachée à l'Archevêché de Mayence. Ainsi il ne reste plus là-dessus de recherche particuliére à faire, & il n'y a qu'à consulter lés catalogues des Archevêques de Mayence; ensorte

néanmoins que ſous les Empereur
Othons, c'eſt-à-dire, ſous les Em
pereurs Saxons, il y avoit un Ar
chichancelier d'Italie : la clauſe d'u
privilege accordé par Othon I. à l'E
gliſe de Padouë en 963. l'Empereu
étant à Aquapendente, porte cett
ſubſcription, *Luitgerius Cancellariu
ad vicem Vidonis Epiſcopi & Archicancel
larii recognovi & ſubſcripſi.* M. Mallin-
krot cite d'autres diplomes de ce
Empereurs, étant en Italie, qu
marquent de même un Archichan-
celier pour cette partie de l'Empi-
re ; & c'étoit un Prélat Italien.

Dans la ſuite la dignité d'Archi-
chancelier pour l'Italie a été unie à
l'Archevêché de Cologne. Le plus
ancien diplome qu'en ait vû Mallin-
krot, eſt de Frideric I. en 1151. pour
l'Evêque de Liege, il eſt donné à
Trente, & ſouſcrit *Ego Arnoldus Co-
lonienſis Archiepiſcopus & Italici regni
Archi Cancellarius recognovi.* Deux au-
tres diplomes du même Empereur
donnez à Come & aux portes de Mi-
lan en 1161. ſont viſez par Ulric
Chancelier pour Reinold Archevê-
que de Cologne & Archichancelier

 d'Italie.

l'Italie. On peut même prendre de plus loin l'époque de cette dignité, & dès l'empire de Henri V. dont Gewold cite un diplome visé par Frederic Archevêque de Cologne.

Depuis Frideric II. jusqu'à Charles IV. il ne se trouve plus de diplome où il soit fait mention des Archevêques de Cologne avec la qualité d'Archichanceliers, soit que les Empereurs ayent fait peu de séjour en Italie, ou que les formalitez des souscriptions ayent été négligées.

Comme Frideric I. par son mariage avec Beatrix fille du Comte Reinard devint maître de ce qui s'est appellé le Royaume d'Arles, il y a apparence qu'il établit un Archichancelier pour ses nouveaux Etats dans les Gaules, & que ce fut l'Archevêque de Treves. Il ne se trouve pourtant aucun diplome qui avant Charles IV. lui donne cette qualité, & le plus ancien est de 1357. *Ego Joannes Luthomisliensis Episcopus, sacræ Imperialis Aulæ Cancellarius, vice Reverendi in Christo Patris Boëmundi Treverensis Archi-Episcopi, S. R. Imperii per Gallias & Regnum Arelatense Archi-*

Cancellarii, *recognovi.* Il est même constant par divers Actes, que sous Frideric I. Henri VI. & Frideric II, les Archevêques de Vienne étoient en possession d'être Archichanceliers du Royaume d'Arles, ou de Bourgogne, & que les Archevêques de Mayence ont continué d'éxercer l'emploi d'Archichanceliers dans ce qui étoit de l'Empire d'Allemagne avant l'acquisition du Royaume de Bourgogne. Néanmoins Kyriander, dans l'histoire de Treves, fait mention d'un diplome de l'Empereur Loüis de Baviére qui confirme à l'Archevêque de Tréves la qualité d'Archichancelier dans les Gaules.

La fonction des Archichanceliers se partage, non pas selon que les affaires regardent les diverses parties de l'Empire, mais selon le lieu où est l'Empereur. Si l'Empereur est en Allemagne, soit qu'il fasse des Ordonnances pour l'Allemagne, ou pour l'Italie, c'est à l'Archichancelier pour l'Allemagne de les viser. Ainsi il reste peu d'occasions aux Archevêques de Tréves & de Cologne d'agir en Archichanceliers. Il

paroît que du tems des Empereurs Saxons il n'en étoit pas de même : leurs diplomes donnez en Italie, & qui regardoient l'Allemagne, sont visez par l'Archevêque de Mayence.

Dans la seconde partie c'est un long dénombrement des Chanceliers & des Vice-Chanceliers, deux noms qui ne marquent que la même dignité : dans les premiers tems ils étoient appellez simplement Chanceliers, quoiqu'ils ne visassent & ne souscrivissent les diplomes, que pour l'Archichancelier, *ad vicem*, *vice Archicancellarii* ; ensuite cette dépendance a été exprimée, & ils ont été nommez Vice-Chanceliers sous les Empereurs Guillaume de Hollande & Adolphe de Nassau ; Lubbert Abbé d'Egmont & Ebernand se dirent Vice-Chanceliers : mais cet exemple ne fut pas d'abord suivi, & il n'y a pas deux siécles qu'il est venu d'un usage constant.

La dignité de Chancelier, ou de Vice-Chancelier, avoit toujours été possedée par des Prélats ou par des Ecclesiastiques de consideration, qui ordinairement parvenoient aux

Archevêchez & aux Evêchez, jusqu'à Gaspard Schilck, qui en fut honoré par l'Empereur Sigismond & par Albert successeur de Sigismond, quoiqu'il fût Laïque. L'entrée ayant une fois été accordée aux Laïcs, ils en ont peu à peu exclu les Ecclésiastiques, dont le dernier, à ce que conjecture Mallinkrot, a été Balthazar Merkelius, qui mourut Evêque de Constance & de Hildesheim en 1531, sous Charle-Quint. Aujourd'hui néanmoins le Vice-Chancelier de l'Empire est le Comte de Schomborn, Evêque de Wirsbourg, & neveu de l'Archevêque de Mayence.

Il est remarquable que les Archichapelains, ou Archichanceliers, visoient & souscrivoient rarement les diplomes : & quoiqu'ils fûssent présens à la Cour, ils abandonnoient cette fonction aux Chanceliers. Toutefois le Cardinal Albert Archevêque de Mayence & de Magdebourg, & ses successeurs en l'Archevêché de Mayence, Sebastien de Heusenstein, Daniel & Jean Swichard, n'ont pas quelquefois dédaigné de s'en acquit-

ter eux-mêmes dans des affaires importantes.

Mallinkrot fait une addition plus longue que le livre, & où l'on s'arrêtera moins : il la diviſe en ſept chapitres. Dans le premier il compte vingt-un Chanceliers de l'Empire qui ſont honorez comme Saints, ou en eſtime de ſainteté.

Dans le ſecond, huit Papes Allemands de nation, ſçavoir, Eſtienne VIII. ou IX. ſelon Baronius, Gregoire V. Clement II. Damaſe II. Leon IX. Victor II. Etienne IX. ou X. Hadrien VI. & cinquante-cinq Cardinaux. Pour groſſir ce nombre de Cardinaux Mr. Mallinkrot y a fait entrer 1°. quelques-uns qui ne ſont point Allemans, comme De Croie & Hadrien Flamans, Matthieu de Cracovie Polonois, d'Altaemps Italien, Granvelle de Beſançon. 2°. quelques autres créez par des Antipapes. Le dernier qu'il nomme eſt le Cardinal d'Harrach en 1626. on ſçait qu'après lui l'Allemagne a eû pluſieurs Cardinaux.

C'eſt une choſe digne de remarque, que de la Maiſon de Madruce

il y ait eû de ſuite quatre Evêques de Trente, qui tous quatre ont été Cardinaux, Chriſtophle, Loüis, Charles, Emmanuel. Ciaconius ne fait nulle mention du dernier; mais il n'y a pas apparence que M. Mallinkrot ſe trompe ſur ſon chapitre. „ Emmanuel Madruce, dit-il, fut „ Coadjuteur du Cardinal ſon on- „ cle en l'Evêché de Trente, & „ de ſon vivant il fut fait auſſi Car- „ dinal par Urbain VIII. Il a fondé „ un Collége aux Jéſuites à Trente; „ & maintenant que j'écris ceci, il eſt „ âgé d'environ 42 ans.

Le Chapitre 3ᵉ eſt des Archi-Officiers ou des Grands-Officiers de l'Empire, qui ſont les Electeurs de l'Empereur. Depuis quelques ſiécles le Roi de Boheme eſt Grand-Echanſon, le Comte Palatin & en ſa place le Duc de Baviére Grand-Maître du Palais, le Duc de Saxe Grand-Marechal, le Marquis de Brandebourg Grand-Chambellan. Mais il s'agit de ſçavoir l'origine de ces titres, & elle eſt très obſcure: car il eſt conſtant que dans les premiers tems ils n'étoient ni hereditai-

res, ni attachez à une Principauté particuliere ; dans les assemblées solemnelles, & dans les fêtes que donnoit l'Empereur, il en honoroit qui il lui plaisoit. Enfin, ils ont été fixez avec le droit d'élire l'Empereur, sans qu'aucun Historien contemporain ait parlé d'un changement qui releve si fort ces Princes au dessus des autres, dont plusieurs ne leur étoient pas inférieurs en puissance.

M. Mallinkrot refute fortement l'opinion de ceux qui attribuent au Pape Gregoire V. & à l'Empereur Othon III. d'avoir reglé le nombre des sept Electeurs : & il soutient, après Aventin, Panvinius & Baronius, que ce fut Innocent IV. au Concile de Lyon en 1245. Il appuye principalement sur l'histoire de Matthieu Paris, qui dans les Actes de ce Concile rapporte un Decret du Pape touchant l'élection des Empereurs, laquelle doit être faite par les Ducs d'Autriche, de Baviére, de Saxe, de Brabant, & par les Archevêques de Cologne, de Mayence, de Salsbourg. Le même nombre de sept Electeurs est demeuré, & les

personnes sont changées. Quand & comment ce dernier changement s'est-il fait ? C'est ce qui est ignoré. Peut-être vient-il du même Pape, qui ne mourut que sur la fin de l'année 1254. On ne voit pas que l'Auteur réponde à l'autorité d'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du tems de l'Empereur Frideric II. & qui rapporte une réponse des Princes d'Allemagne au Pape Gregoire IX. en 1240, en laquelle ils nomment les mêmes Electeurs qui l'ont été dans la suite. C'étoit sans doute alors une nouvelle institution, puisque le même Frideric II. avoit été élû par tous les Princes, sans cette distinction particuliére d'Electeurs.

Le ch. 4[e] ne fournit rien de remarquable touchant la Primatie des Archevêques de Treves, de Magdebourg & de Mayence.

Il n'en est pas de même du chapitre suivant, qui est des Chanceliers de l'Eglise Romaine. Anciennement ils étoient appellez Primiciers des Notaires, ensuite Bibliothécaires ; & puis ils ont été nommez Chanceliers, & enfin Vice-Chanceliers,

c'eſt le nom qui depuis pluſieurs ſiécles eſt demeuré en uſage. Panvinius écrit que cette charge ayant auparavant été éxercée par des Cardinaux, le Cardinal de Mora qui la poſſedoit, quand il fut élû Pape ſous le nom de Gregoire VIII. en 1187. la fit paſſer à un Chanoine Regulier de Latran, & ſeulement Souſdiacre, nommé Moïſe : celui-ci, parcequ'il n'étoit pas Cardinal, ne ſigna que comme faiſant pour le Chancelier, *ad Cancellarii vicem agens.* Cette conjecture de Panvin paſſeroit pour vraiſemblable, s'il n'y avoit pas des Bulles d'Urbain III. prédeceſſeur de Gregoire VIII. ſignées par le même Moïſe Souſdiacre, & de la même maniere. Ce fut ſous le Pontificat d'Honorius III. que s'introduiſit le nom de Vice-Chancelier, & ce fut Rainier de Châteauvieux, Chanoine Regulier & Prieur de S. Fridien à Luques, qui le prit le premier. La Charge de Vice-Chancelier eſt une des plus conſiderables de la Cour de Rome, & n'eſt poſſedée que par des Cardinaux de la premiere conſideration. On ne doit pas omettre que

Leon IX. au rapport de Wibert qui a décrit ſa vie, confera à Herman II. Archevêque de Cologne, & à ſes ſucceſſeurs, la dignité d'Archichanceliers de l'Egliſe Romaine, avec tous les Privileges des Cardinaux Prêtres : Gelenius a publié la Bulle de cette conceſſion, qu'il avoit trouvée dans les archives de l'Egliſe de S. Severin à Cologne ; la clauſe eſt ainſi conçûë, *Data nonas Maii, per manus Friderici Diaconi, S. Romanæ Eccleſiæ Bibliothecarii atque Cancellarii, vice Domini Hermanni Archicancellarii & Colonienſis Archiepiſcopi, anno Domini Leonis IX. Papæ 4°. indictione 5ª.* C'eſt l'an 1052. Kyriander dans l'hiſtoire de Treves cite une autre Bulle de Victor II. qui confirme la même conceſſion.

Le chapitre 6ᵉ. contient une liſte de pluſieurs Prélats qui ont été Chanceliers dans tous les Royaumes.

Un privilege bien ſingulier de l'Abbé de Fulde, & dont apparemment il ne joüit pas paiſiblement aujourd'hui, c'eſt qu'aux aſſemblées publiques & aux Diétes de l'Empire

il prétend avoir ſa place immédiatement après l'Archevêque de Mayence, & avant tous les autres Prélats, tant Archevêques, qu'Evêques. L'Empereur Henri IV. étant à Hildesheim en 1063. l'Evêque d'Hildesheim ne put ſouffrir de ſe voir précéder par un Abbé dans ſa propre Egliſe : il y eut là-deſſus des combats livrez & ſanglants, que Lambert de Schafnambourg décrit, en donnant le tort à l'Evêque. En 1132. au couronnement de Lothaire II. à Rome la préſcéance fut adjugée à l'Abbé de Fulde ſur l'Archevêque de Magdebourg. En 1182. dans la cérémonie où Henri VI. fut fait Chevalier, l'Abbé de Fulde ſe plaignit de ce que l'Archevêque de Cologne avoit pris la ſeconde place après celui de Mayence. Quelle peut avoir été la raiſon d'accorder un tel privilege? Eſt-ce ſeulement en l'honneur de S. Boniface Apôtre d'Allemagne & Fondateur de l'Abbaye de Fulde ? C'eſt peutêtre la cauſe éloignée : mais la prochaine, ſelon que le conjecture M. Mallinkrot, c'eſt que l'Abbé de Fulde eſt Archichan-

celier de l'Imperatrice. Guillaume Archevêque de Mayence, continuë l'Auteur, en qui la dignité d'Archichancelier de l'Empire fut unie à son Archevêché, & Natton son successeur, auparavant Abbé de Fulde, auront obtenu de l'Empereur Othon I. d'honorer cette Abbaye d'une semblable dignité. Toutefois ce que raconte le P. Mabillon de ces deux Prélats ne fortifie pas la conjecture de Mallinkrot : le premier ne paroit pas avoir été bien affectionné envers les Moines, & le second ne fut guéres qu'un an Archevêque.

Quoi qu'il en soit, du tems où cet honneur a été accordé à l'Abbé de Fulde, & que le P. Brower ne va pas chercher si loin, Wolfgang Théodoric d'Eusickheim, Abbé en 1559. a été le premier qui ait donné l'exemple à ses successeurs de le mettre dans leurs titres.

ARTICLE CVIII.

ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ HELVETICUS, ſive itinera Alpina tria. C'eſt-à-dire, *Trois voyages dans les Alpes. Par Jean-Jacques Scheuchzer Docteur en Medecine & de la ſocieté Royale de Londres.* A Londres, aux frais de Henri Clements, Cimetiére S. Paul, au Croiſſant, 1708. *In 4°. pages* 151.

LEs Alpes n'ont pas d'attraits pour ces voyageurs qui a leur retour n'ont à entretenir le public que des délices des païs qu'ils ont parcourus. M. Scheuchzer, Medecin de Zuric, y a cherché & trouvé de quoi perfectionner l'hiſtoire naturelle touchant les animaux, les plantes, les foſſiles, la temperature de l'air, les eaux médecinales. Il entreprit ſes voyages dans les années 1702. 1703. 1704. au mois d'Août, lorſqu'après la fonte des glaces & des neiges les montagnes ſont plus acceſſibles.

On ne le ſuivra pas dans le détail

des endroits qu'il a visitez, dans les bourgs & les villages où il a passé : il suffit de rapporter quelques unes de ses observations qu'on a estimé les plus curieuses.

Les chamois vont en troupe : un d'eux les conduit & veille à leur sûreté; pendant que les autres paissent, celui-là se place en un endroit élevé où il fait le guet. Ils vont au pâturage avant le lever & après le coucher du soleil, pendant le jour ils se retirent. Un jeune chamois encore au lait étant pris, téte une chévre, s'apprivoise, suit le troupeau : mais quelquefois son naturel sauvage lui revient, & il s'enfuit. Leur demeure ordinaire sont des rochers escarpez & parmi des précipices, ensorte que les Chasseurs se trouvent souvent exposez, & en danger de la vie.

L'Abbé d'Angelmont raconta à Mr. Scheuchzer que trois ans auparavant un chamois étoit venu se jetter dans le troupeau du Monastere qui paissoit, & s'étoit mis aussi à paitre, sans s'enfuir pour des coups de pierre ; il tomba d'un coup de fusil. Par curiosité on lui ouvrit la tête, &

on lui trouva dans la dure mere une *Hydatide*, ou humeur pleine de sérosité & de sable, qui fit juger que cet animal étoit sujet à des vertiges. D'ailleurs les chamois léchent des pierres poreuses, & en tirent du sable qu'ils avalent.

Les Alpes fournissent quelques veines de métaux. Dans le Canton de Suitz il y a deux cavernes sous une montagne, nommée Diathelmi, d'où des Fossoyeurs avoient depuis peu d'années remporté de l'or & de l'argent. Dans la vallée Schams *Sessamnina*, qui appartient aux Grisons, outre des mines de plomb & de cuivre, il y en a d'argent, où l'on a travaillé pendant plus d'un siécle, jusqu'en 1620. qu'elles furent abandonnées, & depuis quelques années elles ont été reprises; au lieu qu'en Hongrie & en Saxe les veines métalliques sont continuës & en fils, & cachées profondément en terre, ici ce sont des paillettes, ou des morceaux séparez, qui ne se trouvent que vers la superficie & dans les premieres croûtes de la terre, laquelle d'ailleurs est très-fertile, & porte

de belle herbe. Une mine plus riche eſt celle de Flumbs, très abondante en acier, & c'eſt peutêtre la ſeule de l'Europe.

Il y a pluſieurs autres mines de divers foſſiles, entre leſquels on peut compter les pierres de Chiavennes, qui ſe manient au tour pour en faire des marmites. Pline l. 37. ch. 22. en fait mention ſous le nom de pierres de Come. On ne parle point des pyrites, ou pierres à tirer du feu, des faux diamans, des cryſtaux, du marbre, qui ſe rencontrent en divers lieux marquez par l'Auteur ſur le ſommet d'une haute montagne, près de Lucerne; il y a de groſſes roches qui ne ſont compoſées que d'écailles ſemblables à celles des huitres.

Venons aux eaux. Ce n'eſt pas une choſe rare dans les Alpes, de voir des ſources fort abondantes, qui ne commencent à couler qu'au mois de Mai, & ceſſent au mois de Septembre; les neiges qui ſe fondent en cette ſaiſon, fourniſſent l'eau: les plus renommées ſont proche de l'Abbaye d'Angelmont, & proche d'Engelſtat, ſur une montagne peu éloignée

de l'Hermitage, & nommée Haken, dans les Cantons de Zuric & d'Uri, il y a des fontaines d'eau froide & qui ſent le ſoufre. Les eaux Medecinales pour boire & pour le bain ſont aſſez fréquentes. Il y en a dans le Canton d'Uri qui ſont eſtimées, & qui au ſentiment d'habiles Medecins tirent leur vertu du cuivre, du fer, de l'alun, du vitriol, & même de l'or. M. Scheuchzer les ayant examinées, n'a point apperçu qu'elles ſe troublaſſent par le mélange, ou des acides, ou des alkalis, ſinon que le Mercure ſublimé y a fait élever une mince pellicule de diverſes couleurs, & que l'huile de tartre les a un peu blanchies. Entre Richenouë & Toſanna ſont les bains *de Rothen brunen*, c'eſt à dire, de fontaine rouge, ainſi nommez, parce que la terre des environs eſt teinte d'ocre rouge : le fer y prédomine, les alkalis troublent l'eau & la blanchiſſent, la noix de galle lui donne un rouge foncé.

Les bains les plus celebres, & que M. Scheuchzer eſtime autant qu'aucun autre de l'Europe, *Thermæ Favarienſes*, ou *Piperinæ*, ſont proche de

l'Abbaye de Pfeffers entre des rochers affreux, & ſortent d'une caverne où les hommes les plus hardis ne ſçauroient aller ſans peur : l'eau n'y coule que depuis Mai juſqu'en Septembre, mais avec abondance & par pluſieurs ſources, dont la principale pourroit ſeule faire tourner un moulin : de là elle eſt conduite par un aqueduc de plus de ſix cens pieds, pour l'uſage de ceux qui vont en boire & s'y baigner. Elle eſt fort claire, ſans odeur ni ſaveur, agréable à boire : ce qui a fait juger à Paracelſe, qui en a fait un traité exprès, que c'eſt une eau pure & élementaire. Beaucoup d'autres Medecins en ont auſſi composé des traitez, ou en ont parlé, & conviennent qu'elles participent des qualitez des mineraux, ſans pourtant s'accorder ſur le genre des mineraux. M. Scheuchzer dit qu'il eſt conſtant qu'elles contiennent un ſouffre ſubtil, qu'il s'en précipite un ſediment qui eſt une terre graſſe avec quelques particules d'or & de petits cryſtaux : & ce qui marque quelques parties metalliques, c'eſt que relativement à une

livre d'eau de pluye elle eſt plus peſante de 51 grains. Mais une preuve auſſi que ces parties métalliques ſont très-ſubtiles, & intimement jointes à celles d'eau, c'eſt que les infuſions, ſoit d'acides, ſoit d'alkalis, ne broüillent point la couleur : il ſembloit néanmoins que le ſyrop de violettes la rendoit un peu verdâtre. Du reſte, il n'eſt point de maux que ces eaux ſalutaires ne gueriſſent, ou au moins qu'elles ne ſoulagent.

Aſſez près de Toſſana s'éleve un côteau, nommé Heitzenberg, très-fertile & bien cultivé, qui fait un des plus beaux aſpects du monde. Le Duc de Rohan, que l'Auteur appelle *Ducem Rothomagenſem*, n'y paſſoit jamais qu'il ne l'admirât. Sur le haut de ce côteau eſt un lac qui pronoſtique les tempêtes par un mugiſſement. Mais ce n'eſt rien en comparaiſon du lac Calandari, dont le mugiſſement à l'approche d'une tempête ſe fait entendre juſqu'à ſept heures de chemin aux environs; quoiqu'il ne ſoit pas plus long & plus large que le jet d'une pierre; mais en récompenſe il eſt fort profond. Il a encore cet-

te mauvaiſe qualité, dit l'Auteur, d'attirer à lui les hommes & les animaux, comme l'aiman attire le fer. Ce n'eſt pas pourtant pour les tuer, puiſque ſept chevaux attachez les uns aux autres, s'y étant précipitez, en ſortirent après avoir demeuré trois heures ſous l'eau, & n'y perdirent que leurs fers.

Il dit qu'à Chiavennes les habitans ſe menagent ſous la montagne voiſine des caves, où pendant l'été un vent ſi froid ſouffle continuellement au travers des fentes du rocher, qu'il eſt dangereux de s'y tenir : le vin s'y conſerve admirablement & toûjours frais.

Sur les côteaux qui bordent le lac de Zuric à l'Orient, il ſe fait un vin qui d'abord eſt dur, & qui à la ſuite des années prend de la force & de la douceur : il ſe garde juſqu'à trente ans. M. Eſcher, qui fit imprimer en 1692 une deſcription du lac de Zuric, raconta à M. Scheuchzer que dans une piéce de ce vin, gardé pendant quinze ans, il s'étoit fait tout autour un enduit ſolide de tartre, que la liqueur au dedans étoit jaune

comme l'or, très-purifiée, & pour l'excellence non ſeulement l'emportoit ſur les meilleurs vins d'Alſace, mais pouvoit auſſi le diſputer à ceux de Tokai.

L'Auteur donne de longues liſtes des plantes qu'il a obſervées & cüeillies dans ſes deux premiers voyages des Alpes; & il dit que le terroir ingrat & l'âpreté du froid les empêchent de croître ſi haut, & de ſe nourrir ſi bien qu'ailleurs.

Il s'eſt rendu fort regulier dans ſes voyages à obſerver le barometre, afin de juger de la hauteur des montagnes; & prenant pour meſure conſtante la plus grande hauteur du vif argent à Zuric, il diviſe en deſcendant le pouce du pied de Zuric en dix parties, qu'il nomme ſcrupules, dont chacun ſelon les experiences qu'il a faites, répond à huit perches, ou à 80 pieds de l'air. Suivant ce calcul il a trouvé que le ſommet de la montagne de Septmer, où le vif argent deſcendit à 61 ½ ſcrupules, eſt plus élevé que Zuric de 4920 pieds: dans le chemin ſur les Alpes Juliennes, & à l'endroit où ſont les Colon-

nes de César, le vif-argent s'étant arrêté à 50 ſcrupules, marque une hauteur de 4000 pieds, & le calcul Trigonometrique ayant montré que le ſommet eſt encore plus haut de 2021 pieds; il s'enſuit que le ſommet des Alpes Juliennes eſt élevé au deſſus de Zuric de 6021 pieds, & par conſéquent au deſſus de Paris de plus de 7000 pieds, puiſqu'à Paris le vif-argent ſe ſoutient plus haut qu'à Zuric d'un pouce & de quelques lignes, qui donnent du moins 1000 pieds.

Mr. Scheuchzer rapporte deux choſes qui ſemblent meriter quelque attention. 1°. S'étant arrêté à examiner le barometre dans une plaine ſur le mont Haken, il fut ſurpris d'une groſſe pluye, après laquelle il vit le vif-argent deſcendre de trois ſcrupules. 2°. A Ragaz par un tems ſerein le vif-argent ſe ſoutenoit à 5 ſcrupules, tandis qu'à Zuric il étoit à ſept ſcrupules: cependant Zuric eſt beaucoup plus bas que Ragaz; & par conſéquent le vif argent doit y monter plus haut. M. Scheuchzer eſtime que cette irrégularité du barometre vient de ce que l'air ſur les monta-

gnes a d'autant plus de reſſort, qu'il eſt plus ſubtil, & que par cette force plus grande de reſſort il repouſſe le vif-argent. Cette conjecture ne ſera pas peutêtre approuvée des perſonnes intelligentes, & elle détruit toutes les autres qu'il a faites touchant la hauteur des montagnes examinée par le barometre. On ſe contente de les appeller conjectures, tant il y manque de précautions neceſſaires pour les rendre exactes.

Le livre eſt enrichi de quantité de tailles douces, non de charmans païſages ou de magnifiques édifices, mais d'affreux rochers : elles ont été gravées aux frais de diverſes perſonnes conſiderables d'Angleterre, dont le nom y eſt marqué.

ARTICLE CIX.

CHRISTIANI GUILLELMI Volandi Mulhus, Profeſſoris publici apud Vratiſlavienſes, vindiciæ Chryſoſtomi contra virum Reverendum & Clariſſimum Joannem Harduinum Soc. J. C'eſt à dire, *Défenſe de St. Jean Chriſoſto-*

me contre le P. Hardoüin. Par Chrétien Guillaume Volland de Mulhausen & Professeur à Breslau. A Lipsic, aux frais de Jean-Martin Burgkemaan, 1714. *In* 4°. *pages* 112.

L'Auteur se félicite comme d'un grand bonheur, d'avoir obtenu une Chaire de Professeur à Breslau, il ne dit point quelle Chaire c'est, & à en juger par son ouvrage, ce n'est ni de Philosophie, ni de Théologie. Dans cette dissertation, qu'il a publiée comme une preuve de sa capacité, & pour montrer qu'il est digne de son nouvel emploi, il prétend de montrer deux choses. 1°. Que la lettre sous le nom de S. Jean Chrysostome au Moine Césaire est véritablement de St. Jean Chrysostome. 2°. Qu'elle renverse absolument le dogme Catholique de la Transubstantiation. Ce qui lui fait deux sections.

Il est visible que la premiere ne touche point au P. Hardoüin, qui en 1689 fit imprimer la lettre dont il s'agit, l'attribuant à Saint Jean Chrysostome, sur le témoignage d'Anas-

taſe, de Nicephore Patriarche de Conſtantinople, de Saint Jean Damaſcene, d'Euthymius, de Theorien. Ce n'eſt pas toutefois une choſe ſi certaine que ſe l'imagine le Sieur Voland ; & ſans citer beaucoup de ſçavans qui ont été d'un autre ſentiment, le P. Le Quien dans l'édition de Saint Jean Damaſcene en doute encore.

Sur l'incertitude de l'Auteur d'une lettre dont il ne reſtoit que quelques fragmens citez par les anciens qu'on vient de nommer, & des fragmens qui ne diſoient point ce que rapportoit l'Apoſtat Pierre Vermilli touchant l'Euchariſtie, il étoit de la prudence de ſuſpendre juſqu'à un plus grand éclairciſſement l'édition que le ſçavant M. Bigot voulut faire à Paris. En atribuer le retardement à la crainte qu'eurent les Catholiques de ſe voir condamnez par Saint Jean Chryſoſtome, c'eſt une chimére que ſe formerent alors les Proteſtans, & que le Sieur Voland a jugée digne d'être adoptée. Les Catholiques ne liſoient-ils pas, ne faiſoient-ils pas imprimer les dialogues de Théodoret & le trai-

té du Pape Gelaſe touchant les deux natures de JESUS-CHRIST? Qu'avoient-ils donc plus à appréhender de Saint Jean Chryſoſtome, ſi c'eſt Saint Jean Chryſoſtome, où ils ne trouvoient que les mêmes expreſſions?

Au contraire ils y trouvoient un inſigne avantage. Comment? Parce-qu'ils ſont entiérement ſûrs de Saint Jean Chryſoſtome, cet admirable Docteur de l'Euchariſtie, qui en cent endroits & à toute occaſion explique le dogme Catholique, avec tant de netteté & de force, que les Hérétiques confondus ne trouvent que la pitoyable reſſource de prétexter qu'il y a de l'éxaggération dans ſes éxpreſſions. S. Jean Chryſoſtome donc penſant conſtamment comme nous penſons, parle une fois comme Théodoret & le Pape Gélaſe ont parlé, que s'enſuit-il, ſi non que ceux-ci ne peuvent pas préjudicier à nôtre foi? Si l'on trouve quelque obſcurité dans leurs paroles, elle vient du ſujet qu'ils traitoient, ayant à combattre les Synuſiaſtes & les Eutychiens.

On ajoutera, & ce ſera autant d'a-

vancé pour la ſeconde ſection, on ajoutera, dis-je, que ces anciens Hérétiques Synuſiaſtes, Monophyſites, ſe prévaloient de la créance commune de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie pour appuyer leur erreur. Comme en ce Divin myſtere, diſoient-ils, il ne reſte ni pain ni vin, mais que c'eſt le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, ainſi la nature humaine eſt toute abſorbée en lui par la nature divine, & celle-ci ſubſiſte ſeule. Qui jamais s'eſt aviſé de leur reprocher qu'ils impoſoient à l'Egliſe ſur la créance de l'Euchariſtie? Mais Saint Jean Chryſoſtome, Theodoret, le Pape Gelaſe, leur reprochent qu'ils en tirent une mauvaiſe conſéquence, & raiſonnent mal.

Comme cette premiere ſection eſt toute employée à juſtifier que la lettre eſt de Saint Jean Chryſoſtome, ſans en produire aucune nouvelle preuve, il ſeroit inutile de s'y arrêter davantage. On relevera ſeulement une bagatelle, qui ne laiſſera pas de donner quelque idée de l'intelligence du Sieur Voland. Le P. Hardouin ayant cité les Collections d'Anaſtaſe le

Sinaïte ch. 1[er]. & 10[e]. ajoute que l'Auteur des Collections contre les Sévériens, traduites par Turrien, est *ipse noster Anastasius*, c'est à dire, le même Anastase qui vient d'être cité : le Sieur Voland a entendu que c'est Anastase Prêtre & Bibliothécaire de l'Eglise de Rome, sans faire la moindre réflexion que Turrien avoit traduit en Latin un Auteur Grec, non pas un Auteur Latin.

Passons à la seconde section, qui doit être le principal objet du Sieur Voland. Il rapporte les paroles de la Lettre. *Sicut enim antequam sanctificetur panis, panem nominamus, divina autem illum sanctificante gratia, mediante Sacerdote, liberatus est quidem appellatione panis, dignus autem habitus est Dominici corporis appellatione, etiam si natura panis in ipso permansit; & non duo corpora, sed unum corpus filii prædicatur: ita & hic* in Christo Deo & homine *divina ἐνιδρυσάσης, idest, inundante corpori natura, unum filium, unam personam utraque hæc fecerunt.* „ Car comme „ avant que le pain soit sanctifié nous l'appellons du pain ; & qu'après que „ la bonté divine l'a sanctifié par le „ ministére du Prêtre, il quitte le

„ nom de pain ; & mérite d'être ap-
„ pellé le corps du Seigneur, quoi-
„ que la nature du pain y demeure ;
„ ce n'eſt plus deux corps, mais un
„ corps, & celui du fils de Dieu:
„ ainſi *en Jeſus-Chriſt* la nature divine
„ inondant le corps, il réſulte de l'un
„ & de l'autre un ſeul Fils, une ſeule
„ perſonne.

Une réflexion qui ſe préſente à la premiére lecture de ce paſſage, c'eſt qu'il n'appartient pas aux Luthériens de s'en prévaloir ; eux qui à la Communion admettent deux corps, le viſible du pain, & l'inviſible de Jesus-Christ, tous deux réellement préſens. En un mot, deux corps ſont deux corps, deux ſubſtances & deux natures, ſont deux ſubſtances & deux natures, comme nous le reconnoiſſons en nous compoſez de corps & d'ame, & comme nous le confeſſons de la nature divine & de la nature humaine en Jesus-Christ.

Le P. Hardoüin eſt perſuadé & a prouvé que le paſſage en queſtion, non ſeulement n'eſt point oppoſé au dogme de la Tranſubſtantiation, mais qu'il le ſuppoſe. Car 1°. Ce ter-

me *appellatio* ſignifie évidemment la réalité. Pourquoi le pain avant la ſanctification eſt-il appellé pain, ſi non parce qu'en effet c'eſt du pain? Pourquoi donc ceſſe-t'il d'être appellé pain, ſi non parce qu'en effet il ceſſe d'être du pain? Et il n'eſt appellé le corps du Seigneur, que parce qu'il eſt effectivement le corps du Seigneur. 2°. En la phraſe *etiam ſi natura panis in ipſo permanſit*, ce mot *in ipſo* ſe rapporte au corps du Seigneur, dont il eſt fait mention immédiatement auparavant, & c'eſt avec le corps du Seigneur que demeure la nature du pain; ou même, ſi l'on veut, c'eſt dans le pain ſanctifié que demeure la nature du pain comme la partie eſt dans le tout, entant que le pain ſanctifié comprend le corps de JESUS CHRIST & les eſpeces du pain qui le cachent. D'ailleurs il ſeroit abſurde de dire, que la nature du pain demeure dans le pain. 3°. Le nom Latin *natura*, de même que les noms Grecs ὀσία, φύσις, qui lui répondent, ſont aſſez ſouvent employez par les Peres & les Ecrivains Eccléſiaſtiques pour ſignifier les qua-

litez propres & diſtinguantes de chaque choſe. Et c'eſt en ce ſens que la nature du pain demeure avec le corps de JESUS-CHRIST. 4°. Le raiſonnement de Saint Jean Chryſoſtome eſt très-efficace contre les Synuſiaſtes ; car de même qu'il n'y a qu'un corps en l'Euchariſtie, & non pas deux, quoique la nature ou les qualitez du pain demeurent avec le corps de JESUS-CHRIST, ainſi il n'y a qu'un Fils de Dieu en deux natures. Mais ſi Saint Jean Chryſoſtome avoit avoüé que ce corps unique qui eſt dans l'Euchariſtie, eſt celui du pain avec la ſimple dénomination du corps de JESUS-CHRIST, comme le prétendent les Calviniſtes, c'eût été donner lieu aux Synuſiaſtes d'en conclure, qu'il n'y a en JESUS-CHRIST que la ſeule nature divine avec la dénomination de la nature humaine. Et s'il avoit voulu qu'il y eût réellement deux corps, celui de JESUS-CHRIST & le pain, qui à raiſon de leur union & de leur préſence Sacramentale fuſſent appellez un corps, comme le prétendent les Luthériens, il auroit fourni aux Neſ-

toriens qui s'éleverent dans la ſuite un argument plauſible pour aſſûrer qu'il y a deux perſonnes en Jesus-Christ, deux Fils de Dieu, qui par leur union morale ſont réputez un ſeul Fils. Ce qui eſt ſi évident, qu'il n'eſt pas poſſible d'appliquer l'éxemple de l'Euchariſtie à l'Incarnation, & avec cela être Impanateur.

Voilà en peu de mots à quoi ſe rapporte l'explication que donne le P. Hardoüin au paſſage de Saint Jean Chyſoſtome ; & il l'éclaircit par pluſieurs autres paſſages des Peres & des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Il reſte à voir ce que le Sieur Voland lui oppoſe.

1°. Il dit que l'union du corps de Jesus-Christ avec le pain, laquelle conſiſte en la préſence, ſuffit, afin que l'Euchariſtie ne ſoit plus appellée du pain, mais ſoit appellée le corps de Jesus-Christ. Comment prouve-t'il que le pain qui demeure en ſon propre être, ne doit pas être appellé du pain, être appellé ce qu'il eſt ? C'eſt dit-il que Gherard Théologien d'un grand renom, & Chemnice, le grand ornement de

a secte Luthérienne, le disent ainsi ; & ils assûrent que tous les termes de changement dont usent les Peres au sujet de l'Eucharistie, doivent s'adoucir & s'amollir pour ne signifier que la présence du corps de JESUS-CHRIST avec le pain de la Céne.

Théodoret, ajoute-t'il, ce sçavant Pere, reconnoît que le pain demeure : & il ne prend pas garde, que Theodoret s'explique comme Saint Jean Chrysostome ; & par conséquent doit s'entendre de la même maniére. Le nom le plus noble, continue-t'il, l'emporte sur l'autre, comme la monnoye prend le nom du Prince dont elle porte l'image : il prétend donc que de l'or & de l'argent monnoyez ne sont plus appellez de l'or & de l'argent.

2°. Fondé sur l'autorité de Mr. le Clerc il dit que le raisonnement de Saint Jean Chrysostome contre les Synusiastes se réduit à ceci. *Comme le pain change de nom, & ne cesse pas pourtant d'être du pain, ainsi les deux natures, la divine & l'humaine, après leur union dans l'Incarnation demeurent en leur propre substance, & ne forment qu'un*

seul Fils de Dieu. C'est le raisonnement de ces Messieurs, l'un peut être Calviniste sur ce point, l'autre Luthérien : Saint Jean Chysostome, plus circonspect qu'eux, pour ne pas donner des armes aux Synusiaste & aux Nestoriens, raisonnoit autrement.

3°. Il soutient que la phrase, *natura panis in ipso permansit*, se rapporte au pain ; & que le mot *natura* signifie la substance même du pain, cette signification étant plus commune, & convenant mieux en cet endroit. Toutefois il n'ose désavouër que le même nom signifie aussi les qualitez qui distinguent chaque chose.

C'est tout ce qu'on a trouvé dans le Sieur Voland touchant le passage de Saint Jean Chrysostome ; mais on a encore quelques remarques à faire. 1°. Afin de montrer que le nom le plus noble l'emporte sur l'autre, il se sert de deux éxemples ; en montrant un tonneau, on dit c'est du vin : & le Pere montrant JESUS-CHRIST homme, dit, *C'est là mon Fils bien aimé.* Ce second exemple, comme il est exprimé par le Sieur

Voland, eſt le pur Neſtorianiſme qui diſtingue deux fils. 2°. Peu inſtruit de la Théologie, il ne l'eſt pas mieux de la Phiſophie: il avance que ſelon Mr. Deſcartes nous ignorons quelle eſt la matiére des choſes, & que nous n'en parlons que ſelon les divers accidens. Il ſe trompe beaucoup, quand il reproche au P. Hardoüin d'être Cartéſien, d'avoir pris de Deſcartes que la nature des choſes matérielles conſiſte dans les qualitez & les accidens, & que ces accidens ſont diſtinguez de la matiere. 3°. Il dit que les Peres accoutumez à des déclamations de Rhétorique, ont traité du Sacrement de l'Euchariſtie avec éxaggération & ſans exactitude, que de quelque maniére qu'ils ſe ſoient exprimez, il faut les ramener à la vérité. Cette indigne & vague cenſure n'eſt digne que de mépris; mais elle contient un aveu du témoignage des Peres pour le dogme Catholique. 4°. Il reproche avec juſtice aux Synuſiaſtes d'avoir rejetté le témoignage & les explications des Peres, en prétextant de s'attacher à la ſeule lettre de l'Ecriture: & déclarant, comme

il fait en plus d'un endroit, que c'eſ là l'eſprit de ſa ſecte Luthérienne, i ne donne pas grande idée de ſon jugement.

Il paſſe enſuite à Théodoret. Comme c'eſt la même choſe, on ne croit pas devoir s'y arrêter. On remarquera ſeulement les paroles que Theodoret fait dire à l'interlocuteur Orthodoxe, „ Nous concevons que le „ pain & le vin après la conſécration „ ſont ce qu'ils ſont faits par la conſé„ cration : nous le croyons, & nous „ les adorons, parce qu'ils ſont ce que „ nous les croyons, le corps, & le „ ſang de JESUS-CHRIST. Les Centuriateurs de Magdebourg, frappez de la clarté de ces paroles, avouërent de bonne foi que Theodoret favoriſoit le dogme de la Tranſubſtantiation : d'où il s'enſuit, que ce que le même Pere ajoute, que la nature du pain & du vin demeure, ne ſçauroit s'entendre que des qualitez & des accidens. Le Sieur Voland eſt embarraſſé de ce que dit l'Orthodoxe, de l'adoration dûë à l'Euchariſtie : il prétend que cela ne ſignifie que du reſpect.

Mais, partout où JESUS-CHRIST

eſt réellement préſent, nous devons nos veritables adorations à ſa divine perſonne. Pourquoi les Luthériens, s'ils le croyent préſent dans l'Euchariſtie, ne l'y adorent-ils pas ? Comme d'ailleurs ils n'attribuent pas aux paroles de la conſécration de le rendre préſent, mais ſeulement d'exciter la foi de ceux qui approchent de la Céne, il y a peut-être lieu de ſoupçonner que cette réalité qu'ils crient ſi haut, ne différe guére de la réalité que Calvin vantoit de même, pour faire illuſion, & pour ſe diſtinguer de Zuingle, au moins de paroles.

ARTICLE CX.

PROJET D'UNE BIBLIOTHEQUE universelle.

C'Eſt une inclination très-naturelle à l'homme que celle d'apprendre & de ſçavoir : la raiſon l'y porte, la curioſité l'y excite, l'interêt l'y engage, la néceſſité même l'y oblige.

Mais des motifs ſi preſſans ſont bientôt balancez par de grands obſ-

tacles : le nombre des ſciences eſt conſiderable, celui des livres eſt infini ; l'eſprit de l'homme eſt borné ; le tems de la vie eſt court ; comment dans ces circonſtances ne pas ignorer bien des choſes ? Qu'il eſt donc difficile de devenir ſçavant !

Ces obſtacles ne ſont pas inconnus à ceux qui aiment les ſciences ; ſans détruire néanmoins le déſir qu'ils ont de les acquérir ; mais parmi le commun des hommes, ſi ils veulent bien pour cela ſe donner quelques peines ; ils veulent auſſi s'épargner toutes celles qui ne ſont pas abſolument neceſſaires. On aime à être ſçavant, mais on cherche à le devenir avec facilité.

Tel eſt plus particulierement le goût de nôtre ſiécle ; nous avons l'avantage de pouvoir en quelque ſorte le ſatisfaire, en profitant des travaux de ceux qui nous ont précedé. En effet, nous devons la plûpart de nos connoiſſances aux premiers âges du monde, du côté de l'invention ; mais comme toutes les découvertes ſont d'abord imparfaites, les ſiecles ſuivans ont eû le tems de comparer, a

de choisir : & c'est pour cela que les sciences sont à présent dans un degré de perfection qu'elles ne pouvoient avoir auparavant. Semblables à ces grands du monde, dont les maîtres cultivent l'éducation avec soin, & leur préparent les matieres des sciences dont ils veulent les instruire, nous joüissons des travaux & des veilles de nos ancêtres : ils sont pour nous devenus des maîtres qui diminuent nos peines ; ils ont défriché ce qu'il y avoit dans les sciences de plus aride & de plus difficile.

Mais il est survenu un autre inconvenient ; en éclaircissant les sciences on les a beaucoup multipliées : le nombre des livres, qui sont les sources où on les puise, est tellement augmenté, qu'il est impossible de les lire tous ; la vie d'un homme suffit à peine pour lire ceux qui ont été composez sur une seule science ; & si l'on y est parvenu, on trouve enfin malgré tous les travaux de ceux qui nous ont précedé, d'un côté beaucoup de superflu & d'inutile, & de l'autre beaucoup de défectueux & de vuide.

C'est à un inconvénient aussi con-

ſidérable qu'il ſeroit glorieux à nôtre ſiecle de remédier. Quoique l'entrepriſe ſoit difficile, elle ne paroît pas abſolument impoſſible, malgré la vaſte étenduë du deſſein qu'on va propoſer.

Pour retrancher ce qu'il y a de ſuperflu dans les ſciences, & remplir en même tems le vuide de ces mêmes ſciences ; voici le projet d'une nouvelle bibliothéque univerſelle, compoſée d'un nombre de livres capable de contenir tout ce que les ſciences & les arts peuvent avoir d'eſſentiel, d'utile & d'agréable ; mais bornée néanmoins à ce qui peut faire l'étude d'un homme également laborieux & ſtudieux. Le plan que je vais faire de cette bibliotheque ſera ſans doute très-imparfait, mais il donnera une idée generale d'un deſſein qu'on verroit avec plaiſir perfectionner par de meilleures mains. Pour faire concevoir ce projet dans toute ſon étenduë, il eſt à propos de dire d'abord, qu'il doit comprendre non ſeulement toutes les ſciences, mais encore tous les arts liberaux & mécaniques.

Néanmoins comme ce projet tend à rendre toutes les ſciences utiles à tout le monde, il eſt à propos qu'il ſoit proportionné à la portée de chaque perſonne en particulier. Pour y réüſſir on compoſeroit trois ſortes de bibliotheques differentes, la grande; la moyenne; & la petite; & même ces trois bibliotheques ſeroient partagées de telle ſorte, que chacune des ſciences étant diſtincte & ſéparée, pourroit ſervir à chacun ſuivant ſon utilité ou ſon goût particulier.

La grande bibliotheque ſeroit celle des ſçavans, elle ſeroit compoſée de trois mille volumes; ſçavoir, mille *in folio*, mille *in quarto*, & mille *in douze*. Quoique ce nombre paroiſſe d'abord arbitraire, il eſt néanmoins fixé ſur des proportions aſſez juſtes. Car en premier lieu il ſuffira pour comprendre toutes les ſciences & tous les arts, lors qu'on aura retranché ce qui eſt inutile, & en même tems ce qui eſt repeté & copié dans les livres les uns ſur les autres. Secondement ce nombre de livres n'eſt pas trop conſidérable pour la lectu-

re de la vie ordinaire d'un homm
ſtudieux, & d'ailleurs il y en au
pluſieurs qu'il ne ſera pas neceſſai
de lire en entier, comme les dictic
naires, & pluſieurs autres.

La 2^e^. bibliotheque ſeroit celle de
moins ſçavans, ou de ceux qui ne vou
droient pas faire une dépenſe auſ
conſiderable que celle de la grand
bibliotheque, dont elle ſeroit u
abregé, mais néanmoins aſſez étend
pour donner une connoiſſance ſuffi
ſante des ſciences : elle ſeroit com
poſée de ſix cens volumes. 200 *in fo*
autant *in* 4°. & autant *in* 12. La pe
tite bibliotheque ne ſeroit compo
ſée que de 200 volumes *in* 12, ell
donneroit une idée ſuperficielle de
ſciences & des arts, & ſeroit à la por
tée de tout le monde.

Regles generales pour ſervir de plan à l
grande bibliotheque univerſelle.

La 1^ere^. Les tomes *in fol.* contien-
dront l'hiſtoire & le corps de chá-
cune des ſciences, les textes origi-
naux des principaux Auteurs & les
traductions. Les *in* 4°. les diſſerta-

tions & la critique. Les *in* 12. les vies des perſonnes diſtinguées, ou quelqu'autres curioſitez & choſes moins eſſentielles.

La 2ᵉ. Les textes originaux de chaque ouvrage qu'on jugera important, ſeront conſervez dans la langue dans laquelle ils auront été écrits par le premier Auteur.

La 3ᵉ. Dans le choix de ces textes originaux on conſervera non ſeulement ceux des Auteurs les plus eſtimez; mais auſſi les principaux Auteurs des langues différentes & des tems différens; afin de trouver dans ce recüeil des modeles pour les langues principales, & les goûts différens des ſiecles & des Auteurs.

La 4ᵉ. Tous les textes originaux ſeront traduits en François dans la colonne à côté.

La 5ᵉ. On ſe bornera à la traduction Françoiſe, ſans ajouter les autres traductions en differentes langues, ſi ce n'eſt peutêtre quelques paſſages pour quelque conſideration particuliere.

La 6ᵉ. On exceptera de la regle ci-deſſus l'Ecriture Sainte, dont on rapportera les principales verſions &

traductions en differentes langues à cauſe de l'importance de la matie re, & pour un plus grand éclairciſſe ment du texte original.

La 7ᵉ. Le plan general de chaqu matiere ſera d'en rapporter d'abor l'hiſtoire, c'eſt à dire, ſon origine ſes progrès, ſa perfection, ſes chan gemens, ſon utilité, les differen Auteurs qui en ont écrit, les diffe rentes éditions des livres ſur cett matiere, les traductions de ces mê mes livres; enſuite les textes origi naux des principaux entre ces Au teurs, avec la traduction a côté: aprè cela un corps entier & ſuivi de l ſcience qu'on traite.

La 8ᵉ. Tout le corps de l'ouvrag ſera accompagné des nottes neceſſai res pour éclaircir la matiere; lor qu'elles ſeront courtes on les place ra au bas des pages, lors qu'elles de manderont plus d'étenduë on le renvoira aux tomes *in* 4°. qui, com me on a dit, ſeront compoſez de diſſertations & de la critique.

La 9ᵉ. Les citations ſeront exac tectement rapportées, & l'on en diſ tinguera de trois ſortes. Les premie

es], celles du nom de l'Auteur & de
endroit du livre cité, ce qu'on fera
assez au long pour entendre aisément
a citation ; ces citations se placeront
dans les marges. Les secondes, sont
les citations des termes & du texte ;
on les placera au bas des pages avec
les nottes. Les troisiémes enfin seront les citations de l'ouvrage qu'on
se propose, c'est plûtôt des renvois
que des citations, on les placera aussi dans les marges.

La 10^e^. Cette bibliotheque doit
comprendre toutes les matieres,
mais elle doit aussi les séparer ; par
exemple, ce qui dans l'Ecriture sainte aura raport à la Géographie, sera
renvoyé à l'endroit où l'on traitera
de cette Science.

La 11^e^. On pourra se servir de
tous les ouvrages composez jusqu'à
présent, les meilleurs sur chaque
matiere, en se réservant néanmoins
la liberté d'ajouter, de retrancher,
& de corriger ce qu'on jugera à propos.

La 12e. On n'ometra aucune matiere pour peu qu'elle ait son utilité,
ou quelque autre avantage ; sans

craindre de trop entrer dans le détai
le but d'une bibliotheque aussi un
verselle que celle-ci n'étant pas c
comparer ensemble l'importance de
matiéres, & sous ce prétexte de re
trancher ce qui paroîtroit moin
utile.

La 13^e^. On raportera tous les dif
férens sentimens sur chaque matiere
en se déterminant néanmoins à c
qu'on croira le meilleur, & en jo
gnant la critique de ce qui ne paroîtr
pas le plus certain, ou le plus probable

La 14^e^. La regle précedente ne dé
truit point ce qui a été dit ci-dessus
qu'on devoit retrancher ce qui s
trouve dans les livres de moins utile
ce n'est point l'opinion particuliere
d'un Auteur qu'on veut retrancher
c'est la maniere de l'expliquer & d
la décrire. Telle matiere particuliere
compose un volume dont on peut
donner l'analyse en peu de pages
sans omettre rien d'essentiel.

La 15^e^. Tout l'ouvrage sera enri-
chi de planches, des cartes & des
figures utiles pour une plus parfaite
connoissance; par exemple, des por-
traits des hommes illustres, des car-

es Géographiques, des tables généa-
ogiques & chronologiques, des plan-
hes des villes, des édifices, des tom-
eaux, des colomnes, des monnoyes,
les medailles, des machines, des
nstrumens de musique, de mécani-
ue, des outils, des animaux, des
leurs, des plantes, des arbres, des
étemens & autres planches curieu-
es; mais non pas des planches ima-
inaires de batailles, de cérémonies
ubliques, qui ne sont que le capri-
e du Peintre, ou du Graveur.

La 16^{e}. Les tables des noms & des
natieres doivent se trouver à la fin
e chaque science, & les derniers to-
nes de cette bibliotheque seront em-
loyez à une table universelle &
ès-ample de tout ce que la biblio-
heque sera composée.

La 17^{e}. Tous les volumes seront
emblables & uniformes, on se servi-
a d'un juste milieu pour la grandeur
u papier, pour la grosseur du vo-
ume, pour la largeur des marges,
our le caractere des lettres.

La 18^{e}. Tous les tomes de la bi-
liotheque auront entre eux un ra-
ort & une correspondance; chaque

dos des livres ſera marqué ; ſçavoir, dans la 2^e^. moulure la ſcience generale, dans la 3^e^. la matiére particuliere, dans la 4^e^. le N°. du tome de cette ſcience, & dans celle d'en bas le N°. du tome de la bibliotheque en general.

Ce qui doit compoſer la bibliotheque univerſelle.

Je n'entreprendrai point d'appliquer à chacune des ſciences les regles generales que je viens de propoſer ; cette entrepriſe demande un ſerieux examen, & ſeroit ſans doute au-deſſus de mes lumieres. Voici ſeulement le détail de ce qui doit compoſer la bibliotheque univerſelle, avec l'ébauche d'un premier plan appliqué à quelques ſciences particulieres, & l'ouverture de cette bibliotheque.

Le premier volume ſervira de préface à tout l'ouvrage ; il contiendra l'hiſtoire de cette bibliotheque, ceux qui y auront travaillé &c. le plan & l'ordre de toute la bibliotheque ; la diviſion des ſciences & des arts, telle qu'on l'aura jugé convenable, la

 diſtinction

diſtinction & le détail des volumes &c.

On donnera enſuite une hiſtoire de la littérature & des ſciences en general, & de ce qui peut y avoir raport, manuſcrits, livres, bibliotheques, imprimerie &c. on parlera de la neceſſité des ſciences, de leur utilité & des autres avantages ; ce qu'on a dit & écrit pour & contre ; dans quels tems & dans quels lieux les ſciences ont plus ou moins été eſtimées ; les études & les occupations des différens peuples anciens & modernes ; un plan d'étude ſuivant les différens états ; ce qu'il eſt plus ou moins utile de ſçavoir &c. ſans entrer néanmoins dans le détail de chaque ſcience en particulier, dont on placera l'hiſtoire au commencement de cette ſcience.

Comme les ſciences qui concernent la religion ſont à préferer à toutes les autres, c'eſt auſſi par là que la bibliothéque univerſelle doit commencer. On en peut compter neuf ; la premiere, l'Ecriture ſainte, la 2^e^ les Conciles, la 3^e^ les Peres de l'Egliſe, la 4^e^ la diſcipline Eccléſiaſti-

que, la 5[e] la morale chrétienne, la 6[e] les héréſies, la 7[e] la Théologie, la 8[e] l'hiſtoire de la religion, la 9[e] l'hiſtoire du paganiſme & de toutes les fauſſes religions.

Pour dire un mot de l'Ecriture ſainte en particulier, elle commencera par l'hiſtoire détaillée des livres ſaints, les differens canons qui en ont été faits, les différentes verſions, traductions & commentaires dans toutes les langues, & les livres apocryphes, chaque livre particulier de l'Ecriture ſainte ſera auſſi précedé d'une préface particuliere hiſtorique.

A l'égard du texte de l'Ecriture, on en compoſera deux polyglottes; l'une ſera partagée en trois colonnes, dont la premiere comprendra le texte Hébreu, pour les livres qui ont été compoſez en cette langue, & ainſi des autres; la ſeconde la Vulgate Latine; & la troiſiéme la traduction Françoiſe. On joindra au bas des pages les commentaires, & tout ce qui ſera neceſſaire pour une parfaite intelligence du texte. L'autre polyglotte comprendra ſix autres lan-

gues; telles qu'on les jugera les plus convenables en ſix colonnes, dont trois à chaque page, avec les notes neceſſaires au bas pour marquer ſeulement la différence des verſions. On placera dans les premiers tomes *in* 4°. les diſſertations & la critique ſur l'Ecriture ſainte; & dans les tomes *in* 12. les vies des Patriarches & autres perſonnes dont les livres ſaints font mention.

Quoique l'ordre des ſciences qui n'ont point de raport à la religion ſoit arbitraire, on peut néanmoins apporter des raiſons pour leur donner un certain arrangement: ainſi la parole étant une des premieres connoiſſances de l'homme, on placera à la tête des ſciences celles qui ont rapport au diſcours; elles peuvent être diviſées en cinq parties, la Grammaire, les langues, la Rhéthorique ou l'Eloquence, la Poëſie & la Muſique. Voici un peu en détail ſur la Grammaire en particulier le plan qu'on pourroit ce ſemble ſe propoſer.

On commenceroit par une hiſtoi-

re de la Grammaire qui comprendroit,

1°. Son origine. Quoiqu'il ſemble que la Grammaire précede les langues, néanmoins elle doit ſon origine à ces mêmes langues ; on a parlé avant que de ſe faire des regles pour le diſcours. Nous ne connoiſſons point que les Hébreux ayent eû l'uſage de la Grammaire. Il y a lieu de croire que les Grecs ont été les premiers qui ont inventé des regles ſur cette matiere. Les Romains n'ont commencé à ſe ſervir des regles de la Grammaire que dans le ſixieme ſiecle de la fondation de Rome. Quels ſont les Auteurs qui ont parlé les premiers de la Grammaire. Ce qu'ils en ont dit. La plus ancienne Grammaire que nous ayions eſt celle des Grecs.

2°. L'uſage qu'on a fait de la Grammaire, & en quelle eſtime elle a été chez les differens peuples & dans les tems differens. On a dit que la Grammaire étoit la porte des ſciences ; elle eſt, ſelon Quintilien, à l'égard de l'éloquence, ce que le fondement

est à l'égard de l'édifice. Ceux d'Alexandrie se sont piquez d'exceller dans la Grammaire. Les sentimens differens sur l'utilité ou l'inutilité de la Grammaire, s'il vaut mieux apprendre les langues par l'usage que par les regles ; si les regles de la Grammaire sont inutiles pour la langue maternelle. Les anciens aprenoient la Grammaire de leur langue ; les Juifs apprenent encore aujourd'hui l'Hébreu à leurs enfans par le seul usage, & sans le secours de la Grammaire ; si les fonctions de la Grammaire sont d'apprendre les regles que l'usage a introduit dans les langues ; ou bien d'imposer des regles aux langues sans égard à l'usage. On pourroit établir des regles uniformes pour une langue nouvelle, telle par exemple, que la langue universelle dont on a eû l'idée &c.

3°. La differente signification chez les anciens & les modernes, du terme de Grammaire & du nom de Grammairien, quels ont été les plus illustres & les plus sçavans dans cette science ; ceux qui ont fait des traitez complets, ou des fragmens, les

differentes éditions de leurs ouvrages ; la critique de ces mêmes ouvrages &c.

Après l'hiſtoire de la Grammaire on donnera les textes originaux des ouvrages des principaux Grammairiens, avec la traduction Françoiſe, ceux des anciens raſſemblez par Putſchius, enſuite ceux de Valla, d'Eraſme, de Sanctius, de Scicpius de Linacer, & des Auteurs des derniers tems.

Une Grammaire complette ſuivra les traitez dont on vient de parler, qui ſerviront pour ainſi dire de materiaux, elle ſera compoſée de ce qu'il y a ſur cette matiere de commun dans toutes les langues, parceque chaque langue dont on donnera dans la ſuite des Dictionnaires, ſera précedée d'une Grammaire particuliére.

Les anciens n'avoient point d'autre diviſion pour la Grammaire que celle de la lecture & de l'écriture, *ars legendi & ſcribendi* ; mais comme elle renferme à preſent un ſens plus étendu, on peut la diviſer en ſept parties.

La premiere, ce qui concerne les lettres, leur origine, leur nombre dans les differentes langues, leurs divisions; des alphabets de toutes les langues, tels que ceux rassemblez par Vigenere, par Fulvio Montauri, par Colletet; les differences des lettres dans l'impression & dans l'écriture ancienne & moderne; les hieroglyphes ou caractéres mystérieux, ce qu'en ont écrit le P. Caussin, le P. Kirker, & plusieurs Auteurs des derniers tems; les chiffres ou caracteres secrets ou déguisez, leur origine rapportée par Polybe, ce qu'en ont écrit Tritheme, Jean-Baptiste Porta, Vigenere, le P. Niceron, & autres.

La 2^e^. Ce qui concerne les mots, c'est à-dire les étymologies: le nombre des Auteurs qui ont travaillé sur cette matiére est considerable, il est inutile de les nommer ici.

La 3^e^. La syntaxe, qui est la construction ou l'arrangement des mots: Sanctius s'est distingué sur cette matiére; plusieurs autres en ont traité.

La 4^e^. L'ortographe; on peut consulter sur cela plusieurs Auteurs il-

luſtres : on n'oublieroit pas la queſtion de ſçavoir s'il eſt plus expédient d'écrire comme l'on parle.

La 5^e^. La ponctuation & les accens, leur origine, leurs differentes marques, leurs uſages dans les differentes langues, leurs effets.

La 6^e^. La prononciation, les differences ſuivant les langues, les païs, dans les vers, dans la proſe, dans les diſcours publics ou particuliers, dans la lecture. On rapportera, ſi l'on veut, cette partie à la Rhétorique.

La 7^e^. La quantité, c'eſt-à-dire, la meſure des ſyllabes & des mots, ſi les langues differentes ſont ſuſceptibles de quantité. On peut reſerver cette derniere partie en traitant de la poëſie.

En ſuivant le plan general, la critique & les diſſertations ſur la matiére de la Grammaire ſeront raportées dans les tomes *in* 4°. & les vies des illuſtres Grammairiens dans les tomes *in* 12.

La Philoſophie ſe diviſe ordinairement en quatre parties, la Logique, la Morale, la Phyſique & la Metaphyſique. On y joint quelque-

fois les Mathématiques; mais il semble que dans cette bibliotheque il vaut mieux les placer à la fin des sciences, à cause des arts qui suivront & qui y ont beaucoup de raport.

La Jurisprudence peut être divisée en six parties.

La premiere, le droit naturel, celui des premiers hommes, celui des nations non policées.

La 2e. Le droit public, celui des Princes, des Etats, des Ambassadeurs, des peuples. On pourroit rapporter ici les traitez de paix, les alliances, les confederations, le stile des actes publics entre les Princes &c.

La 3e. Le Droit canonique, les matiéres beneficiales, le stile de ces matiéres, celui des Officialitez, & tout ce qui concerne le Sacerdoce & le Clergé.

La 4e. Le Droit civil.

La 5e. Le Droit François, nos Coutumes, le Droit établi par les Capitulaires, les Ordonnances, les Edits, & autres actes Royaux; la finance; les monnoyes; ce qui con-

cerne les comptes & les deniers Royaux ; le ſtile des Chancelleries, les procedures du Conſeil, des Parlemens, & des autres Juriſdictions ; le ſtile civil & criminel des Avocats, des Greſſiers, des Commiſſaires, des Notaires, des Procureurs, des Huiſſiers, & autres.

La 6[e]. Le droit étranger, c'eſt à-dire, celui des différentes nations anciennes & modernes.

La Medecine peut ſuivre. On peut compter ſix parties différentes dont elle eſt compoſée. L'Anatomie, la Thérapeutique, la Patologie, la Chymie, la Botanique & la Chirurgie.

Enſuite l'hiſtoire naturelle & civile qui doit être ſuivie de la Chronologie.

La Géographie.

Les Genéalogies, le Blaſon & tout ce qui concerne la nobleſſe. Les interêts des Princes.

La Politique.

La ſcience des medailles & des antiquitez.

La Critique doit auſſi trouver place dans cette bibliotheque ; mais ici ſeulement l'art & les regles de la Cri-

tique ; car ce qui concerne les faits ſera répandu dans le corps de l'ouvrage.

Les Mathématiques ſuivront, qui ont pluſieurs parties differentes. Les principales ſont l'Arithmétique, la Géometrie, l'Algebre, l'Aſtronomie, la Coſmographie, l'Optique, l'Architecture civile & militaire, la Navigation, la mécanique.

Enſuite la Peinture, la Sculpture, la Gravure.

Ce qui concerne le négoce, les marchands, les manufactures.

L'art de l'orfevrerie.

L'art de tourner.

La Charpenterie, la Menuiſerie, la Serrurerie, & les autres métiers.

Après cela la Gymnaſtique, c'eſt-à-dire, tout ce qui concerne les exercices du corps.

Enſuite l'œconomie, & tout ce qui peut y avoir raport.

Enfin un ample traité de ſçavoir vivre, qui comprendra tout ce qui concerne la ſocieté & le commerce du monde ; qui ſera ſuivi d'un autre traité du cérémonial dans les occaſions publiques & particuliéres.

Tout l'ouvrage finira par un Dictionaire complet de tous les mots & de toutes les matiéres comprises dans la bibliotheque.

Remarques sur l'exécution du projet de la bibliotheque universelle.

Je n'entreprendrai point de répondre à toutes les objections qu'on pourroit faire contre ce projet ; je me contenterai de faire quelques remarques sur les principales.

La premiere objection pourroit être au sujet de la religion. Quelques-uns ont crû faussement qu'un Ecrivain devoit n'en point avoir, mais ils se sont trompez en craignant de l'être. S'il y a un Dieu & une religion, nous serions seduits par un Auteur qui n'en croiroit point ; ainsi bien loin qu'un Ecrivain doive être sans religion, il est au contraire necessaire qu'il en professe une, & que ce soit la veritable. Cette certitude pour les Catholiques est fondée sur des preuves trop certaines pour qu'il puisse rester aucun doute ; ainsi nous n'avons point à craindre de nous

tromper ſur un point ſi eſſentiel; & qui doit être la baſe & le fondement d'un ouvrage pareil à celui-ci. Toute la précaution qu'il faudroit apporter, ce ſeroit ſur le choix des perſonnes qui travailleroient ſur les matiéres qui auroient raport à la Religion, on examineroit leurs ouvrages avant de les laiſſer paroître : & s'il reſte dans la religion quelques points ſur leſquels l'Egliſe n'ait pas prononcé, ou bien on s'en tiendroit à l'indéciſion, ou bien on décideroit par une autorité légitime.

La 2e. au ſujet de l'hiſtoire, chaque nation décide en ſa faveur des évenemens : il faudroit à cet égard ſe dépoüiller de toute prévention, & rapporter les faits douteux ſuivant ce qu'en auroient dit les différens Auteurs.

La 3e au ſujet de la langue Françoiſe, qui paroit peu propre pour les ſciences, à cauſe de ſes changemens. On répond que la langue Françoiſe approche aſſez à preſent de ſa perfection, que d'ailleurs on pourroit ſe déterminer ſur ce qu'on croiroit devoir y changer, & la ren-

dre fixe. Enfin, que c'eſt la langue de preſque toute l'Europe; du moins eſt-elle entenduë dans toutes les Cours de la plûpart des ſçavans.

La 4^e^. objection viendra de la part des ſçavans; ils diront que toutes les collections ne peuvent jamais renfermer une profonde érudition; que d'ailleurs cette idée générale d'embraſſer toutes les ſciences, détournera les gens de lettres de s'appliquer à fond à une ſcience particuliére, & que les abregez qui ſont devenus ſi à la mode détruiſent le goût de la belle litterature. On répondra qu'une collection telle que celle-ci ne doit pas être regardée comme un abregé dans la grande bibliothéque, qu'en conſervant le texte de tous les meilleurs Auteurs originaux, bien loin de rien ôter à la litterature, on lui donne au contraire un ordre qu'elle n'avoit pas, & qu'on en remplit les vuides qui ſont très-conſidérables, malgré tout ce qui a été écrit; qu'enfin ſi la queſtion n'eſt pas décidée, de ſçavoir s'il eſt plus avantageux de s'attacher à une ſeule ſcience, ou de les connoître toutes, mais

plus ſuperficiellement, il ſe trouvera toujours bien des gens qui ſeront charmez de trouver un plan d'étude & de bibliotheque, & de plus l'amas de toutes les ſources où l'on peut puiſer les ſciences.

Une 5[e] difficulté ſera de ſatisfaire les Auteurs ſur les plaintes qu'ils pourront faire; ou bien de ce qu'on leur dérobera le fruit de leurs veilles & de leurs travaux, ou de ce qu'on leur enlevera la matiére ſur laquelle ils méditoient de travailler. Sur ces plaintes il ſera facile de contenter les bons Auteurs, ſoit en leur accordant tout l'honneur qu'ils méritent pour les ouvrages qui ont déja paru, en les faiſant entrer dans la compoſition de cette bibliotheque; ſoit en ſe ſervant d'eux pour la bibliotheque univerſelle, & en leur faiſant part & de la gloire & de l'utilité par proportion au mérite de leurs ouvrages.

Pour 6[e] objection on demandera, qui eſt ce qui entreprendra un ouvrage d'une auſſi vaſte étenduë que cette bibliotheque? Pour répondre à cette objection, voici un plan général pour l'execution du projet

qu'on a propoſé. Cet ouvrage doit ſe faire ſous les auſpices du Roi, rien ne ſeroit plus glorieux à ſon regne que l'exécution d'un tel projet. Il ſeroit neceſſaire ſous ſon autorité d'aſſembler une ſocieté de ſçavans du premier ordre, qui ſeroient les directeurs & les juges de cette entrepriſe. Le premier travail ſeroit le plan de tout l'ouvrage, chacun pourroit ſur cela communiquer ſes memoires à l'aſſemblée; enſuite la diſtribution des matiéres : tous les ſçavans propoſeroient les ſujets ſur leſquels ils s'offriroient de travailler : chaque ordre Religieux, chaque ſocieté de ſçavans, ſeroit engagée de contribuer à ce grand ouvrage. On ne doit pas à cet égard propoſer l'objection qui a été faite, que pluſieurs Architectes ne peuvent pas travailler ſur le plan d'un même édifice, puiſque cette objection eſt détruite par les beaux ouvrages qui ont paru de nos jours auxquels pluſieurs perſonnes ont eû part avec beaucoup de ſuccès. A l'égard des ouvrages qui ne ſont pas d'une grande étenduë, ils pourroient être confiez

des particuliers qu'on jugeroit ca-
abies d'y réüſſir. Il ſeroit même à
ropos d'admettre à ce travail les
trangers, car quoiqu'il fût glo-
ieux à la France d'achever ſeule un
el ouvrage, on ne doit pas négliger
our une plus grande perfection, de
e procurer les lumieres des ſçavans
trangers, qui ſe trouveront même
ieceſſaires ſoit pour les langues, ſoit
our la communication des manuſ-
rits, ou d'autres ouvrages, qu'on
ie pourroit trouver en France, ou
ui y ſeroient très-rares.

La 7[e] objection eſt au ſujet du
ems néceſſaire pour achever un pa-
eil ouvrage, à quoi on croit pou-
oir répondre que dix années ſuffi-
oient pour y parvenir. En effet, au
noins la moitié de l'ouvrage ſe trou-
era déja fait, en y ajoutant ſeule-
nent l'arrangement & quelques cor-
ections, l'autre moitié étant ſi l'on
eut partagée entre mille ſçavans de
out genre de litterature, ce qui n'eſt
as un nombre trop conſidérable &
rop difficile, ce ſemble, à trouver,
e terme de dix années doit ſuffire
our achever ce qui leur auroit été
diſtribué.

La 8^e^ objection eſt au ſujet de l
dépenſe, & des avances neceſſaire
pour un ſi grand ouvrage. Et pou
répondre à cette objection il faut re
marquer que la bibliotheque de troi
mille volumes ſe pourroit vendr
30000 livres; que ſuppoſé qu'on e
imprimât cent exemplaires à la pre
miere édition, cela monteroit à troi
millions. Que pour trouver les avan
ces neceſſaires, il faudroit recouri
à la bonté du Roi pour un million
cent mille livres chacune des dix an
nées: un autre million pourroit ſ
trouver, ſçavoir moitié dans la bour
ſe des Ordres Religieux, qui en fa
veur de leurs avances auroient par
au gain de la vente de cette biblio
theque: l'autre moitié du ſecon
million ſe trouveroit par une ſociet
de particuliers qui auroient part a
gain pour les recompenſer de leur
avances: & le 3^e^ million ſeroit four
ni par une ſocieté de Libraires qu
auroient auſſi leur part dans le pro
fit. Le million fourni gratuitemen
par le Roi ſeroit diſtribué pour l
recompenſe des Sçavans, qui au
roient travaillé à cet ouvrage. O

compte qu'à chaque édition il y auroit toujours moitié de profit, les frais déduits, ce profit se partageroit, comme on vient de dire, & la moitié qui reviendroit du remboursement des frais seroit reservée pour une nouvelle édition.

ARTICLE CXI.

LAMBERTI BOS ELLIPSES Græcæ &c. C'est-à dire, *Les ellipses Grecques, ou des mots qui sont sousentendus dans le Grec. Par Lambert Bos. Seconde édition.* A Francquere, chez Wibius Bleck, 1713. *In douze, pages* 336.

IL n'est point de langue qui n'ait l'usage de l'ellipse, c'est-à-dire, qui ne laisse à l'esprit suppléer quelque chose qui n'est pas exprimé par les mots : sans cela le discours deviendroit languissant, rude, interrompu de paroles ou de répétitions inutiles. Pour s'élever plus haut que la Grammaire, c'est un grand art d'employer l'ellipse, on ne dit pas de mots, mais des pensées, en écri-

vant ; de ſupprimer dans un raiſonnement un principe connu de tous, d'indiquer ſeulement une conſéquence qui eſt évidente ; en un mot, de laiſſer à un Lecteur le plaiſir de penſer plus qu'on ne lui dit ; c'eſt, pour ainſi dire, le flatter, & lui marquer qu'on ſe confie en ſon intelligence. Au lieu qu'un Auteur qui explique tout, qui étend tout, ſe rend un Auteur froid : il s'eſtime exact, & il eſt ennuyeux.

L'ellipſe des mots, comme le remarque M. Bos, ne ſe fait pas ſentir dans nôtre propre langue, ce ſont des maniéres de parler qui nous ſont ordinaires & comme naturelles : mais dans le Grec que nous n'apprenons que par étude, & avec lequel nous avons bien de la peine à nous familiariſer, l'ellipſe peut ſouvent nous arrêter & nous embarraſſer. En effet, manque de l'avoir entenduë, & des Traducteurs ſe ſont écartez du véritable ſens, & les Grammairiens ont établi des regles fauſſes, & des Critiques ſe ſont trompez, prétendant faire des corrections.

On a eû plus d'une occaſion de

parler de Mr. Bos, & de lui rendre la justice que merite la grande connoissance qu'il a de la langue Grecque, il en donne encore une belle preuve en cet ouvrage. Il met par ordre alphabétique les noms que les Grecs ont coutume de sousentendre, il fait de même des verbes, des prépositions, des conjonctions & des adverbes. Sur chacun de ces mots il cite plusieurs passages, non seulement des Auteurs profanes, mais aussi des livres saints. De plusieurs exemples qu'on avoit choisis comme assez remarquables, on n'en rapportera que trois ou quatre.

Le mot ἄγαλμα, *simulacre*, *statuë*, se sousentend quelquefois : ainsi la statuë de Pallas est appellée simplement Παλλάδιον, *Palladion*. Aux Actes des Apôtres chap. 19. le Magistrat d'Ephese parle ainsi : *Personne ignore t'il que la ville d'Ephese honore particuliérement le temple de la grande Déesse Diane, & sa statuë venuë de Jupiter ou du Ciel?* νεωκόρον ὖσαν τῆς μεγάλης θεᾶς Ἀρτεμίδος καὶ τοῦ διοπετοῦς ; il faut sousentendre ἀγάλματος, Herodien l. 1. chap. 2. n'use point d'el-

lipſe, *αὐτὸ μὲν ἄγαλμα διοπετὲς, ὡς λέγουσι. La ſtatuë eſt venuë du Ciel, à ce qu'ils diſent.* La Vulgate ôte l'ellipſe, & rapporte le mot διοπετοῦς à Diane, *magnæ Dianæ, Joviſque prolis*, comme s'il y avoit τῆς διοπετοῦς, ou τῆς διογενοῦς, de la grande Diane & fille de Jupiter. Cette ſorte d'ellipſe nous eſt fort familiére; & nous diſons, une belle Vierge, un beau S. Pierre, pour une belle ſtatuë ou un beau tableau de la Vierge, de S. Pierre: c'eſt encore une expreſſion plus abbregée, quand nous diſons, la Transfiguration de Raphaël, les Sacremens de Pouſſin.

En ces maniéres de parler, ἀπὸ τοῦ κρατίστου, ἀπὸ τοῦ βελτίστου, ἀπὸ τοῦ δολεροῦ, il faut ſouſentendre θυμοῦ ou νοὸς, & les expliquer, *de bon cœur, avec ſincérité, avec deſſein de tromper ou de ſurprendre.* Muſculus ignoroit cette ellipſe, & dans ſa traduction de Polybe, au lieu de dire, *des richeſſes acquiſes par des voyes légitimes*, τὸν ἀπὸ τοῦ κρατίστου χρηματισμόν, il a mis, *des richeſſes reçuës d'un homme très-puiſſant*: en d'autres endroits il a traduit la même expreſſion, *du ſou-*

rain, de l'Empereur, ou du Général.
'est encore une ellipse de θυμῷ dans
όντι pour ἑκόντι τυμῷ *volontiers, de*
n cœur. Nôtre langue nous fournit
e semblables ellipses, *agir avec droi-*
ure, aimer avec tendresse; le mot *de*
eur est sousentendu.

Un des mots des plus sujets à l'el-
pse est γῆ, la terre: ἐν τῇ φιλίᾳ, ἐν τῇ
ολεμίᾳ; sousentendant γῇ, *en païs*
mi, en païs ennemi. Des Traducteurs
sont trompez en expliquant ἐν τῇ
λίᾳ *par amitié.*

Quelquefois il y a à suppléer le
mot πληγὴ dans une phrase, comme
n celle-ci d'Herodote. Ὡσσὶ καιρίῃ
δοξε τετύφθαι, εἴρετο ὁ Καμβύσης. *Com-*
me il crut avoir reçû une bleßure mortel-
le, Cambise demanda, en suppléant
καιρίῃ πληγῇ. Laurent Valla n'a pas
ntendu cet endroit, & l'a traduit,
omme il crut avoir trouvé l'occasion de
frapper, de donner un coup.

C'est principalement au Traduc-
eur de Lucien que l'ellipse a impo-
é, & a été l'occasion de faire des
autes, & M. Bos en releve quantité.
Par exemple, la Philosophie deman-
de à Lucien, s'il ne craint point d'ê-

tre condamné, & il répond qu'*au contraire il prétend emporter le plus grand nombre des suffrages* πλείοσι γὰρ κρατῆσαι βούλομαι, c'est-à-dire, πλείοσι ψήφοις. Selon le Traducteur, *Lucien veut l'emporter sur plusieurs.*

C'est enfin pour avoir ignoré le secret de l'ellipse, que les Grammairiens ont feint des regles de construction. Ils ont dit que les verbes de participer gouvernent le génitif de la chose, & ils n'ont pas sçû que le mot μέρος est sousentendu. Il en faut dire de même des verbes de vendre & d'acheter, où la préposition ἀντὶ doit être suppléée; des verbes de délivrer, de décharger, où il faut suppléer la préposition ἀπὸ. C'est ce que Mr. Bos explique dans un grand & sçavant détail.

ARTICLE CXII.

LES PRINCIPES DU BLAZON, où l'on explique toutes les regles & tous les termes de cette ſcience. Enrichis de Figures. A Paris, chez Nicolas Simart, ruë S. Jacques au Dauphin couronné. 1715.

L'Illuſtre Auteur de cet Ouvrage a déja donné au public quelques volumes d'une Géographie hiſtorique. Comme il a réſolu d'y faire entrer les armoiries de tous les Souverains de l'Europe & des Maiſons les plus conſiderables de chaque partie de l'Europe, dont il a déja fait graver une partie, il a crû qu'il étoit à propos de donner quelque connoiſſance des principes du Blazon en général, afin qu'on entende mieux ce qu'il dira ſur chaque armoirie en particulier.

Pour éviter de faire des fautes dans la ſuite contre l'orthographe qui lui eſt propre, on ſe réduira à la commune.

Il adopte ce que le P. Meneſtrier

a dit de l'origine du Blazon; que Henri l'Oiſeleur faiſant la guerre aux Hongrois, & craignant que ſon armée ne ſe diſſipât à l'occaſion d'une treve d'un an qu'il avoit concluë avec les ennemis, s'aviſa de propoſer aux Seigneurs Allemans des Jeux qui depuis ont été appellez Tournois. Il les invita à Magdebourg, ville capitale de ſon Duché de Saxe, où il les amuſa agréablement dans cette ſorte d'éxercice. Comme les Chevaliers combattoient la viſiére baiſſée, afin qu'il ne s'y mêlât pas de perſonnes indignes, à l'entrée du camp ils hauſſoient la viſiére devant le Maréchal de Camp, & ſe faiſoient connoître à lui. Le Maréchal de Camp faiſoit alors ſonner les trompettes, & annonçoit à haute voix que le Chevalier qui ſe préſentoit avoit les qualitez neceſſaires, & portoit telles ou telles armes; ce qui s'appelloit armes blazonnées, du mot Alleman *Blazen*, qui ſignifie ſonner de la trompette. Les ornemens bizarres que les Chevaliers ſe donnoient pour ſe diſtinguer, formerent les cimiers & les lambrequins.

leurs valets déguiſez en diverſes maniéres ſont repréſentez par les Tenants ou les ſupports.

Dans la ſuite de l'ouvrage l'Auteur n'explique pas ſeulement ce qui compoſe les armoiries, mais il mêle quantité de traits curieux d'hiſtoire. Par éxemple, il remarque que les Armes des anciens Comtes de Luxembourg étoient burelé d'argent & d'azur au lion de gueules armé, lampaſſé & couronné d'or. Une heritiére de cette Maiſon porta le Comté dans celle de Limbourg, qui portoit d'argent au lion de gueules, la queuë paſſée en ſautoir, armé, lampaſſé & couronné d'or. De deux branches qui en ſortirent, les ainez Comtes & Ducs de Luxembourg prirent le nom & les armes de Luxembourg; les cadets, Seigneurs de Ligni en Barois & puis Ducs de Pinei, prirent auſſi le même nom en gardant les armes de Limbourg.

Il avertit que c'eſt une erreur de croire, que la bordure de gueules eſt la briſure conſtante d'Anjou. Les apanages n'ont point de briſure qui leur ſoit affectée, & le Roi la déter-

mine. Henri III. étant Duc d'Anjou portoit pour brisure un lambel d'argent à trois pendants, Charles frere de S. Loüis & Comte d'Anjou un lambel de gueules à cinq pendants; au lieu que Charles Comte de Valois pere du Roi Philippe VI. avoit la bordure de gueules.

Il fait remarquer que le nom d'Anjou semble être destiné à donner des Rois aux païs étrangers. Foulques d'Anjou en 1131. devint Roi de Jerusalem, par son mariage avec Melizene fille & heritiere de Baudoüin Roi de Jerusalem, il eut deux fils, un petit-fils & deux petites-filles, qui lui succéderent.

Géofroi Plantagenet Comte d'Anjou épousa l'heritiére d'Angleterre; & de lui sont venus quinze Rois.

Charles Comte d'Anjou & frere de S. Loüis conquit le Royaume de Naples; & cette branche de la Maison Royale de France a donné six Rois & deux Reines à Naples, quatre Rois & une Reine à la Hongrie; un Roi & une Reine à la Pologne.

Loüis Duc d'Anjou fils du Roi Jean fit une autre branche; de la-

quelle on compte cinq Rois de Naples.

Henri Duc d'Anjou fils de Henri II. fut Roi de Pologne, & ensuite Roi de France.

L'Auteur fait remarquer que Monseigneur le Dauphin descend de Henri IV. par sept différentes lignes. 1°. De pere en fils. 2°. Marie-Therese sa bisayeule étoit fille de Philippe IV. Roi d'Espagne & d'Elisabeth de France fille de Henri IV. 3°. Madame la Dauphine Marie Anne-Chrestienne de Baviere étoit petite fille de Christine de France fille de Henri IV. & mariée à Victor-Amé I. Duc de Savoye. 4°. Madame la Dauphine Adelaïde de Savoye mere de Monseigneur le Dauphin étoit fille de Victor-Amé II. Duc de Savoye & maintenant Roi de Sicile, petit-fils de la même Christine de France. 5°. Le pere de Madame la Dauphine Adelaïde est fils de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye-Nemours petite-fille de César de Vendôme. 6°. Madame la Dauphine Adelaïde étoit fille d'Anne d'Orléans, & petite-fille de feu Monsieur frere unique du Roi,

7°. La même Anne d'Orleans est fille de Henriette d'Angleterre, qui étoit fille de Charles I. Roi d'Angleterre & de Henriette de France fille de Henri IV.

L'Auteur ajoute que le Prince des Asturies descend d'Henri IV. par les mêmes lignes que Monseigneur le Dauphin, & qu'ils descendent de Philippe II. Roi d'Espagne par leurs peres, leurs meres, leur ayeule & leur bisayeule.

L'Auteur expose les raisons historiques des Armes du Roi d'Espagne, des Ducs de Savoye & de Lorraine. On mit dans ces Mémoires au mois d'Octobre 1705. ce qui regarde celles du Roi d'Espagne.

ARTICLE CXIII.

M. JOH. RUDOLPHI Wigandi tractatus Historico-Critico-curiosus de nobilibus Theologis &c. C'est-à-dire, *Traité Historique, Critique & curieux sur les Théologiens Nobles, contenant des Remarques rares & des observations d'histoire Litteraire, & compilé de di-*

vers Auteurs que tout le monde n'a pas entre les mains. Par M. Jean-Rodolphe Wigand. A Francfort, 1714. *In* 8°. *pages* 518.

L'Auteur se félicite d'avoir trouvé un si beau sujet pour faire un livre : Fechtius, dit-il, ne l'avoit qu'ébauché dans une dissertation de la noblesse des études de Théologie, & c'est travailler sur une matiére neuve. Elle est autant interessante que celle d'un autre traité qu'il avoit composé auparavant, des Sçavans morts dans leur grande année climactérique.

Il a partagé son ouvrage en trois sections, dont la premiere divisée en deux chapitres est une espéce de préface, où il explique son dessein : ce n'est pas de parler des Théologiens qui se sont acquis de la réputation, soit en professant la Théologie, soit en écrivant de Théologie ; mais ceux qui ont été nobles de naissance. Il n'y comprend néanmoins que les Gentils-hommes, & il en exclut les Princes, les Comtes, les Barons. Comme ils ne sont pas pour-

tant à négliger, & qu'ils ne ſçauroient faire déshonneur à la Théologie, Mr. Wigand en compte un aſſez grand nombre; & met à leur tête Melchiſedec, David & Salomon; & enſuite l'Empereur Conſtantin, Matthieu Cantacuzene, fils de Jean Cantacuzene Empereur de Conſtantinople, qui meritoit mieux cette place, le Roi Jacques I. d'Angleterre, quelques Princes d'Allemagne: & pour en ſçavoir davantage, il renvoye à Herman Kirchner qui en 1606. publia à Marpourg une diſſertation, c'eſt-à-dire, un catalogue des Ducs, Princes, Comtes, Chevaliers, Nobles, qui depuis ſix cens ans avoient été Maîtres, ou pris des Degrez en Théologie.

La ſection ſeconde fait proprement le corps de l'ouvrage. L'Auteur y nomme pluſieurs Théologiens nobles, & rapporte les éloges qu'il a trouvez, tant de leurs perſonnes que de leurs écrits. Le premier chapitre, comme de raiſon, eſt pour les Luthériens, gens la plûpart abſolument inconnus hors de quelques Univerſitez d'Allemagne, mais qui en

ce livre sont chargez des épithétes les plus pompeuses, qu'ils ont meritées pour une harangue ou pour une thése. Les Calvinistes viennent au second chapitre, & auroient tort d'être mécontens. Les Catholiques sont renvoyez au troisiéme chapitre ; & l'Auteur les trouve en si grand nombre, que ne pouvant parler de tous, il est contraint, dit-il, de faire du choix. On ne sçait pas sur quelles regles il a fait son choix ; quand on voit, par éxemple, qu'il omet le Cardinal Bellarmin, le Cardinal de Richelieu & mille autres. Du reste, Mr. Wigand rend assez de justice à ceux dont il fait mention, & il se contente ordinairement de transcrire des éloges qui leur sont honorables. Cela paroît même en ce qu'il dit des Théologiens Jésuites, dont il compte un plus grand nombre que des autres, parcequ'il avoit sous les yeux la Bibliothéque des Ecrivains de leur Compagnie. S'il avoit consulté d'autres semblables bibliothéques, il auroit trouvé de quoi faire un plus gros volume.

Dans la troisiéme section il releve

l'éminence de l'étude de la Théologie, & il soutient qu'il convient à un homme Noble de s'y appliquer. En Allemagne parmi les Protestans c'est une question à faire, si l'étude de Théologie convient à une personne de condition ? Parce qu'elle ne conduit qu'à être Prédicant.

ARTICLE CXIV.

WYERI GUILIELMI MUYS Med. Doct. & Math. Prof. Oratio inauguralis de Theoriæ Medicæ usu atque recta illam excolendi ratione. C'est-à dire, *Discours sur la théorie de la Médecine & sur la bonne maniere de la cultiver, prononcé par Wyer Guillaume Muys.* A Franquere, chez François Halma 1714.

MOnsieur Muys, nommé à la Chaire de Professeur de Médecine en l'Université de Francquere, en prit possession le 9^e^ de Novembre 1713. par une harangue qui donne une idée avantageuse de sa capacité.

Août 1715.

Il commence par les utilitez que l'ame tire de ſon union avec le corps: l'ame, dit-il, par le moyen du corps auquel elle eſt unie, joüit du ſpectacle admirable que la ſcéne du monde expoſe à nos yeux, elle connoît tant de divers évenemens qui lui apprennent à reſpecter la Divine providence, elle éprouve les ſenſations dont elle n'auroit nulle connoiſſance, elle reçoit les veritez du ſalut.

Et comme c'eſt principalement en état de ſanté qu'elle retire ces grands avantages, Dieu lui en a recommandé le ſoin : de là le ſentiment de faim & de ſoif, de plaiſir & de douleur, qui ſont comme autant d'avertiſſemens pour elle de pourvoir aux beſoins du corps, & de ſe ſervir pour ſa conſervation de cette abondance prodigieuſe de choſes ſalutaires que la nature lui fournit dans les foſſiles, les plantes, les animaux. La Medecine, conclut M. Muys, eſt donc de l'intention de Dieu, & mérite l'eſtime de tout homme ſage & ſenſé.

Car qu'eſt-ce que la Medecine?

Sçavoir uſer des remédes propres à conſerver la ſanté. Elle n'eſt pas parfaite, ſi elle s'arrête uniquement à obſerver dans le cours des maladies ce qui a été nuiſible, ou utile, afin de s'en former des regles de pratique. Car combien arrive-t'il de nouvelles maladies dont la guériſon ne ſçauroit être reglée par la ſeule expérience? Il faut donc ſe former une ſcience plus relevée. La Medecine Empirique ne ſuffit pas, la Théorie eſt neceſſaire.

Mais cette Théorie, ſe plaint M. Muys, n'a conſiſté pendant une longue ſuite de ſiécles qu'en de ſubtils & vains raiſonnemens, par l'ignorance de ceux qui la profeſſoient; & elle n'a commencé que depuis peu à s'éclaircir, à meſure que la Phyſique & la Chymie ont fait des progrès. Encore eſt-il arrivé que les Philoſophes Medecins s'en ſont écartez, s'amuſans à d'inutiles recherches touchant les prémiers éléments des corps, ſelon les ſyſtêmes ou de Deſcartes, ou de Gaſſendi, ou des autres. Ils ont fait comme celui qui ayant à rendre raiſon du mouve-

ment d'une montre, perdroit le tems à décrire la nature & les proprietez des métaux dont elle eſt composée, au lieu d'en venir d'abord au reſſort, à la conformation, à la diſpoſition des roües. Nôtre vûë ne va pas juſqu'aux premiers élémens, mais elle nous découvre la ſtructure de nôtre propre corps, & l'expérience nous inſtruit des qualitez différentes des autres qui font impreſſion ſur nous & peuvent nous être d'uſage : voilà à quoi il faut s'étudier, & en quoi il faut ſe rendre habile.

Après tout Mr. Muys demande beaucoup de ſcience en celui qui veut profeſſer dignement la Médecine. Il doit premierement s'être appliqué ſérieuſement à la Géométrie, non ſeulement afin de ſe rendre l'eſprit méthodique, mais auſſi pour s'ouvrir l'entrée des autres connoiſſances, des Méchaniques, de la Statique, de l'Hydroſtatique, Hydraulique, Optique, Dioptrique, de ce qui regarde le poids & le reſſort de l'air, & les ſons. S'il ignore ces choſes, comment ſçaura-t'il raiſonner du mouvement, ſoit direct, ſoit refléchi des humeurs

dans le corps humain ? En un mot, le corps humain eſt une machine, dont il ne pourra jamais démêler les reſſorts.

Outre cela il doit être verſé dans la Phyſique, mais dans une Phyſique qui conſidére la compoſition prochaine des Mixtes, c'eſt à dire, les particules d'air, d'eau, de terre, les ſels, les ſoufres, & les parties propres à ſe coaguler.

De là il doit paſſer à l'Anatomie, conſidérant attentivement la ſtructure machinale du corps humain, tant en ſes parties ſolides, que dans les humides ; & s'inſtruiſant exactement de l'analyſe de celle-ci. Il paſſera enſuite à la recherche de tout ce qui peut ou entretenir & rétablir la bonne conſtitution du corps, ou l'affoiblir & la ruiner.

Voilà la route qu'a ſuivie M. Muys pendant ſeize ans, & par laquelle il promet de conduire ſes Auditeurs. Comme il eſt en même tems Profeſſeur de Mathématique, il eſt en état d'éxécuter ce qu'il promet, & de donner une parfaite Théorie de la Médecine.

Août 1715.

Il finit par un éloge de son Collégue, & par un remerciment aux Curateurs de l'Université.

ARTICLE CXV.

LETTRE DU PERE DE GRAINVILLE, Jésuite, sur l'usage qu'on peut faire des médailles par raport à la religion.

MONSIEUR,

Vous me parutes surpris dernierement que j'eus l'honneur de vous dire que les médailles Latines & Grecques pouvoient servir à la religion Chrétienne : cette proposition vous sembla nouvelle, vous la traitâtes de paradoxe, & vous m'engageâtes à la justifier. Je le fais avec d'autant plus de plaisir, que tout ce qui touche une religion si sainte ne peut être soutenu en trop de manieres : & premierement c'est une chose claire comme le jour, si on ne consulte que les médailles du bas Empire. Prenez la peine de jetter les yeux sur le recüeil que nous en a laissé Mr. du Cange, &

vous y verrez aussitôt que dès le quatriéme siécle de l'Eglise JESUS-CHRIST & sa Croix sont honorez partout ; car Constantin le Grand ayant été animé à la guerre par la vision extraordinaire d'une Croix de lumiere, qui parut dans le Ciel en plein midi, il fit peindre dans ses étendarts le monogramme de JESUS-CHRIST que l'on voit encore dans ses médailles & dans celles de ses enfans. On en frapa une vers la trentiéme année de ce même siecle à l'honneur de Delmatius Cesar ; après qu'il eut vaincu & pris le Tyran Calocere. Je la conserve cherement, pour n'être pas moins rare que sûre ; d'un côté est le buste du Prince avec cette inscription.

FL. DELMATIVS NOB. C.
Un Buste sans Couronne.

Au revers sont deux Officiers s'appuyant d'une main sur leur pique, & de l'autre sur leur écu qui touche à terre. Entre eux deux est une longue pique d'où pend un petit voile sur lequel est ce monogramme, & ces

mots alentour GLORIA EXERCITVS. On honoroit donc publiquement dès ce tems-là le nom de Jesus-Christ. On voit auſſi dans quelques médailles de Conſtans fils du même Conſtantin ce monogramme de Jesus-Christ, qui y eſt appellé le courage & la force de l'armée, VIRTVS EXERCITVS. On déclare dans d'autres qu'il a heureuſement renouvellé toutes choſes, FELIX TEMPORVM RENOVATIO. Dans les medailles de ſon frere Conſtance la Victoire couronnant cet Empereur lui prédit que ce nom & cet étendard le rendra victorieux, HOC SIGNO VICTOR ERIS, & le champ de quelques autres médailles de ce Prince n'eſt chargé que de ce divin monogramme placé entre un A & un Ω, qu'on n'ignore pas être une qualité qui ne convient qu'au Sauveur du monde.

Or comme ce monogramme repréſentoit trop obſcurement la Croix de Jesus-Christ, on grava bientôt tout ouvertement ſur les médailles cette divine Croix : remarquez celle-ci dans les médailles de Conſtantin le Jeune.

CONSTANTINVS JUN. NOB.C R. GLORIA EXERCITVS. Une belle Croix dans le champ de la médaille, & des deux côtez un soldat tenant d'une main une pique & de l'autre une enseigne militaire.

La même Croix se voit en plusieurs autres médailles de ce même siecle, tantôt plus belle tantôt moins grande, tantôt à terre, tantôt sur le globe du monde, comme l'ayant soumis. N'en est-ce pas assez pour nous montrer que dès le quatriéme siecle Jesus-Christ & sa Croix étoient adorez dans tout l'Empire Romain? Ce qui peut autoriser les écrits des Saints Peres, qui nous assûrent que dès les premiers siecles du Christianisme, le Christianisme étoit répandu par tout le monde; & si quelques Critiques osoient en douter ils seroient démentis par ces médailles. La Religion Chrétiennne peut tirer ces avantages des médailles du quatriéme siecle.

Pour les médailles du haut Empire, il faut avoüer que d'abord elles ne paroissent nullement avantageu-

ſes à la veritable religion, parcequ'elles ont été frapées par des Princes qui étoient ſes perſécuteurs, & par des monétaires qui prévenus & entêtez de leurs fauſſes Divinitez ne penſoient qu'à ſoutenir & relever l'honneur du paganiſme.

On ne laiſſe pas cependant d'y remarquer beaucoup de choſes favorables au Chriſtianiſme, parcequ'elles parlent comme l'Ecriture Sainte, qu'elles nous repreſentent les mêmes choſes que l'Ecriture, & qu'elles nous font voir l'accompliſſement de ſes prophéties. Car enfin les médailles ne nous aſſurent-elles pas de la verité de la Sainte Ecriture, en parlant comme elle en mille occaſions, en nous repréſentant les mêmes faits hiſtoriques, & de la même maniere que les livres ſacrez, ne portent-elles pas témoignage en leur faveur, ne leur communiquent-elles pas toute la certitude qu'elles ont? Eſt-on tenté d'avoir quelque doute de ce que l'Evangile & les médailles rapportent comme de concert? Or les médailles parlent ſouvent comme l'Ecriture ſur le même ſujet. L'Evangile dit,

que c'étoit César Auguste qui regnoit à la Naissance de JESUS-CHRIST, & que l'autorité de ce Prince s'étendoit par toute la terre, *Exiit Edictum à Cesare Augusto ut describeretur orbis* [a]. Le nom le plus ordinaire de cet Empereur sur les médailles de ce temslà est CAESAR AVGVSTVS, & la grandeur de son pouvoir y est marquée par les titres de Consul treize fois, de Souverain Pontife, de Tribun du peuple, de Commandant toutes les armées; il donne la paix à toute la guerre, PAX ORBIS TERRARVM; ce dernier titre ne porte-t'il pas autant la puissance de ce Prince que *ut describeretur orbis*? Le successeur d'Auguste est appellé par S. Luc [b] Tibere César, *Anno decimo quinto imperii Tiberii Cæsaris est.* C'est le nom que ce Prince prend le plus ordinairement dans les médailles, TI.CAESAR AVG F &c. & parceque dans ses médailles le nom de César y est plus expliqué, plus visible, & plus communément que celui de Tibere, c'est pour cela que les Pharisiens demandant à JESUS-CHRIST s'il étoit

[a] *Luc.* 2. [b] *Luc.* 3.

permis de payer le tribut [a], ils ne se servent que du nom de César, ce seul nom étant écrit sur les monnoyes suffisoit pour répondre, qu'il falloit rendre à César ce qui étoit à Cséar.

Aux Actes des Apôtres [b] un Prophete prédit la famine qui arriva sous Claude Cesar, dit le Texte sacré ; nôtre langue n'aime pas cette expression, mais c'est l'expression des médailles, où à l'entour de la tête de ce Prince on voit presque toûjours CLAVDIVS CAESAR.

Les médailles Grecques ne sont pas moins exactes que les Latines à parler comme l'Ecriture, nommant Ptolomée tous les Rois d'Egypte, & si les médailles donnent à l'un de ces Rois le surnom de Philometor, l'Ecriture le lui donne pareillement. L'Ecriture & les médailles s'accordent encore plus à l'égard des Rois de Judée, non seulement elles les appellent Herodes, Archelaus, Agrippa &c. mais elles conviennent aussi à en rapporter certaines choses assez particulieres. S. Mathieu dit [c] qu'Archelaus regna après Herode son pe-

[a] *Matt.* 22. [b] *Ch.* 4. [c] *Ch.* 2.

re, *Regnavit in Judæa pro patre suo.* N'est ce pas ce que veut dire cette médaille d'Archelaus, frappée dans quelque Ville de Grece, parce qu'on y mis la tête de ce Prince couronné d'un Diadême, avec cette inscription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΘΝΑΡΧΟΥ, *le Roi Ethnarque*, pour marquer qu'Auguste l'avoit fait Roi, & qu'il succedoit à son pere Herode, qui est nommé Ethnarque dans ses médailles?

Saint Luc fait assez concevoir qu'Archelaus ne fut pas sur le trône une longue suite d'années, puisque sous Tibere la Judée étoit gouvernée par Ponce Pilate, & nous sommes confirmez dans cette pensée par une médaille de Judée, où d'un côté est un palmier, avec ces Lettres numerales ΛΘ, de l'autre est un ép accompagné de ce mot ΚΑΙΣΑΡΟΣ; le palmier fait voir que la médaille a été faite en Judée, où l'on ne gravoit point de tête d'homme, ni de Dieu: le nom de César y est pour autoriser la monnoye, & lui donner cours en lui déclarant celui qui étoit le Souverain du païs: ce n'étoit donc plus Archelaus qui regnoit alors en

Judée, mais César Auguſte, n'y ayant eû que lui qui ait été trente neuf ans Empereur, ce que ſignifient ces lettres numerales Λ Θ; & comme Auguſte mourut la quatorzieme année de JESUS-CHRIST, & qu'Archelaus n'a commencé de regner qu'environ la troiſieme, ce Prince ſelon cette médaille n'a pû être que huit ou dix ans ſur le Trône.

Au contraire Herode le Jeune ſon frere a regné long-tems ſuivant les medailles & l'Ecriture. Saint Luc nous l'apprend en rapportant que cet Herode ſe moqua de JESUS-CHRIST pendant ſa paſſion *, *ſprevit illum Herodes.* Et voici une médaille qui donne à Herode le Tetrarque quarante trois années de regne, ou peut-être trente trois ans, en liſant Λ Γ, au lieu de Μ Γ, ce qui s'accommoderoit bien mieux avec la Chronologie ordinaire. Voici la médaille.

ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΧΗΣ L ΜΓ. R. ΓΑΙΩ ΚΑΙΣ. ΓΕΡΜ ΣΕΒ. Dans une Couronne ſelon cette médaille cet Herode ne fut d'abord que Tétrarque, & ſaint Luc en convient, *Te-*

* *Ch.* 23.

trarcha Galileæ Herode ; mais ensuite il fut élevé à la qualité de Roi, si nous nous en rapportons à l'Ecriture & aux médailles, car non seulement on n'y remarque rien qui fasse d'Hérode Tétrarque, & d'Hérode Roi deux Princes différens, mais on remarque même le même caractere & les mêmes indignations dans Herode Tétrarque & dans Herode Roi. St. Luc représente Herode le Tétrarque comme un Prince injuste & cruel, qui met en prison Saint Jean Baptiste, & lui fait trancher la tête : Herode le Roi est-il moins injuste & moins cruel, quand il fait mourir Saint Jacques, qu'il charge de chaines Saint Pierre, pour l'immoler à la fureur du peuple &c? D'un autre côté si Herode Tétrarque est tout dévoüé à Caligula dans la médaille précedente, Herode Roi n'est il pas autant dévoüé à l'Empereur Claude successeur de Caligula dans cette autre médaille?

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΗΡΩΔΗΣ ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ.

℞. ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ ΕΠΤ

Dans une Couronne.

Les médailles donc non ſeulement parlent comme l'Ecriture, mais auſſi repréſentent les mêmes choſes que l'Ecriture. Jettez encore les yeux ſur une médaille de l'Empereur Philippe, vous y verrez une belle image du déluge univerſel, d'un côté eſt le buſte de ce Prince avec ces mots, ΑΥΤ ΚΑΙ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟC. CEB, c'eſt à dire, l'Empereur Céſar Marc Jule Philippe Auguſte. Au revers c'eſt un bâtiment ſur les eaux : un homme & une femme paroiſſent dedans à une fenêtre, ſur le toit de la maiſon une colombe eſt en repos, & une autre en approche, volant & apportant à ſon bec une branche d'olivier. Proche du bâtiment ce même homme & cette même femme, en étant ſortie, levent les mains au Ciel comme pour le remercier. Il faudroit être bien aveugle, ou bien ignorant, pour ne reconnoître pas le déluge de l'Ecriture dans ce revers ; les colombes, & ſur tout celle qui rapporte un rameau d'olivier, ne le marquent-elles pas aſſez ? Ces oiſeaux ſe ſont-ils jamais trouvez veritablement en cette attitude dans un autre déluge ?

Souvenez vous encore de la superbe peinture que le premier livre des Machabées nous présente des Romains * , de leur puissance, & de leurs conquêtes ; mais prenez garde à même tems, que les plus beaux traits de cette peinture se trouvent dans les médailles de ce tems-là. Rome elle même y paroit comme une Divinité conquérante armée de toutes pieces, assise sur un tas d'armes brisées, & tantôt couronnées par la victoire, tantôt tenant une victoire à la main, ce que le texte sacré dit des Galates vaincus, vous le pouvez voir dans une médaille de Manlius Vulso, où son triomphe est représenté.

Si ce même chapitre raconte que les Romains ont dompté Philippe & Persés Rois des Cethéens, c'est à dire, de Macedoine, les médailles ne disent-elles pas la même chose? Celles de Quintus Metellus le nomment Macedonicus pour avoir subjugué la Macedoine, par la défaite de ce même Philippe;& celles de Paulus Lepidus sont marquées d'un trophée

* *chap.* 8.

auprès duquel Persés & ses enfans sont en posture de captifs. Je passe plusieurs autres médailles Consulaires de Lucius Cornelius Asiaticus, de Metellus Balearicus, de Mummius Achaicus, où on reconnoit facilement les grandes victoires des Romains sur les Isles, sur l'Asie & sur la Grece, dont cet endroit des Machabées fait mention: je reviens aux médailles Imperiales.

C'est une Tradition Chrétienne que quand le fils de Dieu vint au monde le monde joüissoit d'une heureuse paix: les Saints Peres nous l'apprennent, & cela peut-être appuyé par ces paroles de Saint Luc, *ut describeretur orbis*, qu'alors Auguste fit faire le dénombrement de tous les sujets de son Empire, car ce dénombrement se pourroit-il bien faire au milieu des guerres? Suetone favorise cette tradition, quand il dit qu'Auguste ferma trois fois le temple de Janus; marque indubitable d'une paix universelle: la premiere fois après avoir vaincu Marc-Antoine; la seconde après les victoires qu'il rempotta sur les peu-

ples des Aſturies ; la troiſieme ne peut être que vers la naiſſance de Jesus-Christ. Or n'eſt-ce pas cette paix que nous indique une belle médaille d'Auguſte ? A ſon revers eſt un globe ſur lequel ſont deux palmes, avec ce mots, PAX ORBIS TERRARVM. On ne doute pas que ces palmes ne ſoient le ſimbole d'une paix extraordinaire ; mais on peut douter ſi ce qui eſt ſur ce globe n'eſt pas des branches de laurier. C'eſt pour marquer que cette paix fut le fruit dcs victoires d'Auguſte, & l'on ſçait aſſez que la victoire a coutume de porter dans les médailles une palme d'une main, & de l'autre une branche, ou une couronne de laurier. Voyons autre choſe.

Il eſt certain, que les Empereurs Romains avoient impoſé un tribut à la Judée ; l'Evangile le déclare ſuffiſamment, comme je l'ai déja inſinüé, & ce que l'Evangile déclare eſt appuyé par cette médaille de Nerva.

IMP. NERVA CAES. AVG. P. M.
TR. P. COS. III.

℞. FISCI JVDAICI CALVMNIA SVBLATA. SC.

Un grand palmier,

Auguſte ayant privé Archelaus du Royaume de Judée, obligea les Juifs de payer à l'Empire ce qu'ils donnoient à leurs Rois. On croit que Veſpaſien après le renverſement de Jéruſalem & de tout le païs impoſa encore des ſubſides à ces peuples, & Domitien pour fournir à ſes folles dépenſes porta ce tribut juſqu'à l'excès. On s'en plaignit, on en murmura publiquement, & même à Rome on condamna ſon avarice. Nerva étant monté ſur le Trône fit ceſſer ces plaintes, modérant les impôts de la Judée; & le Senat, pour lui en faire honneur, fit graver dans quantité de médailles, que ce Prince avoit arrêté les mauvais diſcours qu'on avoit tenus ſur le tribut de la Judée, FISCI IVDAICI CALVMNIA SVBLATA. S. C. On ne peut mieux entendre cette médaille, & on ne peut l'entendre ainſi ſans juſtifier ce qui eſt dans l'Evangile, que les Juifs payoient un tribut à Céſar, comme parle S. Luc. Il faut maintenant que les médailles nous faſſent voir l'accompliſſement de quelques prophéties du nouveau Teſtament. Le voici;

le même S. Luc, comme je l'ai déja remarqué, rapporte qu'un Prophete étant venu à Antioche, prédit qu'il y auroit bientôt une grande famine par toute la terre, & que cette famine arriva ſous l'Empire de Claude. Les médailles de cet Empereur vérifient toutes les parties de cette prophétie, nous marquant les grands ſoins que prit cet Empereur pour faire ceſſer la famine en faiſant venir à Rome des grains, & ſoulageant les peuples par ſes largeſſes. J'ai trois médailles de ce Prince qui le témoignent: au revers de l'une eſt la Déeſſe Cérès, qu'on s'imaginoit être la diſpenſatrice des biens de la terre; elle eſt majeſtueuſement aſſiſe, & préſente de la part de l'Empereur des épis, avec ces paroles, CERES AVGVSTA; une autre Grecque, pour exprimer l'abondance des blez, que le même Empereur procuroit, porte un Caducée au milieu d'une petite poignée d'épis, & ce mot d'un côté & d'autre, ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, pour nous avertir quel eſt l'auteur de la paix & de l'abondance préſente. La troiſiéme a d'un côté une eſpece de

grand boisseau, ou plûtôt un grand vase à mettre des grains, avec ces paroles à l'entour TI CLAVDIVS CAESAR AVG, & de l'autre côté dans le champ S. C. & à l'entour P. M. TA P. IMP. COS II, ce qui nous apprend que cette famine, & le remede que l'Empereur Claude y apporta, sont de la seconde année de son empire, comme Dion le raconte.

Mais il faut avoüer que le plus grand service que les médailles rendent au Christianisme, c'est de représenter clairement l'accomplissement de la prophétie de JESUS-CHRIST sur la ruine de Jerusalem & de toute la Judée. Il ne s'est peut-être rien prédit d'une plus grande conséquence. Les disciples du Sauveur du monde avoient reçû cette prédiction de la propre bouche de leur maître, & l'avoient publiée comme la plus terrible punition du plus horrible des crimes : tout le monde étoit dans l'attente de cet étrange évenement, qui devoit, ce semble, décider au moins aux yeux des hommes de la divinité & de la sainteté de JESUS-CHRIST; & voilà qu'il

ſe trouve encore aujourdui après plus de ſeize cens ans une infinité de médailles de tout métal frappées dans le tems même où la choſe eſt arrivée, leſquelles nous donnent cent preuves inconteſtables de l'accompliſſement de cette prophétie, nous mettant devant les yeux la déſolation entiere de la Judée. En effet, les unes nous aſſurent que Titus n'étant encore que Ceſar à vaincu la Judée,

T. CAESAR VESPASIANVS IMP. PONT.

R. VICTORIA IVDAICA S. C. Une Victoire ſur la prouë d'un navire tient une couronne d'une main & une palme de l'autre.

Quantité d'autres médailles attribuent auſſi cette victoire à Veſpaſien. IMP. CAES. VESPASIANVS AUG. P. M. &c.

R. VICTORIA AUG, S. G. Une Victoire attache un bouclier à un palmier, au pied duquel eſt la Judée languiſſante.

Pluſieurs médailles repréſentent la

Judée, ou debout les mains liées derriere le dos, ou contre terre déplorant ſon malheur auprès d'un palmier, eſt cette Legende à l'entour, IVDAEA DEVICTA. Il y en a d'autres qui dépeignent la Judée aſſiſe ſur un tas d'armes briſées, & gemiſſant au pied d'un palmier. Dans l'Exergue eſt écrit IVDAEA CAPTA. Quelques-unes n'ont à leur revers qu'un trophée, avec ce mot au deſſous, DE IVDAEIS, & dans d'autres la Judée toute éplorée eſt attachée au pied de ce trophée, figurant avec un captif contre terre. Le triomphe des deux celebres deſtructeurs de la Judée & de Jéruſalem ſe trouve auſſi marqué dans cette médaille.

IMP. CAES. VESPASIANVS AUG. &c.

℞. TRIVMP. AVG. L'Empereur dans un char à quatre chevaux eſt couronné par une victoire, & eſt précedé par deux captifs les mains liées derriere le dos, & d'un homme qui ſonne de la trompette. Les médailles Grecques ont auſſi publié ce boule-

versement de la Judée par l'Emp-
reur Tite.

ΑΥΤΟΚΡ. ΤΙΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΑΛΩΚΥΙΑΣ. Une Vi-
toire écrit sur un bouclier attaché
un palmier.

Enfin, on n'a rien oublié dans le
medailles pour rendre éclatante ce-
te victoire des Empereurs Vespa-
siens, & jamais on ne frapa tant d
médailles pour une conquête, com-
me si on avoit voulu éxprimer l'im-
portance de cette éxpédition par l
multitude & la varieté des images d
la désolation parfaite de la Judée
on pourroit même decouvrir dans le
médailles les présages de cette déso-
lation. Jesus Christ avoit averti se
Apôtres que les préludes de ce désas-
tre seroient de grandes guerres, de
maladies publiques, la famine &c.
Prælia * *&c.* Or dans les médailles de
Galba, d'Othon & de Vittellius,
qui regnerent immédiatement de-
vant Vespasien, rien ne se voit écrit
plus souvent que PAX, VICTORIA
&c. Tant de victoires & de paix

* *Matth.* 24.

ont-elles été ſans qu'il y ait eû beaucoup de guerres ? On voit auſſi dans les mêmes médailles Céres préſentant des épis, & la DéeſſeAnnona proche d'un navire, pour marquer qu'on avoit fait venir des grains , & qu'on avoit fait des largeſſes dans des néceſſitez publiques : & les legendes, SALVS AVG. SALVS GENERIS HVMANI , qui ſe liſent dans les médailles de ces mêmes Empereurs, ne donnent-elles pas lieu de croire qu'il y eut des maladies éxtraordinaires quelque tems avant la guerre de Judée ?

Ce qui eſt encore plus certain & plus conſidérable, c'eſt que cette déſolation de la Judée eſt arrivée ſelon les médailles au même téms préciſément que JESUS-CHRIST l'a prédite dans l'Evangile ; car trois Evangéliſtes conviennent que le Sauveur déclara poſitivement que les malheurs de Jéruſalem ſurviendroient avant la mort de pluſieurs de ceux qui vivoient alors. *Non præteribit generatio hæc donec hæc omnia fiant.* Or par une ſecrette diſpoſition de la providence , on a gravé ſur les mé-

dailles de Tibere, de Caligula, de Claude & de Galba, toutes les années de leur puiſſance de Tribun, qui ſe renouvelloit tous les ans ; en joignant enſemble toutes ces années, on démontre par les médailles que Veſpaſien parvint à l'Empire trente cinq ou trente ſix ans après la mort de JESUS-CHRIST, auquel temps quelques-uns de ſes diſciples, comme Saint Jean & pluſieurs autres perſonnes, qui l'avoient vû & connu, étoient encore en vie. Y a-t'il rien de plus juſte ? N'y a-t'il pas quelque choſe d'extraodinaire dans l'éxactitude de ces médailles, qui marquent ſi précisément le même tems que JESUS-CHRIST avoit marqué ? Ne diroit-on pas qu'elles ont été frappées du vivant de ces Princes ennemis de l'Evangile & par des gens qui ignoroient l'Evangile ? Nous aurions ſans doute dans les médailles pluſieurs autres preuves de la verité de ce qui eſt dans l'Ecriture Sainte, ſi les Juifs avoient été auſſi zelez que les Romains pour graver quelque choſe de leur hiſtoire ſur leur monnoyes. On pourroit même

ajouter encore plusieurs autres reflexions à celles que je viens de faire? mais celles-ci ne suffisent-elles pas pour nous persuader que les médailles peuvent servir à la religion Chrétienne. Il est vrai que cette religion divine n'a pas besoin de cette sorte d'appui, elle en a d'incomparablement plus inébranlables : il faut avoüer cependant, que le témoignage des médailles ne lui est pas inutile sur tout à l'égard de certains esprits, & si on est bien aise de voir sur mille choses une parfaite conformité entre l'Ecriture Sainte & les anciens Auteurs contemporains, doit-on mépriser la belle correspondance qui se trouve entre l'Ecriture & les médailles?

ARTICLE CXVI.

OBSERVATIONS FAITES SUR la montagne appellée le Pilon du Roi, par le P. Laval Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.

LEs observations que nous avons faites au mois de Juin de l'année 1708. sur les montagnes de la Sainte Baume par or-

dre de Mgr. le Comte de Pont-Chartrain de voient nécessairement être suivies d'autre observations faites sur la montagne du Pilon du Roi, puisque c'est à ce Pilon qu'a boutissent la plûpart des triangles formez, ou au Sr. Pilon, ou à l'observatoire de Marseille; je l'ai dit dans le Memoire que j'ai envoyé à l'Academie Royale des Sciences article troisiéme & quatriéme, cependant je ne pensois pas à executer sitôt ce projet.

Mais un de mes amis m'ayant invité d'aller à sa maison de campagne qui est près du village de Gardanne, qui n'est éloigné du Pilon du Roi que d'une lieuë & demie, je me déterminai à profiter de cette occasion pour achever ce travail. Je portai donc des tubes & du mercure pour faire les experien ces du barometre, & mon quart de cercle de 3 pieds de rayon, & partis le 20. Août avec Mr. Royere Pilote, hauturier fort exercé dans ces sortes d'observations, qui m'avoit accompagné dans le voyage de la Sainte Baume.

ARTICLE PREMIER.

Observations faites à Gardanne, & au Pilon du Roi pour les hauteurs des montagnes par le Barometre.

Le village de Gardanne est dans un vallon qui est séparé du terroir de Marseille par cette chaîne de montagnes qui sont au

nord & au nord-est de Marseille, parmi lesquelles est la montagne du Pilon du Roi, le terroir de ce village est assez fertile, & assez découvert, excepté le long du ruisseau qui le traverse & qui est couvert de peupliers, il est éloigné de la ville d'Aix qui reste au nord d'une bonne lieuë de chemin.

A nôtre arrivée nous mîmes un barometre en expérience de la maniere que nous avons décrit dans l'article premier du Memoire des observations faites au St. Pilon, le mercure monta dans le tube à 27 pouces une ligne, & resta constamment à cette hauteur jusqu'au 24. Août, que nous revinmes à Marseille, quoique le 20. & 21. il ait fait de très-grandes chaleurs, que le soir du 22. il ait plû, & que le 23. le vent de N. O. ait été très-frais, comme il arrive en ce païs, lors qu'il a peu plû.

Cependant le barometre qui est à Marseille dans l'Observatoire, a varié assez considérablement pendant ces jours-là, comme on le verra ci-après.

De cette hauteur du mercure il s'ensuit par la méthode de Mr. Maraldi, que le lieu où le barometre étoit en expérience, est élevé de 109 toises audessus de la mer, mais parceque le mercure n'est pas monté à 28 pouces à la mer, puisqu'à l'observatoire il n'est monté qu'à 27 pouces 6 lignes au plus, il s'ensuit qu'il n'étoit au bord de la mer qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{1}{3}$, ainsi il

faut rabatre 26 toises de cette hauteur, & établir l'élevation de Gardanne par dessus la mer de 83 toises.

Je n'ai pas vû depuis longtems mon barometre monter à 27 pouces 9 lignes $\frac{2}{3}$, qui est la hauteur où il devoit être pour qu'il fût au bord de la mer précisément, 28 pouces, qui est la hauteur que M. Maraldi prend pour terme de sa progression des pieds d'air correspondants aux lignes de mercure dans les Memoires de 1703. page 229. C'est pourquoi les hauteurs des montagnes viennent un peu plus grandes que je ne les ai trouvées en les mesurant géométriquement, ou méchaniquement, mais en retranchant une ligne $\frac{1}{2}$ de mercure, comme je fais, ou en prenant un milieu entre les hauteurs du barometre de l'Observatoire, ce qui revient presque au même, on a par le barometre les hauteurs des lieux, où l'on en a fait les expériences, avec autant de précision qu'on le peut souhaiter en cette sorte d'observations.

Le 23[e] Août 1708. la hauteur méridienne apparente du bord supérieur du soleil fut trouvée à Gardanne de 58^d. 12′ 30″.
Dont on a la hauteur de l'équinoxial de 46. 32. 57.
Et la hauteur du pole, ou la latitude 43. 27. 3.

Le 24[e] Août 1708. la hauteur méridienne apparente du bord supérieur du soleil. 57. 51. 30.

Août 1715.

D'où on a la hauteur de l'équinoxial de	46. 31. 57.
Et la latitude ou hauteur du pole	43. 28. 3,
Et prenant un milieu la latitude de Gardanne sera de	43. 27. 30.

Observations faites sur le Pilon du Roi par le Barometre.

Nous partîmes le 22. Août 1708. de très grand matin pour aller au pilon du Roi, après avoir chargé ſur des mulets le quart de cercle, & tout ce qui étoit neceſſaire pour les obſervations que nous avions réſolu de faire ſur cette montagne : nous arrivâmes ſur le haut de la montagne à cinq heures & demie, nous nous étions beaucoup écartez pour trouver un chemin praticable, de ſorte que pour aller chercher le pilon du Roi, qui étoit aſſez éloigné de nous à l'oüeſt, nous marchâmes trois heures ſur le haut de ces montagnes rudes & affreuſes, nous égarant ſouvent parmi des rochers eſcarpez.

Enfin, comme il n'étoit pas poſſible que nos mulets chargez montaſſent dans un païs où les chevres avoient peine à ſe tenir, nous fîmes porter nos inſtrumens ſur le dos des hommes, & les plaçames ſur un rocher qui eſt tout contre le rocher qu'on appelle le pilon du Roi. Ce rocher fait comme un cilindre élevé au deſſus de

la montagne d'environ 12 à 13 toiſes ſu
une baſe d'environ 12 toiſes de diametre
eſt tellement eſcarpé de tout côté, qu'à
moins d'avoir des aîles il n'eſt pas poſſibl
d'y aller.

Le vent étoit S. O. frais, & la mer ſ
chargée de nuages & de brume, qu'il n
fut pas poſſible de voir l'horiſon de la mer
ainſi nous ne pûmes point prendre la baſ-
ſeſſe de l'horizon apparent de la mer, ce
qui nous mortifia un peu; nous ne pûmes
pas même voir l'iſle, & la tour de Planie
qui devoit être bien au deçà de l'horizon
nous découvrîmes très-bien la ville & le
terroir de Marſeille, les montagnes de la
Sainte Baume, celles de Mouſtiers, de ſain-
te Victoire, de l'Ebron, & le Mont Ven-
toux que nous avions d'abord peine à voir
à cauſe des nuages à l'oüeſt de nous, nous
ne pûmes rien découvrir à cauſe d'une
montagne voiſine qui nous en déroboit la
vûë.

Nous fîmes d'abord l'expérience du ba-
rometre; mais nous eûmes beaucoup de
peine à charger le tube de vif argent, il
fallut recommencer quatre fois, parce que
le vent ayant un peu engraiſſé le tube, on
avoit peine à le purger d'air, quelque di-
ligence que nous y ayons apporté il y eſt
toujours reſté quelques petites ampoulles
d'air; enfin ayant plongé le tube dans le
vif argent, le mercure deſcendit dans le
tube à 25 pouces 7 lignes.

Selon l'hypothefe de M. Maraldi rapportée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences en 1703. page 229, & fuivant la table que Mr. Caffini le fils a donnée dans les Mémoires de l'Académie de 1705. page 72, cette hauteur du vif argent donneroit 362 toifes 3 pieds au deffus de la furface de la mer, à laquelle fi on ajoute 13 toifes pour la hauteur du rocher, le haut de ce rocher feroit élevé au deffus de la mer de 375 toifes & 3 pieds, cependant par le calcul de cette hauteur que je donnerai ci-après, ce rocher eft élevé de 412 toifes & demie, ce qui me fait croire que le tube n'étant pas bien purgé d'air le mercure s'eft tenu trois à quatre lignes plus haut qu'il n'auroit dû; nous foupçonnâmes bien étant fur cette montagne qu'il y avoit quelque chofe à redire à l'éxpérience, mais le vent frais, le ciel qui fe couvroit, des tonnerres que nous entendions de loin, la pluye que nous craignions, & qui nous furprit au pied de la montagne, nous empêcherent de recommencer cette expérience.

Je ne me fouvenois pas lorfque j'allai à la fainte Baume d'avoir lû le Mémoire de Mr. Caffini le fils, rapporté dans l'hiftoire de 1705. ni la table qu'il donne à la page 72. on peut s'en affûrer en lifant les calculs rapportez dans l'article premier de mon Mémoire précédent, dont je me ferois épargné la peine, auffi bien que celle de

faire une table. On voit par la Table de Mr. Caſſini qu'il ſuppoſe comme moi la hauteur du vif argent au bord de la mer de 28 pouces, & je l'ai en effet trouvé telle, & même de 28 pouces une ligne le 19[e] Avril 1706, ce que je ne communiquai en ce tems-là à l'Académie. Cependant il me paroît toujours qu'il y auroit quelques petites corrections à faire dans les hauteurs de l'air correſpondantes aux hauteurs du mercure; car excepté cette obſervation faite ſur le Pilon du Roi qui donne la hauteur de la montagne beaucoup plus petite, toutes les autres hauteurs du mercure donnent la hauteur des montagnes un peu trop grande, ce qu'on va vérifier par la hauteur des Beguines & du S. Pilon priſe par une autre méthode que celle qu'on a rapportée dans le Mémoire précédent.

Analyſe du triangle rectangle pour trouver la hauteur des Beguines au deſſus de l'obſervatoire de Marſeille.

Diſtance de Marſeille aux Beguines qui ſert d'hypotenuſe à ce triangle. 20650 toiſes.

Angle de hauteur de la pointe des Beguines par deſſus l'obſervatoire. 1°. 40′ 0″.

Analogie.

Sin. tot. | ſin. 1°. 40′ || 20650 t. $\frac{1}{2}$

1°. 40′ L. 8. 4536649.

20650 t. L. 4. 3148557.

Somme L x 2. 7785206. en retranchant

e logarithme du ſinus total, reſte le loga-
:ithme de 600 t $\frac{1}{2}$.

Hauteur des Beguines ſur l'obſervatoire
le 600 toiſes.

Hauteur de la terraſſe de
'obſervatoire par deſſus la ſur-
ace de la mer. 27 toiſes.

Hauteur des Beguines ſur la
ner. 627 toiſes.

Le S. Pilon a été trouvé plus
as que les Beguines de 83 toiſes.

Donc hauteur du S. Pilon ſur ————
a mer. 544 toiſes.

Hauteur du rocher depuis le
. Pilon juſqu'à la ſainte Bau-
ne. 53 toiſes.

Hauteur de la ſainte Baume ————
ur la mer. 491 toiſes.

Hauteur de la ſainte Baume
ar deſſus le plan d'Aups. 118 toiſes.

Hauteur du plan d'Aups ſur ————
a mer. 373 toiſes.

Par le barometre la hauteur des Begui-
es eſt de 655 toiſes, plus grande de 28
oiſes, par le barometre mis en expérience
lans l'Obſervatoire, on connoît que le
nercure n'a pû monter au bord de la mer
lus haut que 27 pouces 9 lignes, en ce
ems là, ainſi en retranchant 31 toiſes
our ces 3 lignes de différence, la hau-
eur trouvée par le barometre s'accorde à
rois toiſes près à celle qui a été trouvée
géométriquement, ce qui ſe confirme en
Août 1715.

core par cette raison, le tems nubileux qu'i fit dans le tems qu'on fit l'experience sur l: montagne des Beguines a certainement fai baisser le mercure 2 lignes plus qu'il n'au roit fait, si le Ciel eût été serein; le suppo sant d'une ligne & demie plus haut, on au ra la hauteur des Beguines de 631 toise plus grande encore de 3 toises seulemen que celle qu'on a trouvé géometrique ment.

On doit faire le même raisonnemen pour la hauteur du S. Pilon plus grande d 25 toises par le barometre, car si on sup pose la hauteur du mercure de 24 pouce 7 lignes, or elle a été plus, on a 553 toises, à 9 toises près de celle qu'on vien de déterminer géométriquement.

De même en prenant la hauteur moyen ne du barometre mis en experience à l sainte Baume, qui est 24 pouces 11 lignes la hauteur de l'air qui lui convient sur la face de la mer est 487 toises, à 4 toise près de celle que nous venons de déter miner.

On a trouvé au plan d'Aups la hauteu du mercure de 27 pouces 6 lignes, à la quelle ajoutant une ligne & demie, on a 27 pouces 7 lignes & demie, qui sont en équilibre avec 370 toises, à trois toises près de celle qu'on vient de déterminer, de sorte que conformément à ce que j'ai dit de l'article premier de mon précedent mémoire, ajoutant une ligne & demie de

hercure à la hauteur du mercure trouvée par les éxperiences, ou diminuant la hauteur du mercure au bord de la mer d'une ligne & demie (car ce que j'ai dit là revient à ce que je remarque ici) on aura avec beaucoup de précision la hauteur des montagnes par le barometre, pourvû que l'expérience soit faite avec exactitude, & que le tube soit bien dégraissé & bien purgé d'air, ce qui est très nécessaire, comme on le va voir, par ce qui est rapporté ci-après des experiences faites au Pilon du Roi.

Analyse du triangle rectangle pour la hauteur du Pilon du Roi au dessus de l'Observatoire de Marseille.

	toises.
Hypotenuse de ce triangle.	8822
Angle de hauteur pris de l'observatoire.	2°. 30′.

Analogie.

Sin. tot. | sin. 2°. 30′ || 8822 t. 385 t. $\frac{1}{2}$.
2°. 30′ L. 8. *6396796*.
8822 t. L. 3. *9455542*.

Somme L. x 2. 5852338. en retranchant le logarithme du sinus total, reste le logarithme de 385 t. $\frac{1}{2}$ qui est la hauteur du Pilon du Roi par dessus l'observatoire.

Mais la terrasse de l'observatoire est 27

toises plus haute que la surface de la mer; donc hauteur du pilon du Roi par dessus la surface de la mer. 412 tois. $\frac{1}{2}$.

Mais par le barometre on a eû ci-devant que 375 t. $\frac{1}{2}$.

On a donc une difference assez considerable de 37 toises.

qui vient de ce que le barometre n'étoit point assez purgé d'air, quelque diligence qu'on y aye apporté.

Remarques sur les éxpériences du barometre pour déterminer la hauteur des montagnes.

Ce que j'ai rapporté dans ce Mémoire touchant la maniére de déterminer autant exactement qu'il est possible la hauteur des montagnes par la hauteur du mercure dans le barometre, doit être lié avec ce que j'ai dit dans le précédent Mémoire que j'ai eû l'honneur d'envoyer au mois d'Août 1708 à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, & que ce Ministre, attentif à la perfection des sciences qu'il a pris sous sa protection, a bien voulu communiquer à l'Académie des Sciences : on s'appercevra en reflechissant sur cette matiere, combien il faut de délicatesse & d'exactitude, soit à charger le tube de vif argent, soit à le purger d'air, soit à mesurer soigneusement la hauteur du mercure dans le tube; il faut aussi avoir égard à la consti-

tution de l'air, qui n'eſt pas d'une égale denſité, ou, ſi l'on veut, d'une denſité proportionnelle en divers lieux, même dans le même tems, comme il paroît par la table qui eſt dans le premier memoire, ce qui introduit par conſéquent quelque variation dans le raport des colonnes du mercure, & d'air correſpondantes ; il ne me ſemble pas pourtant qu'on puiſſe prendre plus de précautions dans des expériences ſi délicates, & je crois qu'en prenant un milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un lieu, & encore un milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un autre lieu, ou au bord de la mer, on pourra toujours conclurre la diverſe hauteur de ces lieux, par cette méthode, comme j'ai tâché de le faire dans ces deux mémoires.

Après avoir écrit ce mémoire, j'ai reçû les reflexions que M. Caſſini à faites ſur le premier article de mon précédent mémoire, ſur les obſervations du barometre. Comme elles ſeront un jour publiées dans l'hiſtoire de l'Académie, je ne les rapporterai point ici ; je dirai ſeulement, avec toute la déférence que je dois au ſentiment d'un ſi habile & ſi ſçavant homme, que prenant la hauteur du mercure dans le barometre de l'Obſervatoire de Marſeille, rapportée dans le premiere colonne de la table de mon mémoire, preſque la moindre entre toutes celles qui ont été obſervées

en ce tems-là, il en résulte des hauteur moindres que je ne les ai trouvées par le observations géométriques rapportées ci devant; ainsi il détermine la hauteur de l montagne des Beguines de 559 toises & un pied, quoique je l'aye trouvée de 62 toises, dont la différence est de 67 toise cinq pieds, ce qui vient de ce qu'il pren la hauteur du mercure de ce jour là à Mar seille de 27 pouces 4 lignes, comme ell étoit effectivement le 29 Juin. Mais si o prenoit un milieu, ou qu'on s'en tint à 2 pouces 6 lignes & $\frac{1}{4}$, à cause que le baro metre n'ayant changé que d'une ligne à l sainte Baume & au S. Pilon dans tout ce intervalle de tems, il ne devroit pas avoi changé si considérablement à Marseille comme il a fait, s'il n'y avoit quelqu'au tre cause que la pesanteur de l'air, il s'en suivroit qu'on auroit 3 p. 8. l. d'abaisse ment de vif-argent, auxquels il répon dans la table 605 toises, ce qui convien mieux avec l'observation géometrique ce qu'il faut dire des hauteurs qu'il donn sur les mêmes principes du S. Pilon, de l sainte Baume & du plan d'Aups, lesquelle toutes s'accorderont mieux, comme j l'ai fait voir, ce me semble, dans ce mé moire, & encore dans le précédent, lor que j'ai dit qu'il falloit ajouter une ligne & demie d'abaissement de mercure. Il me pa roît par tout ce que j'ai dit dans ces Mé moires que cette correction seroit necessa

e pour la perfection de cette méthode, ce
que je soumets pourtant volontiers aux lu-
miéres des habiles & sçavans hommes qui
composent l'Académie Royale des Scien-
ces, il s'agit ici de peu de choses, *in tenui
labor, at tenuis non gloria*, mais il en re-
vient de grands avantages, en quoi cer-
tainement on ne sçauroit trop loüer l'habi-
leté & la sagacité de M[rs] Cassini & Maraldi,
d'avoir formé une hypothese & une table
qui s'approche si fort des observations, &
meilleure de beaucoup que celle de Mr.
Mariotte, cet homme si habile & si éclai-
ré, qui a été un des grands hommes de
l'Académie Royale des Sciences; ensorte
qu'on peut presque dire que si les propor-
tions de cette Table ne s'accordent pas
avec une plus grande précision, quelque
grande qu'elle soit, ce n'est pas le défaut
de la Table, mais le défaut de la nature,
qui ne nous donne pas toujours dans l'air
une densité proportionnée; ou le défaut de
l'œil, qui ne peut pas mesurer les hauteurs
du mercure avec autant de justesse qu'il
conviendroit: mais tel est le sort des ou-
vrages les plus parfaits; on voit bien qu'on
pourroit les porter plus loin, mais non
pas comment on pourroit y arriver. Dans
ces ouvrages il en coûte plus de faire un
pas au delà d'un certain point de perfec-
tion, qu'il n'en avoit coûté de faire les
cent précédens.

ARTICLE SECOND.

Observations pour la Géographie par les An gles observez au Pilon du Roy, & à l'Observatoire.

Nous étant placez avec le quart de cer cle au pied de ce rocher qui est fait comm une quille, qui peut avoir douze à treiz toises de hauteur dans un petit espace qu nous laissoit une roche escarpée au sud nous prîmes ces angles suivans, dont nou avons ôté 30 minutes, à cause qu'ayan pointé la lunette fixe, & la lunette de l'al lidade à un même point fort éloigné du cô té du S. O. sçavoir au clocher de N. D. d la Garde près de Marseille, & du côté de N E. au côté à plomb de la montagne de Mou tier, la lunette de l'allidade faisoit un an gle de 30', quoiqu'elle n'en dût point faire ainsi elle défailloit d'autant plus du paral lelisme par excès.

A droit.

De la Chapelle du saint Pilon, le fil ver tical de la lunette fixe razant le côté Nor de cette Chapelle au Cap Canaille près d Cassis, l'angle étoit 54°. 31'.

Du saint Pilon à la Tour de N. D. de la Garde de Toulon 36. 22. 30"

Du Cap Canaille à N. D. de la Garde de Marseille 48. 0. 0.

Du Cap Canaille à l'Observatoire de Marseille 52. 45.

Du Cap Canaille à la poin-

te de Saint Tronc, d'environ une lieuë à l'Eſt de Marſeille 30. 45. 30.

Du Cap Canaille au point du rocher qui eſt dans la meridienne de l'Obſervatoire de Marſeille 36. 0. 30.

A gauche.

Du S. Pilon au pouce le plus à l'oüeſt de la montagne de Sainte Victoire. 75. 28. 30.

De ce pouce de Sainte Victoire au pouce le plus haut du Mont Ventoux 43. 36. 0.

De N. D. de la Garde de Marſeille à la tour de l'iſle de Pommegues. 12. 50.

Voilà les angles que la ſituation du lieu, & le tems, qui commençoit à ſe couvrir de tous côtez, nous permirent d'obſerver pas ces angles, & ceux qu'on a pris au S. Pilon, ou à l'Obſervatoire, on a les diſtances ſuivantes.

Du Pilon du Roi au Mont Ventoux. 50905 toiſes.

De l'obſervatoire de Marſeille au S. Pilon, ou à la ſainte Baume, qui eſt immédiatement au deſſus du S. Pilon. 19880.

Du Pilon du Roi au S. Pilon. 15472.

Du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Toulon. 35230.

Du S. Pilon à N. D de la Garde de Toulon.	24900.

Etant sur la terrasse de l'observatoire d Marseille, on a pris avec le même quai de cercle de trois pieds de rayon, les an gles qui étoient nécessaires pour trouve les distances suivantes, ayant déja donn ci devant les angles qu'on a pris au Pilo du Roi.

Du Pilon du Roi au pouce à pic, qui est au dessus du village de S. Marcel, l'angle corrigé a été trouvé de	69°. 34'. 30'
Du pouce de S. Marcel au milieu du clocher de N. D. la Garde près de Marseille, l'angle corrigé étoit de	64°. 26'. 0'
Du pouce de S. Marcel à la roche qui est dans la méridienne de l'observatoire de Marseille, l'angle corrigé étoit de	77°. 8'. 0'
Du milieu du clocher de N. de la Garde au milieu de la tour de l'isle de S. Jean ou de Pommegues, qui est l'isle la plus sud des trois qui sont dans la rade de Marseille, l'angle corrigé étoit de	74°. 26'. 0'
Du pouce de S. Marcel à la Chapelle qui est sur la montagne de S. Tronc au sud du village de S. Loup,	

l'angle corrigé étoit de 19°. 40'. 0".

Par ces angles, & ceux qui ont été observez au Pilon du Roi rapportez ci-devant, & par les côtez qu'on a déja trouvé ci-dessus, on a les distances suivantes pour la Géographie.

	Toises.
Du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Marseille.	9624.
De l'Observatoire de Marseille à N. D. de la Garde de Marseille.	1108.
Du Pilon du Roi au rocher qui est dans la méridienne de l'Observatoire du côté du sud.	17003.
De l'Observatoire de Marseille au même rocher	8926.
Ce qu'il est très-important de connoître pour diverses Observations Astronomiques faites ou à faire dans cet Obsevatoire.	
Du Pilon du Roi à St. Tronc.	9464.
De l'Observatoire de Marseille à St. Tronc.	3545.
Ces deux dernieres distances sont un peu douteuses, parceque les montagnes plus hautes déroboient un peu la vûë de la chapelle de St. Tronc, quand on a pris les angles, tant au Pilon du Roi, qu'à l'Observatoire; mais ce point n'est pas important.	
Du Pilon du Roi à Pommegues.	12019.
De l'Observatoire de Marseille à Pommegues.	3512.

Le Pere Laval démontre ces distances par l'analyse des angles qu'il a observées, & il met pour distance connuë de l'Observatoire de Marseille au Pilon du Roi 8822 toises.

Voilà l'usage qu'on s'étoit proposé de faire des angles pris au Pilon du Roi, & à l'Observatoire de Marseille qu'on a raporté ci-devant : dès que par d'autres observations faites à quelques uns de ces points dont on vient de déterminer les distances, on aura trouvé de nouveaux angles, on pourra continuer ce travail, qui peut beaucoup contribuer à perfectionner la carte de la basse Provence, & sur tout de la Côte.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLES LITERAIRES,

D'ALEMAGNE, DE DANTZIC.

MOnsieur Scheguiguius, mort au mois de Janvier, a laissé une *histoire du Pietisme* ; mais on est convaincu que ce Docteur Luthérien, ardent Controversiste, aura été mauvais Historien, ces deux talens sont opposez : l'histoire du Pietisme est souhaitée, il faudroit que quelque Ecrivain modéré, judicieux, exact, l'entreprît.

DE BERLIN.

M. Des Vignoles, qui a l'esprit Chronologique, se trouve plus embarrassé qu'il ne l'avoit prévû dans la Chronologie des Juges & des Rois d'Israël qu'il a entrepris d'éclaircir. Il ne désespere pas pourtant de réüssir.

D'IENA.

Theodosii Schoepfferi Advocati olim Quedlimburgensis, Tractatus de jure Braxandi consummatissimus, omnibus in foro versantibus summè necessarius & utilissimus. Adjecta est ob affinitatem Johannis Ottonis Taboris Argentoratensis commentatio synoptica de jure Cerevisiario, cum additamento locupletissimo, varios casus practicos ad materiam juris Cerevisiarii spectantes, ex celeberrimis recentiorum Juris Consultorum, Lynkeri, Harpprechti, Homborgii, Horaii, Wernheri & Struvii scriptis desumptos complectente, & præfatione, atque indice rerum & verborum. Jenæ, apud Johannem Felicem Bielckium, anno 1714.

D'ITALIE, DE VENISE.

Dosithée, Patriarche Grec de Jérusalem, est le plus sçavant Ecrivain qu'ait eû la Grece depuis la prise de Constantinople; il a fait

imprimer en Moldavie trois gros voulume *in folio* contre l'Eglise Romaine, où il ramassé tout ce que les Grecs Schismati ques ont écrit de plus violent pour soute nir leur séparation criminelle. M. Andruz zi, Professeur de la langue Grecque à Bo logne, a crû que le meilleur moyen de ré futer ces calomnies étoit d'opposer l'an cienne Grece Orthodoxe à la Grece moder ne Schismatique. Il montre par des passa ges clairs & précis des plus fameux & de plus saints Docteurs de l'Eglise Grecque la primauté du Pape successeur de St. Pierre & l'idée que toute l'antiquité Chrétienne a eûë de l'Eglise de Rome.

Vetus Græcia de sancta Romana sede præclarè sentiens, sive responsio ad Dositheum Patriarcham Hierosolimitanum; authore Aloysio Andruzzi, Cyprio, Phil. ac Theol. Doct. & in Bonon. Archigymn. publico Professore, dicata Eminentiss. ac Reverendiss. S. R. E. Cardinali Laurentio Casono. Venetiis, apud Balthassarem Julianum, 1713. *in* 4°. *pages* 310. *senza la dedicazione.*

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

M. Vells continuë ses éclaircissemens sur St. Paul; il vient de donner les Epîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Timothée, à Tite & à Philemon, avec une traduction Angloise, une paraphrase, & de courtes notes.

Août 1715.

DE PORTUGAL, DE LISBONNE.

Le Roi de Portugal, qui joint aux autres qualitez d'un grand Roi l'amour des lettres, dont sa Majesté est très-curieuse, fait imprimer actuellement le cinquiéme volume du grand Dictionnaire Portugais & Latin, composé par le R. P. Don Raphael Bluteau Théatin, le plus ancien Prédicateur de Sa Majesté, & Qualificateur de l'Inquisition de Lisbonne.

Le titre du livre est, *Vocabulario Portuguez e Latino, Aulico, Anatomico, Archi-tectonico, Bellico, Botanico, Brasilico, Comico, Critico, Chimico, Dogmatico, Dialectico, Dendrologico, Ecclesiastico, Etymologico, Economico, Flexitico, Forende, Fructifeco, Geographico, Geometrico, Gnomonico, Hidrogeaphico, Hòmonymico, Hierologico, Ichtyologico, Indico, Isagogico, Laconico, Liturgico, Lithologico, Medico, Musico, Meteocologico, Nautico, Númerico, Neoterico, Orthographico, Optico, Ornithologico, Poetico, Philologico, Pharmaceutico, Quidditativo, Qualitativo, Quantitativo, Rhetorico, Rustico, Romano, Symbolico, Synonimico, Syllabico, Theologico, Terapteutico, Technologico, Uranologico, Xenophnico, Zoologico.*

Autorizado com exemplos dos melhores escritores Portuguezes e Latinos, e offrecido a el Rey de Portugal D. Joao 5. Pelo Padre D.

Raphael Bluteau Clerigo regular, Dout na sagrada Theologia, prêgador da Raink de Inglaterra Henriqueta Maria de Franç e Calificador no sagrado tribunal da inqu siçaõ de Lisboa. Coimbra, no real Colleg das artes da Companhia de Jesu, con al l. cenças necessarias. Anno Domini 1715. C Dictionnaire aura huit tomes.

DE TOULOUSE.

Il paroît ici un nouvel abbregé d'histoi re sous ce titre. *Enchiridion historicum, siv universa primorum temporum historia in bre vem & accurati ordinis epitomen contractu In* 12. *pages* 463. *Apud Joannem Guille mette.* On estime surtout dans cet ouvrag la latinité & l'arrangement; la diction e est pure & châtiée, serrée, & néanmoin sans obscurité. Les divisions & les époque y sont dans un ordre fort naturel & fort a sé à retenir. Aussi l'Auteur s'est-il propo principalement, comme il le dit, d'aider & de soulager la mémoire, & c'est encor pour cela qu'il a mis à la fin de chaqu partie des vers historiques, qui renferment en peu tout ce qui a précédé.

DE LYON.

Le second tome de la suite de la Biblio theque des Prédicateurs va paroître. *Août* 1715.

contient les mysteres de Nôtre Seigneur depuis la Resurrection, & un traité de la divinité de JESUS-CHRIST.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire de
Sciences & des beaux Arts. Mois
d'Août 1715.

ARTICLE CV. LEttre à une Dam de qualité, où l'o éxamine juſqu'à quel point il eſt pe mis aux Dames de raiſonner ſur le matieres de religion. Page 128

ART. CVI. Diatriba de anno & men ſe natali Jeſu-Chriſti. *Diſſertatio ſur l'année & le mois de la naiſſan de Jeſus-Chriſt.* p. 129

ART. CVII. Bernardi Mallinckro Decani Monaſterienſis de Arch Cancellariis Sancti Romani Imp rii &c. *Traité des Archi-Chancelie du St. Empire Romain, par Mr. Ma linkrot Doyen de Munſter.* p. 131

ART. CVIII. ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ He veticus, ſive itinera Alpina tri *Trois voyages dans les Alpes de M Scheuchzer Docteur en Medecine de la Societé Royale de Londre* page 133

ART. CIX. Chriſtiani Volandi Mu

hus Vindiciæ Chysostomi &c. *Défense de Saint Jean Chrysostome contre le P. Hardoüin, par Mr. Volland.* p. 1347

Art. CX. *Projet d'une Bibliotheque universelle.* p. 1361

Art. CXI. Lamberti Bos Ellipses Græcæ &c. *Les Ellipses Grecques. Par Lambert Bos.* p. 1391

Art. CXII. *Les principes du Blazon, où l'on explique toutes les regles & tous les termes de cette Science.* p. 1397

Art. CXIII. Joh. Rudolphi Wigandi tractatus historico-critico-curiosus de Nobilibus Theologis &c. *Traité historique, critique & curieux sur les Théologiens Nobles. Par Mr. Wigand.* p. 1402

Art. CXIV. Wyeri Guillelmi Muys de theoriæ medicæ usu, atque rectâ illam excolendi ratione. *Discours de M. Muys sur la théorie de la Médecine, & sur la bonne maniere de la cultiver* p. 1406

Art. CXV. *Lettre du Pere de Grainville, Jésuite, sur l'usage qu'on peut faire des médailles par rapport à la religion.* p. 1411

Art. CXVI. *Observations faites sur la montagne appellée le Pilon du Roi,*

par le P. Laval Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille page 1433

ART. CXIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne, de Dantzic. p. 1452

De Berlin. p. 1453

D'Iena. ibid.

D'Italie, de Venise. ibid.

D'Angleterre, de Londres. p. 1454

De Portugal, de Lisbonne. p. 1455

De Toulouse. p. 1456.

De Lyon. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1715.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1715.

ARTICLE CXIV.

REFLEXIONS SUR LA CRITIQUE, *par M. de la Motte de l'Academie Françoise, avec plusieurs Lettres de M. l'Archevêque de Cambrai & de l'Auteur.* A Paris, chez Dupuis ruë S. Jacques 1715. *in* 12 *pages* 138.

MAdame Dacier paroît, si on s'arrête au titre de son livre, avoir eû le dessein de donner au public un ouvrage dont l'utilité fût indépendante de la dispute sur Homere ; & si elle

avoit rempli ſon titre & traité à fond des cauſes de la corruption du goût, elle auroit en effet ſervi le public très-utilement. Mr. de la Motte a eû le même deſſein de ſe rendre utile indépendamment de la diſpute ; il a crû que des reflexions ſur la critique dont il feroit l'application aux points conteſtez entre lui & Madame Dacier, contribueroient à former le goût, & mettroient les Lecteurs en état de juger ſainement du prix, non ſeulement d'Homere, mais de tous les autres Auteurs, & qu'elles apprendroient l'art ſi peu connu & ſi peu pratiqué de cenſurer avec diſcretion & de diſputer ſans aigreur. Il ne pouvoit ſe faire un plan plus avantageux à ſes lecteurs ; il l'a fidellement éxécuté ; il a ſemé par tout des principes de raiſonnement & les plus ſages regles de la critique, & il ne dit contre ſon adverſaire que ce qu'entraîne la néceſſité de la diſpute. Comme il avoit promis de pardonner les injures à qui le détromperoit, il lut ſans s'allarmer, & même ſans s'echauffer, celles dont le livre de Madame Dacier eſt plein,

dans l'eſperance qu'elle rempliroit la condition ; mais après avoir achevé tout le livre, il trouva qu'il n'y a que la moitié de l'ouvrage fait ; on lui a dit des injures, on ne l'a pas détrompé. Je ne ſçai ſi M. de la Motte détrompera les adorateurs d'Homere ; il ne leur dit point d'injures, il leur dit des raiſons aſſaiſonnées, il eſt vrai, de quelques railleries délicates, meſurées, fondées ſur le vrai, & preſque auſſi propres à perſuader que les raiſons.

De l'Ode intitulée l'ombre d'Homere.

Il commence par juſtifier l'ode intitulée l'ombre d'Homere. Il étoit naturel de commencer par là ſa défenſe : cette ode renferme l'idée generale de ſon diſcours & de ſon poëme. Madame Dacier en prend occaſion de l'accuſer d'envie & de malignité, & elle lui fait honte de deux vices ſi odieux par l'autorité de Plutarque, comme ſi nous n'avions pas remarqué judicieuſement Mr. de la Motte, elle & moi, des maîtres de vertu infiniment plus reſpecta-

bles, & qu'on ne peut apprend[re] toute l'injuſtice d'un orgueil jalou[x] & malin que de la bouche des Phi[-] loſophes payens. Une ſimple ex[-] plication litterale de l'ode réduit[e] au ſens naturel, & dépoüillée des or[-] nemens poëtiques, eſt plus que ſuf[-] fiſante pour détruire les ſoupçons d[e] l'Apologiſte d'Homere, qui ſera ſan[s] doute fâchée d'avoir cité Plutarqu[e] hors de propos.

A l'égard du ſtile, dit modeſte[-] ment Mr. de la Motte, Madam[e] Dacier me reproche pluſieurs fau[-] tes : je conviens de bonne foi avec elle que je ne me ſuis pas expliqu[é] clairement dans les quatre premier[s] vers, & je m'attends bien à recon[-] noître encore d'autres fautes quand il s'agira de ma poëſie, dont je ré[-] ſerve l'examen pour la troiſiéme par[-] tie de mon ouvrage. Cette diſpoſi[-] tion à ſe rendre juſtice eſt plus eſti[-] mable que la gloire poëtique la plus brillante.

De l'eſtime des Anciens.

Une ſorte de Sçavans reproche à

cinq ou ſix Auteurs de nôtre ſiecle d'avoir mépriſé les Anciens , mais ces Auteurs n'ont point mépriſé les Anciens , ils ont ſeulement condamné l'eſtime outrée & l'eſpece d'idolatrie où l'on tombe à leur égard. Ils ont voulu qu'on rendît juſtice à tous les tems, que l'on ſentît le beau partout où il eſt ſans acception des ſiécles , & qu'on ne fît pas les Modernes d'une autre eſpece que les Anciens. La queſtion n'eſt donc pas (c'eſt Mr. de la Motte qui parle) s'il faut mépriſer ou eſtimer les Anciens, les abandonner ou les conſerver ; il eſt hors de doute qu'il faut les eſtimer & les lire, il s'agit ſeulement de ſçavoir s'il ne les faut pas peſer au même poids que les Modernes, s'il ne faut pas , pour ainſi dire, effacer des ouvrages les noms de leurs Auteurs pour ne les juger qu'en eux mêmes: voilà, dit M. de la Motte , *voilà préciſément la queſtion* , *du moins je déclare que je ne vais pas plus loin, je n'ai jamais paſſé ces bornes.*

La queſtion expliquée ſi clairement ſouffre-t'elle quelque difficulté? Mille ans de plus ou de moins,

ajoutent-ils, ôtent-ils quelque cho-
se à la perfection d'un ouvrage? Ho-
mere est-il le Poëte le plus accompli
parce qu'il est le plus ancien? Non
sans doute, on ne prescrit pas contre
la critique: Homere à la vérité doit
la craindre moins qu'un autre. Son
Censeur répete ici ce qu'il a dit dans
son discours, que ceux même qui le
surpassent, doivent encore le regar-
der comme leur maître, il ne peut
néanmoins convenir qu'il ait inven-
té l'art du poëme épique, & porté
d'abord ce grand art à la perfection
par un privilege dont Madame Da-
cier s'étonne: il convient aussi peu
de la raison que Madame Dacier ap-
porte de cette supériorité d'Home-
re: la voici. *Il y a des nations si heu-
reusement situées, & que le soleil regar-
de si favorablement, qu'elles ont été ca-
pables d'imaginer & d'inventer elles-
mêmes, & d'arriver à la perfection, &
il y en a d'autres qui ensevelies dans un
air plus épais n'ont jamais pû se tirer de
la grossiereté & de la barbarie que par
les secours de l'imitation; telles sont tou-
tes les nations occidentales, par com-
paraison à celles qui sont à l'orient.* Mr.

de la Motte conclut agréablement, que selon les principes de cette astronomie particuliere à Madame Dacier, les poëmes d'Homere seroient l'effet d'un coup du soleil ; mais l'orient, ajoute-t'il, n'est pas fixe, comme les poles, & tous les climats sont orient & occident les uns par rapport aux autres.

D'ailleurs, il n'est pas certain qu'Homere ait inventé l'art du poëme épique, & il est certain qu'il ne l'a pas perfectionné : on doit l'estimer, il ne faut pas l'adorer, il faut le lire, s'efforcer de copier les beautez répanduës dans son poëme, ne pas s'aveugler sur ses fautes, les critiquer : pourquoi l'éxcepteroit-on de la regle generale ?

De la maniere de critiquer les Auteurs.

La critique est permise, elle est légitime, c'est un droit naturel du public de juger des écrits qu'on lui expose ; elle est utile, puis qu'en découvrant les beautez & les défauts d'un ouvrage, elle apprend à en imiter les beautez, & à en éviter les

défauts. Autant que la critique e
utile & legitime, autant la ſatire eſ
elle injuſte & pernicieuſe, elle eſſay
de tourner les Auteurs en ridicule
ce qui ne ſçauroit être le droit d
perſonne ; elle ſonge beaucoup plu
à réjoüir qu'à éclaircir ; elle ne por
te que des jugemens vagues & ma
lins, d'autant plus contagieux q
leur generalité accommode nôtr
pareſſe, & que leur malice ne flatt
que trop nôtre penchant à mépriſe
les autres : il faudroit donc dans l
République des Lettres traiter le
Satiriques ſuperficiels comme de
ſéditieux, qui ne cherchent qu'
broüiller ; & les Critiques ſages a
contraire, comme de bons citoyen
qui ne travaillent qu'à faire fleurir l
raiſon & les talens : c'eſt à eux de ju-
ger les Anciens & les Modernes. Mr
de la Motte voudroit que dans ce ju-
gement la ſévérité fût pour les An-
ciens, & les ménagemens pour le
Modernes. L'anatomie pratiquée ſu
les corps morts contribuë à la guéri-
ſon des vivans ſans pouvoir nuire
la critique exercée ſur les mort
éclaireroit & ne devroit bleſſer per-

ſonne ; cette regle de critique eſt très-raiſonnable, & elle ſeroit d'uſage, ſi tout le monde n'écoutoit que la raiſon ; mais elle eſt inutile dans le monde tel qu'il eſt ; les Traducteurs, les Commentateurs, ſont auſſi ſenſibles pour les Auteurs morts, dont ils regardent la réputation comme confonduë avec la leur, que par eux-mêmes, & d'ailleurs la jalouſie ſi commune dans la République des Lettres fait, comme on l'a dit de Deſpreaux, qu'on ſouffre plus aiſément cent Anciens ſur ſa tête, qu'un ſeul Moderne à ſes côtez. Mr. de la Motte en a fait l'éxpérience.

On lira avec plaiſir les remarques réjoüiſſantes qu'il fait de ſang froid ſur quelques unes des injures que Madame Dacier lui a dites avec beaucoup de chaleur : les remarques ſont courtes, le recueïl des injures remplit trois pages.

On s'attendoit à la maniere dont il repouſſeroit le reproche d'avoir fait des operas : il repouſſe agréablement le reproche d'avoir lû des Romans : Madame Dacier avouë dans la préface de ſa traduction d'Ariſto-

phane qu'elle a lû deux cent foi avec plaiſir les nuées de cet infam Comique. Mes lectures frivoles, di Mr. de la Motte, ne montent pas beaucoup près ſi haut, mais je n veux pas chicaner, & je conſens qu l'un aille pour l'autre. Madame Da cier ſe juſtifiera peutêtre par un fai avancé ſans preuve : S. Chryſoſto me, dit-on, aimoit la lecture d'Ariſ tophane juſqu'à le mettre ſous for chevet; conte deſtitué de toute vrai-ſemblance, & qui n'eſt appuyé d'aucun témoignage de quelque conſé-quence.

Du parallele d'Homere & de l'Ecritur Sainte.

Voici, dit Mr. de la Motte avec raiſon, un article plus ſérieux & plus important que tous les autres. Mr de la Motte a traité de ſcandaleux le parallele que Madame Dacier fait aſſez ſouvent d'Homere & de l'Ecri-ture ſainte; Madame Dacier a ré-pondu qu'elle étoit très-contente de ſcandaliſer avec Euſtathe Archevê-que de Theſſalonique, comme ſ

e Commentateur d'Homere Gram-
nairien & rien de plus étoit un Pere
e l'Eglise. Appuyée de cette auto-
té Madame Dacier donne à plu-
eurs des remarques du Censeur
'Homere la note capitale d'impie-
. Mr. de la Motte pouvoit se repo-
r sur l'approbation, sur les éloges
ue des Théologiens, des Arche-
êques, *puisqu'il en faut*, ont don-
ez à son livre; il a crû devoir ex-
liquer ses sentimens sur l'Ecriture:
l'a étudiée, mais il ne l'a pas lûë
omme une poëtique, aliment fri-
ole de l'imagination, ni Homere
omme les Prophetes, en y cher-
hant de grandes veritez cachées
ous les fables, & *le denoüement du
rand mystere de la prédestination, & de
n accord avec la liberté de l'homme.* Il
especte les saints livres comme la
ource divine de la doctrine & des
nœurs. Il regarde Homere comme
n organe dont le pere du mensonge
est servi, non pas pour établir le
aganisme, ainsi que Madame Da-
ier le fait dire à Mr. de la Motte,
nais pour en fortifier l'extravagance
t l'absurdité.

Si l'on ſe contentoit de trouver entre l'ouvrage divin & l'ouvrage payen quelque raport de ſtile, ſi l'on n'y cherchoit qu'à verifier des uſages & des mœurs, rien ne ſeroit plus raiſonnable : mais d'aller juſqu'à vouloir faire reſpecter les plus grandes folies d'Homere par les miracles de l'Ecriture, c'eſt ce que tout Chrétien trouvera ſcandaleux.

De l'ignorance du Grec.

M. de la Motte ne fait pas gloire d'ignorer le Grec, mais il ſoutient ſeulement qu'il a pû ſur la traduction de Madame Dacier juger de l'ordre du poëme d'Homere, du caractere de ſes Dieux, de ſes Héros, du choix des actions, de la convenance des ſentimens ; en un mot, de ce qui eſt l'objet de ſa critique.

De la nouveauté du projet de Mr. de la Motte.

Un ami de Madame Dacier a déterré une diſſertation de Deſmarets contre Homere oubliée dès ſa naiſ-

ıce. L'Apologiſte d'Homere s'en
t ſervie à pluſieurs uſages. 1°. A dé-
ier les Critiques d'Homere, en
ur donnant pour chef un Auteur
rt décrié. 2°. à inſinuer que M. de
Motte a profité de cette diſſerta-
on. Le nouveau Cenſeur d'Homere
a-t-il pas pû ignorer une diſſerta-
on oubliée & enterrée dans la pouſ-
ere de quelques cabinets, dont il
reſte peut-être que cinq ou ſix
emplaires dans le monde? Il l'a en
fet ignorée; ce n'eſt pas cet écrit,
eſt le ſens commun, qui lui a four-
ſes remarques. Il ne prétend point
la gloire de la nouveauté, il avouë
ıe bien des gens lui ont dit: *J'a-
is déja ſenti tout ce que vous nous di-
s d'Homere, & vos idées ne m'étoient
int nouvelles.* Les partiſans d'Ho-
ere ont beau crier que toute la
rre eſt de leur avis, qu'on recüeille
s voix, l'univers dépoſera de ſon
nnui ſur bien des choſes dont on
étend qu'il eſt enchanté.

Sur le ſilence de l'Académie.

Le zele de Me. Dacier pour ſon

Idole s'exhale par des plaintes ameres, ſur ce que l'Académie, qui doit être le rempart de la langue, des lettres & du bon goût, ſouffre parmi ſes membres des Cenſeurs d'Homere, que les critiques d'Homere qui ont paru depuis cinquante ans ſont ſorties de ce Corps celebre. La raiſon en eſt naturelle, répond ſon adverſaire ;parmi les meilleurs eſprits, tels que ſont les membres de l'Académie Françoiſe, il s'en trouvera toujours qui ſentiront les fautes d'Homere, & qui auront le courage de les relever : c'eſt même parce que l'Académie doit être le rempart des lettres & du bon goût, que ces Ecrivains ont crû de leur devoir d'examiner un ouvrage qu'on donnoit indiſtinctement pour regle, & d'y faire ſentir ce qui devoit être excepté de l'eſtime & de l'imitation.

Le zele de Me. Dacier la tranſporte, elle menace après avoir gemi ; elle n'oublie rien pour ſoulever l'Académie contre ſon adverſaire : enfin, elle ne ſe ſouvient que la charité lui défend ces mouvemens, que quand la paſſion n'a plus rien à dire;

lle s'eſt exprimée cette paſſion dans
es termes les plus graves & les plus
athétiques, *témérité*, *licence*, *déſor-
re*, *attentat injurieux*, voilà de grands
nots ; qui croiroit qu'il ne s'agit
ue de quelques défauts reprochez
Homere ? Cette premiere partie
init par des reflexions ſur les auto-
itez qu'on fait valoir en faveur
l'Homere.

Les lettres de feu Monſieur l'Ar-
hevêque de Cambrai à l'Auteur,
 celles de l'Auteur, méritoient aſ-
ûrément d'être publiées. L'eſprit
niverſel de M. de Cambray s'y fait
entir, on admire la fineſſe de ſon
oût, & la connoiſſance exacte qu'il
voit des beautez de chaque Art. Il
e plaint de l'imperfection de la ver-
ification Françoiſe, & de la con-
rainte des regles bizarres auxquel-
es elle eſt aſſervie. M. de la Motte
onvient du mal, & ne voit point
le remede. Rien de plus judicieux
ue les reflexions du Prélat ſur l'eſti-
ne qu'on doit avoir pour les An-
iens, & ſur la liberté de les criti-
uer ; il prend dans cette diſpute ce
uſte milieu difficile à trouver, &

plus difficile à conſerver, & dont nous ne nous ſommes point écartez en rendant compte au public de cette diſpute, parfaitement conformes à ce grand Prélat, qu'aucun des deux partis n'oſeroit refuſer pour arbitre.

On parle dans ces lettres de deux écrits qui piqueront ſans doute la curioſité des Lecteurs, *de l'avis de M. de Cambray ſur les occupations de l'Académie*, & *d'une lettre de M. de la Motte ſur le libre arbitre.*

ARTICLE CXV.

REFLEXIONS SUR LA CRITIQUE, ſeconde partie. A Paris, chez Dupuis, 1715. *in* 12. *pages* 166.

MOnſieur de la Motte ſe plaint agréablement de l'inattention des Lecteurs. Ils ne ſe donnent pas le tems d'examiner, & veulent juger ; ils cedent tour à tour aux premieres lueurs du pour & du contre. C'eſt cette inattention des Lecteurs qui multiplie les livres polémiques ; chacun des diſputans croit avoir in-

:rêt de leur parler le dernier, non
is tant pour leur dire des choſes
ouvelles, que pour leur faire relire
elles qu'on craint qu'ils n'ayent ou-
liées. Me. Dacier reviendra peut-
re à la charge, M. de la Motte a
ſolu de lui laiſſer finir le combat.
Il ſe contente de répondre exac-
ment dans cette ſeconde partie à
ut ce qu'elle a objecté contre ſon
ſcours. Après cela il croit la cauſe
ſez inſtruite, & il attendra tran-
uillement que le public prononce.

Des deux portraits d'Homere.

Le Cenſeur d'Homere attaque les
orateurs d'Homere dans leur fort:
n'oppoſent aux critiques les mieux
ndées que le conſentement de tous
s ſiécles, la tradition de tous les
avans. Qui s'en rapporteroit à Me.
acier, ne douteroit pas que des
ux portraits d'Homere, le flateur
fût l'ouvrage des plus grands
ommes de l'antiquité, & que le
rtrait critique ne fût un extrait
s écrits de Deſmarêts & de Per-
ut : il ſe méprendroit fort, le ta-

bleau critique eſt formé des trait qu'ont fourni à M. de la Motte, Platon, Pithagore, Denis d'Halicarnaſſe, Joſephe, Plutarque, Lucien Dion-Chryſoſtome, Philoſtrate Longin, Ciceron, Horace; des ſectes entieres de Philoſophes, les anciens Peres de l'Egliſe, Eraſme, Jule-Ceſar, Scaliger, S. Evremont, le P. Rapin, M. Bayle. Les reproche qu'ils font au Poëte Grec ſont raportez fidellement. Quel embarras pou Me. Dacier & M. Fraguier? Il fau qu'ils prennent parti entre le divin Platon & le divin Homere. Mr. Dacier ſacrifiera-t'il Pithagore & Horace, qu'il a traduits & commentez à Homere traduit par Me. ſa femme Qu'ils ne ſe diviſent pas, & qu'il ſongent plûtôt à juſtifier leur ſilence ſur ces illuſtres Critiques d'Homere qui ne leur étoient pas inconnus.

Du Droit d'examiner.

Le partage de ſentimens ſur Homere fait au moins rentrer les lecteurs dans les droits de l'examen droits qui ſubſiſteroient dans le ca

l'un consentement presque unanime. La question du merite d'Homere est toute du ressort de la raison, & nous ne devons le sacrifice de nôtre jugement qu'à l'autorité divine: c'est une espece d'idolatrie d'accorder à des opinions humaines ce sacrifice que Dieu s'est réservé pour lui seul. Il est vrai que quand on est d'un sentiment contraire au plus grand nombre de gens d'esprit, il faut se défier d'autant plus de ses vûës particulieres, mais il ne faut pas pour cela les dissimuler, parce que sans se flatter d'une raison supérieure à celle des autres, on peut avoir découvert en quelque chose la verité qu'ils n'ont pas apperçûë, faute peut-être de l'avoir aussi soigneusement cherchée. Cette conduite n'est pas si hardie qu'on le pense, dit nôtre Auteur, car souvent en matiere d'ouvrages d'esprit, ce n'est pas attaquer un grand nombre de jugemens que de combattre une opinion publique, il ne faut quelquefois qu'un homme accrédité pour entraîner tout un peuple. Les descendans admirent sur la foi de leurs an-

cêtres, un ſiécle impoſe à l'autre; on ſe défie de ſon goût, on n'ôſe produire ſes lumieres, car il faut de l'audace pour affronter la contradiction publique, & il eſt plus court & plus ſûr de groſſir le nombre des admirateurs, ce nombre croît tous les jours, il ſe perpétuë, & cependant parmi cette longue ſuite d'admirateurs, il n'y a peut-être que trois ou quatre juges légitimes.

Du deſſein d'Homere.

M. de la Motte, qui ſe recrie ſur ce qu'on veut tout juſtifier dans Homere, auroit dû éviter plus ſoigneuſement le même écüeil, & abandonner ſes paradoxes ſur le deſſein de l'Iliade & ſur la nature du poëme épique. Il ne les défend que par de nouvelles erreurs. De ce que tout le monde ne convient pas ſur le deſſein d'Homere, il conclut que ce deſſein eſt propoſé trop obſcurément. Il ne faut qu'ouvrir Homere, pour ſe convaincre que la fable & le vrai but de l'Iliade eſt expliqué très-clairement dans les premiers

 vers

vers de l'ouvrage, & que tout s'y rapporte, ensorte qu'on n'a pû s'y méprendre que faute d'attention, ou par un goût bizarre de ne pas penser comme les autres.

On a tort d'imputer à Horace d'avoir crû que l'Iliade est l'histoire de la guerre de Troye, parce qu'il appelle Homere l'Ecrivain de la guerre de Troye; l'idée qu'il donne du poëme épique dans son Art poëtique, l'unité d'action qu'il exige comme essentielle à ce poëme, démontrent qu'il a pensé comme Aristote sur la constitution de l'Iliade. M. de la Motte s'écarte fort loin de l'un & de l'autre : toujours attaché à ce faux principe, que la poësie n'a que le plaisir pour fin, il ne veut pas reconnoître de fable instructive, ni dans l'Iliade, ni dans aucun autre poëme. Pourquoi, demande-t-il, nous faire une énigme d'une verité simple? Le Poëte a tort, répondrons nous, s'il en fait une énigme, il doit la proposer clairement, & ne point souffrir qu'on la perde de vûë. Homere a suivi cette regle; on ne voit dans l'Iliade que les maux que cause la divi-

ſion entre des Princes confédérez, c'eſt l'objet dominant. M. de la Motte trouve mauvais qu'on faſſe de ſi grands circuits pour inſtruire; il appelle circuits la ſuite d'évenemens qui rendent une verité ſenſible, qui la peignent dans des exemples plus efficaces que les préceptes. C'eſt l'expérience qui a montré ce moyen de faire goûter aux hommes des veritez, qui propoſées ſéchement ne plaiſoient pas. *Toute action hiſtorique donne lieu à quelque verité morale*, dit M. de la Motte, *les Hiſtoriens font des fables*, il eſt vrai que tout évenement fournit quelque inſtruction morale quand on le médite, mais tout évenement n'eſt pas propre à devenir le ſujet d'un poëme épique, ou dramatique. L'art poëtique apprend à choiſir un ſujet, à l'embellir, à le rendre capable d'inſpirer la verité morale que le Poëte a deſſein d'enſeigner. On ne peut pas dire néanmoins que *les Hiſtoriens font des fables*, ils peignent d'après le vrai, ils ne changent rien aux évenemens. Les Poëtes, continuë M. de la Motte, n'ont point eû en vûë l'inſtruction,

eurs ombres ont-elles revelé ce ſe-
ret à M. de la Motte ? L'inſtruction
ſt ſi marquée dans les plus beaux
oëmes, qu'on ne peut penſer ſur le
ut de la poëſie autrement qu'Ho-
ace. *Et prodeſſe volunt & delectare
oetæ.*

Du Poëme épique & de l'unité d'action.

Nous joignons ces deux articles, arce qu'ils ſont étroitement liez un à l'autre. Le Cenſeur d'Homere ccorde ici preſque tout ce qu'on ui demande : il convient qu'un poëme épique a des regles particulieres, ue la Pharſale n'eſt pas un poëme pique. Il ſe borne à ſoutenir qu'un oëme tel que la Pharſale peut plaie, on ne le nie pas, mais on nie que unité d'action ne ſoit pas eſſentiel- au poëme épique, on nie que l'u- té d'action ne ſoit pas obſervée ans Telemaque. La verité qui eſt but de cet excellent poëme, eſt ette maxime : Un jeune Prince ne eut éviter de ſe perdre ſans le ſe- urs d'un ſage Gouverneur qu'il coute avec une entiere confiance,

& c'eſt Dieu qui lui donne ce Gouverneur. L'action eſt le voyage entrepris pour chercher Uliſſe ; elle eſt finie quand Uliſſe eſt trouvé. La multiplicité d'épiſodes n'empêche pas l'unité de l'action principale, quand ils en naiſſent, ou quand ils y ſont liez ; ils en naiſſent, dans Telemaque, comme dans l'Odiſſée, & dans l'Enéïde. Un long voyage expoſe à mille avantures, à cent périls différens, la vie & l'innocence ſont ſouvent en danger ; cependant la varieté des avantures n'empêche pas que le voyage n'ait qu'un but, & ſoit une ſeule action. L'exemple des métamorphoſes ne prouve rien, cette ſuite de fables n'a rien du poëme épique.

Des ſurpriſes.

L'ingénieux Auteur eſt moins heureux quand il veut donner de nouvelles regles de poëtique, que quand il accuſe Homere d'avoir mal obſervé celles que la nature a dictées. Il explique ici avec beaucoup de pénétration les deux eſpeces de plaiſir

que cauſe un pcëme où la ſurpriſe eſt menagée, & il prouve en démêlant les ſophiſmes de M^e^. Dacier, que cet art de ménager les ſurpriſes manque à l'Auteur de l'Iliade.

Des Dieux & des Heros.

Le Cenſeur d'Homere appuye par de nouveaux exemples, & par des autoritez reſpectables à M^e^.Dacier, de Platon, de Pithagore, de Longin & de Ciceron, des reproches contre le Poëte Grec ſur le mauvais caractere de ſes Dieux & de ſes Héros. Peut-être y a t-il quelques chefs d'accuſation moins forts que les autres, & qu'on peut rejetter ; mais le plus grand nombre ne ſouffre point de replique. Il n'eſt pas poſſible de juſtifier, ni la Théologie, ni la morale d'Homere. M. Fraguier a cependant entrepris la défenſe de la Théologie d'Homere dans une *Diſſertation ſur les Dieux de l'Iliade* ; mais il ne croit pas qu'elle puiſſe ſouffrir le grand jour telle qu'elle eſt. M. de la Motte à la fin de l'article des Héros d'Homere, ſe juſtifie du reproche d'a-

voir appellé groſſiers ces tems prétendus héroïques : il s'en juſtifie avec tant d'eſprit & tant de raiſon, que nous croyons devoir tranſcrire ici cet endroit. Je n'appelle point groſſiers ces tems, dit-il, par l'in-
» nocente ſimplicité des mœurs qui
» ſeroit en effet très-reſpectable,
» mais l'ignorance des arts & de la
» veritable morale, ce qui eſt ſans
» ſans doute une imperfection bien
» réelle, s'il ſuffiſoit de cette ſorte
» de ſimplicité pour rendre les hom-
» mes dignes d'eſtime, il faudroit
» aller apprendre à vivre chez les
» Iroquois. Je diſtingue dans le luxe,
» qu'on prétend que je louë ſcanda-
» leuſement, ce qui fait honneur à
» l'induſtrie de l'homme d'avec ce
» ce qui fait honte à ſa vanité : nous
» ne ſommes pas excuſables de nour-
» rir nôtre orgueil de toutes les in-
» ventions des Arts, de nous croire
» plus grands par les richeſſes & les
» ornemens qu'ils nous fourniſſent,
» mais ces choſes n'en ſont pas moins
» innocentes en elles mêmes, & ſi
» on ne les employoit qu'à décorer
» le culte divin & ſoutenir la Majeſté

„ des Rois, à procurer au public des
„ commoditez & même des plaisirs
„ innocens, il n'y auroit plus qu'à
„ admirer sans scrupule les miracles
„ de l'industrie, & à joüir avec re-
„ connoissance de l'ingénieuse fé-
„ condité des Arts. Je veux bien,
„ continuë M. de la Motte, qu'on
„ félicite un siecle de les avoir igno-
„ rez, si les hommes en étoient plus
„ vertueux, mais qu'on ne leur fasse
„ pas un merite de leur ignorance,
„ s'ils se sont livrez sans luxe à tous
„ les désordres & à tous les crimes
„ que le luxe amene. Telle est la
„ grossiereté des personnages de l'I-
„ liade, ils ne rendent point leur
„ simplicité aimable par leur vertu,
„ il semble plutôt que leurs vices
„ fassent de leur simplicité même un
„ nouveau défaut.

De la narration. Des Repetitions. Des Descriptions.

On n'a réfuté ces endroits du discours de M. de la Motte que par des déclamations insultantes. *Je ne crois pas qu'on ait jamais fait une critique si*

insensée, j'ai honte de répondre à des choses si pitoyables. Les raisons manquoient, on a eû recours aux injures. M. de la Motte par les nouvelles raisons dont il soutient sa censure, met son adversaire dans la necessité de se taire, ou de faire de nouvelles exclamations pour toute réponse; il declare encore qu'il rend hommage au Prince des Poëtes dans tous les genres d'éloquence. Quoiqu'il remarque des défauts dans ses narrations, dans ses descriptions, dans ses discours; quoiqu'il ne puisse souffrir les répétitions ennuyeuses dont ses narrations sont chargées, & qui les souffriroit? Quoiqu'il juge avec Aristote qu'Homere a porté le merveilleux jusqu'au déraisonnable, la parodie des discours d'Hector à ses chevaux est divertissante, & ne divertira pas les adorateurs d'Homere.

De l'expression. De la morale. De la réputation d'Homere.

L'élegance de l'expression d'Homere est reconnuë de part & d'au-

tre. M. de la Motte ſe retranche à conteſter la compétence des Juges. Il prétend qu'on ne ſçait pas aſſez une langue morte pour en connoître les fineſſes. Cela eſt vrai, mais on en ſçait aſſez pour en connoître une grande partie, & le témoignage rendu à Homere par les plus beaux ſiecles de la langue Grecque eſt déciſif en ſa faveur.

On ne ſauve la morale d'Homere que par les allégories; elles ſont ſi décriées, ces allégories, que Monſieur de la Motte ne les attaque qu'en paſſant.

Il s'en tient à ſes conjectures ſur le progrès de la réputation d'Homere, il retracte pourtant la conjecture qui regardoit Ariſtote, & promet de ne pas s'obſtiner à défendre celles qu'on lui rendra ſuſpectes par de bonnes raiſons, ou par des conjectures plus vraiſemblables. Au reſte, il veut pour juges des eſprits naturels, plûtôt que des ſçavans: la plûpart des Sçavans, dit-il, ne ſentent „ plus les choſes en elles-mêmes, ils „ ſont comme ces imaginations foi„ bles, qui ſubjuguées par l'éclat des

„ dignitez & des richesses admirent
„ dans la bouche d'un grand, ce
„ qu'ils trouveroient pitoyable dans
„ un homme du commun; ainsi l'an-
„ cienne réputation & les langues
„ sçavantes leur imposent, & chan-
„ gent tout à leurs yeux, telle pen-
„ sée qu'ils entendent tous les jours
„ en François sans y prendre garde
„ les frape, les enleve, s'ils viennent
„ à la rencontrer dans un Auteur
„ Grec, tout pleins qu'ils en sont,
„ ils vous la citent avec emphase, &
„ si vous ne partagez pas leur en-
„ thousiasme, ah! s'écrient-ils, si
„ vous sçaviez le Grec! Il me semble
„ entendre Dom Guichot, qui par-
„ ce qu'il est armé Chevalier, voit
„ des géans où son Ecuyer ne voit
„ que des moulins.

L'Auteur réserve les articles des comparaisons & des sentences à la troisieme partie, où il examinera la critique que Me. Dacier a faite de son Iliade Françoise. Enfin, il s'efforce en finissant de persuader ses Lecteurs qu'il a sçû garder dans cette dispute le juste milieu où la verité se rencontre.

Septembre 1715.

ARTICLE CXVI.

JOAN. FRID. HUMBERGK Parerga ſacra, ſive obſervationes quædam ad Novum Teſtamentum Domini noſtri Jeſu-Chriſti. C'eſt à dire, *Additions ſacrées, ou quelques obſervations ſur le Nouveau Teſtament de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST. *Par Jean Frideric Hombergk, Profeſſeur du Droit en l'Univerſité de Marbourg.* A Utrecht, de l'Imprimerie de Guillaume Van-de Water, 1713. *In* 4°. *pages* 368.

LA maniere d'écrire de l'Auteur ne convient pas mal au titre de ſon ouvrage, *Parerga* : il ſemble jetter ſes penſées, mais des penſées méditées & ſubtiles, qui n'ont pû venir qu'après une grande application à étudier le texte ſacré, & une grande connoiſſance des meilleurs Auteurs Grecs ; car c'eſt ſur le texte Grec du Nouveau Teſtament, que Mr. Hombergk a travaillé : il éxamine avec ſoin chaque parole, chaque phraſe ; il les compare les unes

avec les autres ; il obſerve la liaiſon qu'elles ont entre elles, avec celles qui précédent ou celles qui ſuivent; il cherche leur ſignification propre, & celle qui leur convient dans la place où elles ſont ; il a recours à ce qui s'appelle en Grammaire *Epanalepſe* & *Trajection*, lorſqu'on reprend ce qui a été dit, ou commencé auparavant ; ou qu'une demie phraſe eſt tranſportée & inſérée dans une autre; il remarque le rapport qu'elles ont avec des expreſſions ſemblables ou à peu près ſemblables des livres des Profanes. De tout cela il tire ſes conjectures & ſes explications, dont il exclut ces hébraïſmes que Beze & quelques autres croyent voir partout.

Si l'on ſemble loüer ſa méthode, on ne ſouſcrit pas pourtant à toutes ſes concluſions, & on n'approuve pas toutes ſes penſées. La confiance qu'ont des Proteſtans dans leurs lumieres particulieres les rend hardis ; & ils abandonnent ſans façon les interprétations de l'Ecriture les plus autoriſées.

D'un grand nombre d'endroits

qu'on avoit choisis en lisant cet ouvrage, comme dignes de remarque, on en rapportera seulement quelques-uns.

En S. Matthieu ch. 3. v. 11. S. Jean dit, qu'il baptize avec l'eau; mais que celui qui va venir après lui, donnera le baptême de l'Esprit Saint, Βαπτίζω ἐν ὕδατι ... βαπτίσει ἐν πνεύματι ἁγίῳ. Comme la préposition ἐν n'ajoute rien au sens, Beze prétend que c'est un hébraïsme; & Mr. Hombergk montre qu'Hésiode, Callimaque, Platon, Elien, Lucien, ont fait un pareil usage de la même préposition. Cet éxemple suffira pour faire voir où va l'affectation de faire l'hébraïsant.

Voici une explication singulière des paroles de JESUS CHRIST en S. Matthieu ch. 5. v. 19. Ὃς ἐὰν οὖν λύσῃ μίαν τῶν ἐντολῶν τούτων τῶν ἐλαχίστων, καὶ διδάξῃ οὕτω τοὺς ἀνθρώπους, ἐλάχιστος κληθήσεται ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν. Selon la Vulgate. *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis.... minimus vocabitur in regno cælorum.* Ce que le P. Bouhours a ainsi traduit. *Celui qui violera un seul de ces préceptes, même*

des plus petits, & qui enseignera les hommes à le faire, sera estimé le plus petit dans le royaume des cieux. Mr. Hombergk est persuadé que le verbe λύειν, *solvere*, en cet endroit ne signifie pas *violer un commandement*, mais l'entendre & l'expliquer. Car outre, dit-il, que c'est le verbe καταλύειν qui a été employé au verset 17ᵉ pour signifier *abolir la loi*, il est manifeste qu'il s'agit ici de l'interprétation de la loi : en sorte que le sens est ; que celui qui interprétera & enseignera aux hommes le moindre des préceptes, quoiqu'il ne le garde pas, ne laissera pas de mériter quelque loüange : mais il en mériteroit une plus grande, s'il faisoit comme il enseigne.

Qui sont ces préceptes les plus petits ? M. Hombergk pense qu'il faut entendre par là les interprétations séches des Docteurs de la loi, que Jesus-Christ réfute dans la suite. Car en effet qu'y a t'il de plus petit, que de restreindre le précepte de *ne tuer point* au seul homicide, sans y comprendre la colére & les outrages ?

Septembre 1715.

Sur le v. 19. du ch. 6e. il dit que ces mots σῆς καὶ βρῶσις doivent s'entendre, comme s'il y avoit σῆς βρώσκων, *le ver qui mange, qui ronge* : ce qu'il prouve par quelques expressions semblables des Auteurs sacrez & profanes, & parce que nulle part βρῶσις ne se prend pour la rouille, c'est toujours ou la nourriture ou l'action de manger.

Au ch. 9. v. 19. Οὐδεὶς δὲ ἐπιβάλλει ἐπίβλημα ῥάκους ἀγνάφου ἐπὶ ἱματίῳ παλαίῳ. Mr. Hombergk retenant la signification propre de tous les mots, entend ainsi ce passage. *Personne ne met sur un vieil habit un manteau de gros drap neuf.* Pourquoi ? αἴρει γὰρ τὸ πλήρωμα αὐτοῦ ἀπὸ τοῦ ἱματίου, καὶ χεῖρον σχίσμα γίνεται. Ce mot πλήρωμα, dit-il, n'est jamais pris pour une chose ajoûtée à une autre, c'est toûjours pour une chose compléte & entiére, & d'ailleurs il se rapporte ici manifestement à ἐπίβλημα : il faut donc traduire, conclut il : *Car le manteau neuf acheve d'user le vieil habit, qui se déchire.* Ce n'est pas que le vieil habit fût auparavant déchiré, mais il se déchire plûtôt sous le manteau neuf :

& ce χεῖρον σχίσμα ne marque pas que la déchirure se fait plus grande, mais qu'il se fait une grande déchirure. Ainsi les meilleurs Auteurs, Platon, Theocrite, Herodote, Euripide, employent le comparatif pour amplifier.

Mais enfin il remarque, qu'il y a en S. Luc ch. 5. v. 36. *καὶ τῷ παλαίῳ ἐ συμφωνεῖ ἐπίβλημα. Le manteau neuf ne vient pas bien au vieil habit.* Ce qui lui fait penser, qu'il est plus élégant d'entendre le nom σχίσμα de la disconvenance entre les deux habits, que d'une déchirure. Cependant S. Luc dit que le neuf déchire le vieux, *καὶ τὸ καίνον σχίζει.*

Au ch. 24. v. 15. Οταν οὖν ἴδητε τὸ βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως ..... ἑςὼς ἐν τοπῳ ἁγίῳ ὁ ἀναγινώσκων νοείτω. Selon Mr. Hombergk ces mots τὸ βδέλυγμα τῆς, ἐρημώσεος *l'abomination de désolation*, n'ont pas un rapport particulier à aucune profanation du Temple, mais regardent en général les malheurs de Jérusalem : & c'est de même que s'il y avoit τὴν ἐρήμωσιν βδελυκτήν, *l'abominable désolation*. Les mots suivans ἑςὼς ἐν τόπῳ ἁγίῳ ne sçauroient se

oindre avec les précédens, βδέλυγμα ·tant un substantif neutre, & ἑςὼς ın participe masculin ; c'est donc ,vec ceux qui viennent après, qu'ils loivent être unis. Et le sens de tout e verset est celui-ci. *Quand vous verez l'abominable désolation, ... que ceui qui est dans le lieu saint,* dans la saine Cité, *& qui lit ces choses les comrenne.* Ensuite le discours continuë ›ar une *Epanalepse* ou reprise avec le :hangement de nombres : *Que ceux]ui seront alors dans la Judée s'enfuïent ıux montagnes.* Mr. Hombergk cite le Platon dans l'apologie de Socra:e un passage assez semblable pour la :onstruction.

Il explique ainsi le v. 21. du ch. 3^e^. le S. Marc. Jesus Christ *commanla aux siens*, à ses Apôtres, *d'arrêter !a foule* ou les cris *du peuple qui sembloit être hors de soi.* Il dit que οἱ παρ' αὐτοῦ, ıe sont pas les parens de Jesus-Christ, mais ceux qu'il envoyoit ;]ue c'est le sens ordinaire de cette :xpression, sousentendant πεμπόμενοι, ἐρχόμενοι, ou quelque semblable verbe. Et il rapporte αὐτὸν à ὄχλος du verset précédent. D'ailleurs, dit-il, ja-

mais JESUS-CHRIST n'a été traité de furieux & d'insensé, même par ses ennemis. Il est persuadé, qu'entre le verset 20 & le 21. il faut insérer ce que rapporte S. Matthieu chap. 21. v. 22.

En S. Luc chap. 6. v. 35. JESUS-CHRIST commandant de faire du bien à tous, & de prêter, ajoute μηδὲν ἀπελπίζοντες. Mr. Hombergk entend ces mots, de ne pas craindre de faire du bien & de prêter, de ne point desesperer comme d'une chose perduë; car la recompense sera grande.

Ces autres mots en S. Luc ch. 18. v. 5. ἵνα μὴ εἰς τέλος ἐρχομένη ὑπωπιάζῃ με, il les explique ainsi : *De peur qu'elle vienne à me faire en face les plus grands reproches*. Il prouve par Theocrite, Phocylide, Euripide, Lucien, que εἰς τέλος signifie qu'une chose est finie, parfaite, achevée.

Il soutient qu'en S. Luc ch. 22. v. 20, le participe ἐκχυνόμενον *répandu* se rapporte à ποτήριον *à la coupe*.

En S. Jean ch. 8. v. 25. JESUS-CHRIST répond aux Juifs qui lui demandoient, Qui il étoit? τὴν ἀρχὴν

ὃ, τι καὶ λαλῶ ὑμῖν. Ce τὴν ἀρχεὶν ſelon Mr. Hombergk qui cite Lucien, Hérodote, Elien, tient lieu d'un adverbe, & ſignifie en Latin *prorsùs*, *planè*, en François *veritablement*, *en effet*. De ſorte que JESUS CHRIST répond, qu'il eſt veritablement ce qu'il leur dit, envoyé par ſon pere.

On finira par un endroit important, où Mr. Hombergk ne fait pas de difficulté d'abandonner la Tradition. S. Paul en l'Epitre aux Romains ch. 5. v. 12. s'exprime ainſi. Διὰ τῦτο ὥσπερ δι' ἑνὸς ἀνθρώπυ ἡ ἁμαρτία εἰς τὸν κόσμον εἰσῆλθε, καὶ διὰ τῆς ἁμαρτίας ὁ θάνατος. καὶ ὕτως εἰς πάντας ἀνθρώπους ὁ θάνατος διῆλθεν, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον. 1°. Comme le deſſein de l'Apôtre eſt d'expliquer, comment le peché & la mort ont trouvé entrée dans le monde ; ce διὰ τῦτο regarde ce qu'il avoit dit, que generalement tous les hommes ſont pecheurs, & ne marque point de liaiſon avec le verſet précédent. 2°. L'adverbe ὕτως répond à ὥσπερ : & les deux font une période dont les membres ſe rapportent l'un à l'autre. 3°. C'eſt à θάνατος qui eſt plus près, & non pas à ἑνὸς ἀν-

θρώπϐ qui eſt plus loin, que ſe rapporte ἐφ' ῷ : comme Elien dit νοσεῖν ἐπ θανάτῳ, *être malade à la mort*, Lucien συλλαμβάνειν ἐπὶ θανάτῳ *ſecourir à tuer donner la mort* : ainſi ἁμαρτάνειν ἐπὶ θανάτῳ, c'eſt meriter la mort, ſe l'attirer par le peché. Voici donc, ſelon lui, comme le verſet doit être traduit. *C'eſt pourquoi comme le peché eſt entré dans le monde par un homme, & que la mort y eſt entrée par le peché : de même la mort eſt paſſée à tous les hommes, ſe l'étant tous attirée par leur peché.*

Le verſet ſuivant contient une objection que ſe fait S. Paul : Avant la Loi, & par conſéquent avant que le peché fût imputé, les hommes mouroient ; donc le peché ne fut pas en eux la cauſe de la mort.

La réponſe de S. Paul eſt compriſe dans le verſet 14^e^. Ἀλλ' ἐβασίλευσεν ὁ θάνατος ἀπὸ Ἀδὰμ μέχρι Μωσέως, καὶ ἐπὶ τὺς μὴ ἁμαρτήσαντας ἐπὶ ὁμοιώματι τῆς παραβάσεως Ἀδαμ. M. Hombergk uſe ici de tranſpoſition ; & détachant ἐπι ὁμοιωματι τῆς παραβάσεως Αδὰμ, il le place immédiatement après ἐβασίλευσεν, pour faire ce ſens. *Mais depuis*

dam jusqu'à Moyse la mort a regné par l'impression de la prévarication d'Adam ır ceux-là même qui n'ont point commis e pechez par leur propre volonté. Le acte fait avec Adam a enveloppé ous ses descendans, qui par leur naissance portent l'impression de sa prévarication & de son peché. C'est onc en ce verset 14ᵉ qu'est contenu le dogme du peché originel. On e conçoit pas que Mr. Hombergk, qui paroît persuadé de ce dogme, it pû se résoudre à le faire dépendre 'une transposition arbitraire, ou lûtôt imaginaire.

Au reste, il est si évident que Saint Paul rapporte ἐφ' ᾧ du verset 12ᵉ à Adam, qui a donné entrée au peché c à la mort dans le monde, que les Pelagiens même ne l'ont pas entendu utrement. D'ailleurs l'explication le Mr. Hombergk met S. Paul en ontradiction avec lui-même : lui aisant dire, que les hommes meuent, parce qu'ils s'attirent la mort ar leur propre peché, & que la mort egneroit sur eux tous, quand ils ne echeroient pas, *καὶ ἐπὶ τὺς μὴ ἁμαρτήσαντας.*

Il n'est pas moins évident que S. Paul dit au verset 14^e, que la mort n'a pas laissé d'éxercer son empire depuis Adam jusqu'à Moïse, quoique pendant cet intervalle il n'y eût point de loi positive que les hommes violassent, comme Adam avoit violé la la loi de Dieu. Par là il confirme ce qu'il avoit enseigné au verset 12^e, que tous ont peché en Adam, *ἐφ᾽ ᾧ πάντες ἥμαρτον*, & devenus dignes de mort. *τὰ γὰρ ὀψώνια τῆς ἁμαρτίας, θάνατος*. *Car*, ajoute-t-il, au ch. suivant v. 23, *la solde ou le payement du peché, c'est la mort.* Ainsi les hommes qui ne sont pas coupables, comme Adam l'a été, d'une transgression volontaire, sont sujets à la mort : & *ἐπὶ ὁμοιώματι τῆς παραβάσεως Ἀδὰμ* est joint avec *ἐπὶ τοὺς μὴ ἁμαρτήσαντας*.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLE DEFENSE de la Constitution de N. S. P. le Pape, portant condamnation du Nouveau Testament du P. Quesnel, où l'on démontre l'héréticité de plusieurs, & la fausseté de toutes les cent & une Propositions, extraites du même Nouveau Testament, & condamnées par N. S. P. le Pape Clement XI. & ensuite par toute l'Eglise. Par M. Cl. le Pelletier, Prêtre, Docteur en Théologie. Troisiéme édition, augmentée. A Lyon, chez Nicolas de Ville, ruë Merciére, à la Science, 1715. *In* 8°. *pages* 417.

MOnsieur le Pelletier a le mérite d'avoir le premier entrepris de démontrer, que c'est avec justice que les cent & une propositions extraites des Réflexions morales du P. Quesnel ont été condamnées par la Constitution *Unigenitus.* La prémiere édition de son ouvrage est du mois de Mars de l'année derniére, la seconde du mois de Juillet

de la même année. Depuis ce tems-là le monde s'étant rempli de différens écrits au ſujet de la Conſtitution, les uns Catholiques, & le plus grand nombre Janſéniſtes, M. le Pelletier les a conſultez, pour perfectionner cette troiſiéme édition, à laquelle il a été obligé de venir, les deux prémieres ayant bientôt été épuiſées. Un débit ſi prompt ne ſurprend pas, quand on voit un livre ſi ſolide & ſi judicieux.

„ Quoique la Conſtitution, dit „ l'Auteur dans l'avertiſſement, n'ait „ pas beſoin de défenſe, ſurtout de-„ puis qu'elle eſt devenuë la déciſion „ ſolemnelle de toute l'Egliſe par le „ jugement & l'acceptation de la „ pluralité des Paſteurs, je me ſuis „ crû obligé d'en faire l'apologie. Le „ S. Eſprit ordonne de répondre à „ l'inſenſé, & les Apôtres nous en-„ joignent de réprimer les héréti-„ ques, & de rendre raiſon de nô-„ tre créance. Enſuite paſſant aux livres que le Parti multiplie ſans fin pour ſoutenir les erreurs du P. Queſnel, il dit que tout y eſt employé avec un art infini; élegance, ſubti-

 lité,

lité, érudition, déguiſemens, tours inſinuans, adouciſſemens ſpécieux; tandis qu'ils laiſſent ſans preuves, ce qui devroit être prouvé, ou que les preuves ſe réduiſent à de mauvais raiſonnemens, à des chicanes odieuſes, & à des équivoques honteuſes, que le fiel, l'aigreur, la préſomption, en font toute la force; au lieu qu'ils abondent en preuves ſur ce qui n'eſt point conteſté, comme ſur la neceſſité de la grace, ſur la grace efficace, & c'eſt encore une adreſſe, afin de faire couler les erreurs à la ſuite & à la faveur des veritez reconnuës.

M. le Pelletier avoit crû qu'après avoir lû ces livres, il ſe verroit obligé à faire de grands changemens dans le ſien & à le refondre, mais n'y ayant trouvé que l'erreur ſoutenuë ou déguiſée en la même maniére qu'elle l'eſt depuis ſi longtems, il n'a preſque rien changé. « Rien au mon-
» de, pourſuit-il, n'eſt plus capable
» de faire connoître l'eſprit des Jan-
» ſéniſtes, & de les décrier auprès
» des honnêtes gens, que les écrits
» qu'ils ont publiez contre la Conſ-

„ titution. L'esprit d'hérésie s'y dé-
„ couvre dans son naturel : tous les
„ écrits des Catholiques ne leur font
„ point tant de mal, que ce qu'ils
„ ont écrit eux mêmes pour se justi-
„ fier. Comment parlent-ils du Roi,
„ du Pape, des Evêques de France?
„ On a horreur de rapporter leurs
„ termes. Comment traitent-ils l'Ins-
„ truction Pastorale de nos Pré-
„ lats? . . . Leur déchaînement con-
„ tre le Chef de l'Eglise, leur soule-
„ vement contre l'Eglise même, leurs
„ calomnies contre les Catholiques
„ qui s'élevent contre leurs erreurs,
„ démentent sans replique cette ap-
„ parence de piété dont ils font tant
„ de parade. Enfin, il remarque qu'ils ont toujours des livres prêts à substituer à ceux qui sont flétris : ainsi le Nouveau Testament de M. Huré est venu après celui du P. Quesnel, l'*Action de Dieu* est encore un nouveau secours pour le Parti. Mr. le Pelletier a fait une réfutation de ce dernier ouvrage, & des réflexions critiques sur l'autre. Sa méthode dans cette défense de la Constitution est exacte. Après avoir rapporté chaque pro-

poſition les unes après les autres, dans l'ordre qu'elles ont été condamnées, il montre en des articles ſéparez, qu'elles ne ſont point fondées ſur le texte où le P. Queſnel les a placées, qu'elles ſont hérétiques, fauſſes, conformes aux erreurs de Baïus & aux héréſies de Janſénius; que bien loin de porter à la pieté, elles inſpirent le déſeſpoir, introduiſent le libertinage, annéantiſſent les bonnes œuvres, étouffent l'eſprit de pénitence: afin de faire mieux ſentir la force de ſes preuves, il les diviſe, en leur donnant l'arrangement le plus convenable. Comme une maniére de défendre le P. Queſnel eſt de détourner le ſens de ſes propoſitions, M. le Pelletier fait voir qu'elles n'en ont pas un autre que celui qui contient l'erreur.

On ne croit pas pouvoir mieux faire dans un ſujet devenu ſi intéreſſant, que de renvoyer à l'Auteur même: & d'ailleurs, après l'avoir tenté, on n'a pas trouvé qu'il fût poſſible de faire ſentir dans un extrait ce que vaut ſon ouvrage en ſoi, qui étant tout dogmatique, ne ſçau-

roit guere se resserrer. Cependant comme quantité de personnes qui souscrivent volontiers à la condamnation du P. Quesnel, en ce qui concerne les matiéres de la grace & son Jansénisme, ne marquent pas la même docilité sur d'autres points, on choisit celui de la lecture de la Sainte Ecriture, & on rapportera ce qu'en dit M. le Pelletier.

La 79e proposition du P. Quesnel & les suivantes sont de la lecture de l'Ecriture Sainte, qu'il assûre être nécessaire à toutes sortes de personnes, sans que son obscurité soit une raison de s'en dispenser ; que l'ôter aux Chrétiens, c'est fermer la bouche de JESUS-CHRIST, & interdire la lumiére aux enfans de lumiére. Sur quoi M. le Pelletier dit, que quoique ce soit une pratique sainte & recommandée aux Fidelles de lire l'Ecriture, il n'y a aucune de ces propositions qui ne soit fausse, outrée, téméraire, scandaleuse, & injurieuse à l'Eglise.

Pour le démontrer il établit trois principes. 1°. "L'Eglise pouvoit subsister sans l'Ecriture, quoiqu'elle

„ ne puisse subsister sans la connois-
„ sance des veritez de la Religion.
„ En effet, depuis l'établissement du
„ Christianisme, depuis l'Ascension
„ de Jesus-Christ, plusieurs années
„ se sont écoulées avant qu'aucun li-
„ vre du Nouveau Testament fût
„ écrit, & la Religion subsistoit dans
„ sa pureté par le moyen de la Tra-
„ dition, & par le ministére des Pas-
„ teurs, qui avoient appris de la
„ bouche de Jesus-Christ les ve-
„ ritez de la Religion, qui les expli-
„ quoient aux Fidelles, & les trans-
„ mettoient à leurs successeurs. 2°.
„ L'Eglise ne peut subsister sans Pas-
„ teurs, qui sont établis de droit di-
„ vin, & dont la principale fonction
„ est l'instruction des peuples qui leur
„ sont commis : *afin que s'acquittant*
„ *de leur ministere, ils rendent les Saints*
„ *parfaits pour l'édification du corps de*
„ Jesus-Christ. 3°. Jamais l'Eglise
„ n'a défendu la lecture des livres
„ saints; mais elle a toujours précau-
„ tionné les Fidelles contre la séduc-
„ tion des traductions infidelles &
„ des explications fausses des héréti-
„ ques; elle les a défenduës. Et per-

» sonne ne lui contestera ce droit, [cut off]
» ce n'est le P. Quesnel, qui voudroi[t]
» mettre son ouvrage à l'abri de l[a]
» Censure ; ouvrage, ajoute Mr. l[e]
» Pelletier, au dessous de ceux de[s]
» hérétiques déclarez pour la scienc[e]
» & pour l'érudition, & rempli de[s]
» plus d'erreurs.

De ces principes il s'ensuit, que la lecture de l'Ecriture n'est pas nécessaire à tous les Fidelles. Elle l'est absolument aux Pasteurs obligez de droit divin d'instruire le troupeau, qui de sa part est obligé d'entendre d'eux l'instruction du salut. Mr. le Pelletier vient de là à un plus grand détail.

1°. *La lecture de l'Ecriture n'est pas necessaire à tous.* S. Paul en fournit la preuve dans l'endroit même où le P. Quesnel a attaché sa réflexion, en la premiére Epitre aux Corinthiens chapitre 14. v. 15. Là S. Paul préférant le don de l'interprétation pour l'édification de l'Eglise à celui des langues, marque bien expressément le ministere de la parole & l'instruction de vive voix. 2°. Cette lecture est absolument impossible à plusieurs

des Fidelles, ou qui ne ſçavent pas lire, ou qui n'ont point de traduction en leur langue : aux autres elle l'eſt moralement, vû leur peu d'intelligence, ou l'état de leur vie, des gens de ſervice, de campagne, de mêtiers, des femmes attachées par neceſſité au ménage. 3°. Elle feroit même dangereuſe à quelques-uns, eû égard à la mauvaiſe diſpoſition de leur eſprit, & à la circonſtance des tems ; & ſelon les principes du P. Queſnel, elle deviendroit un peché, & une cauſe d'endurciſſement à ceux qui la feroient hors d'état de grace & ſans la grace.

Elle n'eſt pas neceſſaire en tout lieu & en tout tems, parce qu'on a d'autres devoirs à remplir, qui ſont d'une obligation indiſpenſable.

Il eſt donc évident qu'elle n'eſt pas de neceſſité *pour tout le monde*, comme le P. Queſnel l'avance ſur le ch. 8. des Actes v. 18. L'exemple de l'Eunuque de la Reine Candace, qui eſt rapporté en cet endroit, démontre que ce ne fut point la lecture d'Iſaïe qu'il n'entendoit point, mais l'inſtruction de Philippe qui le con-

vertit. Aussi c'est sans doute la voye la plus ordinaire des conversions ; & il paroit assez clairement par la maniére avec laquelle l'Eglise conduisoit autrefois les Catéchumenes, qu'elle ne commençoit pas par leur mettre en main les livres de l'Ecriture.

L'obscurité de la parole de Dieu est une bonne raison aux laïques pour se dispenser de la lire ; car quelle utilité eut retiré l'Eunuque de sa lecture sans le secours de l'instruction ? L'obscurité n'est-elle pas une juste cause d'appréhender de s'égarer de même que les Pauvres de Lyon & tant d'autres Hérétiques ?

Ce n'est point une obligation aux Fidelles de sanctifier les Dimanches par la lecture des saintes Ecritures. Le P. Quesnel la fonde, cette prétenduë obligation, sur le ch. 15. des Actes v. 21. où il est écrit qu'on lisoit Moïse, & qu'on le prêchoit chaque jour de Sabbat dans les Synagogues. On lit aussi l'Evangile, on le prêche & on l'explique dans nos Eglises tous les Dimanches, le peuple s'y assemble pour s'en instruire : s'ensuit-il que

chaque particulier ait obligation de
lire lui même l'Evangile, & de sanc-
tifier ainsi les Dimanches? C'est plu-
tôt l'instruction commune qui est
recommandée, & à quel fanatisme
le P. Quesnel se laisse t-il emporter ?

*Ce n'est pas une illusion de ne commu-
niquer pas aux femmes la connoissance de
la Religion par la lecture des livres sa-
crez.* C'est à propos de la femme Sa-
maritaine en S. Jean ch. 4. v. 26. que
le P. Quesnel fait cette réflexion :
une réflexion plus judicieuse eût été,
qu'elle dut sa conversion à l'instruc-
tion qu'elle écouta, & non pas à la
lecture. La voye de la lecture, &
d'une lecture aussi appliquante &
aussi étenduë qu'elle devroit l'être
pour former le systême de la Reli-
gion, est impossible à la plûpart des
femmes : la voye de l'instruction est
proportionnée à toutes, plus sûre,
& leur est recommandée. Ce n'est
pas que des femmes n'ayent de la pé-
nétration d'esprit & de la solidité ;
mais la part que Dieu leur a donnée
dans le monde, ne comporte pas ces
longues & fortes études ; & si elles
ne pouvoient acheter le salut qu'à

ce prix, peu d'elles l'acquerroient. Cela se peut dire à proportion des hommes.

Ce n'est pas de la simplicité des femmes que sont nées les heresies. Il est visible, reprend Mr. le Pelletier, que le P. Quesnel a composé son ouvrage en considération des femmes? Ici il leur attribuë la simplicité, mais il les décharge du crime d'avoir donné naissance aux héréfies. Cependant le monde est persuadé qu'elles surpassent les hommes en habileté pour les intrigues, & en manéges. D'ailleurs a-t-on oublié les Priscilles & les Maximilles, & tant d'autres femmes qui ont donné vogue aux schismes & aux héréfies; les Dames de la Cour & de la ville qui appuyerent le Calvinisme naissant, & de nos jours une Antoinette de Bourignon qui a fait une secte? Une fille de Tolede qui vivoit en grande devotion, eut envie de se faire Carmélite, & se présenta à Sainte Therese, qui d'abord consentit à la recevoir, & ensuite la refusa, sur ce qu'elle dit que le lendemain elle viendroit & apporteroit sa Bible. L'évenement

justifia le refus de sainte Therese; car cette fille s'associa à d'autres dévotes, qui firent tant d'extravagances, qu'elles en furent punies par l'Inquisition.

Ce n'est pas fermer aux Chrétiens la bouche de JESUS-CHRIST. Comment le P. Quesnel s'est il avisé de faire cette réflexion sur le ch. 5. de S. Matthieu v. 2. où il s'agit d'un discours de JESUS-CHRIST? Ne nous parle-t-il que par l'Ecriture, n'est-ce pas aussi par la Tradition, & par la bouche des Pasteurs?

Interdire la lecture de l'Ecriture à quelques Fidelles à qui elle seroit nuisible, *ce n'est pas interdire l'usage de la lumiere aux enfans de la lumiére.* Cette réflexion du P. Quesnel est aussi mal placée que les autres, & contredite par le texte même de S. Luc ch. 11. v. 33. où il l'applique. Les Pasteurs y sont nommez la lumiére du monde, exposez sur le chandelier de l'Eglise pour éclaircir ceux qui sont dans la maison de Dieu, c'est-à-dire, pour instruire les Fidelles. Comme l'instruction est le moyen de salut pour le commun des

Fidelles, elle eſt par tout recom- mandée. Donc interdire la lectur, ce n'eſt point interdire la lumière, c'eſt empêcher des yeux foibles & mal ſains de regarder fixément le ſo- leil.

Ce n'eſt point non plus faire ſouffrir aux Chrétiens une eſpece d'excommunicatio, puiſqu'ils participent à l'inſtructio. C'eſt au plus arrêter les indignes, & les préſerver de la mort qu'ils rece- vroient à la table du Seigneur.

Mr. le Pelletier finit ſur le chapi- tre de la lecture des livres Saints pa ces excellentes paroles de l'inſtruc- tion Paſtorale de Noſſeigneurs les Evêques : « La lecture de l'Ecriture „ Sainte pouvant être très-utile aux „ perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, „ qui ſont en état d'en faire un bon „ uſage, qui la font avec un déſir ſin- „ cere d'en profiter, dans un eſprit „ humble & docile aux conſeils de „ leurs Paſteurs, & ſous la dépen- „ dance des ſupérieurs légitimes ; on „ y exhorte les Fidelles qui ſont dans „ ces religieuſes diſpoſitions. Mais „ les propoſitions du P. Queſnel „ étant outrées, & contraires aux ſa-

„ ges précautions qui regardent la „ lecture des livres Saints, & qui „ ſont marquées ſelon les différentes „ Egliſes, ou par des Decrets, ou „ par l'uſage ; ces propoſitions ſont „ condamnées par les mêmes autori- „ tez & par les mêmes Peres qui ont „ conſeillé la lecture des ſaintes „ Ecritures, comme très-utile & bien „ ſalutaire.

„ En effet, ajoute-t-il ; S. Auguſ- „ tin * n'enſeigne t-il pas, que *ceux „ qui s'ingerent témérairement dans la „ lecture de l'Ecriture Sainte, prennent „ un ſens pour un autre? Le grand nom- „ bre de difficultez & d'endroits embar- „ raſſans les fait tomber dans l'erreur.... „ L'homme qui s'appuye ſur la foi, ſur „ l'eſpérance, ſur la charité, n'a pas „ beſoin des Ecritures, ſi ce n'eſt pour „ inſtruire les autres : pluſieurs ſans les „ Ecritures vivent avec ces trois choſes „ dans la ſolitude.*

* L. 2. De Doctr, Chriſt. c. 6. & 13.

ARTICLE CXVIII.

REFLEXIONS SUR LES CE[NT] *& une Propositions, tirées du li[vre] intitulé*, Le Nouveau *Testament [en] François avec des* Réflexions *&c.* [ou] *Abregé de la morale de l'Evangile* [&c.] *Et condamnées par la Constitution* [de] *N. S. Pere le Pape &c.* A Pari[s], chez Laurent Seneuze, sur le Qu[ai] des Augustins, proche de la ru[e] pavée, à l'Ecu de Bretagne, 171[5]. *In 8°, pages 300.*

ON sçait avec quelle indignité l[e] Parti s'est soulevé contre l[a] Constitution : c'est ainsi, dit l'Auteu[r] dans sa préface, qu'on vit les Hu-guenots répandre des libelles rempli[s] de calomnies & de railleries contr[e] les décisions du Concile de Trente. Pour colorer le refus qu'on fait d'ad-mettre la Constitution, on prétext[e] les libertez de l'Eglise de France, o[n] craint pour elles dit-on : on n'a rie[n] à craindre puisqu'elle a été deman-dée par le Roi, acceptée par les Evê-ques, enregistrée au Parlement.

Je suis bon François, poursuit l'Auteur, & j'en fais ma déclaration; „mais je soutiens qu'en France mê„me, & selon nos propres princi„pes, dès là qu'une décision du S. „Siége est reçûë des Evêques, l'er„reur ne peut plus être que du côté „de ceux qui ne se soumettent pas. Il réfute ensuite la demande frivole d'un Concile Général, & l'opposition de quelques Prélats. Si elle avoit lieu, dit-il, que deviendroient les décisions de l'Eglise, en est il aucune contre les hérésies, à laquelle des Prélats ne se soient opposez? On ne touche pas aux exemples qu'il rapporte.

Mais, disent quelques gens, un livre à qui l'on a laissé avoir cours pendant quarante ans, pourquoi revenir à le flétrir? L'Auteur répond que le tems ne prescrit pas en faveur de l'erreur, & que d'ailleurs il n'est pas vrai que ce livre pernicieux ait jamais été en possession paisible de l'approbation publique: il n'eut pas plûtôt paru, que M. Fromageau Docteur de Sorbonne en marqua 199 propositions, qu'il qualifia d'héréti-

ques : ensuite vinrent les dénonci[a]tions de Quesnel hérétique, c[e] Quesnel séditieux. Enfin, c'est u[n] excès de mauvaise foi d'attribuer [à] Feu M. l'Evêque de Maux d'avo[ir] été prêt d'approuver le livre ; lui qu[i] vouloit y mettre 120 cartons, c'est à-dire, le refondre & le changer.

Sur chaque proposition l'Auteu[r] montre l'abus que le P. Quesnel fai[t] des passages de l'Ecriture, qu'i[l] prend pour le fondement de ses ré[-]flexions : ensuite il montre que c'es[t] justement qu'elles sont condamnées

Par exemple, la premiere propo-sition est conçûë en ces termes : *Qu[e] reste-t-il à une ame qui a perdu Dieu & sa grace, si non le peché & ses suites une orgueilleuse pauvreté & une indigen-ce pareßeuse, c'est à-dire, une impuis-sance générale au travail, à la priere & à tout bien ?* Cette reflexion du Pere Quesnel, reprend l'Auteur, n'est pas juste, & elle est remplie des erreurs de Baïus.

Elle n'est pas juste, en ce qu'elle n'a nulle liaison avec le passage de S. Luc ch. 16. v. 3. d'où le P. Quesnel la fait dépendre. Car outre que dans

parabole rapportée en cet endroit
l'Evangile, le compte qu'un
omme riche demande à son Rece-
ur, nous avertit de celui que nous
rons contraints de rendre à Dieu
rès la mort, la fin principale de
ESUS-CHRIST, en nous propo-
nt l'activité de l'œconome infidel-
, est de nous exciter à penser à nô-
te salut, à en chercher & à en pren-
e les moyens, & principalement
lui de l'aumône.

La réflexion du Pere Quesnel est
leine des erreurs de Baïus; car di-
que le pécheur a une impuissance
énérale à tout bien, c'est dire que
libre arbitre sans la grace n'a de
rce que pour pecher, que toutes
s actions des Infidelles sont des pe-
hez: propositions déja condamnées
ans Baïus.

Au reste, poursuit l'Auteur, le P.
Quesnel pouvoit voir au verset sui-
ant cet œconome infidelle se pro-
urer aux dépens de son maître une
essource, afin d'éviter la honte de
nendier, & de s'exempter de la
eine de bécher. Voilà donc une
essource ouverte au pécheur; con-

ſidérer le malheureux état où il eſt ſonger aux moyens de prévenir l perte, faire l'aumône.

A la verité ces ſages précaution ſont l'effet de la grace ; mais c'eſt d la grace actuelle, qui ne manque pa abſolument au pécheur ; puiſqu'i lui eſt commandé de ſe convertir & de travailler à ſon ſalut. De plus dans l'état de peché & ſans la grace il peut faire quelques actions moralement bonnes : & c'eſt toujours quelque bien qu'il a en ſon pouvoir. Quoi-qu'il n'en tire aucun avantage ni aucun merite pour ſon ſalut, il aura néanmoins fait un bien.

Les reflexions ſur les autres propoſitions ne ſont ni moins claires ni moins ſolides, & elles convaincront tout lecteur qui ne voudra pas s'aveugler lui même. Quoique l'Auteur ne ſe nomme pas, on ſçait que le livre a été composé par un Théologien celebre, & un Ordre religieux qui ſe diſtingue dans l'Egliſe par ſa doctrine & ſon zele pour la foi, autant que par l'auſterité de ſa regle ; on ſçait encore que le Public eſt obligé à un Conſeiller d'Etat de l'impreſſion de cet ouvrage.

ARTICLE CXIX.

NOUVEAUX MEMOIRES des Missions de la Compagnie de JESUS *dans le Levant*, A Paris, chez Nicolas Le Clerc ruë S. Jacques, 1715. *in* 12. *pages* 173.

TRois lettres composent ce recüeil, que le public doit au P. Fleuriau Jésuite. Le choix des matieres, la connoissance qu'il donne de quelques païs jusqu'à present inconnus, ou peu connus, les grands exemples de vertu qu'il met devant les yeux, en feront désirer la suite. Une description exacte de la Krimée, l'état de la vraye Religion dans la Grece, une relation fidelle de la nouvelle Isle de Santorin, ne peuvent être un present indifférent au Public.

Extrait de la premiere lettre. Etablissement d'une mission dans la Krimée.

La charité de M. Ferrand, François, premier Medecin du Kan des

petits Tartares, a fait naître le dessein d'une Mission dans la Krimée. Le zele liberal de M. de Feriol, Ambassadeur de France à la Porte, soutenu de la protection de Monsieur de Torcy, en ont hâté l'éxécution. Le P. Duban, Jésuite, arriva au mois de Septembre 1706. à Baghsaray, séjour du Kan, Sultan Gazighiray regnoit alors. Les Kans des petits Tartares descendent en droite ligne du fameux Ginghiscan : il ne reste à sa famille de l'Empire immense que ce Conquérant s'étoit formé que cet Etat assez vaste, mais dépendant du Grand Seigneur, qui a le pouvoir d'élever au Thrône & déposer les Kans à son gré, observant cependant de ne faire jamais mourir le déposé, & de lui substituer toujours un des Princes de son Sang. Pour dédommager un peu les Kans de cette dépendance, ils sont appellez à la succession de l'Empire Turc après le dernier mâle de la famille Ottomane ; quoique vassaux de cet Empire, ils prennent le titre d'Empereur *Padischa*.

Les Princes du Sang, qu'on nom-

me Sultans, ne ſont pas éloignez des affaires,ni enfermez comme en Turquie ; on leur donne les grands emplois, & chacun a ſa maiſon & ſon appanage : le droit de leur naiſſance & l'attente des révolutions fréquentes dans la Krimée leur attache quantité de braves gens qui ſe dévoüent à leur interêt & à leur fortune ; ce qui cauſe ſouvent des mouvemens dans l'Etat, & en cauſeroit de plus fréquens,ſi ces Sultans étoient plus riches, mais ordinairement ils ne le ſont guéres. Le Kan lui même l'eſt aſſez peu pour un Souverain. Quand les penſions de la Pologne & du Kzar lui manquent, ainſi qu'elles lui ont manqué depuis la paix de Carlowits, les rentes de ſes terres, une partie des Doüanes, & quelques legers impôts, font preſque tout ſon revenu. Il eſt vrai qu'il n'a pas auſſi de grandes dépenſes à faire. Sa Garde de près de deux mille hommes eſt entretenuë par le grand Seigneur. Les plus nombreuſes armées ne lui coûtent rien, ni à lever, ni à faire ſubſiſter. Les Tartares ſont tous ſoldats, le rendez-vous n'eſt pas plûtôt

aſſigné, qu'ils y viennent au jour marqué avec leurs armes, leurs chevaux & toutes leurs proviſions. L'eſperance du butin & la licence de piller leur tient lieu de ſolde.

Après les Sultans il y a les Cherembeys, qui ſont comme la haute Nobleſſe, & les dépoſitaires des Loix du païs. Leur emploi eſt de maintenir la liberté des peuples, autant contre les vexations des Kans, que contre les invaſions de la Porte, toujours attentive à réduire de plus en plus les Tartares, dont l'humeur remuante & belliqueuſe lui donne de continuelles inquiétudes. Ce corps de nobleſſe, diſtingué d'ailleurs par ſes grands biens & par ſes fréquentes alliances avec la maiſon Royale, a ſon Chef, qu'on nomme Bey, ou Seigneur par excellence. Ce Bey a comme le Kan, ſes Miniſtres, ſon Kalga & ſon Nouradin. Les Cherembeys entrent de droit dans toutes les déliberations de conſéquence; & le Kan ne décide aucune affaire d'Etat ſans leur participation. Après les Cherembeys viennent les Mirhas, qui ſont comme nos Gen-

ils-hommes titrez, & qui ont auſſi
part aux Conſeils. Outre cela le Kan
son Divan, composé à peu près de
nêmes hauts Officiers que celui du
Grand Seigneur, ſon Viſir, ſon
Aufti, ſon Kadileſker; avec la dif-
érence que ces charges demeurent
ceux qui les ont, autant de tems
que dure le regne du Kan, de qui
ls les tiennent, & qu'en Turquie
lles ſont plus changeantes. Pendant
que ces hauts Officiers ſont en pla-
e, ils ſont les Juges immédiats de
outes les affaires civiles & criminel-
es. Pour le civil, la Juſtice eſt ad-
niniſtrée en Tartarie comme ail-
eurs, à force d'argent & d'amis.
Pour le criminel, comme par éxem-
le, pour les aſſaſſinats & les vio-
ences, il n'y a nulle grace à eſperer.
Dès que le coupable eſt déclaré
lûëment convaincu, la coutume eſt
le le livrer à ſa partie adverſe, qui ti-
e de lui telle vengeance que bon lui
emble. Cela va quelquefois à des
xcès d'une barbarie outrée, mais
qu'on croit neceſſaires pour impri-
ner le reſpect des Loix dans les
mes féroces des Tartares, qu'on a

encore bien de la peine à contenir par tous ces ſpectacles de terreur.

Les Tartares ſoumis à l'obéïſſance du Kan, portent les différens ſurnoms de Précops, de Nogais & de Circaſſes. On appelle Tartares Précops, ceux qui habitent la grande Preſqu'Iſle de Krimée, qui eſt la Cherſoneſe Taurique des Anciens. On lui donne 70 ou 80 lieuës de longueur ſur environ cinquante lieuës de largeur. Sa figure reſſemble aſſez à celle d'un triangle, dont la bâſe du côté du midi préſente une chaîne de hautes montagnes, qui ſur un front preſque égal s'avancent dans le païs à une profondeur de huit ou dix lieuës, les deux côtez ſont de grandes plaines fort ouvertes, où les vents s'engouffrent avec fureur. Il n'y a dans toute la Krimée que ſix ou ſept villes qui en meritent le nom; Kaffa, Baghſaray, Karafou, Guzlo, Orkapi, & la nouvelle fortereſſe de Yegnikale.

Kaffa, autrefois Theodoſie, l'emporte ſur toutes les autres villes pour ſa beauté, pour ſa grandeur, & pour ſon commerce : elle eſt demeurée

entre les mains des Turcs depuis l'an 1475. que Mahomet II. l'ôta aux Genois, qui l'avoient priſe eux mêmes ſur les Grecs pendant les diviſions de leurs derniers Empereurs.

Baghſaray, Capitale du païs, & le ſejour ordinaire du Kan, eſt ſituée au milieu des Terres. C'eſt une ville d'environ mille feux, mal bâtie, & mal tenüe.

Karafou, qui eſt auſſi dans les Terres, à quelques 15 lieües de cette Capitale en tirant vers Kaffa, eſt à peu près de la même grandeur & auſſi étendüe.

Guzlo, ville maritime à l'occident de l'Iſthme, a une fort bonne rade. C'eſt l'abord des bâtimens de Conſtantinople & du Danube.

Orkapi, ou la Porte-or, eſt une fort petite ville à la gorge de l'Iſthme, avec un fortin & un fort mauvais retranchement tiré d'une mer à l'autre. L'Iſthme n'a guére plus d'un bon quart de lieüe de largeur. Cette ville appartient aux Turcs.

A quatre lieües de Kaffa on voit les reſtes de l'ancienne ville de Krim, qui a donné ſon nom à tout le païs ;

ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, parmi lesquelles il y a encore çà & là quelques maisons qu'on habite.

La forteresse Yegnikalé, sur le Bosphore Cimerien, a été nouvellement bâtie par les Turcs; les fortifications n'en furent achevées qu'en 1706. Elle a été élevée pour arrêter les incursions des Moscovites, qui lorsqu'ils avoient Azak, auroient pû venir par là infester toute la mer noire jusqu'au voisinage de Constantinople. Cette nouvelle forteresse est une place fort irréguliére, & de peu de défense du côté de la terre. Ce qu'elle a de meilleur est une grande platte-forme qui bat sur tout le passage du Bosphore. Il y a dessus une longue rangée de canons de fonte d'un très-gros calibre, & quelques-uns de 200 livres de balles. Ces boulets énormes, dont les Turcs se servent dans leurs forteresses maritimes, sont d'une grosse pierre grise tres-dure & très-pesante.

On qualifie encore du nom de ville Mankoup, Baluklava, Kers, qui ne sont dans le vrai que de très

médiocres bourgs. Dans toute l'enceinte de la Krimée, il n'y a pas plus de douze cens tant bourgs que villages, quoique nos Géographes lui en donnent liberalement quatre-vingt mille. La preuve en eſt toute claire : on ne compte en tout le païs que 24 Kadiliks, ou Bailliages, & le plus fort Bailliage ne comprend pas plus de cinquante bourgs ou villages.

Les terres, quoique bonnes & graſſes, ne ſont pas pourtant cultivées ; celles dont on a ſoin produiſent d'excellent bléd. Les jardins & les pâturages occupent beaucoup de terrain. Les eaux vives manquent dans les plaines, on y a ſuppléé par quantité de puits fort profonds, qui en fourniſſent abondamment à des villages entiers. Le climat ſeroit aſſez tempéré ſi les vents étoient moins furieux ; mais en hyver le froid perçant du vent du nord n'eſt pas ſupportable.

Le commerce des étrangers, la culture du païs, & les habitations de la Krimée, ſemblent avoir un peu adouci les mœurs des Tartares-Pré-

cops. C'eſt ſurtout dans les villes qu'ils commencent à devenir plus traitables. Ils ne ſont pas même ſi malfaits de leurs perſonnes. Ils ont la taille médiocre & aſſez bien priſe; leur conſtitution eſt des plus robuſtes ; accoutumez de bonne heure à ſouffrir la faim & la ſoif, le froid & le chaud, ils ſe contentent de peu quand ils ont peu, & quand la fantaiſie les prend, ils font ſans s'incommoder les plus grands excès. Leur langue eſt un jargon de Turc mal arrangé & mal prononcé, tel que ſeroit nôtre François dans la bouche d'un Suiſſe ; il ne faut que s'y faire un peu, on n'a pas de peine à l'attraper. Leur Religion eſt le Mahométiſme, tel que les Turcs le profeſſent: ils ont comme eux leurs Moſquées & leurs gens de loi, à qui ils portent grand reſpect. Quoique la pluralité des femmes leur ſoit permiſe, il s'en trouve peu qui en ayent plus d'une ; ils aiment mieux entretenir de bons chevaux pour la guerre. La même Loi leur interdit l'uſage du vin, ils ne font pourtant pas ſcrupule d'en boire quand ils en trouvent. Ils di-

ſent qu'il eſt parfaitement bien défendu aux hommes d'une profeſſion tranquille, tels que ſont les gens de Loi, & les Marchands; mais qu'il donne cœur aux ſoldats, tels qu'ils ſont tous. Quand ils n'en ont pas, ils lui ſubſtituent une autre boiſſon très-forte & très-enyvrante, qu'ils font avec le lait aigre & le millet fermenté, & qu'ils appellent Boſa. Leur nourriture ordinaire eſt la viande, le lait, & une pâte qu'ils font avec de la farine de millet détrempée à l'eau. Ils ne mangent ni légumes, ni herbages, ils diſent que c'eſt la nourriture des bêtes. La chair de cheval eſt pour eux un mets exquis; ils la préferent au bœuf & au mouton, viandes ſelon eux trop fades. Leur maniere de l'apprêter, eſt de lui donner une legere cuiſſon ſur les charbons, ou s'ils ſont en voyage de la laiſſer bien faiſander ſous la ſelle. Quand ils ont avec cela du lait de cavale, leur repas leur ſemble délicieux.

Les Précops ont deux grands défauts, ils ſont hardis, menteurs, & extrêmement intéreſſez. De Tartare

à Tartare le vol n'eſt ni permis ni puni ; le voleur en eſt quitte pour la honte, pour rendre ce qu'il a pris, à moins que ſon action n'intereſſe le public, ou quelque perſonne d'autorité: car alors les baſtonnades ne lui ſont pas épargnées ; mais on n'en vient jamais juſqu'à le faire mourir. Le contingent des Tartares Précops en tems de guerre, eſt de vingt ou trente mille hommes.

Les Tartares Nogais ſont errans par les deſerts à la maniere des anciens Scythes, dont ils ont retenu l'humeur farouche, & toute la rudeſſe. Leur païs commence depuis la ſortie de l'Iſthme de Krimée, & s'étend ſur des eſpaces immenſes en Europe & en Aſie, depuis le Budziak juſqu'au fleuve Kouban, qui les ſépare d'avec les Tartares Cirkaſſes. Les Nogais ſont naturellement barbares, cruels, vindicatifs, méchans voiſins, & plus méchans hôtes. On lit tout cela dans l'air de leur viſage, qui eſt affreux & difforme. Ils naiſſent les yeux fermez, & ſont pluſieurs jours ſans voir. Leur langue n'eſt pas ſi mêlée de Turc que celle

des Précops. Ils n'ont parmi eux ni villes, ni bourgs, ni habitations fixes. Leurs maisons sont des chariots couverts, sur lesquels ils transportent incessamment d'un lieu à l'autre leurs familles & leurs bagages. Quand ils veulent faire halte quelque part, ou pour la commodité de quelque riviere, ou pour l'abondance des pâturages, ils dressent leurs tentes, qui sont des especes de grandes huttes couvertes de feutre, autour desquelles ils font des parcs de pieux pour la sûreté de leurs familles & de leurs troupeaux. Ils ont un Chef à qui ils donnent le nom de Bey, & qui a sous lui plusieurs Mirzas. Ceux du Budziak sont gouvernez par un Seigneur de confiance que le Kan a soin de leur envoyer, & qui est quelquefois un Sultan. Ils sont tous Mahométans. Leur nourriture est le lait, la chair, & le Boza, dont ils font des débauches outrées. Quand il leur meurt un cheval, ou qu'il s'estropie, c'est pour eux un grand festin, où ils invitent leurs amis, & où ils boivent à crever. C'est des Nogais que le Kan tire ses troupes

les plus nombreuſes. Ils peuvent fournir dans un beſoin juſqu'à cent mille hommes. Chaque homme a ordinairement quatre chevaux, celui qu'il monte, un autre pour charger & qui porte ſes proviſions, & les deux autres pour charger les eſclaves & le butin. Alors malheur aux Provinces ſur leſquelles ils tombent. Leurs marches reſſemblent aux incendies & aux ouragans, partout où ils paſſent, ils n'y laiſſent que la terre nuë.

Les Tartares Cirkaſſes, voiſins des Nogaïs, ſont plûtôt tributaires que ſujets du Kan. Leur tribut conſiſte en miel, en fourrures, & en un certain nombre de jeunes garçons & de jeunes filles. Ces peuples ont le ſang parfaitement beau. Ils ont une langue particuliere qu'ils parlent avec beaucoup de douceur. Leurs mœurs, quoique toujours farouches & ſauvages, ne le ſont pas tant à beaucoup près que celles des Nogais. Il y a parmi eux des veſtiges de Chriſtianiſme, & ils font careſſe aux Chrétiens qui vont chez eux. Leur païs, que les Tartares

Précops nomment l'*Adda*, eſt bon & fertile : l'air y eſt très-pur, & les eaux y ſont fort bonnes. Ses limites ſont au nord le fleuve Kouban & les Nogais, au midi la mer noire, à l'orient la Mingrelie, à l'occident le Boſphore Cimérien, & partie du Limen, ou mer de Zabaches. L'Adda eſt preſque moitié plaines, & moitié montagnes. Les Cirkaſſes des montagnes font leur demeure dans les bois, & ne ſont pas ſi ſociables que les autres ; ceux des plaines ont des villages & quelques petites villes ſur la mer noire, où il y a du commerce. Les Beys, ou Seigneurs qui les gouvernent, trafiquent de leurs vaſſaux, & les peres & meres de leurs enfans ; les Cirkaſſes paſſent pour être plus adroits à manier leurs armes à la chaſſe, que vaillans à s'en ſervir dans le combat, néanmoins en 1708 ceux des montagnes eurent le courage de refuſer au Kan le tribut annuel qu'ils avoient coutume de lui payer. Le Kan marcha contre eux avec une armée de Nogais qui fut défaite, s'étant engagez imprudemment dans des défilez coupez de

ravines & de bois où la Cavalerie ne pouvoit agir. Depuis cela ils ont pris des liaiſons avec les Moſcovites, ſans pourtant vouloir ſe ſoumettre à eux.

Outre les Précops, les Nogais & les Cirkaſſes, il y a encore quelques Tartares Kalmouks, qui ſe diſent ſoumis au Kan. Toute leur ſoumiſſion conſiſte en un tribut annuel de fourrures de prix, qu'ils lui apportent à Orkapi en certain tems de l'année.

Voilà ce que le Pere Duban nous apprend des Tartares qui ſont ſoumis au Kan de la Krimé, que nous appellons petits Tartares, & dont nous n'avions que des idées ou fauſſes ou confuſes.

La réponſe de ce Pere à quelques queſtions ſur les Cirkaſſes, & la relation d'un voyage de M. Ferranden Cirkaſſie, imprimées après la lettre dont on vient de lire l'extrait, donne de tous ces païs des connoiſſances encore plus detaillées, & qu'on ne trouve point ailleurs.

On ne lira pas avec moins de plaiſir l'établiſſement de la nouvelle

Mission, & les heureuses suites qu'elle a eûës. L'esprit de pénitence répandu parmi plus de vingt mille esclaves qui n'avoient plus de Chrétien que le nom, qu'ils déshonoroient, un grand nombre d'esclaves Protestans convertis, plusieurs schismatiques ramenez à l'Eglise, l'Evangile prêché & respecté au milieu de tant de nations infidelles & féroces, toucheront sans doute les Lecteurs. La sagesse du P. Duban se fait admirer, malgré tout le soin qu'il prend de se cacher: sa conduite dans l'établissement de la Mission, ses vûës pour la rendre & stable, & plus utile, la maniere dont il l'a soutenuë dans de fâcheux contre-tems, sont autant de traits d'une prudence vrayment chrétienne. La deposition du Sultan Gazi fut un de ces tristes contre-tems; Alipacha, ce Grand Vizir connu par sa cruauté, le fit déposer pour avoir proposé avec trop de chaleur le renouvellement de la guerre avec la Moscovie que le Vizir ne vouloit pas. L'ordre du Grand-Seigneur apporté par un Officier fut lû dans l'assemblée des

Cherembeys, le Kan Gazi ceda le Trône à ſon frere Dewlet Guiray, qui a été dépoſé à ſon tour à l'occaſion du Roi de Suede, & cette révolution ſe paſſa auſſi tranquillement que ſi elle eût été concertée entre les deux freres. Sultan Gazi Guiray fut relegué à une de ſes maiſons de campagne à vingt cinq lieuës de Conſtantinople : il y mourut de peſte avec toute ſa maiſon, ſi regretté que ſa belle mere ſe donna dans le tranſport de ſa douleur un coup de poignard qui heureuſement ne fut pas mortel. Le nouveau Kan ne fut pas moins favorable à la Miſſion, & M. des Alleurs, qui ſucceda à M. de Feriol dans l'ambaſſade de Conſtantinople, ſucceda auſſi au zele de ſon prédeceſſeur.

Le P. Duban propoſe deux grands objets à la charité des perſonnes riches; de vieux eſclaves qui devenus incapables de travailler, ſont abandonnez par leur maître dans le tems où ils ont un beſoin plus preſſant d'être ſoulagez, & qui périſſent dans une extrême miſere. L'autre objet encore plus intéreſſant, c'eſt une

multitude d'enfans, garçons & filles, ou enlevez avec leurs parens, ou nez dans la captivité ; on pourroit les racheter, & ſauver par là leur innocence & leur foi des dangers évidens dont preſque aucuns d'eux n'échapent.

Extrait de la ſeconde Lettre. Etat des Miſſions de la Grece.

Dans cette lettre le P. Tarrillon rend compte à Monſieur de Pontchartrain des Miſſions de Conſtantinople, de Smyrne, de Theſſalonique, de Scio, de Naxi, de Santorin. Partout on ranime la ferveur des Catholiques, on réünit à l'Egliſe les Schiſmatiques, ſur tout les Arméniens. Le ſecours que l'on donne aux eſclaves du Grand-Seigneur demande un travail affreux. Si le nombre des Miſſionnaires étoit plus grand, on avanceroit dans l'Aſie, on y releveroit ces ſept Egliſes fondées par S. Jean, on ranimeroit le Chriſtianiſme dans la Macedoine, où S. Paul fut preſſé par l'Eſprit Saint de le porter. La grandeur du

travail n'eſt pas la ſeule peine de ces Miſſions, les perſécutions y ſont fréquentes : celle qu'ont ſouffert à Conſtantinople les Arméniens Catholiques eſt appaiſée. Le barbare Ali-Pacha a porté dès cette vie la peine de ſes cruautez, & le ſang du ſaint Prêtre De Goumidas a calmé la tempête : ſi on en croit tout Conſtantinople, la mémoire du ſerviteur de Dieu devient plus venérable de jour en jour, par les graces miraculeuſes qu'on reçoit après l'avoir invoqué : la plus certaine eſt l'eſprit de foi qui prend de nouvelles forces parmi les Arméniens.

La perſécution de Scio n'a été ni moins longue, ni moins violente : quatre des plus diſtinguez parmi les Catholiques, dont deux étoient de la maiſon de Juſtiniani, allerent à la mort en Heros Chrétiens, rejettant avec dedain les grands établiſſemens qu'on leur offroit s'ils vouloient changer de religion. Le lendemain de leur mort les Dames leurs épouſes allerent trouver le Seraskier, menant à la main leurs petits enfans; *Seigneur*, lui dirent-elles d'un ton

ſſuré, *vous avez fait mourir nos maris, arce qu'ils étoient Catholiques, faites ous la même grace à nous & à ces enans, nous ſommes de la même religion, & nous n'en changerons pas.* Le Serasier attendri leur fit diſtribuer des nouchoirs brodez d'or, & rejetta ur les Evêques Grecs la mort injuſte les quatre nobles Sciotes.

Pluſieurs perſonnes ſe ſont informées du Pere Tarrillon quelle méhode ſuivent les Miſſionnaires en raitant avec les Grecs Schiſmatiques. Cette méthode, répond le P. „ Tarrillon, eſt toute unie & toute „ ſimple. Elle conſiſte à inculquer „ aux peuples dans tous nos diſcours „ les veritez Catholiques, & à re„ battre inceſſamment dans nos Ca„ techiſmes les articles conteſtez. „ Après en avoir exigé la créance en „ public, nous revenons à nous en „ aſſûrer plus en détail à l'égard de „ chaque particulier dans le Tribu„ nal de la Pénitence. Quant au Rit „ Grec, qui en ſoi n'a rien de mau„ vais, nous n'obligeons perſonne à „ le quitter, pour paſſer au Rit La„ tin. Lorſqu'il ſe trouve des Curez,

„ ou d'autres Eccléſiaſtiques qui er-
„ rent dans quelques articles de la
„ foi, les Orthodoxes ont ſur cela
„ des regles du S. Siege, ſelon leſ-
„ quelles on peut communiquer
„ avec eux en ce qu'ils ont de bon &
„ d'utile, & rejetter conſtamment le
„ reſte. C'eſt ſur ces regles que nous
„ nous conduiſons, & que nous con-
„ duiſons les autres. Ceux qui refu-
„ ſent de s'y conformer, ne reçoi-
„ vent de nous aucune abſolution;
„ nous ne laiſſons pas pour cela d'al-
„ ler à leurs Egliſes, pour avoir oc-
„ caſion de les mieux inſtruire. Nous
„ ne les excluons pas non plus des
„ Egliſes Latines, quand ils y vien-
„ nent implorer le ſecours de Dieu,
„ nous propoſer leurs difficultez,
„ y prendre l'eſtime & le goût de
„ nos cerémonies. Cette condeſcen-
„ dance gagne les eſprits, & nous
„ avons l'experience que c'eſt la
„ voye la plus efficace pour les faire
„ rentrer dans l'union de l'Egliſe.

Extrait de la Relation en forme de Journal de la nouvelle Isle sortie de la mer dans le Golfe de Santorin.

Nous avons donné une relation de ce phénomêne surprenant, dans nos Memoires du mois de Juillet de l'an 1708, celle qu'on a joint aux deux lettres précedentes est plus ample, & écrite en forme de Journal; elle ne contient pourtant aucun fait de conséquence qui ne soit dans la Relation insérée dans nos Mémoires. Mais cette premiere relation finit au 20. de Novembre de l'an 1707. la nouvelle continuë jusqu'au quinziéme d'Août 1708.

Une letrre qui suit la Relation écrite le 14^e de Septembre 1712. décrit si exactement l'état présent de la nouvelle isle, & fait sur cet évenement des reflexions si justes, que nous croyons devoir la transcrire toute entiere.

Extrait d'une Lettre écrite de Santorin le 14^e. Septembre 1712. sur le même sujet.

Il y a un an jour pour jour que j'arrivai ici. Quelques heures après mon arrivée je me mis à considérer le plus exactement qu'il me fut possible la situation & les autres merveilles de la nouvelle isle, dont vous souhaittez que je vous rende compte. J'ai eû le loisir de réïtérer souvent mes observations, la nouvelle isle étant toujours sous mes yeux à une distance d'environ trois milles. J'ai eû de plus la commodité d'en aller souvent faire le tour, quoique toujours d'un peu loin, à cause de la chaleur que retient l'eau à un bon quart de lieuë aux environs. Pendant que les Bateliers rament à coups comptez, il faut qu'il y ait toujours quelqu'un qui ait la précaution de tenir la main dans l'eau ; & qu'il avertisse vite dès qu'il la sent devenir trop chaude ; autrement on y est pris, ainsi que dans les commencemens plusieurs l'ont été, la poix des

atteaux se fondant tout à coup, omme si le feu y avoit passé.

L'Isle me paroît avoir bien cinq u six milles de tour. Elle est partout couverte de rochers noirs & alcinez, entassez pêle-mêle les uns ur les autres. Il y en a quelques-uns qui sont demeurez droits, & qui de oin ne représentent pas mal un cimetiere de Turcs. Vis-à-vis la petite sle, qu'on appelle la petite *Cammeni*, il s'éleve du pied de la mer une fabrique naturelle, semblable à une espece de tour bastionnée de la hauteur de plus de 400 pieds. J'ai été ongtems à ne pouvoir presque croire qu'elle n'eût pas été faite de main d'homme, tant les proportions y sont bien gardées. Le corps de cette grande masse est d'une terre grisâtre, e haut est ouvert, & les bords en sont encroûtez d'une matiere qui paroît être un mélange de soufre & de vitriol fondus ensemble. Cette ouverture peut avoir 30 ou 40 pieds de diametre. Les gens du païs l'appellent le grand fourneau. Un peu au dessous de la grande bouche sont trois autres ouvertures de 6 à 7 pieds

de diametre, assez semblables à trois grandes embrazures. Du côté de la mer le grand fourneau est parfaitement escarpé, & le talus si droit qu'un chat n'y pourroit grimper. Par le dedans de l'isle on peut monter jusques dessus la bouche, à la faveur de plusieurs gros rochers posez les uns sur les autres.

Depuis un an je n'ai vû joüer le fourneau qu'une seule fois, qui fut le 14. Septembre 1711. le propre jour de mon arrivée à Santorin. Cela commença vers les deux heures après midi, & finit un peu après quatre heures. Je ne sçai comment vous exprimer ce que j'entendis & ce que je vis. En moins de deux heures le fourneau éclata jusqu'à sept fois tout de suite, dont l'une à peine attendoit l'autre, faisant à chaque fois un bruit égal à celui que feroient plusieurs des plus gros canons tirans tous ensemble; élevant bien haut en l'air & transportant à plus de deux milles des pieces de roches enflammées, qui à la vûë paroissoient avoir plus de 20 pieds de longueur. La fumée qui les accompagnoit étoit blanche &-

paisse comme du coton, & montoit roit aux nuës en forme de colomne; e vent qui étoit alors fort frais ne étant pas assez pour la faire seulenent gauchir. Pendant que tout cea sortoit avec impétuosité, les trois ouvertures inferieures que j'ai appelées embrazures, vomissoient des uisseaux d'une matiere fonduë & tincelante d'une couleur violette & l'un rouge qui tiroit sur le jaune. Aprés de grands coups, & ensuite le l'élancement des pieces de rohes, on entendoit pendant un longems dans le fond du fourneau comne des échos qui imitoient le son les tambours & des trompettes, des urlemens de chiens, des mugissenens de taureaux, des hennissemens le chevaux &c.

Depuis ce jour là, qui fut, comne j'ai dit, le 14. de Septembre de 'année passée, le fourneau n'a plus etté de feux ni fait de bruit. Les rois embrazures poussent seulement le tems en tems quelques tourbilons d'une fumée épaisse, qui n'est ni assez forte, ni assez abondante pour arriver à la grande bouche. J'ai

encore obſervé que dans les grandes pluyes le corps du fourneau fume beaucoup, & rend les mêmes fremiſſemens que le fer chaud quand on répand de l'eau deſſus. Je travaille à vous faire un plan de la nouvelle Iſle, non dans toute l'exactitude géometrique, mais le moins mal qu'il m'eſt poſſible, Je ne me ſens pas encore le courage, pour ne pas dire la témerité, qu'ont eûë quelques-uns de nos Santorinois, d'aller grimper ſur la nouvelle iſle par l'endroit qu'ils croyoient le moins chaud, & d'où ils ſont revenus plus vîte qu'ils n'y étoient allez, ayant leur chauſſure brûlée juſqu'à la chair, & ramenant avec bien de la peine leur batteau plein d'eau, quoiqu'ils euſſent dedans deux hommes uniquement occupez à étouper les fentes que la grande chaleur de l'eau faiſoit. Ils ont rapporté de là du ſoufre en pierre fort épuré, avec d'autres morceaux d'une matiére congelée & peſante, qui paroit un mixte de vitriol & d'une eſpece de bitume raffiné. Quoique les feux ayent ceſſé, il coule toujours d'une petite anſe qui

s'eſt formée au pied du grand fourneau, de longues trainées d'une matiere liquide, tantôt jaune, quelquefois rouge, & le plus ſouvent verte. Cette liqueur vient de deſſous terre, & laiſſe des veſtiges dans la mer ſur une étenduë de quatre ou cinq milles.

La nouvelle iſle ne croît plus. Depuis qu'elle eſt ſortie de la mer, & à meſure qu'elle s'élevoit, la petite Cammeni, qui en eſt proche, s'eſt beaucoup affaiſſée & s'affaiſſe tous les jours, & même ce côté de Santorin qui lui eſt oppoſé, a juſqu'à préſent baiſſé de plus de ſix pieds. On en juge par quelques magaſins de la marine, qui avant cela étoient à plus de cinq grands pieds du niveau de la mer, & dans leſquels aujourd'hui les batteaux entrent & demeurent à flot.

Je ne ſçai où tout ceci aboutira, mais c'eſt un ſpectacle qui n'eſt pas beaucoup agréable. Le grand fer à cheval que forme le Golfe de Santorin, dans lequel ont paru à divers tems trois nouvelles iſles, étoit ſelon les vieilles traditions du païs une

même terre avec l'isle qui s'abîma autrefois. Maintenant que de ce côté là les terres commencent à remonter du fond de la mer, qui sçait si ce qui est resté de Santorin ne sera pas abîmé à son tour avec tous ses châteaux & tous ses villages, à peu près comme il arrive aux deux plats de la balance, d'ont l'un baisse à mesure que l'autre hausse? Ce qui me confirmeroit presque dans cette conjecture, c'est 1°. que Santorin est souvent agité de tremblemens de terre; ce qui marque qu'il y a des feux dans ses fondemens; & qui sçait si ces feux ne les sapent pas peu à peu, & si quelque jour lorsqu'on si attendra le moins, tout ne viendra pas à s'écrouler, comme il arrive de tems en tems le long des bords escarpez de l'isle, où de grands rochers se détachent & s'en vont à la mer. Il y a quelques années que nous perdîmes ainsi pendant la nuit la moitié de nôtre jardin.

2°. Le fond & comme la substance de l'isle est tout de pierre-ponce, qui est manifestement une pierre calcinée, dans laquelle les habitans

 de

e la campagne creusent leurs logemens avec une facilité surprenante. Or pour calciner ainsi la pierre, il faut que tout le corps de l'isle soit tout penetré d'exhalaisons de feu.

3°. Les terres, tant des champs que des vignes, ne sont pas ici comme ailleurs, liées & consistantes; ce n'est qu'une cendre fine & legere, sous laquelle on trouve la pierre-ponce à quelques pieds de profondeur. Cette terre cendreuse ne laisse pas d'être fertile, sur tout quand la saison est pluvieuse; mais dans les tems de sécheresse le païs est désolé: les vents transportent la terre d'un lieu à un autre; de maniére que tel qui avoit aujourd'hui un champ, n'a plus le lendemain que la pierre nuë, toute la terre étant allée à ses voisins, & de ceux-là à d'autres.

4°. Tous les vins de Santorin ont le goût & la couleur de soufre, & sont communément très-violens; ce qui marque qu'ils sont remplis d'esprits de feu. Enfin, je compare Santorin à un grand laboratoire, où tout se fait, blez, vins, & le reste à force de feu & de minéraux. Il y a

bien des années que cela dure ; Dieu veüille que cela dure encore longtems, & que les feux sur lesquels l'isle me paroît soutenuë ne viennent pas à se faire jour quelque part, & à la détruire de fond en comble.

ARTICLE CXX.

HENRICI BROUWER J. C. de jure connubiorum libri duo &c. C'est à-dire, *Du Droit des mariages, où le Droit naturel, divin, Civil, Canonique, par rapport au mariage, est rapporté, examiné, expliqué. Par Henri Brouwer Jurisconsulte. Seconde édition, revuë & considerablement augmentée par l'Auteur.* A Delphes, chez Adrien Bleman, 1714. *In 4°. pages* 778.

MOnsieur Brouwer naquit à Leide, se rendit recommandable par son sçavoir, passa par les emplois les plus honorables de la Hollande, & mourut à la Haye le 13^e de Novembre 1683. âgé de 58 ans. Depuis la premiere édition de son livre, à mesure qu'il lui venoit de nouvelles

vûës ſur le ſujet qu'il avoit traité, il les mettoit ſur le papier ; & c'eſt ce qui a produit les corrections & les augmentations qui rendent cette ſeconde édition beaucoup plus eſtimable.

Bien que l'Auteur s'étende fort au long & ſçavamment ſur les diſpoſitions du Droit Romain & du Droit Canon touchant le mariage, néanmoins ſon principal deſſein ſe rapporte à l'uſage établi en Hollande : c'eſt pourquoi il intitula ſon livre, *Du Droit reçû en Hollande touchant les mariages* ; le nouvel Editeur a crû devoir changer ce titre, qui ne promet pas aſſez. Il laiſſe le Droit Romain pour ce qu'il eſt ; mais le Droit Canon ne ſçauroit lui plaire en rien. Un livre de cette nature, & ſi gros, ſemble plûtôt être fait pour être conſulté dans le beſoin & dans des occurrences litigieuſes, que pour être lû de ſuite. On rapportera ce qu'on a eſtimé plus digne de remarque.

L'ouvrage eſt partagé en deux livres, dont le premier traite des fiançailles en 28. chapitres.

Il eſt viſible que le nom Latin

ſponſalia, qui ſignifie fiançailles, vient du verbe *ſpondere*, promettre, & celui-ci du nom *ſponte*, de ſoi même, de ſon mouvement. Selon cette étymologie *ſponſor* eſt proprement celui qui de ſon propre mouvement, & ſans avoir été ſollicité, promet pour un autre. Ainſi comme à Rome les Candidats qui aſpiroient aux charges n'oſoient pas par eux mêmes promettre de l'argent pour gagner les ſuffrages, ce qui les auroit expoſez à des accuſations fâcheuſes, leurs amis ſans attendre d'en être priez briguoient, promettoient, faiſoient les diſtributions, & étoient nommez *ſponſores*. De même les mariages ſe traitoient par les peres, les meres, ou les proches parens, qui par cette raiſon étoient auſſi nommez *ſponſores*, *conſponſores*; & les promeſſes mutuelles qu'ils faiſoient de l'accompliſſement étoient *ſponſalia*. La forme des fiançailles a changé, & l'ancien nom eſt demeuré.

Florentin ancien Juriſconſulte les a défini *mentionem & repromiſſionem nuptiarum futurarum*, parole & promeſſe mutuelle de mariage. L'Au-

teur les définit *viri & mulieris nuptiarum futurarum mutuam sponsionem*, engagement mutuel d'un homme & d'une femme à se marier. Il préfére le mot *sponsionem* à celui de *promissionem*; parcequ'une simple promesse ne cause point d'action en justice, au lieu que les fiançailles donnent droit en Hollande à une des parties de se pourvoir devant le Juge pour l'accomplissement du mariage; ensorte qu'elles ont la force d'un contract, & obligent. Afin donc d'éviter un engagement trop précipité, les Hollandois ont introduit la promesse de célébrer les fiançailles, *sponsionem sponsalium*, ce qui revient à la définition de Valentin pour les fiançailles même.

Il désapprouve fort que le Pape Alexandre III. ait distingué des fiançailles *de præsenti* & *de futuro*, & ait dit que les premieres font un véritable mariage. Il rejette avec indignation comme n'étant pas Latines, ces formules ordinaires de fiançailles & de mariage; *Ego te accipiam in meam*, *Ego te accipio in meam*. Les bons Auteurs ont dit constamment *accipere*

uxorem. Ensuite il distingue des fiançailles faites en particulier par les parties qui se donnent leur foi, & des fiançailles publiques & en face d'Eglise, ou devant le Magistrat. Celles-ci seules fondent une action, & celles-là ne peuvent passer que pour une promesse de fiançailles.

Touchant les fiançailles des enfans dont il traite au chap. 3[e], il remarque que le Droit Romain permettoit aux peres de fiancer leurs enfans dès le berceau ; & dès lors aussi, si c'étoit une fille, son fiancé entroit en joüissance & de sa dot & de ses biens. De là il arrivoit quelquefois que le fiancé, assez content d'être le maître du bien, différoit le mariage autant qu'il pouvoit. Auguste, qui prenoit tous les moyens d'engager les citoyens Romains à se marier, ordonna, comme le rapportent Suetone & Dion, qu'un fiancé ne profiteroit de cet avantage que deux ans avant son mariage, c'est à-dire, depuis que sa fiancée auroit dix ans accomplis jusqu'à ce qu'elle en eût douze, & qu'alors il l'épouseroit.

Au chap. 5[e]. il commence à traiter

du pouvoir d'un pere par rapport aux fiançailles & au mariage de ſes enfans, & il continuë le même ſujet dans les ſept chapitres ſuivans. Selon le Droit naturel, dit il, les enfans appartiennent proprement à leur pere & à leur mere, & également à l'un & à l'autre : le droit d'un pere & d'une mere ſur la perſonne de leurs enfans eſt fondé ſur ce qu'ils leur ont donné la vie ; mais il ne dure qu'autant que les mêmes enfans n'ont pas l'eſprit formé pour ſe conduire, & la force de ſe ſubvenir à eux mêmes. Sont-ils parvenus à un âge de maturité, ils peuvent à l'inſçu, & contre le gré de leurs parens, ſe marier légitimement ; mais en ce cas leur pere & leur mere peuvent auſſi les mettre hors de leur maiſon & de leur famille, les abandonner à eux mêmes. L'Auteur prend occaſion de réfuter Hobbes, qui ne reconnoiſſant point d'autre droit entre les hommes que la violence, ou plûtôt que le pouvoir de nuire, ſoutient que l'enfant appartient à ſa mere ſeule, qui a pû l'étouffer dans ſon ſein & à ſa naiſſance. Quant à ce qui

se dit, *partus sequitur ventrem*, Que le fruit suit le ventre qui l'a porté ; c'est un axiome du Droit civil, & non pas du Droit naturel.

La loi de Moïse autorisoit un pere à annuller le mariage que ses enfans auroient contracté sans l'avoir consulté, contre sa volonté : mais il est incertain si la mere avoit le même pouvoir.

Nulle nation n'a poussé aussi loin que les Romains la puissance paternelle, qui alloit jusqu'à pouvoir ôter la vie aux enfans, les traiter à son gré, les vendre comme des esclaves; à plus forte raison dépendoient-ils absolument de leur pere pour leur établissement : il les fiançoit & les marioit comme il lui plaisoit, & encore après cela il étoit en droit de casser leur mariage. Il n'y avoit que l'émancipation qui pût retirer les enfans d'une sujettion si rigoureuse, qui dans la suite des tems fut moderée, les Empereurs ayant sagement ordonné, qu'un pere ne pourroit plus rompre un mariage auquel il auroit consenti, ni disposer de ses enfans contre leur volonté, & in-

dépendamment de leur consentement.

Toutefois le mariage des enfans de famille étoit absolument nul, si leur pere n'y avoit pas consenti, & même s'il ne l'avoit pas commandé, comme parle Justinien dans les Institutions : en sorte que non seulement le pere étoit en droit de ramener chez lui son fils, ou sa fille, mais que s'il se laissoit persuader d'y consentir, le mariage ne commençoit que d'alors. Son consentement n'étoit point *ratihabitio* qui rendît légitime & valide ce qui s'étoit fait, & par conséquent les enfans s'il en étoit déja né, n'étoient point légitimez; mais étoient censez provenus d'une conjonction illégitime & hors le mariage.

Il est bon de remarquer ici que chez les Romains le mariage se célébroit en trois maniéres, *farre*, *emptione*, *usu*, par le pain, l'achapt, l'usage. Les deux premiéres attachoient tellement la femme à son mari qu'elle étoit à lui, qu'elle lui appartenoit; & il n'étoit plus au pouvoir de son pere de l'en séparer; mais pour évi-

ter un embarras de cérémonies & de formalitez qui y intervenoient, le mariage ſe réduiſit au ſeul uſage, c'eſt-à-dire, à une mutuelle convention, qui laiſſoit les enfans ſous la puiſſance paternelle, comme on l'a expliqué.

Les loix Romaines n'accordoient pas un égal pouvoir à la mere : il ſuffiſoit aux enfans de garder à ſon égard les ſentimens que la nature preſcrit, lui demander ſon conſentement ; & s'ils ne l'obtenoient pas, ils étoient en droit d'accomplir leur mariage.

Autant que l'ancien Droit Romain avoit reſſerré la liberté des enfans ſur le mariage, autant le Droit Canon l'a étenduë : ou pour mieux dire, celui-là la leur avoit ôtée, celui-ci la leur a donnée toute entiére, les obligeant ſeulement de faire l'honnêteté à leur pere & à leur mere de demander leur conſeil & leur conſentement : Mr. Brower ſe met en colere contre cette diſpoſition canonique.

Il paſſe à la Conſtitution de Charles Quint pour la Hollande. Charles

Quint défend aux enfans de famille de contracter mariage avant que d'avoir obtenu le consentement de leur pere & de leur mere, sans pourtant le déclarer nul. C'est dit l'Auteur, comme la loi de Cincius, qui défendoit les donations & les toléroit, puisqu'elle ne les annulloit pas. Cependant Charles-Quint n'a pas laissé de punir ces sortes de mariages, ayant en ce cas permis aux peres de déshériter leurs enfans.

Quoiqu'en Hollande la puissance paternelle semble être réduite à exiger seulement le respect & la soumission, que la nature commande aux enfans d'avoir envers leur pere & leur mere, elle est néanmoins fort grande par rapport aux mariages; car sans nulle distinction d'âge, ou de condition, un enfant ne sçauroit se marier que son pere & sa mere n'y consentent, sans cette condition le mariage est nul de plein droit. Le consentement du pere & de la mere est également nécessaire, ensorte néanmoins que s'ils ne s'accordent pas sur un mariage proposé pour leur fils ou leur fille, la volonté du pere

eſt préférée. Comme il peut arriver que le pere ſoit déraiſonnable, & s'oppoſe mal-à-propos à un mariage avantageux pour un de ſes enfans, en ce cas la mere plus ſage a ſon recours vers le Juge, auquel elle peut demander qu'il contraigne ſon mari à conſentir, ou qu'il permette de paſſer outre à la concluſion du mariage. Une mere veuve a à cet égard tout le pouvoir qu'elle partageoit avec ſon défunt mari ; & tandis qu'elle vit ſon conſentement ſeul ſuffit, ſans qu'il ſoit beſoin de requérir celui des tuteurs, des curateurs, ou des parens. Et ce qu'on vient de dire des enfans légitimes, doit s'entendre auſſi de ceux qui ne le ſont pas. Si un pere & une mere ont laiſſé des enfans mineurs, le conſentement des parens devient neceſſaire ; & s'il n'en paroiſſoit point, c'eſt au Magiſtrat d'autoriſer le mariage de ces enfans mineurs.

Il y a plus de difficulté à décider, ſi le conſentement du grand-pere & de la grande-mere eſt autant neceſſaire que celui du pere & de la mere. Car la Conſtitution de Charles-

Quint & les Ordonnances de Police employent le mot *Ouders*, qui a la même ſignification que le Latin *Parentes*, c'eſt-à-dire, le pere & la mere, ſans faire mention des degrez ſupérieurs. Mais d'une autre part les Juriſconſultes conviennent que le nom *Parentes* s'étend à tous les degrez aſcendants, comme celui *liberi*, enfans, à tous les degrez deſcendans. De plus, Hotman aſſûre, qu'il n'eſt pas clair, ſi le Droit Romain ne préfére pas le conſentement du grand-pere à celui du pere pour le mariage d'un enfant, & même il paroît certain que le grand-pere indépendamment de ſon fils pouvoit marier ſa petite fille. Ces raiſons ont tenu Mr. Brouwer en ſuſpens : un Reſcrit des Etats de Hollande en 1646. qui reſtreint le mot *Ouders* à ne ſignifier que le pere & la mere, l'a enfin déterminé à juger que le conſentement du pere l'emporte ſur celui du grand-pere ; mais que celui ci l'emporte auſſi ſur les tuteurs & curateurs, & que le Magiſtrat y doit avoir un plus grand égard. Dans les conteſtations qui peuvent ſurvenir entre un ayeul

paternel & un maternel, c'est à leur petit fils ou à leur petite fille à prendre son parti.

Comme il est défendu aux enfans de s'engager dans un mariage sans le consentement de leur pere & de leur mere, aussi n'est-il pas permis au pere & à la mere d'y forcer leurs enfans, qui en cas de violence & de mauvais traitemens peuvent implorer le secours du Magistrat, en lui exposant simplement l'aversion qu'ils ont du mariage proposé, sans dire les raisons qu'ils ont de ne vouloir pas l'accepter. Au contraire, si un pere & une mere s'obstinent à s'opposer au mariage avantageux d'un de leurs enfans, celui-ci peut porter sa plainte au Magistrat, & interposer son autorité, ou pour fléchir son pere & sa mere, ou pour conclurre son mariage. Mais un fils n'en peut venir là qu'il n'ait vingt-cinq ans passez, & une fille vingt-ans passez.

Quant à ce qui concerne les fiançailles, les enfans mineurs sont incapables d'en contracter, sinon avec l'agrément de leur pere & de leur mere; & si cette condition manque,

leur engagement eſt nul, encore qu'ils l'euſſent confirmé par ſerment, & qu'ils fuſſent allé plus loin. En eſt-il de même à l'égard des enfans majeurs, à qui il eſt libre de diſpoſer de leur perſonne & de leurs biens? En vertu des fiançailles qu'ils auroient contractées, ſont-ils obligez d'appeller leur pere ou leur mere devant le Magiſtrat pour obtenir la permiſſion d'éxécuter leur promeſſe & de conclure le mariage? Bien loin d'être obligez à faire cette démarche, répond l'Auteur, il eſt loüable pour eux de ſe conformer à la volonté de leur pere & de leur mere, & de réputer nulles ces fiançailles clandeſtines ſans nul égard pour leur parole, pour leur ſerment, pour ce qui pourroit être intervenu de plus. Mr. Brower met deux exceptions; ſi la fille avoit eû trop de complaiſance, & que d'ailleurs elle fût égale en condition; ſi le fils étoit déja dans les emplois conſidérables & d'un âge aſſez avancé, comme de quarante ans, en ces deux cas les fiançailles devroient avoir leur effet. Il louë un Arrêt de la Cour de Hollande en cette matiére. Un fils

majeur avoit fiancé, & étoit poursuivi en justice pour effectuer le mariage, dont il se défendoit, sur le refus que faisoit son pere de l'approuver & d'y consentir. La Cour n'ordonna pas qu'il épouseroit sa fiancée, mais qu'il ne pourroit pas en épouser une autre. Ainsi le pere fut maintenu dans le droit de s'opposer au mariage de son fils, & celui-ci ne fut pas dégagé de sa promesse & de ses fiançailles.

Après avoir traité du pouvoir du pere & de la mere sur le mariage de leurs enfans, il est naturel de passer à celui des tuteurs, des curateurs, & des parens, sur le mariage des pupilles & des mineurs, qui sont aussi obligez de requérir leur consentement.

Comme les fiançailles en Hollande sont un contract avec force d'obliger, un mineur qui s'y croit lezé, a la voye de restitution pour s'en relever, & c'est la matiére du 15e chapitre.

Il est remarquable, comme l'Auteur l'explique au ch. 16e, qu'en Hollande le mariage met l'homme

& la femme qui le contractent, quoiqu'au dessous de vingt-cinq ans, dans l'état de majorité, & avec tous les droits des majeurs, sans que la mort d'une des parties fasse perdre à l'autre cet état de majorité. D'où il conclut qu'un homme veuf, ou une femme veuve, ne sçauroient se prévaloir du bénéfice d'âge pour se restituer contre de nouvelles fiançailles allégant une lézion; si cette lézion n'est telle qu'elle soit un moyen de restitution à un majeur.

Les trois chapitres suivans se rapportent encore à la restitution contre des fiançailles, ou forcées par la crainte, ou surprises par erreur & par dol. Par exemple, un criminel est déja conduit au supplice, & réclamé par une fille, comme il arrive quelquefois dans les Païs-Bas, il consent & promet de l'épouser pour éviter la mort. Ces sortes de gens peuvent-ils se restituer contre leur promesse, sous prétexte qu'ils y ont été forcez par la crainte? Nullement. Car la crainte ne leur a pas été causée injustement par les personnes auxquelles ils se sont engagez de promesse.

C'est encore au même sujet de la restitution que revient ce que l'Auteur ch. 25^e^, appelle *répudier*. Là il rapporte les causes légitimes sur lesquelles une des parties peut contre le gré de l'autre renoncer aux fiançailles qu'elle a contractées, & en demander la rescission. La chose est de conséquence en Hollande, où, selon que l'Auteur l'explique au ch. 24^e^, le Magistrat à la requête d'une des parties contraint l'autre par la saisie de ses biens & par l'emprisonnement à accomplir le mariage.

Le second livre est destiné à traiter du mariage. M. Brouwer décrit au ch. 2^e^, la maniére dont il se célébre en Hollande, où il y a ordinairment en chaque ville & en chaque bourg un Commissaire établi pour recevoir & enrégistrer les fiançailles. Devant lui se présentent les personnes qui sont convenuës de se marier, accompagnées de leurs peres, de leurs meres, de leurs proches & de leurs amis, ou au moins de deux ou trois témoins dignes de foi. Après les enquêtes necessaires, le Commissaire les admet à se fiancer, écrit

leur nom & leurs qualitez ſur le Régiſtre, & leur délivre l'ordre pour les bans, qui ſe font, ou trois Dimanches conſécutifs dans l'Egliſe, ou trois jours de marché dans le Palais & à l'Audiance. Ces formalitez s'obſervent exactement, & les Magiſtrats n'accordent que très-rarement & pour des raiſons très-griéves la diſpenſe du nombre des bans. Catholiques, & Hérétiques, tous ſont également obligez d'en uſer ainſi, ſous peine de voir leurs mariages déclarez nuls : mais enſuite le mariage des Catholiques ſe fait devant un Prêtre, & celui des Hérétiques devant un de leurs Miniſtres. Il faut pourtant remarquer, comme l'Auteur le dit au ch. 27[e], que ſi les bans ſe ſont faits à l'Audiance, les épouſailles ſe doivent auſſi faire devant le Magiſtrat, les Catholiques doivent donc paroître & s'épouſer en ſa préſence : ce qui ne les empêche pas de recourir enſuite à un Prêtre, afin de recevoir ſa bénédiction.

Treize chapitres viennent enſuite ſur les empêchemens du mariage,

qui résultent de l'âge, de l'infirmité, d'un mariage précédent, de la parenté, de l'affinité, de l'honnêteté publique. L'Auteur désapprouve avec raison le mariage entre des personnes trop avancées en âge ; & à ce propos il raconte qu'à Harlem un vieillard de cent onze ans eut un fils ; c'est plus que ce Consul des Venitiens à Smyrne, qui depuis quelques années mourant à cent quatorze ans, laissa un fils de douze ans.

Selon l'usage de Hollande, c'est-à-dire, des Hérétiques en Hollande, un homme qui après une longue absence & ayant été crû mort, trouve à son retour sa femme mariée à un autre, a l'option, ou de la reprendre, ou de la laisser à celui qui l'a, & d'en chercher une autre pour lui.

M. Brouwer trouve fort mauvais, que le Droit Canon compte les degrez de parenté, comme en une ligne, & défende le mariage dans les quatre premiers. En Hollande la regle, dit il, pour les degrez prohibez est, que le mariage est défendu entre les personnes qui se

tiennent entre elles lieu de peres, de meres & d'enfans : ainſi un oncle ne ſçauroit épouſer ſa niéce, ni la fille, ni la petite fille de ſa niéce; & de même une tante ne ſçauroit épouſer ſon neveu, ni aucun des deſcendans de ſon neveu. Mais entre couſins germains & couſines germaines le mariage eſt permis.

Quant à l'affinité, il ſoutient qu'elle réſulte du mariage qu'on appelle ſeulement *ratum*, & que tous les degrez exprimez dans le Lévitique ſont du droit naturel, ſans que nulle autorité ſur la terre en puiſſe diſpenſer.

Au Ch. 18e, il dit qu'en Hollande, cela s'entend toujours des Hérétiques, les Magiſtrats caſſent un mariage, en rompent le nœud pour cauſe d'adultere, en ſorte que la partie lézée a l'entiére liberté de ſe pourvoir d'un nouveau mariage : ce qui s'accorde auſſi à la partie coupable après quelques peines pécuniaires & quelque délai. Il en eſt encore de même, ſi l'une des parties abandonne malicieuſement l'autre. Ce n'eſt pas tout, car ſelon l'Auteur

au ch. 31, ſi le mari s'eſt abſenté pour ſes propres affaires & a entrepris un long voyage, comme celui des Indes, & qu'il ſoit cinq ans ſans faire ſçavoir de ſes nouvelles à ſa femme, celle-ci ſur une requête préſentée aux Magiſtrats obtient la permiſſicn de contracter un nouveau mariage. Ainſi la ſainteté du mariage, qui fait tant d'honneur au Chriſtianiſme, n'eſt pas en grande conſidération en ce païs là: la parole de JESUS-CHRIST y eſt peu reſpectée, *ce que Dieu a joint, que l'homme ne le ſépare pas*: l'union indiſſoluble de JESUS-CHRIST avec l'Egliſe, & dont le nœud du mariage eſt le Sacrement, y eſt mépriſée. On ſçait que des femmes ſenſées & engagées dans l'héréſie par leur naiſſance, ont mis entre les motifs de leur converſion le reſpect que rend l'Egliſe Catholique au mariage, au lieu que les ſectaires l'ont dégradé, & réduit à la condition d'un contract naturel & politique, ne le diſtinguant que par des formalitez purement civiles. Ce n'eſt point Dieu, c'eſt parmi eux le Magiſtrat,

qui unit & qui ſépare. S. Auguſtin en quelque endroit parle des Marchands de Syrie, qui pour leur négoce étoient ſi long-tems hors de chez eux, qu'y ayant laiſſé leur femme jeune, ils la retrouvoient vieille. Cette conſtance dans la foi conjugale étoit bonne pour des Catholiques.

Revenons à M. Brouwer, qui dans les chapitres ſuivans explique ce qui concerne les ſecondes noces, certains mariages défendus par les loix Romaines, comme celui d'un tuteur avec ſa pupille, la diverſité de Religion, le rapt, le delai de la célébration du mariage, la ſéparation de corps & de biens entre le mari & la femme, le divorce, l'adultére.

Il s'agit du divorce, qui n'eſt pas une ſimple ſéparation, mais qui diſſout le mariage & en coupe le nœud. Parmi les Juifs l'Ecole de Schammaï ne le jugeoit permis qu'en cas d'adultere: l'Ecole d'Hillel ne donnoit de durée au mariage qu'autant qu'il plaiſoit au mari, en ſorte que s'il commençoit à ſe dégoûter de ſa femme, & à s'appercevoir qu'elle

n'étoit pas aſſez belle, il pouvoit la répudier. Une femme n'avoit pas la même facilité de caſſer ſon mariage; mais ſi elle avoit ſujet d'en être mécontente, elle s'adreſſoit au Juge, qui par l'empriſonnement & le foüet forçoit ſon mari à la répudier. Mais JESUS-CHRIST ramenant le mariage à ſa premiere inſtitution, le lie d'un nœud indiſſoluble, & réprouve ces pratiques Judaïques.

Les Romains furent plus de cinq cens ans ſans avoir aucun divorce; enſuite ils ſe relâcherent tellement, que le mariage n'eut plus de conſiſtence, & telle femme comptoit ſes années par le nombre de ſes maris, ou pour mieux dire, de ſes amans. Caton, le ſévére Caton, répudia ſa femme Martia pour un an en faveur d'Hortenſius, à qui il la maria, ou plûtôt à qui il la prêta pour ce tems-là. Telle étoit la vertu de Caton! Quelle étoit l'obſcénité des autres? Les Empereurs Chrétiens la reprimerent; mais l'adultére demeura un ſujet de divorce, auquel néanmoins l'Egliſe ne ceſſoit point de s'oppoſer.

On a dit ce qui est ordonné en Hollande sur cette matiere.

ARTICLE CXXI.

LE JANSENISME DEMASQUÉ, *dans une réfutation complète du livre de l'*action de Dieu. *Ouvrage promis par la lettre de M. de *** & partagé en plusieurs discours. Premier Discours.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, à l'image S. Lambert, proche S. Yves, 1715. *In* 12. *pages* 112.

LA lettre de M. de *** parut dans le mois d'Août de l'année derniere ; & au mois suivant on en parla dans ces Memoires. Le livre de *l'action de Dieu sur les créatures*, est un livre dangereux, tous en conviennent, Thomistes & autres ; on dit, tous ceux qui révérent les décisions de l'Eglise dans le Concile de Trente, & dans les Constitutions émanées du S. Siége & acceptées par le Corps des Pasteurs : une lettre qui en annonçoit une réfutation complette, sembloit en cela mériter quel-

que loüange. Il eſt vrai qu'elle ne l[...] menaçoit de rien moins que de l[...] convaincre de Spinoſiſme & d'A[...] théïſme, & qu'elle enveloppoit tou[...] le Parti Janſéniſte dans la même acuſation; c'étoit beaucoup dire; mai[...] on pouvoit attendre quelles ſeroien[...] les preuves, du moins par rappor[...] au livre dont il étoit queſtion. Suſpect en effet à pluſieurs Lecteurs de conduire au Spinoſiſme, car attribuer l'Athéïſme à tout le parti, c'eſ[...] une viſion. On verra dans la ſuite de cet éxtrait le tour ſingulier que M. de *** a imaginé.

Comme il entreprend, dit-il, dans un diſcours préliminaire, un ſujet d'une grande étenduë, & qu'il ne ſçauroit préſenter au public qu'en faiſant un gros volume, il a craint que la lecture n'en fût fatigante, il a mieux aimé le ſéparer & le donner par parties, qui, dit-il, ſe ſuivront de près. Cette ſorte de ménagement nuit quelquefois à un Auteur, qui voit la curioſité des Lecteurs n'aller pas plus loin que ce qu'il leur a d'abord offert, dégoûtez de propoſitions générales & vagues, & rebu-

tez par des paradoxes dont il n'y a pas à esperer de preuves solides.

Quoi qu'il en soit, du sort de cet ouvrage, démasquer le Jansénisme, selon l'Auteur, c'est découvrir les vûës secretes, les desseins cachez, la politique, le systême général du Parti Janséniste. On l'attaquera en vain, assûre-t-il, tandis que ce mystere ne sera point révélé; on n'excitera jamais contre lui la juste horreur qu'il mérite, & il se soutiendra toujours. Il sçait profiter de tout: ses imprudences même, & les fautes qu'il semble commettre, ne sont pas dans le fond des imprudences & des fautes, & conduisent à sa fin principale. Qu'il y ait une politique qui anime le parti, voici comment l'Abbé le prouve. „ Quoique les Jansénistes soient des gens dispersez, qui ne forment point une communauté, ni un corps visible, que personne ne paroisse à leur tête pour les conduire, & qu'ils n'ayent ni discipline ni institution particuliere; cependant par tout païs on connoît un Janséniste parmi cent autres. Non seulement ils sont con-

„ formes dans la doctrine, la morale, la maniere de confesser, d'instruire, de prêcher ; mais encore „ les sentimens naturels, le langage, „ le geste, le maintien, c'est la même „ chose dans tous les Jansénistes. Ils „ ont tous le même air ; & sans s'être „ jamais vûs, ils se reconnoissent entre eux au premier coup d'œil.
Il y a en ce que dit là M. l'Abbé je ne sçai quoi d'esprit éblouïssant, qu'il a préferé à ce qui a été clairement démontré sur ce sujet : il a laissé aux autres à parler d'un Pere Abbé, d'un Pere Prieur à la tête du Parti, des Freres, des Couvens, d'une bourse commune, ce sont choses déja dites, & il aime les singulieres.

„ Il distingue donc entre la doctrine des Jansénistes, & la fin qu'ils „ se proposent. Jusqu'ici on n'a examiné que leur doctrine, & l'on n'a „ fait aucune attention à leurs desseins : ce qui est cause que malgré „ les décisions de l'Eglise, & toutes „ les atteintes que cette doctrine a „ reçûës depuis près d'un siécle, elle „ se maintient encore en son entier,

par la prévention de ceux qui ignorent le dessein des Jansénistes, & qui les croyent dans la bonne foi... Je le répete, dit il encore, & je ne sçaurois trop le faire entendre. Tant qu'on n'attaquera les Jansénistes que dans leur doctrine, sans pénetrer leurs desseins, c'est ne rien faire. C'est ce qu'en effet il ne fait que répeter, & ce que peut-être il ne fera pas entendre. A son avis tant d'excellens ouvrages contre le Jansénisme sont à pure perte; mais il la réparera en prenant une voye qui n'avoit pas été découverte. On n'a garde de lui accorder, que les sçavans & sages défenseurs de la Foi Catholique contre les Jansénistes se soient laissez tromper par une prévention si palpable, qu'ils crussent dans la bonne foi des gens que les Papes & nos Prélats ont traitez si souvent de rebelles & d'enfans d'iniquité; mais ils ont crû que les Jansénistes enseignent ce qu'ils enseignent, des hérésies abominables. C'est ces hérésies que l'Eglise a proscrites par tant de condamnations réïterées, & qui ne se maintiennent

que comme celles d'Arius, de Luther, de Calvin.

A la fin du discours préliminaire il expose le plan de son ouvrage, qu'il divisera en deux parties. La premiere contiendra sept discours; & il promet d'y developper la politique & l'esprit des Jansénistes: la seconde sera une refutation complette du livre de l'*action de Dieu*, avec une application de tout ce qu'il aura dit dans la premiere partie.

M. de * * * s'engage de faire voir dans ce premier discours, & que le livre de l'*action de Dieu* vient des Jansénistes, & dans quel dessein ils l'ont produit. Avant que d'avancer plus loin on reconnoît l'impuissance où l'on est de le suivre: il a trop d'esprit, & il entasse trop de pensées, avec un style perpetuel de préface.

Par exemple, dès les premiers mots du ch. premier où il veut prouver, *pourquoi il dit que le livre de l'Action de Dieu vient des Jansénistes*, il s'exprime ainsi. „ Les gens éclairez „ & de la saine doctrine sont per„ suadez que le livre de l'Action de

„ Dieu eſt l'ouvrage des Janſeniſtes,
„ cependant les Janſeniſtes qui l'ont
„ produit n'en conviennent pas,
„ comme ils ne ſont jamais convenus
„ d'aucun livre qui ait contenu leur
„ doctrine & caracteriſé leur ſecte.
„ Ils deſavoüent le livre dont ils ont
„ tiré leur nom; ils nient juſqu'à ce
„ nom même. Quand le livre de Jan-
„ ſenius parut, & qu'on en condam-
„ na cinq Propoſitions, ſes diſciples
„ firent d'abord reſiſtance : mais
„ voyant qu'il falloit ſouſcrire à la
„ condamnation, ou ſe declarer ou-
„ vertement hérétique ; ils feigni-
„ rent de condamner la doctrine du
„ maître, pour couvrir la ſecte, &
„ depuis ce tems-là ils ont toujours
„ eû la précaution de ſe ſouſtraire ſi
„ adroitement à la chute de leurs li-
„ vres, qu'ils ne tombent jamais ſur
„ eux. “ Et plus bas. “ Quoi! mille
„ volumes flétris, & reconnus pour
„ contenir la même doctrine, deux
„ mille approbations ſignées, une
„ infinité de défenſeurs & apologiſ-
„ tes des mêmes livres, qui com-
„ poſeroient un corps de dix mille
„ hommes avec Janſenius à la tête ;

» cela ne suffit pas pour prouver une » secte? » Et encore. « Le livre où les » cinq propositions sont le mieux » menagées, est celui qui fait le plus » de progrès, & dont les partisans » sont en plus grand nombre : en- » chantement, fureur, adoration » pour ce livre. L'Eglise veut elle le » condamner & l'arracher aux Fi- » delles? desespoir, desobéïssance » manifeste, rebellion poussée à l'ex- » cès.

On laisse ces raisonnemens au jugement des Lecteurs qui ont quelque connoissance de ces matieres, & qui sçavent ce que les Jansenistes ont remué pour ne point condamner la doctrine de Jansenius, la Question de fait pour détourner les censures de l'Eglise, & cent autres artifices. M. l'Abbé même reconnoît, qu'ils n'abandonnent pas si aisément leurs livres, qu'ils en font des défenses & des apologies, que pour les retenir, ils en viennent jusqu'à la desobéïssance manifeste, & poussent la rebellion à l'excès. Ils ne se sont point relâché sur le livre de Jansenius, sur ceux de M. Arnaud, du

P. Quesnel, & de leurs autres Ecrivains.

Quelle raison d'attribuer au Parti le livre de l'Action de Dieu? » a peine, dit l'Abbé, l'Eglise a-t elle » proscrit le livre du P. Quesnel, & » sa doctrine, que je vois aussi tôt » un nouveau livre, où cette doctri- » ne toûjours renaissante reparoît » encore; son titre annonce une de- » cision en dernier ressort sur les » matiéres de la Grace & du Libre » arbitre, une foule de gens courent » après ce livre, & l'élevent jusqu'aux » cieux par leurs éloges. « Après avoir » remarqué que la plûpart des per- » sonnes qui le loüoient ne l'avoient » pas lû, & étoient incapables de » l'entendre, il ajoute, à n'envisager » que l'air, & pour ainsi dire la phy- » sionomie de cette reputation, on » y reconnoît d'abord un livre de » parti, un ouvrage capital de secte. Il l'avoit auparavant appellé le Livre-fort du Parti.

Il finit ce premier chapitre en disant, » Qu'il combat une secte qui » se caractérise par les précautions » qu'elle prend pour éviter le seul

„ caractere qui lui convient. Tantôt „ vous la voyez déguisée en Augustinien, tantôt en Thomiste, tantôt „ en Spinosiste. Une secte qui se sauve de livre en livre ; qui va du livre de Jansénius à ceux de M. Arnaud, de M. Arnaud à Quesnel, „ de Quesnel à celui de l'Action de „ Dieu, & si on l'approche dans ce „ dernier livre, elle se sauvera bientôt sur quelque autre. C'est pourquoi avant que d'entrer en lice „ avec cette secte nouvellement transformée en Thomiste dans le livre „ de l'action de Dieu ; je veux m'emparer des dehors, l'environner, „ prevenir ce nouveau Prothée dans „ tous ses deguisemens, & le serrer „ ensuite si étroitement, qu'enfin je „ le contraigne à se montrer sous sa „ figure naturelle.

Le second chapitre est de l'*état des affaires du Jansénisme lorsque le livre de l'action a paru, & de l'utilité qu'on peut tirer de ce livre pour connoître la politique & l'esprit du Parti.* Autant qu'on peut comprendre du style ingénieux de M. de ***, il reproche aux Jansénistes leur conformité dans

la doctrine avec les Calvinistes, conformité néanmoins qu'ils tâchoient de déguiser, « en dispersant leurs er-
„ reurs ambiguëment dans les livres
„ moraux & polémiques. L'Eglise
„ vient de les condamner dans leur
„ livre capital du P. Quesnel ; & il
„ en paroît aussi tôt un autre qui les
„ traite dogmatiquement, & qui les
„ rassemble.... L'hérésie s'y tient en
„ sûreté comme dans son fort : il est
„ aisé maintenant de la combattre &
„ de la vaincre ; car elle est là toute
„ entiére, & n'en sçauroit échapper.
„ Il dit pourtant, que ce corps de
„ systême Géometrique que l'Auteur
„ de l'Action de Dieu a affecté, n'est
„ pas moins susceptible d'équivo-
„ que, que la proposition la plus in-
„ determinée & la plus courte du P.
„ Quesnel. Le voulez-vous Tho-
„ miste ? poursuit M. de *** : il est
„ Thomiste. Le voulez-vous Spino-
„ ziste ? c'est Spinoza lui-même. Il
„ est Calviniste, Catholique, Carté-
„ sien, Pyrrhonien : vous n'avez
„ qu'à dire, il sera tout ce que vous
„ voudrez ; & quoiqu'il se declare
„ contre le P. Malebranche & con-

» tre Molina, il seroit Malebranchis-
» te & Moliniste dans un besoin.
Voilà donc bien des moyens d'échapper qu'ils se sont encore réservez. Le Lecteur démêlera, s'il lui plaît, ce qui suit d'une opposition ou d'une comparaison entre la Metaphysique & la Théologie.

Dans le ch. 3^e^. il se propose de montrer, *comment les Jansénistes interessent l'Ecole de S. Thomas par le livre de l'action de Dieu*, eû égard à la Premotion Physique. C'est un trait habile de leur politique. C'en est un autre de prendre les moyens d'éterniser les disputes, & c'est encore où tend le livre de l'Action de Dieu, dit M. de *** au ch. 4^e^. Je n'ai jamais
» vû de livre, dit-il, & je ne crois
» pas qu'il soit possible d'en trouver
» qui renferme plus de sujets de dis-
» pute... Ce livre paroît s'accorder à
» toute sorte d'opinions, & ne s'ac-
» corde parfaitement avec aucune.
Il ajoute un étrange correctif en lettres Italiques au bas de la page. *Je ne dis pas pourtant que toutes ces differentes opinions ne puissent se ramener à un seul point: car je prétends faire voir qu'el-*

les se réüniſſent toutes au ſyſtême de Spinoza. Mais l'Auteur s'eſt flatté que perſonne n'en pourroit venir à bout, & que la diſpute ſeroit encore plus difficile à tourner de ce côté-là. On l'a vû dire que ce livre eſt tout ce que vous voudrez, Catholique, Thomiſte, Moliniſte dans un beſoin, & s'accorde à toutes ſortes d'opinions: certainement il ne prétend pas ici, comme ſon expreſſion ſemble le porter, que les opinions qui partagent les Ecoles Catholiques, ſe réüniſſent toutes au ſyſtême de Spinoza. Il ne veut être entendu que du livre de l'Action de Dieu, qui ſous le voile de ces opinions va à cet impie ſyſtême. Et c'eſt ce qui lui fait avancer dans une autre note, *qu'il eſt important de prévenir la diſpute que les Janſéniſtes veulent élever aujourd'hui en ſe ſervant du ſyſtême de Spinoza.*

On ne comprend pas deux autres de ſes notes. La premiere. *Que depuis long tems il ſe joüe un jeu contre la Religion, où les plus zélez & les plus ſçavans Catholiques ſont trompez. Rien n'eſt plus important que d'en faire connoître l'artifice.* La ſeconde. *Suppoſé que*

les plus doctes Janséniſtes entendent les propoſitions de Janſénius & de Queſne dans le ſens de Spinoza, ils ont quelque raiſon de dire, qu'on n'a pas condamné ces propoſitions dans leur veritable ſens, & qu'ils ne les ont jamais reçuës dans le ſens qu'on leur donne. Si la choſe eſt ainſi, je ne vois pas que les Janſéniſtes ſe parjurent dans leurs ſouſcriptions & dans leurs ſermens. M. de *** ne voit pas que c'eſt réellement un parjure d'atteſter avec ſerment la choſe ſur laquelle on eſt interrogé, en ayant une autre dans l'eſprit. Tous les Catholiques, & les Janſéniſtes de bonne foi & rigides, ont conſtamment & avec raiſon deteſté le parjure de ces honnêtes gens, de ces hommes timides & politiques du Parti qui ſignent le Formulaire, en ſe reſervant dans l'eſprit un autre ſens que celui qui y eſt énoncé: M. de *** vient les en juſtifier, quand même ils cacheroient en eux les ſentimens de Spinoza.

Au ch. 5^e, il revient à l'adreſſe des Janſéniſtes, d'avoir ſubſtitué le livre de l'*Action de Dieu* à celui du P. Queſnel, afin de ſe procurer, s'ils

peuvent, un appui dans l'Ecole des Thomistes. Et il passe à une comparaison de la maniere de proceder des Jésuites & des Jansénistes.

Ce qui resulte de ce discours, c'est que les cinq propositions servent seulement de masque aux Jansénistes, que les Catholiques en ont été effrayez, que l'Eglise n'a frappé de sés anathêmes que sur ce masque; tandis qu'en secret le Parti pousse un autre dessein, qui est d'introduire l'Athéïsme & le Spinozisme. Il a fait illusion & donné le change.

Que les Jansénistes ayent ce dessein, ou non, & il seroit difficile de les convaincre, & de persuader le public qu'ils l'ont formé & concerté entre eux, ils sont Jansénistes & condamnez d'héréſies, en ce qu'ils soutiennent opiniâtrément la doctrine des cinq Propositions de Jansénius. C'est là la réalité du Jansénisme. Qu'on leur reproche avec force, qu'en consequence de leur doctrine ils fomentent le libertinage, la corruption des mœurs, la malheureuse indifférence & la séverité dans le peché, l'anéantissement

de l'esprit de penitence, la nonchalance à l'égard des bonnes œuvres; qu'ils detruisent la confiance en Dieu, & inspirent le désespoir; qu'en donnant d'indignes idées de Dieu, ils précipitent insensiblement dans l'Athéïsme; c'est autant de preuves solides, évidentes, employées contre leur doctrine par les Catholiques, & qui la confondent. Mais ils se mocqueront de quiconque leur dira, que leur premiere vûë a été cet excès d'impieté, & que n'osant le publier, ils ont par politique inventé une doctrine propre à l'insinuer.

ARTICLE CXXII.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION *Grecque, par Monsieur Custer de l'Academie Royale des Inscriptions.*

A Monseigneur Huet ancien Evêque d'Avranches.

MONSEIGNEUR,

La protection & l'amitié, dont il vous a plû de m'honorer jusqu'à

Inſcription Grecque envoyée de Smyrne à l'illuſtre Mr Cuper, qui l'a communiquée à Monſeigneur l'ancien Evêque d'Avranches.

ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΙΗΤΡΕΙΗΝ ΑΝΑΓΡΑΦΑΣ
ΕΠΤΑ ΕΠΙ ΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΕ ΤΕΣΙΝ ΚΑΙ ΙΣΑΙΣ ΒΥΒΛΟΙΣ.

Συνεγραφε δὲ Βυβλία - - ἰαῖρικὰ μὲν - - οβ
Ἱϛορικὰ δὲ - - περὶ Ζμύρνης - - αβ
Περὶ τῆς ὁμήρȣ σοφίας — α — καὶ πατρίδος - α
Ἀσίας κτίσεων - - αβ - Εὐρώπης κτίσεων αβγδ - Νήσσων α
Ἀσίας ϛαδιασμῶν - α - καὶ Εὐρώπης - α
Στρα τηγημάτων - - αβ
Πὶναξ Ἰωναίων, καὶ Ζμυρναίων διαδοχὴ κατὰ χρόνȣς.

C'eſt-à-dire,

Hermogene fils de Charideme, qui a écrit de la Médecine, & dans l'eſpace de ſoixante & dix-ſept ans, a compoſé autant de traitez.

De Medecine . . 72.

De Livres Hiſtoriques - ſçavoir, de la Ville de Smyrne - 2.

De la Sageſſe d'Homere - un - de ſa patrie - un.

De l'origine des Villes d'Aſie - 2 - de celles de l'Europe - 4 - de celles des Iſles un.

De la meſure d'Aſie par ſtades - un - & de celle de l'Europe - un.

Des Stratagemes - deux.

Un Catalogue des Ioniens, & la ſucceſſion des Magiſtrats de Smyrne, ſelon l'ordre des tems.

présent, excusent en quelque maniére la liberté que je prens de vous adresser mes remarques sur une ancienne Inscription Grecque, que vous avez eû la bonté de me communiquer. Souffrez que je profite de cette occasion, pour vous témoigner quel cas je fais de vôtre profonde érudition. Vous sçavez que j'ai toujours été un de vos admirateurs. Je me flatte que vous voudrez bien agréer l'hommage que je vous rends ici, en attendant une autre occasion pour vous témoigner plus amplement, combien je suis sensible à l'honneur de vôtre amitié. Je suis avec un respectueux attachement, Monseigneur, vôtre très-humble serviteur, Ludolph Custer.

Remarques.

Cette Inscription est d'autant plus curieuse, qu'elle a transmis jusqu'à nous le nom d'un Auteur ancien, inconnu auparavant. Il s'appelle Hermogéne, qui quoique Medecin, n'a pas laissé d'écrire un grand nombre d'ouvrages historiques. Je le

croirois le même que celui dont Galien fait mention Tom. 2. p. 13. de l'Edit. de Basle. Il dit qu'Hermogene le Medecin méprisoit toutes les autres sectes, excepté celle d'Erasistrade. C'est le seul endroit où Galien parle du Medecin Hermogene ; & parmi les autres Auteurs je ne trouve personne qui en ait fait mention. En cas donc que l'Hermogene dont il est question, ne soit pas différent de celui dont parle Galien, il est évident qu'il a vécu avant ce fameux Medecin. Mais combien de tems ? Il seroit difficile de le determiner. Ni l'inscription, ni les Auteurs, ne nous donnent aucun éclaircissement là-dessus. Cependant il semble, qu'on le pourroit placer sous le regne de Neron. Car parmi les medailles de cet Empereur, j'en trouve une rapportée par Mr. Vaillant, avec cette inscription : Ἐπὶ Ἑρμογένυς Σμυρναίων : c'est-à-dire, *sous Hermogene* : [medaille] *des Smyrnéens*. Il y a quelque apparence, que l'Hermogene de cette medaille n'est pas different de celui de nôtre inscription. La raison qui me le fait

croire eſt, qu'apparemment nôtre Hermogene étoit de Smyrne. Car c'eſt dans cette ville que l'inſcription s'eſt trouvée. Il ya plus, l'inſcription marque qu'Hermogene avoit compoſé un ouvrage de Smyrne. Ordinairement les Auteurs qui entreprennent d'écrire l'hiſtoire de quelques villes, ou de quelques peuples, n'oublient pas leur patrie. Outre cela, il eſt dit dans l'inſcription, qu'Hermogene a donné un livre intitulé, Σμυρναίων διαδοχὴ κατὰ χρόνυς. Cela ſe peut entendre de la ſucceſſion des premiers Magiſtrats de Smyrne; du nombre deſquels étoit l'Hermogene de la medaille. Car ceux de Smyrne, comme auſſi beaucoup d'autres villes & d'autres peuples de Gréce, mettoient ordinairement le nom de l'Empereur Romain d'un côté de la medaille, & celui de leur Préteur, ou premier Magiſtrat, de l'autre. C'eſt ce que prouve une infinité de medailles anciennes. Or il convenoit fort à un premier Magiſtrat de Smyrne, de compoſer l'hiſtoire de ceux qui l'avoient précédé dans cette magiſtrature. Je ne prétens pas toutefois donner cela pour

une démonſtration, mais ſeulement pour une conjecture probable. Xiphilin Abbréviateur de Dion, parle dans la vie d'Adrien d'un Medecin nommé Hermogene : mais il eſt plus vrai ſemblable, par les raiſons que je viens d'expoſer, que l'Hermogene de la medaille qui a vécu du tems de Neron, eſt l'Hermogene de l'inſcription. Paſſons maintenant à l'inſcription même.

A la tête il y a deux vers hexametres aſſez mauvais. La meſure n'eſt même pas exactement gardée dans le dernier ; d'où je conclus que ce vers eſt corrompu : & par cette raiſon au lieu d'ἕπτ' ἐπὶ ἑβδομήκοντ' ἔτεσιν, j'aimerois mieux lire, ἕπτ' ἐπὶ ὀγδώκοντ' ἔτεσιν, c'eſt-à-dire, *dans l'eſpace de quatre vingt ſept ans*. Cette leçon s'accorde & avec la meſure du vers, & avec le nombre de livres marqué dans l'inſcription. Ce nombre eſt de 87. Or il eſt dit dans le ſecond hexametre, qu'Hermogene avoit écrit autant de livres, qu'il avoit vécu d'années. D'où il s'enſuit qu'il avoit vécu 87 années, & non pas 77, ſelon la leçon ancienne. Je ne diſſimulerai pas

cependant, que le dernier traité joint avec les autres, forme la somme de 88. Mais cette difficulté ne nous doit pas arrêter. Il semble que l'Auteur du monument n'a pas eû dessein de le compter, car lui qui a grand soin de marquer le nombre de volumes dont les autres Traitez étoient composez, n'a pas observé la même regle par rapport à celui-ci. Peutêtre qu'Hermogene l'avoit laissé imparfait, & que nôtre Auteur s'étoit imaginé que par là il ne meritoit pas de tenir sa place parmi les autres. Ἰητρείην ἀναγράψας] *Qui a écrit de la Medecine.* Il est à remarquer ici, que pour lier les deux hexametres avec le reste de l'inscription, il faut après ἀναγράψας sousentendre quelque chose, comme καὶ ἄλλα τινὰ ἀναγράψας, ou plûtôt συγγράψας, c'est à dire, *& qui a fait encore d'autres ouvrages.* Car sans cela il sembleroit, que le Poëte voudroit dire, qu'Hermogene dans l'espace de 77 ans, ou selon ma correction de 87 ans, auroit écrit autant de livres de Medecine, & point d'autres traitez, ce qui ne s'accorderoit pas avec la suite de

l'inscription, dans laquelle il est dit qu'Hermogene n'a écrit que 72 livres de Medecine, & outre ceux-là encore plusieurs autres ouvrages. Et pourquoi le Poëte compteroit-il seulement les livres de Medecine, & non pas les autres traitez d'Hermogéne ? Il est vrai que cette maniere de sousentendre est dure, & indigne d'un bon Auteur : mais nous avons affaire ici avec un mauvais Poëte.

Περὶ Ζμύρνης] Remarquons qu'au lieu de Σμύρνης, il est écrit ici Ζμύρνης par un Z, & plus bas Ζμυρναίων, au lieu de Σμυρναίων, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une faute du Graveur. Au contraire, le nom de Smyrne s'écrivoit anciennement aussi bien par un Z que par un Σ; quoique plus souvent par un Σ. Lucien nous apprend cela dans son Traité, qui a pour titre, *jugement des voyelles.* Dans ce traité la lettre Σ par une prosopopée dit, qu'elle souffroit assez patiemment le tort que les autres lettres lui faisoient ; & qu'à cause de cela, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre Z, qui lui avoit ôté les mots de *Smaragde* & de *Smyrne.* Voici les

propres paroles de Lucien : ὅτι δὲ ἀνεξίκακον εἰμὶ γράμμα μαρτυρεῖτέ μοι καὶ αὐτοὶ, μηδέποτε ἐγκαλέσαντι τῷ Ζ, σμάραγδον ἀποσπάσαντι, καὶ πᾶσαν ἀφελομένῳ τὴν Σμύρναν, c'eſt à dire, *vous me pouvez rendre vous même le témoignage, que je ſuis d'une humeur aßez patiente pour ſouffrir le tort que les autres me font, c'eſt pourquoi je n'ai jamais intenté un procès à la lettre Z, à cauſe qu'elle m'a arraché le Smaragde, & qu'elle m'a enlevé toute la Smyrne.* Ce paſſage de Lucien meritoit d'être remarqué ici. Outre cela il y a des medailles anciennes, où au lieu de Σμυρναίων il ſe trouve Ζμυρναίων, par un Z. Monſieur de Boze Secretaire de nôtre Academie, en a deux dans ſon cabinet, comme il m'a fait l'honneur de me le dire.

On trouve auſſi *Zmyrnæorum* au lieu de *Smyrnæorum*, dans une ancienne inſcription Latine rapportée par Gruter p. 225. περὶ τῆς Ὁμήρου σοφίας καὶ πατρίδος] *de la ſageſſe d'Homere, & de ſa patrie.* Par cet ouvrage Hermogene peut augmenter le catalogue de ceux qui ont écrit d'Homere. Il y en a un aſſez grand nombre, comme j'ai

fait voir dans mon *Histoire critique d'Homere* , & après moi le ſçavant Mr. Fabricius l'a montré encore plus amplement dans ſa Bibliotheque Grecque liv. 2. c. 5. Quant à la patrie d'Homere , on ſçait aſſez qu'il y avoit pluſieurs villes en Grece qui prétendoient que ce fameux Poëte leur devoit ſa naiſſance. Il me ſemble que dans cette diſpute Smyrne & Chio avoient le bon droit de leur côté. J'ai déja remarqué que nôtre Hermogene ſelon toutes les apparences étoit de Smyrne. D'où je conclus que cet Auteur avoit écrit exprès un traité de la patrie d'Homere , pour prouver que ce grand Poëte étoit de ſes compatriotes. De même le ſçavant Leon Allatius , qui étoit de Chio , a décidé la queſtion en faveur de ſa patrie , dans un livre fait exprès. Ordinairement les Auteurs en ces cas là jugent ſelon l'affection naturelle qu'ils ont pour leur patrie, ou nation.

Ἀσίας κτίσεων] Κτίσεις ſignifie ici , origine ou fondation des villes. Pluſieurs parmi les anciens avoient écrit des livres , ſous le titre de *κτίσεις* ,

 comme

comme Denis de Chalcide, Dercylle, Apollonius de Rhodes, Clitophon, Callimaque, Criton, Cadmus de Milet, Demosthene, Hellanicus, Polemon, Trysimachus, Philochorus & Charon de Lampsaque citez par Suidas, Plutarque, Athenée, Harpocration, Etienne de Byzance, & d'autres.

Νήσσων] selon la bonne orthographe il faut écrire νήσων, par un σ seulement. Peutêtre que du tems d'Hermogene le peuple de Smyrne prononça νήσσων; d'où seroit venu que le Graveur auroit écrit le même mot avec deux σ. Dans les anciens monumens on trouve fort souvent des mots, dans lesquels on a suivi la prononciation populaire plûtôt que l'orthographe des Sçavans. Tout le monde presque sçait cela.

Pour le titre de Κτίσεις νήσων; il signifie la fondation des villes dans les Isles. Suidas nous apprend que Cadmus de Milet avoit écrit un livre sous le même titre.

Ἀσίας σταδιασμῶν] Σταδιασμὸς, quoique un bon & ancien mot, ne se trouve pourtant dans aucun de

nos Dictionaires Grecs, il signifie, *la mesure par stades*. Un *stade* est environ la vingt-quatriéme partie d'une lieuë. Les anciens Grecs, comme tout le monde sçait, étoient accoutumez à mesurer les distances des lieux par stades. Ils appelloient cela σαδιάζειν; d'où vient σαδιασμός. Ce mot se trouve dans Marcien d'Heraclée pag. 64. de l'édit. de M. Hudson, où il est dit que Timosthéne ancien Géographe avoit écrit σαδιασμὸς : & Etienne de Byzance dans le mot Ἀγάθη, cite le même Timosthene ἐν σαδιασμῶ. Ces deux autoritez suffisent pour prouver, que le mot σαδιασμὸς étoit en usage parmi les anciens Grecs, dans le sens que je viens de lui donner.

Πίναξ ἰωναίων, καὶ Ζμυρν. διαδοχή] selon la construction de la Grammaire il auroit fallu dire, πίνακα, & διαδοχὴν, dans l'accusatif, parcequ'il précede συνέγραψε. L'Auteur de l'inscription aura oublié ce verbe qui ne précéde pas de si près. Pour le mot ἰωναίων, c'est un derivé de la region ἰώνη, dont les habitans s'appellent ἰωνᾶιοι, comme rapporte Etienne de

Bysance. Il semble donc que par le titre πίναξ ἰωναίων, il faut entendre une table, ou un catalogue des hommes illustres que la ville d'Ione avoit produits. Il est certain que le mot πίναξ se prend dans un tel sens, & que plusieurs parmi les anciens avoient écrit des livres sous le titre de πίναξ ou πίνακες, dans lesquels ils avoient donné l'histoire des hommes illustres & sçavans, & le catalogue de leurs ouvrages. Callimaque, par éxemple, selon le témoignage de Suidas, avoit écrit πίνακας τῶν ἐν πάσῃ παιδείᾳ διαλαμψάντων, καὶ ὧν συνέγραψαν, ἐν βίβλοις κ καὶ ρ. C'est-à-dire, *des tables des hommes illustres dans toutes sortes de sciences en cent vingt livres.* Ces *tables* de Callimaque sont fort souvent citées par les Auteurs anciens, dont Mr. Bentley a ramassé les passages avec beaucoup de soin dans son recueil des fragmens de Callimaque. Je ne citerai sur ce sujet que l'Auteur du grand Etymologique, pour le corriger en passant. Dans le mot πίναξ, il dit, Ὁ οὖν Καλλίμαχος ἐποίει πίνακας, ἐν οἷς ἦσαν αἱ ἀναγραφαὶ παρὰ τῶν ἀρ-

χαίων. Ni Sylburge, ni Mr. Bentley n'ont remarqué qu'au lieu de *παρὰ τῶν αρχαίων*, ce qui ne ſignifie rien, il faut lire *πάντων τῶν ἀρχαίων*, c'eſt-à-dire, *de tous les anciens*. Le paſſage de Suidas, que nous avons rapporté, confirme aſſez cette correction.

Ζμυρναίων διαδοχὴ κατὰ χρόνυς] ce traité étoit ſans doute different de celui qui précede ſous le titre de *πίναξ ἰωναίων*, encore que l'Auteur de l'inſcription les ait joints enſemble dans une même ligne, ſans aucune diſtinction. J'ai dit auparavant que ces mots *Ζμυρναίων διαδοχὴ*, j'entends la ſucceſſion des Préteurs de Smyrne. Car je ne vois pas quel autre ſens on puiſſe raiſonnablement donner à ces mots là; pourvû qu'on ne veuille pas ſuppoſer qu'Hermogene ait écrit de la ſucceſſion des Philoſophes, qui avoient enſeigné publiquement la Philoſophie dans les Ecoles de Smyrne. Il eſt vrai qu'il y a des Auteurs qui ont écrit *διαδοχαὶ* dans ce ſens là, comme Aléxandre & Antiſthene, qui ſont citez *ἐν ταῖς διαδωχαῖς* par Diogene Laerce dans pluſieurs endroits. Mais pour nôtre

Hermogene ; comme il y a quelque apparence qu'il a été lui même Préteur à Smyrne, je croirois qu'il a écrit de la ſucceſſion des Préteurs de cette ville, plûtôt que de la ſucceſſion des Philoſophes.

ARTICLE XXIII.

NOUVELLES OBSERVATIONS *ſur le livre du Témoignage de la verité.*

Premiere obſervation.

QUelques Janſéniſtes nieront peutêtre que ce livre ſoit l'ouvrage d'un de leurs Ecrivains ; mais le but de l'ouvrage, le déchainement de l'Auteur contre les Défenſeurs de l'Egliſe, ont convaincu tous les Lecteurs déſintereſſez que c'eſt un livre du Parti, le ſtyle de l'Auteur l'a fait connoître ; enfin j'ai découvert une preuve qui ôte aux Janſéniſtes tout moyen de rejetter ſur d'autres l'infamie d'un écrit ſi condamnable. Ce n'eſt pas d'aujourdhui qu'ils ont emprunté le langage em-

porté & les ſentimens ſchiſmatiques du Neſtorien Eutherius, ils firent imprimer en mil ſix cens ſoixante ſix le premier des diſcours de cet héretique contre le Concile d'Epheſe, ſous le tître impoſant de *traduction d'un excellent diſcours de S. Athanaſe, contre ceux qui jugent de la verité par la ſeule autorité de la multitude.* Ce diſcours ne tend qu'à établir le grand principe de l'Auteur du Témoignage de la Verité, *que dans les diſputes qui diviſent l'Egliſe le ſentiment du petit nombre opprimé eſt la regle de la foi, & que l'on doit ſe défier du corps même des Paſteurs.*

S'ils avoient publié ce diſcours en François ſous le nom de ſon veritable Auteur, il auroit été inutile à leurs deſſeins ; c'eſt ſous le nom reſpectable de S. Athanaſe qu'ils le firent paroitre. Il eſt vrai que dans des tems d'ignorance on l'a imprimé parmi les ouvrages de ce ſaint Docteur ; mais ces grands Critiques qui ont fait naître tant de doutes ſur les écrits des Peres, les plus inconteſtables, ne devoient-ils pas ſe défendre d'une erreur ſi groſſiere ? Ne devoient-

ils pas reconnoître un héretique qui ne ménage rien, dont la doctrine, l'esprit, le stile, ne ressemblent en rien à celui de saint Athanase? Ignoroient-ils, eux qui ont tout lû, si on en croit leurs admirateurs, que Marius Mercator, Auteur contemporain, attribuë ces discours à Eutherius Evêque de Thiane? Ignorans, ou peu sinceres, qu'ils justifient, s'ils le peuvent leur sincerité aux dépens de leur critique; mais qu'ils conviennent au moins que leur critique, ailleurs si scrupuleuse, devoit l'être dans cette occasion, & les empêcher de faire passer un hérétique séditieux pour saint Athanase.

Seconde observation.

L'endroit du livre satirique dont nous parlons, le plus agreable à un certain public malin, & dans lequel l'Auteur semble avoir plus de confiance, c'est le long extrait de S. Grégoire de Nazianze, où ce Pere ne flatte pas les Evêques de son tems. L'Auteur qui fait tant de fonds sur sur cette censure, peutêtre un peu

chagrine, a-t-il vû le danger des consequences qu'il en veut tirer? Si les vices de ces Evêques rendent leurs jugemens suspects, le second Concile général ne sera plus une regle de foi; car c'est des Peres de ce Concile que parle saint Grégoire de Nazianze. Il faudra donc rentrer en dispute avec les Macédoniens sur la divinité du Saint Esprit: le parti veut-il aller jusques-là? On n'ose le penser, mais ce n'est pas assez de s'arrêter sur les bords du précipice, il faut craindre de s'engager dans des chemins qui y conduisent: si les Jansénistes ont horreur des conséquences, qu'ils renoncent donc au principe de leur Ecrivain.

Nous avons parlé du livre *du témoignage de la verité* dans *les Nouvelles Literaires du mois de Janvier*, nous en avons donné un extrait ample & détaillé dans *les Memoires du mois d'Avril*, & nous avons parlé d'un livre de Monsieur Basnage qui y a rapport, dans *les Nouvelles Literaires du mois de Juin.* Des personnes respectables, de grands Théologiens, croyent que de tout ce que nous

avons dit de ce livre dangereux on peut former une critique à laquelle l'Auteur ne sçauroit répondre.

ARTICLE CXXIV.

ARCANUM ACCENTUUM Græcorum in usum scholarum demonstravit Hermannus Von der hardt Præpos. Mariæb. Acad. Jul. Prof. Helmstadii apud Salom. Schorrium. C'est à-dire, *Le secret des accens Grecs, découvert par Mr. Herman Von der hardt, Prévôt de Mariembourg & Professeur en l'Université d'Helmstadt.* A Helmstadt, chez Salomon Schorrius, 1715. *in* 12. *pages* 44.

MArcien Capelle * avoit dit avant M. Von der hardt, que le ton ou l'accent est l'ame de la parole & le fondement de l'harmonie. *Anima vocis & seminarium musices.* L'expérience justifie cette pensée ; car si on refléchit sur les différens effets de la prononciation, il sera aisé de conclure que c'est l'accent qui don-

* *Lib. 3. cap: de fastigio.*

ne au diſcours la chaleur qui l'anime, &, s'il eſt permis de le dire, le ſentiment & la vie.

Ce principe eſt commun à toutes les langues ; & Mr. Von der hardt l'applique aux accens de la langue Grecque. Il croit en avoir pénétré le myſtere ; & c'eſt un *ſecret* dont il veut bien nous faire part. Sa diſſertation peut ſe réduire à quatre chefs : l'origine, la nature, l'uſage, & la méthode des accens Grécs.

I. Il n'étoit pas neceſſaire de tracer des figures, ni de preſcrire des régles aux Sçavans de la Gréce, que l'uſage & la reflexion avoient inſtruits à bien prononcer. Mais la jeuneſſe, qu'on deſtinoit à l'éloquence, avoit beſoin d'un art qui pût lui épargner les longueurs de l'éxpérience & l'ennui des obſervations. Elle demandoit des préceptes certains & des ſignes ſenſibles, pour aſſûrer & pour hâter ſes progrès dans l'étude de la prononciation, ſur laquelle les Grecs étoient ſi délicats. Ce fut pour cette raiſon, ſelon Mr. Von der hardt, que les Rhéteurs inventerent les figures que nous

voyons encore aujourd'hui dans les Auteurs Grecs.

Il conjecture que dans les commencemens les maîtres se contenterent de tracer sur des tables séparées les accens convenables aux ouvrages qu'ils faisoient lire. Les disciples, qui avoient ces tables devant les yeux, les consultoient en lisant leur Auteur, & apprenoient peu à peu à prononcer correctement. Ensuite on inséra les accens dans les textes mêmes qu'on faisoit lire dans les Ecoles publiques. Enfin, pour applanir toutes les difficultez qui pouvoient arrêter les commençans, l'usage s'établit de marquer les accens dans tous les livres Grecs, & dans les ouvrages même des plus anciens Ecrivains qui les avoient ignorez. Ainsi les classes de l'éloquence furent, pour ainsi dire, le berceau des accens. Dans la suite des tems les Grammairiens les emprunterent des Rhéteurs : & profitant des ouvrages qu'ils trouvérent accentuez, il en composérent les regles de l'art, afin de former de bonne heure la jeunesse au goût de la prononciation.

Iſaac Voſſius [a] n'eſt pas tout-à-fait du ſentiment de nôtre Auteur ſur l'origine des accens Grecs. Il convient de leur nouveauté ; & peut-on la revoquer en doute, quand on ſçait qu'il n'en paroît point ſur les monumens les plus anciens, ainſi qu'on peut l'apprendre des medailles, des inſcriptions & des manuſcrits qui paſſent mille ou neuf cens ans ? Mais il prétend que ces Muſiciens furent les premiers inventeurs des notes proſodiques, ou des accens, qu'ils inſérérent dans les poëmes pour en déterminer le chant. La force du mot προσῳδία ſuffit pour en convaincre. Car nous liſons chez Heſychius προσῳδία, μετ' ὀργάνου ᾠδὴ, & chez Critias auſſi bien que chez Platon rapportez par Pollux [b] προσῳδίας, τὰς πρὸς κιθάραν ᾠδάς. C'eſt ſur ce principe que Pollux [c] lui même a diſtingué ὄργανα προσῳδὰ & ἐμπνεόμενα ; que Suidas a pris pour ſynonime ὕμνος & προσῳδία : & qu'enfin le fameux Laſcaris [d] nous a conſervé cette définition ; προσῳδία ἐστὶ τόνος

[a] *Lib. de poëm. cant. & vir. rythmi.* [b] *L. 4. c. 9.* [c] *Ibid. c. 8.* [d] *Gram. gr.*

φωνῆς πρὸς ὃν ᾄδομεν. Mais comme tout langage, & ſur tout le langage Grec, eſt une eſpece de chant, Iſaac Voſſius aſſûre que les Grammairiens mirent à profit les notes des Muſiciens, & qu'ils s'en ſervirent pour marquer la meſure des ſyllabes, que nous appellons le tems ou la quantité. Il ajoute, ſur la foi d'Apollonius, d'Arcadius, & de quelques autres Ecrivains, qu'Ariſtophane le Grammairien qui vivoit du tems de Ptolomée Philopator, c'eſt-à-dire, environ 250 ans avant JESUS-CHRIST, employa le premier ces accens dans la grammaire : en quoi il fut ſuivi par les Grammairiens d'Alexandrie ſes ſucceſſeurs, qui encherirent beaucoup ſur lui par la multitude de leurs préceptes. Cependant l'ancienne prononciation ſe conſerva preſque dans ſa pureté juſqu'au tems de l'Empereur Commode, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin du ſecond ſiecle. Mais la barbarie s'étant introduite peu à peu dans la langue Grecque, pour les raiſons qu'on peut lire chez Henninius *, l'uſage s'établit d'accentuer

* *Diſſ. de rect. pron. L. G.*

indifféremment tous les livres. Ainsi depuis Aristophane jusqu'à cet établissement, il se passa huit ou neuf siecles pendant lesquels les Grammairiens ne se servirent des accens, que pour apprendre à la jeunesse la mesure ou la quantité des syllabes. D'où Isaac Vossius conclut avec raison, que la position & la valeur des accens étoient alors bien différentes de ce que nous voyons aujourd'hui.

II. Quoiqu'il en soit, voici le principe sur lequel Mr. Von der hardt veut que l'on juge de la nature des accens. L'homme suit naturellement dans le discours les mouvemens divers qui agitent le sang & les passions selon la diversité des objets. L'action de l'ame est-elle forte? le ton s'éleve. Est-elle foible? il s'abbaisse. Est-elle temperée de force & de foiblesse? il se fléchit & se compose. Ainsi l'accent est l'interprete des sentimens de l'ame; non seulement parce qu'il en exprime les mouvemens, mais encore parce qu'il les fait passer dans l'ame des autres hommes. Telles sont les loix de la nature, qui a mis une si étroite dépendance entre

les passions de l'ame & les tons de la voix, que comme l'accent est l'effet d'une affection présente dans celui qui parle, il est aussi la cause d'une affection pareille dans celui qui écoute avec quelque attention. C'est ce que l'éxpérience apprend à tout le monde.

On peut donc assûrer en general qu'il n'y a que trois accens. L'aigu, qui s'éleve, τόνος ὀξύς; le grave, qui s'abbaisse, βαρύς; le circonflexe, qui est composé de l'un & de l'autre, πέρισπώμενος. Les figures, dont on se sert pour exprimer ces trois accens, ne sont ignorées de personne. L'aigu se marque par un trait qui s'éleve de gauche à droite, ensorte que la pointe se tourne en haut ´; le grave s'exprime par un trait contraire `; le circonflexe est un trait composé du grave & de l'aigu. On se sert aujourd'hui de cette figure ˜ : & selon nôtre Auteur on se servoit autrefois de celle-ci v. Mais Gerard Vossius * remarque fort bien, après Marius Victorinus, que le symbole du ton circonflexe étoit un v consone ren-

* *L. 2. de art. gram. c. 7.*

verſé : *circumflexus tranſversâ v litera notatur hoc pacto*, ʌ. Nous apprenons encore de Marcien Capelle * que le circonflexe s'exprimoit auſſi par la figure d'un *ſigma* Grec ; c'eſt-à-dire, ſelon la penſée du même Voſſius, par une petite ligne courbe, couchée horizontalement ſur les lettres, & ſemblable au *c* des Latins : *Inflexi ſignum eſt ſigma ſuper literas devexum.*

Mais s'il eſt vrai de dire que le ſyſtême entier de la prononciation Grecque roule ſur trois accens, il n'eſt pas moins certain que ces trois accens ſont ſuſceptibles de différens degrez. Le ton aigu, par exemple, peut avoir plus ou moins d'élévation : il peut être ſimplement aigu : il peut l'être davantage ; il peut être très-aigu, cela dépend de la nature des objets & du ſentiment de l'ame. Il en faut dire autant du grave & du circonflexe, car ils ont auſſi leurs degrez. Ainſi les trois accens ordinaires ſont comme autant de genres, dont chacun ſe diviſe en pluſieurs eſpeces. Cependant les anciens maîtres de la prononciation n'ont pas ju-

* *L. 3. cap. de faſtig.*

gé à propos d'aſſigner des figures particulieres à ces differences ſi délicates. Ils ont crû que la diſtinction des trois accens generaux pouvoit ſuffire pour prononcer avec juſteſſe, un plus grand nombre de caractéres auroit degoûté les commençans. On a mieux aimé laiſſer à l'expérience & à l'attention des particuliers le ſoin de porter l'art de prononcer à une plus grande perfection.

III. Après avoir cherché dans la nature même les principes des accens Grecs, Mr. Von der hardt en examine l'uſage dans le diſcours. Il prétend que les accens ne regardent point les mots détachez de la conſtruction ; puiſque quand on les prononce ſéparément, on peut leur donner un ton uniforme ; mais quand on conſidére les mots dans la compoſition, alors il y en a dont il faut élever, ou abaiſſer, ou fléchir les ſyllabes. C'eſt pourquoi les Grecs ont donné aux accens le nom de *προσωδίας*, parce qu'ils ſont établis pour marquer la modulation qui réſulte des mots mis en conſtruction. Si les Grammairiens donnent des accens

aux mots séparez, ils ont en vûë l'analogie de l'oraison. Ils prétendent par là faciliter l'étude de la prononciation, en exprimant par parties les tons qui forment l'harmonie totale du discours. Il en est des accents dans les syllabes, comme des cas dans les noms, & des modes dans les verbes. Tout cela est pour la construction.

Mr. Von der hardt s'étend fort sur ce point, & il l'éclaircit par des exemples dont il est bon de rapporter ici les plus sensibles. Si les article ὁ, ἡ, οἱ, αἱ, se prononcent hors le discours, ils auront necessairement quelque ton, ou quelque accent, comme si l'on prononçoit ὅ ou ὃ, ἥ ou ἣ, &c. Mais pourquoi les Grammairiens ne donnent-ils point d'accens à ces articles? C'est qu'ils ont eû égard à la suite du discours, où ces articles s'unissent si étroitement avec le nom suivant, qu'ils ne font qu'un seul mot & qu'ils sont emportez tout ensemble d'un même ton. Cette rapidité à prononcer les articles se prouve sensiblement par ces contractions si fréquentes chez

les Grecs, qui disoient ὤνὴρ pour ὁ ἀνὴρ, ὤντρωπος pour ὁ ἄνθρωπος, ὦλλοι pour οἱ ἄλλοι. Il eſt vrai que les articles τὸ, τὸν, τοὺς, τὰς, τὰ, ſont marquez d'un accent grave dans les livres des Grammairiens. C'eſt que l'uſage vouloit qu'on leur donnât dans le diſcours un ton bas & obſcur, comme ſi on ne les avoit prononcez qu'en paſſant. On voit même que l'article τὸ, qui finit par une voyelle, ſouffroit quelqueſois une contraction, pour donner plus de viteſſe & de vivacité au diſcours. Ainſi diſoit-on τοὔνομα pour τὸ ὄνομα, τἀλγεῖν pour τό ἀλγεῖν, τοὔμπαλιν pour τὸ ἔμπαλιν &c.

On pourroit faire ici à M. Von der hardt une queſtion qu'il ne fait pas: pourquoi les articles qui ne conſiſtent qu'en une voyelle, ou une diphthongue, n'ont jamais d'accent dans les tables grammaticales, & que les articles qui commencent par une conſonne en ont toujours? Nous répondrons pour lui, que les premiers ſe prononcent avec une aſpiration, laquelle leur donne du mouvement pour s'unir au mot ſuivant; au lieu

que les seconds étant dépourvûs de cette aspiration, s'approchent plus lentement du mot qui suit. Mais cette différence bien loin de détruire le sentiment de nôtre Auteur, prouve au contraire que les accens sont relatifs à l'enchaînement du discours.

Si l'on demande pourquoi les Grammairiens refusent des accens aux particules suivantes, ἐν, ἐις, ἐ, ἐκ, ἐκ, ὡς, & pourquoi ils en donnent toujours à la particule μὲν, bien que la préposition ἐν n'en ait jamais par elle même; on répond que c'est pour nous apprendre que dans le discours on prononçoit μὲν avec une lenteur qu'on jugeoit convenir à sa signification, & que les autres particules demandoient de la vitesse. Sur quoi encore les Grammairiens donnent-ils un accent grave à la plûpart des prépositions & des conjonctions? Ne voit on pas que cet accent ne leur convient point par elles mêmes, mais par rapport à la construction? La raison est que les prépositions & les conjonctions n'entrent point dans la fin principale du discours, & qu'elles n'y sont rapportées que par

es noms ou par les verbes qui les ſuivent.

La même analogie ſe trouve dans les dictions enclitiques. Les Grammairiens donnent un accent grave à *τὶς, τινὸς, τινὶ* &c. mais ils avertiſſent que cet accent ſe perd quelquefois. Cette diverſité vient-elle de ces mots conſiderez en eux mêmes ? Non ſans doute ; puiſque ſi cela étoit ils ſuivroient un uſage uniforme. Ils auroient toûjours un accent, ou ils en manqueroient toûjours. Mais d'où vient la différence qui ſe trouve entre *τὶς, τινὸς, τινὶ* & *τίς, τινός, τίνι*? N'eſt-il pas viſible qu'elle ne vient que de la conſtruction ? L'un prend un accent grave, parce qu'étant indefini il ſe prononce d'un ton bas & comme en paſſant. L'autre prend un accent aigu, parce qu'il exprime la force de l'interrogation. Or ces différences ſe tirent, non pas de ces mots pris ſéparément, mais de leur conſtruction. Le tranſport même qui ſe fait de l'accent des enclitiques ſur les mots précedens, peut-il s'entendre hors le diſcours ?

Enfin, l'accent grave du verbe

ἐστὶ se change quelquefois en aigu sur la pénultieme, comme quand on dit, τοῦ ἔστι, ou bien simplement ἔστι, au commencement d'une proposition. De plus la particule négative οὐ, οὐκ, laquelle est ordinairement depourvuë d'accent, reçoit un ton aigu devant un point. C'est même une regle generale, que le grave se change toujours en aigu à la fin des périodes. Quelle autre cause peut-on apporter de ces changemens, que la structure de l'oraison? Mr. Von der hardt a donc raison de conclure de cette induction, que les accens Grecs ne regardent point les mots séparez, mais la suite du discours. C'est pourquoi il aime mieux les appeller accens Rhétoriciens, qu'accens Grammairiens; puisque les accens avoient lieu dans le langage avant que les Grammairiens en eussent recüeilli des exemples, sur lesquels ils formerent leurs regles. Il avouë cependant que c'est un avantage pour la Rhétorique d'être prévenuë par la Grammaire dans l'étude des accens. Celle-ci accoutume insensiblement les esprits aux figures & à la valeur

des tons pas des exemples séparez ; de sorte que quand il s'agit dans la suite de prononcer des discours entiers, le Rhéteur profite du travail dont s'est chargé le Grammairien.

IV. La méthode est necessaire pour appliquer ces reflexions dans la pratique. Ainsi l'Auteur de la dissertation veut que les jeunes gens qui étudient la langue Grecque, s'appliquent à connoître les différences des trois accens. Ensuite on doit les exercer à bien prononcer les tons des mots séparez qui se trouvent dans les Grammaires qu'on leur fait lire ; enfin, on les formera peu à peu à lire les Auteurs sans jamais confondre les accens. Mais pour leur faciliter cette pratique, Mr. Von der hardt donne ici des tables qui ressemblent assez aux tablatures des Musiciens. Elles sont composées de cinq lignes paralleles, au dessous desquelles on voit un texte Grec accentué. Les accens qui répondent aux syllabes du texte sont répetez sur les paralleles avec les distances convenables, à peu près comme on en use dans les notes de Musique. L'aigu est posé

ſur une ligne ſupérieure, le grave occupe l'inférieure, & le circonflexe eſt couché au milieu de l'eſpace qui ſépare les deux lignes. Cela ſe conçoit aſſez, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'en tracer ici la figure.

Après avoir donné quelques exemples des Auteurs ſacrez & profanes qui ont écrit en proſe, Mr. Von der hardt en ajoute quelques autres qu'il a tirez des Poëtes Grecs, & qu'il produit avec des tables d'accens ſemblables à celles dont nous venons de parler. Mais il diſtingue dans les Poëtes deux prononciations, l'une pour le langage, & l'autre pour la Muſique. Comme les anciens Poëtes compoſoient leurs poëmes pour le chant, ils étoient maîtriſez par les loix de la meſure; & c'eſt en ce point qu'il fait conſiſter la prononciation des Poëtes ſelon la Muſique. Mais comme les Poëtes mêmes ne ſuivoient pas moins dans leurs compoſitions le ſtyle reçû de leur tems, que les Ecrivains proſaïques, il prétend que dans le diſcours ordinaire on doit prononcer les vers comme la proſe, ſans avoir aucun égard à la meſure;

mesure ; & c'est ce qu'il appelle la prononciation des Poëtes, selon le langage. Ainsi il y a cette différence entre ces deux maniéres de prononcer les vers Grecs, que dans l'une on suit la quantité des syllabes & que dans l'autre on la néglige absolument.

C'est à cette occasion que nôtre Auteur accuse d'inutilité les soins que Henninius & quelques autres Grammairiens modernes se sont donnez pour réduire les accens Grecs à l'analogie de la quantité. Il avouë cependant qu'il lui paroît vraisemblable que les vers nous représentent l'ancienne prononciation, par la quantité des syllabes qu'on y observe. Mais les langues, ajoute-t-il, changent les tons presque dans chaque siécle. De plus, ce qui est long aujourd'hui sera bref dans un autre tems, & ce qui fut bref autrefois se trouve long ou douteux aujourd'hui : ainsi l'usage ayant prévalu chez les Grecs de prononcer les accens sans égard à la quantité, nôtre Auteur juge qu'on doit s'en

tenir là ; parceque l'uſage eſt le maître des langues.

Il y auroit bien des réflexions à faire ſur cet article. 1°. La critique de Mr. Von der hardt contre Henninius nous paroît un peu trop ſévere. Il eſt vrai que cet Auteur s'eſt donné bien de la peine pour la réforme de la modulation Grecque, & qu'il s'eſt même répandu quelquefois en digreſſions peu neceſſaires ; mais enfin ſon ſyſtême ſe réduit à quatre regles, tirées de la raiſon, & appuyées ſur des preuves aſſez ſolides pour meriter qu'on lui ſçache gré de ſon travail. On en pourra juger par la lecture de ſon ouvrage. 2°. Si Mr. Von der hardt accuſe de ſuperfluité les ſoins de quelques critiques, ne craint-il pas que quelqu'un ne tourne contre lui ce reproche ? Il s'eſt trouvé des perſonnes fort habiles, qui n'ont pas crû qu'il fût fort neceſſaire de conſerver les accens, ſi ce n'eſt peutêtre pour diſtinguer les mots ambigus & équivoques, comme on le voit en pluſieurs manuſcrits indiquez par Henninius.

Ces personnes croyent sans doute que les accens augmentent de beaucoup la difficulté de la langue Grecque ; qu'ils ne représentent point la modulation de la Gréce florissante, & qu'ils accoutument même l'esprit à negliger l'harmonie de la prononciation, qui dépend encore plus de la quantité que de l'élevation de l'accent. Les Sçavans qui sont dans ces principes n'auront-ils point du penchant à croire que l'ouvrage même de nôtre Auteur est une œuvre de surérogation ? 3°. D'autres ne manqueront pas de raisons pour montrer qu'à l'exemple de l'antiquité Grecque la quantité des syllabes doit être la seule regle des accens. Ils feront valoir le témoignage des anciens Grammairiens, qui nous apprennent qu'on n'écrivoit point ἕτοιμον, ἔρημον, τρόπαιον ; mais ἑτοῖμον, ἐρῆμον, τροπαῖον ; qu'on ne disoit point ταχύτης, ταχύτητος, ni βραδύτης βραδύτητος ; mais ταχυτὴς, ταχυτῆτος, & βραδυτὴς, βραδυτῆτος &c. & que non seulement on donnoit des esprits aux voyelles initiales, mais qu'on en mettoit encore au milieu des mots ;

comme dans δυσόρμος, δυσήνιος, ἐφῆβος, εὐήμερος, φιλίππος &c. Si l'on demande un exemple plus étendu de cette prononciation, Iſaac Voſſius nous en donne un dans ces trois vers d'Homere qu'on lit ainſi aujourd'hui au troiſiéme livre de l'Odyſſée.

Ἠέλιος δ' ἀνόρουσε λιπὼν περικαλλέα λίμνην
Οὐρανὸν ἐς πολύχαλκον, ἵν' ἀθανάτοισι φαείνη
Καὶ θνητοῖσι βροτοῖσιν ἐπὶ ζείδωρον ἄρουραν.

Mais ſelon cet Auteur les anciens le prononçoient de cette maniére.

Ἠέλιὸς δ' ἀνορoῦσε λιπὼν περικάλλεὰ λίμνην
Οὐρανὸν ἐς πολύχάλκον, ἵν' ἀθανατοῖσι φαέινη
Καὶ θνητοῖσι βροτοῖσιν ἐπὶ ζείδῶρον ἀροῦραν.

Iſaac Voſſius trouve autant d'harmonie dans la ſeconde maniere de prononcer ces vers, qu'il trouve de diſſonance dans la premiére. Si l'on y fait quelque attention, il paroîtra qu'il n'a point tort. 4°. Quelques-uns accorderont à Mr. Von der hardt de laiſſer les accens telsqu'ils ſont; mais ils le prieront d'agréer qu'on ait égard en même tems à la quantité

les ſyllabes & à la poſition des accens. Leur principe eſt, que la différence des voyelles longues & des voyelles bréves n'eſt pas moins réelle que celle des accens, comme on le voit d'un coup d'œil par l'adverſité de leurs figures. D'où ils concluent qu'il faut tellement accorder la quantité & les accens, qu'on ne doit jamais confondre le ton avec le tems.

Au reſte, on ne doit point trouver étrange qu'on diſtingue l'un & l'autre dans la prononciation; car, ſelon la judicieuſe remarque d'un Grammairien moderne *, la Muſique ne nous apprend-elle pas que des notes baſſes ont ſouvent pluſieurs meſures, au lieu que de plus hautes n'en ont qu'une, ou moins d'une; & que celles-ci paſſent ſouvent très-vite, & les autres très-lentement? On voit par là qu'il eſt facile d'élever une ſyllabe & de la faire paſſer légérement, comme au contraire d'en rabaiſſer une autre & la faire durer plus longtems. Ainſi, par exemple, dans τετύφωμεν on don-

* *Nov. meth. gr.*

nera à l'antepénultiéme une courte élevation, & à la pénultiéme un abaissement plus long & plus plein.

Mr. Von der hardt n'oppose à tout ceci que l'usage des Grecs modernes. Mais a-t-il oublié la distinction qu'on doit mettre avec Henninius entre les langues serviles & les langues libres? Celles-là sont les langues vivantes, & celles-ci sont les langues mortes. L'usage est le maître des langues vivantes, il est vrai; mais quand elles ne subsistent plus que dans les monumens anciens qui les conservent, elles sont en liberté: & si l'on veut les rétablir dans leur premier éclat, il ne faut consulter que les grands maîtres qui furent les oracles de leur langue dans le tems de sa perfection.

Simon Portius [a] nous apprend, après le P. Germano [b] Jésuite, que par une imitation de la langue Latine les Grecs de nos jours mettent un aigu sur l'antepénultieme, lorsque la pénultiéme est bréve, quoique la derniere soit longue, comme dans *ἁγιώτατη*, *ἄδικως*: que dans certains mots l'aigu se met sur la péantépe-

[a] *G. L. gr. vulg.* [b] *Voc. ital. & gr. vulg.*

nultiéme, comme dans ἀγαγκάλλιασις, ἐνύκτιασεν, κάμετευε : que dans les mots dont la penultiéme est circonflexe & auxquels on ajoute un article avec la particule νε, le circonflexe se met sur l'antepenultiéme, comme dans εἰδατονε : que la diphthongue οι n'est pas censée bréve dans les accens, & que pour cette raison l'on dit φιλοσόφοι, ἀνθρώποι. Tous ces points de prononciation & une infinité d'autres (pour ne point parler ici des mots ni des constructions barbares) sont autorisez par l'usage présent du Grec vulgaire. Mr. Von der hardt voudra-t-il qu'on s'y soumette, quand il s'agit d'entendre ou de prononcer le Grec litteral? C'est une conséquence qu'il faut dévorer, ou bien il faut abandonner le principe.

Mais suivons nôtre Auteur. Après avoir apporté des exemples tirez de la prose & de la poësie Grecque, il en donne un pour apprendre à fortifier le son des accens dans le pathetique. Il est pris de S. Paul *Rom.* 4. 1. Les accens en sont marquez sur des tables dont nous avons déja parlé. Il

y a cette différence, que dans les exemples précédens les accens tranchoient les lignes paralleles, & observoient entre eux de moindres intervalles, parceque les textes ne signifioient rien de véhément; au lieu que dans ce dernier exemple les intervalles sont plus grands, & les accens sont posez dans ces intervalles.

La conclusion de cet ouvrage contient quelques reflexions sur le génie de la langue Grecque comparée avec le Latin & l'Hébreu. 1°. Chez les Grecs un seul mot a quelquefois deux accens : comme *ἄνθρωπός τις, ῥῆμάμου*. Les Latins au contraire, selon la remarque de Quintilien, ne souffrent point deux accens sur le même mot, & beaucoup moins encore un circonflexe avec un aigu sur deux syllabes consécutives. 2°. Les Grecs veulent toujours un circonflexe, ou un aigu à la fin des périodes. Mais Quintilien nous apprend que les Latins veulent un accent grave sur les finales. 3°. Quoique les Orateurs Grecs sçûssent parfaitement l'art de varier les tons quand ils parloient en public, les Rhéteurs se sont con-

tentez d'indiquer les trois tons generaux, ſans déterminer leurs differens degrez. Les Hébreux ſont entrez dans un plus grand détail. Ils ont connu les différences de l'aigu, du grave & du circonflexe : ils en ont fixé les degrez par des caracteres particuliers : ils ont reglé les pauſes du diſcours. De là cette multitude de figures qu'on voit dans le texte ſacré. Mr. Von der hart finit en promettant de merveilleux avantages pour la bonne prononciation, ſi l'on veut profiter de l'induſtrie des Grecs & des Hebreux. Cette promeſſe ne ſçauroit manquer de s'accomplir ; mais ce ſera ſans doute quand les Sçavans ſeront d'accord de la juſte valeur des accens Hebreux & des accens Grecs.

ARTICLE CXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE PETERBOURG.

D'Autres ont dompré, ont ſoumis à leur domination des peuples nombreux. Le Tzar Pierre Alexieuvicz eſt peut-

être le ſeul qui ait formé un peuple entier : maître d'un vaſte Empire & de pluſieurs nations ſans loix, ſans politique, ſans diſcipline, ſans lettres, ſans mœurs, il a entrepris en même tems de faire fleurir les ſciences dans ſes Etats, de faire des guerriers, des matelots, d'avoir des troupes reglées, des flotes, d'entrer dans les affaires publiques de l'Europe, de rendre ſon païs le centre du commerce, d'y établir des loix & une juſtice reguliére. En vingt ans il a preſque achevé ce grand ouvrage. Je vous ai mandé dans pluſieurs lettres ce qu'il a fait pour les ſciences, je vais vous inſtruire de ce qu'il a fait pour les loix. Il a fait en 1713. une Ordonnance pour regler la procedure civile & criminelle, ordinaire & militaire : *Kratkoe iſobraſſenie proceſſou, brieve deſcription de la procedure.* Il fait imprimer un Code, un recüeil d'Ordonnances militaires, & un reglement pour les finances. Il ſe ſert utilement des lumieres du Baron de Huyſen, Alleman, pour raprocher les coutumes & les loix anciennes des Moſcovites, des loix Romaines, des mœurs & de la diſcipline des peuples de l'Europe les mieux policez.

DE VITTEMBERG.

Mr. Schurtz-Fleiſch Henri Leonard a tiré des manuſcrits de ſa bibliotheque quelques ouvrages de Sçavans qui n'avoient

oint encore vû le jour, & il en promet eaucoup d'autres, sur tout beaucoup d'écrits curieux & de remarques sçavantes du umeux Conrad Schurtz fleisch son frere : e qu'il donne maintenant consiste en sept puscules. I. Un commencement d'histoi: Germanique où son frere a traité de origine des François, des regnes de Pein & de Charlemagne. Conrad Schurtzeisch avouë qu'il est aussi probable que harlemagne est né en Neustrie, qu'il est robable qu'il ait commencé de vivre en ustrasie. II. Un éloge de Joseph Scaliger, : des Notes de ce Sçavant sur le Nouveau 'estament de Beze. III. Des remarques de aniel Heinsius sur Epiphane. IV. Des obrvations critiques de Conrad Schurtzeisch sur les Inscriptions de Gruter, & ır celles de la Vigne Borghese recueillies ar Manillus. V. Des notes de Saumaise, e Munker & de Conrad Schurts-fleisch sur s lettres d'Aristenet. VI. Des notes du ıême Schurts fleisch sur le dialogue des auses de la corruption de l'éloquence. 'II. Un éloge de Juste-Lipse, & une lete de ce grand Critique qui n'est pas imrimée.

Acta litteraria, quibus anecdota aniıadversionum spicilegia mss. quorumdam ruta comprehenduntur, ex bibliotheca sua Ienricus Leonardus Schurts fleischius ediit & insertis è schedis beati fratris elogiis:

atque obſervationibus illuſtravit. Vitembergæ, ſamptibus Ludovicianis, in 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Starkius, fidelle à ſa parole, a publié ſes notes ſur les livres hiſtoriques de l'ancien Teſtament. Les explications qu'il donne aux paſſages difficiles ſont aſſez ſouvent ſingulieres, mais il y en a de trop hazardées. On ne peut cependant refuſer à ce nouvel Interprete les loüanges que merite ſon eſprit, & la grande connoiſſance qu'il a des langues, & on les lui donne d'autant plus volontiers, que ſes opinions ſingulieres ne vont point comme celles de quelques Critiques temeraires, à dégrader l'Ecriture ſainte & affoiblir la foi.

Henrici Benedicti Starkii notæ ſelectæ critiæ philologicæ exegeticæ in loca dubia & difficiliora Pentateuchi, Joſuæ, Judicum, Samuelis, Regum, Chronicorum Eſdræ & Nehemiæ, ex conſilio fontium imprimis Interpretationis authenticæ. Lipſiæ, in 4°.

DE SUARTZEMBERG DANS LA MISNIE.

Mr. Zacharie Georgi, Gouverneur de cette ville fait des miroirs d'acier plus nets, plus beaux & plus fidelles que toute autre eſpece de miroirs. On a donné juſqu'ici le nom de miroirs d'acier à des miroirs de cuivre & d'étain.

DE TUBINGE.

Les Proteſtans ſignalent leur emportement contre la derniere Conſtitution. Mr. Jæger en a fait imprimer une refutation fort violente, où il oppoſe la pretenduë Bulle de Clement VIII. contre Molina, à la Bulle véritable de Clement XI, contre *le très-docte* Pere Queſnel : c'eſt comme on voit donner de l'autorité à ce qui n'en a point, en même tems qu'on s'éleve contre une autorité vraye & légitime.

Bulla novitia Pont. Max. Clementis XI. cum fulmine damnationis vibrata contra doctiſſimum virum P. Queſnel ejuſque Nov. Teſtamentum ſub examen vocata à Jo. Volfango Jagero D. Academiæ Tubingenſis Cancellario. In folio, Tubingæ.

Le Pere Queſnel, comme on voit, s'accorde avec les Théologiens Lutheriens, il s'accorde encore plus aiſément avec les Théologiens Calviniſtes. Un docte Alleman digne de foi nous a aſſurez l'avoir vû embraſſer tendrement le fameux Miniſtre Baſnage.

DE CONSTANCE.

Nôtre Evêque, qui eſt auſſi nôtre Prince, vient de publier un Mandement pour condamner le livre qu'un Profeſſeur de Tubinge a écrit contre la Bulle *Unigenitus*.

Septembre 1715.

intitulé *Bulla novitia &c.* Il condamne ce livre impie & dangereux, & tous ceux qu'on a écrit, ou qu'on écrira contre la Bulle *très salutaire de N. S. P.* & défend de les lire sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, & il déclare qu'il espere que les erreurs condamnées par cette Bulle ne seront soutenuës que par des ennemis déclarez de l'Eglise, & que tous les Catholiques les déteſteront.

DE BASLE.

Nôtre Evêque ne s'est pas contenté, comme beaucoup d'Evêques d'Allemagne, de faire publier la Bulle qui condamne les Reflexions de Quesnel sur le Nouveau Testament, & cent une propositions tirées de ce livre pernicieux. Il a joint à son Ordonnance pour la publier, une instruction Pastorale où il expose éloquemment le péril où cet ouvrage artificieux auroit mis la foi, si le digne successeur de S. Pierre n'avoit découvert le loup qui se cachoit sous la peau de brebis.

DE TREVES.

Toute l'Allemagne a reçû avec applaudissement la Constitution qui condamne les Reflexions de Quesnel sur le Nouveau Testament. Quelques Prélats ont crû devoir instruire leurs peuples sur le venin de

cet ouvrage, aucun ne l'a fait avec plus d'étenduë & plus de force que le Serenissime Electeur de Treves, frere de son Altesse Royale Monsieur le Duc de Lorraine. Nous avons appris avec douleur, dit ce Pasteur vigilant, que des enfans d'iniquité, " qui sous le masque d'une pieté hypo-
„ crite & sous les dehors d'une morale ri-
„ gide veulent passer pour des Anges de
„ lumiere, mais qui sont en effet des émis-
„ saires de l'ancien serpent, & qui se glis-
„ sent & qui répandent leur venin en se-
„ cret, qui sont des loups ravissans cachez
„ sous la peau de brebis, en étoient venus à
„ cet excès d'impudence & d'irréligion,
„ de faire paroître dans l'Archevêché de
„ Treves & dans les Dioceses voisins des
„ libelles captieux contre la Constitution,
„ pour soutenir le livre & les propositions
„ condamnées ; que ces hypocrites las de
„ se déguiser s'élevent par une revolte ou-
„ verte contre le Siege Apostolique de
„ Pierre maître de la verité, contre cette
„ pierre que JESUS-CHRIST a posée pour
„ fondement de son Eglise.

„ Engagé par son devoir à préserver son
„ troupeau des fraudes de ces Novateurs,
„ il conjure ses Diocesains de considerer
„ combien les Auteurs de ces infames li-
„ belles sont éloignez de l'esprit de Dieu,
„ combien ils manquent de la veritable
„ charité, eux qui la prêchent tant dans
„ leurs écrits, & qui la détruisent si absolu-

„ ment par leur conduite criminelle : quel
„ est leur orgueil & leur désobéïssance ;
„ qu'ils sont enfin plus coupables que les
„ hérétiques declarez, & qu'il les faut fuir
„ avec plus de soin ; & il fait encore re-
„ marquer l'union de ces faux Catholiques
„ avec les Protestans ennemis de l'Eglise,
„ qui prennent partout la défense du livre
„ de Quesnel, à la honte éternelle de ceux
„ qui croyent pouvoir passer pour Catho-
„ liques en le défendant avec les Protes-
„ tans. Il condamne tous ces libelles qui ont
déja paru, ou qui paroîtront, sous la peine d'excommunication encouruë par le seul fait, & ordonne de dénoncer les coupables.

DE COLOGNE.

L'Université a rendu publique l'acceptation de la Constitution de N. S. P. Clement XI. contre les erreurs du P. Quesnel, elle y déclare que sa doctrine a été *que pour qu'une Constitution du Pape doive être regardée comme une regle de foi acceptée par toute l'Eglise, il n'est pas necessaire que les Pasteurs l'acceptent expressément, qu'il suffit que le Pape parle & que l'Eglise se taise, quod Papa loquatur & Ecclesia taceat.* Vingt-cinq Docteurs, en partie séculiers, en partie Religieux, de differens Ordres, & parmi eux cinq Religieux de l'Ordre de S. Dominique & deux Religieux de l'Or-

dre de Saint Augustin, distinguez par leurs ouvrages & par leurs emplois, ont signé la déclaration. Son Altesse Electorale avoit prévenu la Faculté par deux Mandemens publics, l'un pour accepter la Constitution, l'autre pour défendre tous les libelles écrits contre ce jugement décisif de l'Eglise.

D'ITALIE, DE VENISE.

La pleuresie est non seulement une maladie aiguë & pressante, mais au jugement des Medecins les plus experimentez, c'est la plus bizarre, la plus trompeuse, & par conséquent la plus redoutable des maladies aiguës. Mr. Verna a donc rendu un grand service au public, de lui faire connoître & le danger de ce mal, & les remedes dont il s'est servi avec succès pour le combattre. Il a pris Hipocrate pour guide, & sûr de ne point s'égarer en le suivant, il ne rapporte les sentimens contraires à ceux de ce grand Medecin que pour les réfuter. Il croit que la cause generale de la pleuresie est un embarras qui rend la circulation du sang plus lente, & qui en retient quelques parties les plus épaisses dans la pleure. Il distingue soigneusement les différentes especes de pleuresie, il marque avec le même soin les signes qui l'annoncent & ceux qui la caractérisent. Il se déclare pour la saignée & du bras & du pied, & il veut qu'on n'épargne pas le sang du malade.

Joannis Baptistæ Vernæ Lancianensis Philosophiæ ac Medicinæ Doctoris & Vigiliensis Physici Primarii Princeps morborum acutorum pleuritis tractatus novissimus & singularis in sex partes comprehensus juxtà Hipocratis mentem & recentiorum theses ad praxim medicam summopere necessarius. Venitiis, apud Laurentium Basilicum, in 4°.

DE BOLOGNE.

L'Académie des Sciences que le Sénat a fondée répond à l'attente de ces sages Magistrats. Mr. le Comte Marsigli l'a enrichie d'une bibliotheque nombreuse, & d'un cabinet de curiositez naturelles & d'instrumens mathematiques que ce Seigneur, un des plus grands Philosophes du siecle, avoit amassé avec beaucoup de dépense & un grand discernement. Mr. Manfredi a fait paroître des Ephémerides Astronomiques, ou le calcul des mouvemens célestes pour chaque année depuis 1715, jusqu'en 1725, & avoue jusques dans le titre de son livre qu'il a profité des Ephemerides de feu Mr. Cassini.

Ephemerides motuum Cœlestium ex anno 1715. *in annum* 1725. *è Cassinianis tabulis ad meridianum Bononiæ supputatæ Bononiæ supputatum.*

On a fait ici une nouvelle édition des œuvres de Mr. l'Abbé Martello; il est de l'interêt de l'Italie de multiplier un livre

qui lui fait tant d'honneur. L'Auteur vaut encore mieux que ses ouvrages, on a connu tout son merite en France pendant le séjour qu'il y a fait : ses tragédies ont les veritables beautez de cette espece de poëme. On lui attribuë un dialogue très-ingénieux d'Aristote, & d'un Auteur qui ne se nomme pas, sur la tragédie ancienne & moderne, imprimé à Paris en Italien.

DE FERRARE.

Une inscription qui conserve la mémoire de Flavie Quartille *Præfica*, pleureuse à gage pour les enterremens, a fourni le sujet ou plûtôt l'occasion de deux dissertations ; l'une de M. Baruffaldi sur les pleureuses à gage, *de præficis*. L'autre de Monsieur Lanzoni sur le deuïl des anciens.

Hieronimi Baruffaldi de præficis dissertatio, & Josephi Lanzoni adversaria de luctu mortali veterum.

DE NAPLES.

Felix Mosca a imprimé le second tome des panégyriques choisis prononcez par quelques Prédicateurs celebres de la Compagnie de Jesus. Ce second tome contient l'oraison funebre de l'Empereur Joseph par le Pere Antoine Gaetano, l'oraison funebre de la derniere Duchesse de Modene par le Pere Mazzarosa, l'oraison funebre du

Cardinal Brancaccio par le Pere Thomas Stroſſi ; l'Oraiſon funebre de Philippe IV. Roi d'Eſpagne par le Pere Jacques Lubrani, l'oraiſon funebre de François ſecond Duc de Modene par le Pere Charles Antoine Santi, le Sermon du Pere Jean Antoine Bernardi ſur la profeſſion Religieuſe de la ſœur Claire Françoiſe Poli ; une autre oraiſon funebre de l'Empereur Joſeph par le Pere Baltaſar Laſcari ; l'oraiſon funebre de Madame la Dauphine, Marie Adelaïde de Savoye, par le P. Camille Marie Audiberti. Le Sermon de la Céne, prêché par le P. Euſebe Truchſés devant le ſacré College ; le Sermon prêché devant le Senat de Luques par le P. François Grandi. L'Abbé Gimma a raſſemblé ſes diſſertations Académiques. Le premier tome qui paroit depuis un an traite des hommes & des animaux fabuleux.

Hyacinthi Gimma diſſertationum Academicarum tomus primus, qui duas exhibet, nempe I. De hominibus fabuloſis. II. De fabuloſis animalibus ; ubi de generatione viventium in 4°.

Il y a déja quelque tems qu'on a la ſçavante diſſertation de Mr. l'Evêque d'Adria ſur la maniere d'accorder les Hiſtoriens entre eux, & les medailles ſur les années d'Elagabale. Nous en parlerons ſitôt que nous aurons reçû de Rome la diſſertation de Vignoli ſur le même ſujet, Mr. d'Adria, Mr. Vignoli, & le Pere Valſechi, ont choiſi juge Mr. Cuper.

DE PLAISANCE.

Le Pere Casati, Jesuite, neveu du fameux P. Paul Casati, s'est adonné comme son oncle à la Physique & aux Mathématiques, & cependant par une alliance assez rare il a joint le feu qui anime les Poëtes, au sang froid que demandent ces Sciences, Emule du celebre Pere Ceva. On a les poësies de ce dernier, qui font connoître que les spéculations mathématiques ne desséchent pas toujours l'esprit. On aura bientôt celles du Pere Casati; loin de leur chercher des Approbateurs, il leur a cherché des censeurs jusqu'en France, qui l'ont pressé de ne plus refuser au public des poësies où la facilité de la versification répond au choix des sujets presque tous instructifs, outre des Elegies, des Epigrammes, des Odes, des Inscriptions, des éloges en stile lapidaire, & il a composé trois poëmes en vers élégiaques, un de l'aimant en six livres, un sur la correction du calendrier, un sur l'origine de la peinture.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On dispute ici fort vivement *si l'Eucharistie est un Sacrifice*. M. Johnson a écrit pour le prouver, d'autres Ministres le soutiennent, après le fameux Cudvort; M. Levis les combat.

M. Derham, dans le second tome contre les athées, prouve l'*éxistence de Dieu par les découvertes astronomiques.*

M. des Maiseaux a écrit *la Vie de M. Baile* avec son éxactitude ordinaire. Il a pris pour canevas un abregé de la vie de ce fameux Ecrivain écrit par lui-même.

M. Vhiston, nouvel Arien, a fait une *Liturgie* à l'usage de deux ou trois disciples qui composent son Eglise.

Un Auteur anonyme a entrepris de faire revivre le *Montanisme.* Un autre a rebaptisé une personne qui avoit reçû le baptême d'un Ministre Presbyterien, un autre enfin place l'*enfer dans le soleil*, & il a fait paroître un livre où il propose cette opinion bizarre. Voilà les fruits que la réforme & la liberté produisent en Angleterre.

M. Smich prépare une édition des ouvrages historiques de Bede.

On acheve le seiziéme tome du *grand recuëil de Chartres*; feu M. Rymer avant sa mort l'avoit mis en état d'être imprimé; on dit qu'un de ceux qui travailloit sous lui fait imprimer en Hollande un *suplément* de ce Recuëil, qui contient les actes que M. Rymer a retranchez par politique, les uns pour plaire à la Cour, les autres pour plaire au Parlement.

Le poëme de M. Blakmore contre Lucrece paroît pour la troisiéme fois; *Création à Philosophical poëme*, *La création*, *poëme philosophique*: l'auteur s'est fait con-

noître par deux poëmes héroïques, & il ne cede à aucun Poëte Anglois ; quelque beau que soit son ouvrage contre Lucrece, il n'ôte pas l'envie de voir l'anti-Lucrece de M. le Cardinal de Polignac.

D'OXFORD.

On estime les tables chronologiques que Mr. Marshall a faites sous la direction du sçavant Mr. Lhoyd, d'abord Evêque de S. Asoph, & depuis Evêque de Vorchester.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

On a traduit *le traité du pouvoir des Rois de la Grande Bretagne*. L'Auteur est un Républicain violent, on a traduit aussi la réponse qu'y a fait un Anglois zelé pour la Monarchie, il ne ménage point du tout le Républicain.

Mr. Chamberlaine a fait imprimer l'Oraison Dominicale dans plus de cent langues, avec une dissertation sur l'origine & le mélange des langues.

Oratio Dominica in diversas omnium fere gentium linguas versa, & propriis linguæ cujusque caracteribus expressa, una cum dissertationibus nonnullis de linguarum origine variisque ipsarum permutationibus, Editore J. Chamberlaine Anglo Britanno. A Amsterdam, *in* 4°.

DE LA HAYE.

Voici un livre du tems. Théatre complet & particularisé de la guerre du Nord, ou Carte Géographique des païs exposez à la présente guerre, avec une instruction géographique touchant ces Etats, les caractéres des Souverains qui y regnent à présent, & une table très-ample pour trouver aisément tous les endroits marquez dans ces cartes, par le Sr. R.*** de L. A la Haye, chez Henry Scheurleer, grand 8°. 70 pages pour l'instruction & la table, & 17 cartes.

Ce livre, qui a été fait dans la vûë de donner une intelligence aisée des évenemens du nord, commence par une description de la *Moscovie*. Après avoir marqué l'origine de son nom moderne, & indiqué ceux qu'elle a portez, & quelle partie elle faisoit de l'ancienne Géographie, on passe à ses bornes, que l'Auteur décrit d'une maniére autant politique que géographique. Il remarque ensuite son étenduë, & passe à ses rivieres, dont il décrit le cours avec autant d'exactitude qu'on peut en apporter à ces sortes de matieres. Il s'arrête sur tout à la description du Volga & du Boristéne, qui sont les plus considérables, & il marque leurs tours & détours, depuis leur source jusqu'à leur embouchure, l'un dans la mer Caspienne, l'autre

autre dans la mer noire. Après cela vient
ne division exacte de deux Moscovies,
uropéanne & Asiatique, dont il donne
ne connoissance précise & exacte. Il passe
nsuite aux qualitez du païs, dont il dit
es choses très particularisées. Mais l'en-
roit où il s'étend le plus, c'est en parlant
es mœurs & du gouvernement; il traite
:s deux points d'une maniere toute désin-
:ressée: en parlant des mœurs il fait voir
obligation que ces peuples ont au Prince
alischin, qui le premier a travaillé à les
olir, ouvrage que le Tzar aujourd'hui
:gnant a heureusement continué depuis la
isgrace de ce malheureux Ministre.

Sous un article particulier est compris le
ıractere du Tzar aujourd'hui regnant.
' Auteur commence par donner une idée
: la maniere dont il est parvenu à l'Empi-
: après plusieurs révolutions suscitées par
ın frere *Jean Alexiovitz* & sa sœur la Prin-
:sse *Sophie*, qui vouloit lui enlever la
ouronne pendant ses voyages, pour la
ettre sur la tête du Prince Galischin. Il
it voir ensuite de quelle maniere ce
:and Empereur s'y prit pour civiliser ses
:uples. Il prouve que les vices qu'on lui
imputez sont autant de calomnies, & il
nit en donnant son portrait.

Il parle de leur religion comme une per-
nne qui la connoît, & entre dans plu-
:urs particularitez utiles & curieuses, &

finit toute cette inſtruction par la deſcription de la Capitale.

Il obſerve le même ordre dans l'inſtruction qu'il donne ſur chaque Etat de Suede, de Dannemark, Norvegue, Pologne & Turquie; il paroît grand admirateur du Roi de Suede, & après avoir parlé du Roi Auguſte d'une maniere fort naturelle, il n'oublie pas le caractere de Roi Staniſlas, dont il paroît plaindre le ſort, qui ſemble d'autant plus déplorable, que ce Prince a toutes les qualitez pour faire un parfait Roi de Pologne.

Après l'inſtruction viennent 17 cartes particulariſées. La premiere eſt une carte générale, qui contient en abrégé les ſeize ſuivantes. La ſeconde contient la Scavie & la meilleure partie de l'Iſle Zeeland. La 3e eſt la Pomeranie Suedoiſe avec l'Iſle Rugen. La 4e la Pruſſe Polonoiſe. La 5e la baſſe Pologne, avec les Provinces de Mazovie & Polachie. La 6e la haute Pologne, la Ruſſie noire & la Pokutie. La 7e le Palatinat de Kaminiets. La huitiéme, le Palatinat de Braclaw; ces deux-ci comprennent toute la Podolie. La 9e l'Ukraine ou Palatinat de Kiow, qui eſt le païs des Koſaques. La 10e tout le grand Duché de Lithuanie. La 11e la Livonie, Curlande & Samogitie. 12e toute la Finlande. 13e toute la Moſcovie occidentale, qui confine aux provinces Suedoiſes, 14e la partie me-

ridionale vers l'occident, qui confine à la Lithuanie. 15[e] la petite Tartarie. 16[e] la Bessarabie, ou Bender, & partie de la Moldavie, Valaquie, Bulgarie, & Romelie, avec Constantinople. Ces 16 cartes fort bien gravées par un certain Lugtenburg donnent un plan fort exact de tous les païs où sont passées les armées tant Turques que Suédoises & Polonoises, & on a dans la table qui suit une grande facilité pour trouver jusqu'aux moindres places.

D'UTRECHT.

Mr. Martin s'est élevé avec un zele loüable, mais peutêtre trop aigre, contre une explication littérale du Pseaume 110. différente de celle que l'Eglise Juive, que l'Eglise Chrétienne, que JESUS-CHRIST même lui ont donnée; il défend une bonne cause, & il la défend bien.

Le vrai sens du Pseaume 110. *par Mr. Martin.*

DE GRONINGUE.

On ne sçait par quel goût extraordinaire Mr. Hulsius a choisi tous les incestes rapportez dans l'Ecriture pour en faire le sujet d'un livre.

Pauli Hulsii historia turpitudinis incestæ, in 4°.

D'ANVERS.

Le Pere Norbert van bas Bissen, Docteur & Professeur de Theologie de l'Ordre de S. Dominique, a fait soutenir des theses fort étenduës. Les Principes de la Théologie & les lieux dont elle tire ses preuves, *Loci Theologici*; l'Ecriture, la Tradition, les Decrets des Conciles, les Constitutions des Papes. Ces theses ont été si généralement estimées qu'on les a réïmprimées à Doüai. L'Auteur y tombe rudement sur Quesnel, il réfute sa doctrine condamnée sur la nature de l'Eglise, & il y découvre tous les artifices que cet hérétique a employez, & employe encore maintenant, pour soustraire ses erreurs au jugement de l'Eglise, ou pour éluder ce jugement qui le condamne.

DE LOUVAIN.

L'Université qui reçut d'abord avec une parfaite soumission la Constitution de N. S. P. Clement XI. contre Quesnel, n'a pû voir sans douleur qu'on l'accusoit de ne l'avoir pas reçûe; elle vient de s'en justifier par une déclaration adressée à l'Université de Doüai.

DE DOUAY.

La Déclaration de nôtre Univerſité ſur la Bulle contre Queſnel, qu'elle a reçu purement, ſimplement, & d'un conſentement unanime, eſt raiſonnée & ſçavante. Les Païs-Bas où le Janſeniſme eſt né, où les Chefs du Parti vivent, a le bonheur que la Conſtitution qui porte le dernier coup à cette Secte a été reçûë par tous ces Evêques, hors M. d'Arras, qui ne s'eſt pas encore expliqué, & par toutes les Univerſitez.

DE CAMBRAY.

On eſt étrangement ſurpris de la chicane que fait un Libraire de Paris au Libraire de feu nôtre Archevêque ; le Libraire Pariſien oſe avancer que le Livre *des Reflexions Saintes pour tous les jours du mois*, que nôtre grand Prélat nous a laiſſé par un dernier Mandement, comme par ſon Teſtament, lui appartient, parce que Monſieur Tiberge le lui a fait imprimer, pour joindre à ſa Retraite. Qui pourra penſer que feu Monſieur de Cambray nous ait fait preſent du bien d'autrui ? Il étoit aſſez riche de ſon fonds pour n'avoir pas recours à un larcin. On ne doute pas que M. Tiberge, à qui le zele a déja fait employer dans ſa Retraite les plus beaux endroits des Pe-

res Bourdaloüe & Cheminais, n'impose silence à son Libraire.

DE TOULOUSE.

Enfin la Paix a mis Monsieur de Vieussens dans l'état de tenir parole au public, & de lui communiquer les fruits de son long travail & de ses expériences. Il vient de faire paroître en deux volumes *in* 4°. *Un Traité de la structure du Cœur*, *un Traité de l'Oreille*, *& un Traité des Liqueurs du corps humain*, dignes de la réputation de leur Auteur, & qui redoublent l'impatience que l'on a de voir paroître le reste de ses Ouvrages.

DE LYON.

Monsieur l'Abbé de Maupertuis a traduit l'éxcellent Traité de Lessius sur le choix d'une Religion, la traduction imprimée par Besson, embellit encore un ouvrage si important.

Monsieur Pelletier, connu par son zele contre les nouveautez, qu'il attaque avec autant d'habileté que de courage, a découvert par *des Reflexions critiques sur le Nouveau Testament de la Version de Mr. Huré*, *l'infidélité de cette Version*. Il éclaircit en passant des endroits très-difficiles du Nouveau Testament. On trouve ces Reflexions à Lyon chez Lions, & à Paris chez Ganeau.

Septembre 1715.

Le Livre du P. Gisberr, Jésuite, *sur l'Eloquence Chrétienne*, qui se vend chez Boudet, est si judicieux dans les régles, les exemples sont choisis avec tant de discernement, que l'on peut dire sans craindre de flater l'Auteur, que nous n'avons point de meilleure Rhétorique pour la Chaire. Le grand débit montre que le jugement du public s'accorde avec le jugement des connoisseurs sur le mérite de cet ouvrage.

DE ROUEN.

Boullenger a imprimé ici *une Histoire abregée du Japon*, en deux Tomes *in* douze, conduite jusqu'à ce tems. On a eû soin de vérifier les faits, & de les déveloper autant qu'il le faut. Des connoisseurs estiment cette histoire.

DE PARIS.

Babuty imprime *la vie de Madame de Chantal*, écrite par Monsieur l'Abbé Marsolier, dont nous avons la vie de saint François de Sales si estimée, & qu'une des meilleures plumes de l'Italie vient de traduire.

Le même Libraire vend *la vie de S. Geraud Comte d'Aurillac*, traduite de l'ancienne vie Latine. Les grandes vertus d'un Seigneur qui s'est sanctifié au milieu du monde, & qui est mort Religieux, sont

d'excellens modeles pour ces deux états. La curioſité même trouvera de quoi ſe nourrir dans un Livre fait pour édifier la pieté. On voit dans cette vie une peinture fidelle des mœurs des François dans le monde.

Giffard vend une nouvelle Édition corrigée & augmentée *de la Géographie univerſelle du Pere Buffier, & une hiſtoire Chronologique du dernier ſiécle.* Elle eſt du même Auteur.

Le Public a reçû favorablement *l'Eloge de Mr. le Clerc*, ce fameux Graveur. Mr. de Vallemont, qui connoit parfaitement les beaux Arts, a rendu ce dernier devoir à ſon ami d'une maniere qui fait eſtimer ſon habileté, & aimer ſa fidelité pour la mémoire d'une perſonne que la conformité de goût & de vertu lui avoit étroitemenr unie. Un détail de cet éloge plaira aux Lecteurs ; nous ne les en priverons pas, l'Éloge ſe vend chez Mazier.

Monſieur de Longeville Harcouet ne pouvoit traiter un ſujet plus intereſſant que *l'Hiſtoire des perſonnes qui ont vécu pluſieurs ſiécles, & qui ont rajeuni : joindre à cette hiſtoire le ſecret du rajeuniſſement*, c'eſt flater agréablement la plus forte inclination de preſque tous les hommes. Peut-être n'ajoutera-t'on pas foi ni à l'Hiſtorien, ni au Médecin ; du moins on accordera à l'Auteur les loüanges que méritent un eſprit vif, & beaucoup de recherches ſur le ſujet

qu'il a choiſi. Nous en parlerons plus au long. Le Livre ſe vend chez Le Comte au Quay des Auguſtins.

Les Heures perduës du Chevalier de Riort ſont de l'Auteur *des Campagnes de Mr. de Villars.* L'Auteur écrit bien, & ceux qui veulent s'amuſer agréablement, liront ſes Heures perduës avec plaiſir, & ils ne laiſſeront pas en s'amuſant d'apprendre quelque choſe. La Veuve de Courbe vend ce Livre.

Le nouveau choix de Poëſies qu'on trouve chez Vitte ne dément point ſon tître; c'eſt un choix des meilleures Poëſies qui ont paru depuis quelques années. M. l'Abbé Pellegrin a traduit *les Odes d'Horace* en autant d'Odes Françoiſes; il n'a pas prétendu égaler ſon original, mais il a prétendu le faire connoître, & on le reconnoit dans la plûpart des Odes du Traducteur. Mr. l'Abbé Pellegrin doit être content de cette gloire; elle eſt grande, & il a falu être veritablement Poëte pour la mériter. C'eſt Vitte qui vend l'Horace de M. Pellegrin.

M. du Jarry tient depuis long-tems un rang conſidérable parmi nos Poëtes & parmi nos Auteurs; *ſes Poëſies Chrétiennes, Héroïques & Morales*, imprimées chez Fournier, répondent à ſa réputation, & montrent le ſaint uſage qu'il a fait de ſon talent Poëtique.

Un Professeur de Rhétorique de l'Université a voulu, à l'imitation de quelques autres Orateurs, éxercer son éloquence sur un sujet bizarre ; il a fait en Latin & en François l'Éloge de l'ignorance, sous le nom de la Reine *Agnoia*. Ce discours, qu'on trouve chez Brocas, n'est point assurément d'un sujet de l'ignorance ; il est d'un bon Orateur, qui sçait le Latin & le François, & qui sçait autre chose que ces deux Langues.

Montalant & Papillon impriment *l'Histoire du Japon*, que le Pere Crasset donna il y a plusieurs années sous le nom de *l'Abbé de Tersac*, en 2 Tomes *in* 4°. Ce Livre étoit devenu extrêmement rare, & on en souhaitoit avec ardeur une nouvelle édition.

M. Bonnet, ci-devant Payeur des gages de Messieurs du Parlement, vient de nous donner une *Histoire de la Musique* fort curieuse & bien écrite.

Le Livre imprimé chez Étienne, sous le titre *de propositions importantes sur la Religion*, est un Livre plein d'érudition, mais d'une érudition exacte. La matiere qu'il traite y est aprofondie avec beaucoup de travail & d'éxactitude.

On trouve chez Ganeau l'histoire des deux Triumvirats, depuis la mort de Catilina, jusqu'à celle de Cesar ; depuis celle de César jusqu'à celle de Brutus ; depuis

cellc de Brutus jusqu'à celle d'Antoine ; nouvelle édition augmentée de l'histoire d'Auguste de Larréy. On sçait le mérite de cet ouvrage, dont nous parlerons dans la suite.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1715.

ARTICLE CXIV. REflexions *sur la Critique, par Mr. de la Motte.* Page 1459

ART. CXV. *Reflexions du même Auteur sur le même sujet, seconde partie.* page 1474

ART. CXVI. Joan. Frid. Humbergk Parerga sacra &c. *Additions sacrées, ou quelques observations sur le Nouveau Testament, faites par Mr. Hombergk.* p. 1459

ART. CXVII. *Nouvelle défense de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le Nouveau Testament du P. Quesnel, par Mr. le Pelletier Docteur en Théologie.* p. 1501

ART. CXVIII. *Reflexions sur les cent & une propositions tirées du Nouveau Testament du P. Quesnel &c.* p. 1516

ART. CXIX. *Nouveaux mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant.* p. 1521

ART. CXX. Henrici Brouweri de jure connubiorum libri duo. *Traité du droit des mariages, par Mr. Brouwer.* p. 1522
ART. CXXI. *Le Jansenisme demasqué.* page 1575
ART. CXXII. *Explication d'une Inscription Grecque, par Mr. Custer.* p. 1590.
ART. CXXIII. *Nouvelles observations sur le livre du témoignage de la verité.* page 1603
ART. CXXIV. Arcanum accentuum Græcorum &c. *Le secret des accens Grecs découvert par Mr. Vonderhardt.* page 1607
ART. CXXV. *Nouvelles Literaires,*
De Peterbourg. pag. 1631
De Vittemberg. p. 1632
De Lipsic. p. 1634
De Suartzemberg dans la Misnie. ibid.
De Tubinge. p. 1635
De Constance. ibid.
De Basle. p. 1636
De Treves. ibid.
De Cologne. p. 1638
D'Italie, de Venise. p. 1639
De Bologne. p. 1640
De Ferrare. p. 1641

De Naples. ibid.
De Plaisance. p. 1643
D'Angleterre, de Londres. ibid.
D'Oxford. p. 1645
D'Hollande, d'Amsterdam. ibid.
De la Haye. p. 1646
D'Utrecht. p. 1649
De Groningue. ibid.
D'Anvers. p. 1650
De Louvain. ibid.
De Doüai. p. 1651
De Cambrai. ibid.
De Toulouse. p. 1654
De Lyon. ibid.
De Roüen. p. 1653
De Paris. ibid.

Fin de la Table.